SENATE SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL FINANCE

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, May 6, 2014
Wednesday, May 7, 2014

Issue No. 11

Fourth, fifth, sixth and seventh meetings on:

Subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

APPEARING:
The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P.,
Minister of Finance

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

FINANCES NATIONALES

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 6 mai 2014
Le mercredi 7 mai 2014

Fascicule n° 11

Quatrième, cinquième, sixième et septième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

COMPARAÎT :
L'honorable Joe Oliver, C.P., député,
ministre des Finances

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

51403-51404-51407-51408

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, P.C.
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mockler
Chaput	Rivard
* Cowan (or Fraser)	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Neufeld (*May 6, 2014*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Gerstein (*May 6, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mockler
Chaput	Rivard
* Cowan (ou Fraser)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 6 mai 2014*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Gerstein (*le 6 mai 2014*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 6, 2014
(38)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Rosalba L'Orfano, Senior Director, Pension Policy and Stakeholder Relations;

Deborah Weekes, Pension Policy Officer, Pension Policy and Programs;

Bayla Kolk, Assistant Deputy Minister, Pensions and Benefits Sector;

Don Graham, Executive Director, Compensation and Labour Relations Sector;

Drew Heavens, Senior Director, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector.

Atlantic Canada Opportunities Agency:

Denise Frenette, Vice President, Finance and Corporate Services.

Department of Finance Canada:

Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management;

Canada Food Inspection Agency:

Tony Ritchie, Executive Director, Strategic Policy and International Affairs;

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 6 mai 2014
(38)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Rosalba L'Orfano, directrice principale, Politique sur les pensions et relations avec les intervenants;

Deborah Weekes, agente de politique de pension, Politiques et programmes sur les pensions;

Bayla Kolk, sous-ministre adjointe, Secteur des pensions et avantages sociaux;

Don Graham, directeur exécutif, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Drew Heavens, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, analyste principal de la politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

Agence de promotion économique du Canada atlantique :

Denise Frenette, vice-présidente, Finances et Services corporatifs.

Ministère des Finances Canada :

Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et Gestion des biens.

Agence canadienne d'inspection des aliments :

Tony Ritchie, directeur exécutif, Politiques stratégiques et Affaires internationales;

Nicolas McCandie Glustien, Manager, Legislative Affairs.

Ms. Kolk made a statement and, together with Ms. L'Orfano and Ms. Weekes, answered questions.

At 9:47 a.m., the committee suspended.

At 9:48 a.m., the committee resumed.

Ms. Frenette made a statement and answered questions.

At 10:43 a.m., the committee suspended.

At 10:44 a.m., the committee resumed.

Mr. Halverson made a statement and answered questions.

At 10:58 a.m., the committee suspended.

At 10:59 a.m., the committee resumed.

Mr. Ritchie made a statement and, together with Mr. McCandie Glustien, answered questions.

At 11:36 a.m., the committee suspended.

At 11:37 a.m., the committee resumed.

Mr. Graham and Mr. Duggan each made a statement and, together with Mr. Heavens, answered questions.

At 11:45 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 6, 2014
(39)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:34 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Neufeld, Rivard and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

Nicolas McCandie Glustien, gestionnaire, Affaires législatives.

Mme Kolk fait une déclaration puis, avec Mme L'Orfano et Mme Weekes, répond aux questions.

À 9 h 47, la séance est suspendue.

À 9 h 48, la séance reprend.

Mme Frenette fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 43, la séance est suspendue.

À 10 h 44, la séance reprend.

M. Halverson fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 58, la séance est suspendue.

À 10 h 59, la séance reprend.

M. Ritchie fait une déclaration puis, avec M. McCandie Glustien, répond aux questions.

À 11 h 36, la séance est suspendue.

À 11 h 37, la séance est suspendue.

M. Graham et M. Duggan font chacun une déclaration puis, avec M. Heavens, répondent aux questions.

À 11 h 45, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 6 mai 2014
(39)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 34, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Neufeld, Rivard et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

WITNESSES:

Canadian Federation of Independent Business:

Monique Moreau, Director, National Affairs.

As an individual:

Ian Lee, Associate Professor, Sprott School of Business, Carleton University.

Ms. Moreau and Mr. Lee each made a statement and answered questions.

At 3:24 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

TÉMOINS :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :

Monique Moreau, directrice, Affaires nationales.

À titre personnel :

Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School of Business, Université Carleton.

Mme Moreau et M. Lee font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 24, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, May 7, 2014
(40)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:55 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

Ontario Provincial Police:

Paul Beesley, Detective Inspector, Anti-Rackets Branch (by video conference).

Canadian Bankers Association:

Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations.

Mr. Beesley and Mr. Hannah each made a statement and answered questions.

At 2:38 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 7 mai 2014
(40)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 55, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Police provinciale de l'Ontario :

Paul Beesley, inspecteur-détective, Direction de la lutte contre l'escroquerie (par vidéoconférence).

Association des banquiers canadiens :

Darren Hannah, vice-président par intérim, Politique et Opérations.

M. Beesley et M. Hannah font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 14 h 38, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, May 7, 2014
(41)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:54 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

APPEARING:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:

Treasury Board of Canada Secretariat:

Manon Brassard, Assistant Deputy Minister;

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst;

Dora Benbaruk, Director and General Counsel.

Department of Finance Canada:

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Nicolas Marion, Chief, Capital Markets and International Affairs;

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research.

Industry Canada:

Philip Morrison, Senior Analyst, Marketplace Framework Policy Branch.

Justice Canada:

France Pégeot, Special Advisor to the Deputy Minister;

Ann Chaplin, Senior General Counsel.

OTTAWA, le mercredi 7 mai 2014
(41)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 54, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Manon Brassard, sous-ministre adjointe;

Dennis Duggan, analyste principal de la politique;

Dora Benbaruk, directrice et avocate générale.

Ministère des Finances Canada :

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Nicolas Marion, chef, Marchés capitaux et relations internationales;

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier.

Emploi et Développement social Canada :

Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherches.

Industrie Canada :

Philip Morrison, analyste principal, Direction générale des politiques-cadres du marché.

Justice Canada :

France Pégeot, conseillère spéciale du sous-ministre;

Ann Chaplin, avocate générale principale.

Ms. Brassard and Mr. Duggan each made a statement, and together with Ms. Benbaruk, answered questions.

At 7:14 p.m., the committee suspended.

At 7:15 p.m., the committee resumed.

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., made a statement and, together with Mr. Ernewein, Mr. Rudin and Mr. Rahman, answered questions.

At 7:55 p.m., the committee suspended.

At 7:58 p.m., the committee resumed.

Mr. Rudin made a statement and, together with Mr. Marion, answered questions.

At 8:12 p.m., the committee suspended.

At 8:13 p.m., the committee resumed.

Mr. Morrison made a statement and answered questions.

At 8:16 p.m., the committee suspended.

At 8:17 p.m., the committee resumed.

Ms. Pégeot made a statement and, together with Ms. Chaplin, answered questions.

At 8:40 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Mme Brassard et M. Duggan font chacun une déclaration puis, avec Mme Benbaruk, répondent aux questions.

À 19 h 14, la séance est suspendue.

À 19 h 15, la séance reprend.

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, fait une déclaration puis, avec MM. Ernewein, Rudin et Rahman, répond aux questions.

À 19 h 55, la séance est suspendue.

À 19 h 58, la séance reprend.

M. Rudin fait une déclaration puis, avec M. Marion, répond aux questions.

À 20 h 12, la séance est suspendue.

À 20 h 13, la séance reprend.

M. Morrison fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 20 h 16, la séance est suspendue.

À 20 h 17, la séance reprend.

Mme Pégeot fait une déclaration puis, avec de Mme Chaplin, répond aux questions.

À 20 h 40, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 6, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to examine the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014, and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. This is the fourth meeting on the subject matter of Bill C-31. Today, we have a very lucky number this morning as it is May 6 and we're dealing with Part 6, Division 6. If you are buying lottery tickets, keep that number in mind.

We are very pleased to welcome from Treasury Board Secretariat, Rosalba L'Orfano, Senior Director, Pension Policy and Stakeholder Relations; Bayla Kolk, Assistant Deputy Minister, Pensions and Benefits Sector; and Deborah Weekes, Pension Policy Officer, Pension Policy and Programs.

We will be dealing with clauses 166 and 167, which can be found in the bill at page 131 of the English version.

Ms. Kolk, would you like to act as spokesperson? If you could give us an overview on these clauses, we will see if there are any questions coming from your comments.

Bayla Kolk, Assistant Deputy Minister, Pensions and Benefits Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you for the invitation to come to your committee today. I'm here with two of my officials to provide an overview of Part 6, Division 6 of Bill C-31, which would amend the Members of Parliament Retiring Allowance Act to prohibit members of the Senate and the House of Commons — that is, parliamentarians — from making pension contributions and accruing pensionable service as a result of suspension from Parliament.

"Pensionable service" refers to the amount of time that is counted toward qualifying for a pension, that is, at least six years, and is also counted toward determining the amount of the pension that will be payable to parliamentarians.

To take you through the clauses, clause 166, proposed section 2.9 prohibits parliamentarians from accruing pensionable service from the date that a suspension begins as determined by a majority vote of the Senate or the House of Commons until a date on which they are permitted by a majority vote of either house to resume doing so.

Proposed section 2.91 prohibits parliamentarians from paying pension contributions with respect to the period referred to in proposed section 2.9.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour examiner la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. C'est la quatrième réunion portant sur la teneur du projet de loi C-31. Aujourd'hui, nous avons ce matin un chiffre très chanceux puisque nous sommes le 6 mai et que nous examinons la section 6 de la partie 6. Si vous achetez des billets de loterie, gardez ce chiffre à l'esprit.

Nous sommes très heureux d'accueillir des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor : Rosalba L'Orfano, directrice principale, Politique sur les pensions et relations avec des intervenants; Bayla Kolk, sous-ministre adjointe, Secteur des pensions et avantages sociaux; et Deborah Weekes, agente de politique de pension, Politique et programmes sur les pensions.

Nous examinerons les articles 166 et 167, qui se trouvent à la page 131 du projet de loi.

Madame Kolk, voudriez-vous être la porte-parole? Si vous pouviez nous donner un aperçu de ces articles, nous verrons ensuite si des questions découlent de vos observations.

Bayla Kolk, sous-ministre adjointe, Secteur des pensions et avantages sociaux, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant votre comité aujourd'hui. Je suis accompagnée de deux de mes collaboratrices et nous sommes venues vous donner un aperçu de la section 6, partie 6, du projet de loi C-31, qui vise à modifier la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires afin d'interdire aux membres du Sénat et de la Chambre des communes — c'est-à-dire les parlementaires — de cotiser à leur pension ou d'accumuler des années de service validable à la suite d'une suspension du Parlement.

Le « service validable » signifie la période qui est prise en compte pour l'admissibilité à une pension, c'est-à-dire au moins six ans, et qui est également prise en compte pour établir le montant de la pension qui sera versée aux parlementaires.

Je vais passer en revue les articles. L'article 166 propose d'ajouter à la loi l'article 2.9 qui vise à interdire à un parlementaire suspendu d'accumuler du service validable à partir de la date à laquelle la suspension prend effet par suite d'un vote majoritaire des sénateurs ou des députés jusqu'à la date à laquelle est rétabli, par un votre majoritaire des sénateurs ou des députés, son droit d'accumuler du service validable.

L'article 2.91 interdit aux parlementaires de payer des cotisations de pension pendant la période visée à l'article proposé 2.9.

Proposed section 2.92(1) prohibits parliamentarians from making elections to purchase past service, which would have had the effect of increasing their total pensionable service. They would not be permitted to make such an election from the date that their suspension begins until the date that they are permitted to do so as determined by a majority vote of the Senate or the House of Commons or until the date that the vote actually takes place if that date is later.

Proposed section 2.92(2) provides that the same period referred to in 2.92(1) is not to be counted in the one-year time limit within which parliamentarians are allowed to make an election, thereby ensuring such a time limit would not expire during a suspension.

Proposed section 2.92(3) provides that parliamentarians cannot ever make an election to include as pensionable service a past period during which they were not permitted to accrue pensionable service as a result of a suspension.

Finally, clause 167, the "Transitional Provision," specifies that there will be no retroactive effects of the above provisions. The amendments will apply prospectively starting on the date that they come into force, even for parliamentarians who were suspended prior to that date.

I would like to add that affected parliamentarians and any eligible dependents would still be covered under health, dental, life insurance and disability benefits. That said, a suspension would preclude a parliamentarian's ability to contribute to his or her pension and to accrue pensionable service regardless of whether he or she was in receipt of disability benefits during the affected period.

To conclude, the rationale is that accruing pensionable service is not consistent with the intent of a suspension. The proposal is to ensure accountability and transparency and to support the integrity of public office and public institutions.

We would be happy to take any questions you may have.

The Chair: Thank you very much.

One of the important points you made — and I think we understand the suspension and the policy behind that — is that this legislation says it is not retroactive to the time of suspension.

Ms. Kolk: That's correct.

The Chair: From the day that this portion of the bill is proclaimed into law, the accrual of pension time stops for someone who is suspended.

Ms. Kolk: That's correct.

The Chair: This applies to both houses.

Ms. Kolk: That's right.

Le paragraphe proposé 2.92(1) interdit aux parlementaires d'exercer un choix en vue de racheter du service antérieur, ce qui aurait pour résultat d'augmenter leur service validable total. Ils ne pourraient exercer un tel choix à partir de la date de début de leur suspension jusqu'à la date à laquelle les sénateurs ou les députés prennent un vote majoritaire pour rétablir leur privilège, ou la date fixée par ce vote si elle est postérieure.

Le paragraphe proposé 2.92(2) stipule que la période visée au paragraphe 2.92(1) n'est pas prise en compte dans le calcul du délai d'un an dont le parlementaire dispose pour exercer un choix, garantissant ainsi que le délai en question n'arriverait pas à échéance pendant une suspension.

Le paragraphe proposé 2.92(3) stipule que les parlementaires ne peuvent exercer aucun choix visant à inclure comme service validable une période antérieure pendant laquelle ils n'étaient pas autorisés à accumuler du service validable à la suite d'une suspension.

Enfin, l'article 167, intitulé « Disposition transitoire », stipule que les dispositions ci-dessus n'ont aucun effet rétroactif. Les modifications s'appliqueront prospectivement, à compter de la date de leur entrée en vigueur, même pour les parlementaires qui étaient suspendus avant cette date.

Je voudrais ajouter que les parlementaires visés et toutes leurs personnes à charge continueraient de bénéficier des régimes de soins de santé et dentaires, de l'assurance-vie et des prestations d'invalidité. Cela dit, une suspension empêcherait un parlementaire de cotiser à son régime de retraite et d'accumuler du service validable même s'il touchait des prestations d'invalidité durant la période visée.

En conclusion, la justification est que l'accumulation de service validable n'est pas compatible avec l'intention d'une suspension. La proposition vise à garantir la reddition de comptes et la transparence et à appuyer l'intégrité du service public et des institutions publiques.

Nous sommes à votre service pour répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

L'un des points importants que vous avez soulevés — et je pense que nous comprenons la suspension et sa justification — est que ce projet de loi stipule que la loi n'est pas rétroactive à la date de la suspension.

Mme Kolk : C'est exact.

Le président : À compter du jour où cette partie du projet de loi est en vigueur, une personne suspendue cesse d'accumuler du service validable aux fins de la pension.

Mme Kolk : C'est exact.

Le président : Cela s'applique aux deux Chambres du Parlement.

Mme Kolk : C'est exact.

[*Translation*]

Senator Rivard: Thank you for being here, ladies. We remember how extremely unpleasant and difficult it was to sanction and punish our colleagues last year.

In order to be better informed, we asked a lot of questions about what was done elsewhere. For example, we discussed the House of Lords in London and in a few other places such as Australia. To your knowledge, are any measures similar to what we are introducing this morning in force elsewhere in the world? Have you had time to look into that?

[*English*]

Ms. Kolk: We did compare to what exists elsewhere in Canada. In the federal public service, if a public servant is suspended, they do not accrue pensionable time. The same is true for the Canadian Armed Forces; and four provinces have now taken the approach to not permit pensionable accrual time during a period of suspension.

Are you aware of other countries?

Rosalba L'Orfano, Senior Director, Pension Policy and Stakeholder Relations, Treasury Board of Canada Secretariat: Internationally, it varies as to how they apply such rules.

The Chair: What is it like in Cambodia?

Ms. Kolk: I am not aware. Maybe your guests can tell you that.

The Chair: I mention Cambodia because we have a number of employees, servants of the Parliament of Cambodia here watching our process this morning, and we welcome them.

Ms. Kolk: Wonderful.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Thank you for being here. During the period of suspension, we understand that a senator does not accumulate any rights. On the other hand, where a senator has accumulated five years of service at the time he is suspended, do the years during which he was suspended count when he returns, even if they are not part of the contribution period and if, for example, he becomes ill upon his return and decides to leave his employment?

In other words, do the years of suspension count for the six-year period, even though no contributions were paid for the entire six-year period for the purpose of subsequently receiving a retirement allowance?

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Je vous remercie, mesdames, de votre présence. Nous nous souviendrons qu'il fut extrêmement pénible et difficile de sanctionner des collègues et de leur imposer un châtiment l'année dernière.

Dans le but d'être mieux éclairés, nous avons beaucoup questionné ce qui se faisait ailleurs. Nous avons, entre autres, parlé de la Chambre des lords à Londres et de quelques autres endroits, comme l'Australie. À votre connaissance, y a-t-il des mesures similaires à ce que nous déposons ce matin ailleurs dans le monde? Avez-vous eu le temps de vérifier cela?

[*Traduction*]

Mme Kolk : Nous avons examiné ce qui se fait ailleurs au Canada. Dans la fonction publique fédérale, si un fonctionnaire est suspendu, il n'accumule pas de service validable. C'est la même chose pour les Forces armées canadiennes; et quatre provinces ont maintenant adopté l'approche consistant à ne pas permettre l'accumulation de temps validable pendant une période de suspension.

Êtes-vous au courant de ce qui se fait dans d'autres pays?

Rosalba L'Orfano, directrice principale, Politique sur les pensions et relations avec des intervenants, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Sur la scène internationale, la manière d'appliquer de telles règles est variable.

Le président : Qu'en est-il au Cambodge?

Mme Kolk : Je ne le sais pas. Peut-être que vos invités pourraient vous le dire.

Le président : Je mentionne le Cambodge parce que nous avons ici présents un certain nombre d'employés du Parlement du Cambodge qui suivent nos travaux ce matin, et nous leur souhaitons la bienvenue.

Mme Kolk : Magnifique.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Merci d'être ici. Pendant la période de suspension, on comprend qu'un sénateur n'accumule pas de droits. En revanche, lorsqu'un sénateur est suspendu alors qu'il compte cinq années de service, lorsqu'il revient, est-ce que les années de suspension comptent, même si elles n'ont pas fait partie de la période de cotisation et que, par exemple, la personne tombe malade à son retour et décide de quitter son emploi?

En d'autres mots, les années de suspension comptent-elles pour la période de six ans, même si on n'a pas versé de cotisations durant toute la période de six ans pour le bénéfice de recevoir son allocation de retraite par la suite?

[*English*]

Ms. Kolk: When the individual would return, the four previous years would count towards a pension. The period of time during which the suspension took place and there is no pensionable accrual time would not count. The only circumstance in which that period could be bought back or count is if the house or Senate would rescind the suspension. That period of time is lost to suspension of time; then, in a recommencement of reinstatement to the Senate or the house, through a majority vote, the pension would begin again.

You're conceivably looking at the four previous years and then, once starting again, however many years accrue, bearing in mind that you need at least six years to get a pension.

[*Translation*]

Senator Bellemare: That is why I asked the question. If the person contributed over a period of four or five years and comes back two years later, that will not add up to six years. Consequently, it is the period of four or five years that will count as the four or five years during which contributions were previously paid. Is that correct?

[*English*]

Ms. Kolk: That's correct. The six-year period is the period of time in which one must have service to qualify for a pension.

Senator Callbeck: Thank you for your explanation. Actually, that was the question that I had.

The change in this legislation then means you're putting the parliamentarians on the same basis as the forces and public servants; is that right?

Ms. Kolk: That is right.

Senator Callbeck: Thank you.

Senator Eaton: If I'm suspended and then reinstated, can I buy the missing years if I've been suspended, say, for two years? Can I pay back into the fund and buy myself back into the fund?

Ms. Kolk: No, that would be prohibited. As I said, the only circumstance is if your suspension was rescinded by the Senate or the House of Commons.

Senator Eaton: Can you briefly explain the following:

> No election shall be made under Part I or Part II by a member during any period that begins on the day . . . .

What does that mean?

Ms. L'Orfano: That provision means that while a member is suspended they cannot take advantage of the provision that allows them to purchase a previous session of Parliament service. During the period of suspension they cannot increase their pensionable service to, let's say, get to the six years in order to be

[*Traduction*]

Mme Kolk : Quand la personne revient, les quatre années précédentes comptent pour l'établissement de la pension. La période pendant laquelle la suspension a eu lieu et pendant laquelle aucun service validable n'a été accumulé ne compterait pas. Le seul cas où cette période pourrait être prise en compte, c'est si la Chambre ou le Sénat annulait la suspension. Cette période de suspension est perdue; ensuite, au moment du retour au Sénat ou à la Chambre, par un vote majoritaire, on recommence à compter le service validable aux fins de la pension.

On pourrait donc prendre en compte les quatre années précédentes et ensuite, après le retour du parlementaire, le nombre variable d'années, en gardant à l'esprit qu'il faut au moins six ans pour toucher une pension.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : C'est pourquoi je posais la question. Si la personne a contribué sur une période de quatre ou cinq ans et qu'elle revient deux ans plus tard, ça ne totalisera pas six années. C'est donc la période de quatre ou cinq années qui sera retenue au bénéfice des quatre ou cinq années durant lesquelles des cotisations ont été payées par le passé; c'est bien ça?

[*Traduction*]

Mme Kolk : En effet. La période de six ans correspond au service validable nécessaire pour être admissible à une pension.

La sénatrice Callbeck : Merci pour votre explication. En fait, c'est la question que je voulais poser.

Le changement à la loi signifie que l'on met les parlementaires sur le même pied que les militaires et les fonctionnaires, n'est-ce pas?

Mme Kolk : En effet.

La sénatrice Callbeck : Merci.

La sénatrice Eaton : Si je suis suspendue et ensuite rétablie, puis-je racheter les années manquantes si j'ai été suspendue, disons, pendant deux ans? Puis-je verser les cotisations manquantes et rétablir ma situation quant à la caisse de retraite?

Mme Kolk : Non, ce serait interdit. Comme je l'ai dit, ce serait possible seulement si votre suspension était annulée par le Sénat ou la Chambre des communes.

La sénatrice Eaton : Pouvez-vous expliquer brièvement la situation suivante :

> Le parlementaire ne peut exercer un choix prévu aux parties I ou II pendant la période qui commence à la prise d'effet...

Qu'est-ce que cela veut dire?

Mme L'Orfano : Cette disposition signifie que si un parlementaire est suspendu, il ne peut tirer profit de la disposition lui permettant de racheter la période correspondant à la session précédente du Parlement. Durant la suspension, il ne peut pas augmenter son service validable pour obtenir par

eligible for a pension. However, during the period of suspension, that period is not counted toward the one year that the member has in order to make an election to purchase a previous session.

For example, the one-year time limit to make the election starts and they become suspended, on that period of suspension the clock stops. Once the majority vote allows that member to continue contributing again, the clock begins again on the one-year period to allow that person to purchase a previous period of service.

Senator Eaton: I see, but I thought you said you cannot purchase.

Ms. L'Orfano: You cannot. You can purchase a previous session of Parliament but you can never purchase a period during which you were suspended.

Senator Eaton: Okay, thank you very much.

The Chair: Your suspension is over and you're back to work, but you still cannot elect to purchase that period while you were suspended.

Ms. L'Orfano: While you're suspended, you cannot take advantage of that provision.

The Chair: You're not suspended any longer if you're back.

Ms. L'Orfano: If you're no longer suspended and the majority vote has specified a date that you can begin contributing again, then you could make an election if your one year is not up, but never for the period of suspension.

The Chair: I think that was part of the earlier part of the question.

[*Translation*]

Senator Rivard: That leads me to ask you for clarification on one point. My understanding is this: a bill becomes law when it receives Royal Assent. Bill C-31 will become law around June 22 or 23. Does that mean that the provisions respecting the pension plan in the event of suspension would apply retroactively to the day we suspended our colleagues by resolution? That is the case regarding salary matters, of course, but is it so with respect to the needs of the pension plan? By that I mean will the act be effective retroactively? Or will it be effective on the day on which Bill C-31 receives Royal Assent.

[*English*]

Ms. Kolk: It will not be retroactive. It will be effective only on the date it receives Royal Assent. Therefore, those who are suspended presently are contributing to their pension. That ability will stop only on the date of passage of the bill.

exemple les six années nécessaires pour être admissible à une pension. Cependant, la période de la suspension n'est pas prise en compte pour le délai dont le parlementaire dispose pour exercer le choix de racheter une session précédente.

Par exemple, le délai d'un an pour exercer le choix commence et le parlementaire est suspendu; pendant cette période de suspension, l'horloge s'arrête. Une fois qu'un vote majoritaire permet au parlementaire de recommencer à cotiser, l'horloge redémarre pour ce qui est de la période d'un an dont dispose cette personne pour racheter une période de service antérieure.

La sénatrice Eaton : Je vois, mais je pensais vous avoir entendu dire qu'il ne peut pas racheter.

Mme L'Orfano : Il ne le peut pas. Il peut racheter une session précédente du Parlement, mais il ne peut jamais racheter une période pendant laquelle il a été suspendu.

La sénatrice Eaton : Très bien, merci beaucoup.

Le président : La suspension est terminée et le parlementaire est de retour au travail, mais il ne peut toujours pas racheter cette période pendant laquelle il a été suspendu.

Mme L'Orfano : Pendant qu'il est suspendu, il ne peut pas tirer profit de cette disposition.

Le président : Il n'est plus suspendu s'il est de retour.

Mme L'Orfano : S'il n'est plus suspendu et qu'un vote majoritaire précise la date à laquelle il peut recommencer à cotiser, alors il peut exercer un choix si le délai d'un an n'est pas écoulé, mais jamais pour la période de la suspension.

Le président : Je pensais que cela répondait à la première partie de la question.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Ça m'amène à vous demander une clarification. Ma compréhension est la suivante : un projet de loi devient loi lorsque la sanction royale est octroyée. Le projet de loi C-31 est un projet de loi qui deviendra loi aux alentours du 22 ou du 23 juin prochain. Est-ce que ça veut dire que la question du régime de retraite relativement à la suspension s'appliquerait rétroactivement la journée où, par résolution, nous avons suspendu nos collègues? C'est bien sûr le cas pour les questions salariales, mais est-ce le cas pour les besoins du régime de retraite, à savoir que cette date sera retenue de façon rétroactive? Ou est-ce que ce sera plutôt à compter du jour où le projet de loi C-31 aura reçu la sanction royale?

[*Traduction*]

Mme Kolk : Ce ne sera pas rétroactif. Cela entrera en vigueur seulement à la date de la sanction royale. Par conséquent, les personnes qui sont actuellement suspendues cotisent à leur pension. Cette aptitude à cotiser cessera seulement à la date d'adoption du projet de loi.

[*Translation*]

Senator Rivard: That is contrary to what we thought when we suspended the senators. We thought that benefits stopped at that point. The clarification you are making for us this morning is therefore very important. Thank you.

The Chair: Because this bill is necessary and it is not retroactive.

Senator Rivard: That is correct, like all acts, unfortunately.

The Chair: Yes, normally. I have no other questions. Thank you very much.

[*English*]

Ms. Kolk: Thank you for the opportunity.

The Chair: We'll go now to Division 9, the Atlantic Canada Opportunities Agency, page 135 of the bill, clauses 175 to 178.

[*Translation*]

I would like to welcome Denise Frenette, Vice-President, Finance and Corporate Services, Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA).

Ms. Frenette, I believe you want to make an opening statement before we ask questions. Go ahead.

Denise Frenette, Vice-President, Finance and Corporate Services, Atlantic Canada Opportunities Agency: Good morning and thank you. This morning, I will talk to you about Divisions 9 and 10. ACOA was created in 1987 with a mandate to enhance the growth of earned incomes and employment opportunities in Atlantic Canada.

[*English*]

We carry our mandate by helping businesses to become more competitive, innovative and productive by working with diverse communities to develop and diversify local economies and by championing Atlantic Canada.

[*Translation*]

Today I am here to provide you with a technical briefing on the legislative changes ACOA is proposing through the 2014 Budget Implementation Act. More specifically, I will talk to you about Divisions 9 and 10 of Part 6 of the bill. I will be happy to answer any questions you may have following this briefing.

[*English*]

I'll begin with Division 9 of Part 6 of the Budget Implementation Bill, which proposes two initiatives that would allow Atlantic Canada Opportunities Agency to achieve

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Ceci est contraire à ce que nous croyions au moment où nous avons procédé à la suspension des sénateurs; nous croyions que les bénéfices s'arrêtaient à ce moment-là. La clarification que vous nous apportez ce matin est donc très importante. Je vous remercie.

Le président : Parce qu'il est nécessaire d'avoir ce projet de loi et il n'est pas rétroactif.

Le sénateur Rivard : C'est exact; comme toutes les lois, malheureusement.

Le président : Oui, normalement. Je n'ai pas d'autres questions. Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Mme Kolk : Merci de nous avoir accueillies.

Le président : Nous passons maintenant à la section 9, portant sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, page 135 du projet de loi, articles 175 à 178.

[*Français*]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme Denise Frenette, vice-présidente, Finances et Services corporatifs, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Madame Frenette, je crois que vous désirez faire une déclaration liminaire avant nos questions; allez-y.

Denise Frenette, vice-présidente, Finances et Services corporatifs, Agence de promotion économique du Canada atlantique : Bonjour et merci. Je vais vous parler ce matin des sections 9 et 10. L'APECA a été créée en 1987 afin d'accroître les revenus gagnés et les perspectives d'emploi dans la région de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Nous exécutons notre mandat en aidant les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus novatrices et plus productives; en travaillant avec les collectivités à développer et à diversifier leur économie; et en défendant les intérêts du Canada atlantique.

[*Français*]

Je suis ici aujourd'hui pour vous donner une séance d'information technique sur les modifications législatives que l'APECA propose par l'intermédiaire de la Loi d'exécution du budget de 2014. Je vous parlerai en particulier des sections 9 et 10 de la partie 6 du projet de loi. Je serai heureuse de répondre à vos questions à la fin de la séance d'information.

[*Traduction*]

Je vais commencer par la section 9 de la partie 6 de la Loi d'exécution du budget, qui propose deux initiatives qui permettraient à l'APECA de réaliser des économies. Ces

efficiencies. Those initiatives are the elimination of the ACOA board and the agency's requirement for a five-year report to Parliament. I will guide you through legislative clauses 175 to 178.

Clause 175 provides for the repeal of the definition "Board" in section 3 of the Atlantic Canada Opportunities Agency Act as the bill proposes to dissolve the board pursuant to subsection 178(1).

[*Translation*]

Clause 176 provides for the repeal of sections 18 and 19 of the Atlantic Canada Opportunities Agency Act. These sections establish and describe the board's operations, such as its quorum and frequency of meetings.

Clause 177 provides for the repeal of subsections 21(2) and 21(2.1) of the Atlantic Canada Opportunities Agency Act. These subsections required ACOA to table a comprehensive report before Parliament every five years, providing an evaluation of all activities in which the agency is involved. This report is now considered redundant in light of the current reporting framework, which includes annual departmental reports.

[*English*]

Clause 178 terminates the appointment of members to the Atlantic Canada Opportunities Board. Furthermore, subsection 178(2) provides that members of the board are not entitled to claim compensation as a result of early termination of appointment.

I will now talk to you about Division 10, unless you want to break now for questions on Division 9.

The Chair: I have three senators who have an interest in talking about Division 9. Maybe we should do that one first and talk about the Atlantic Canada Opportunities Agency.

[*Translation*]

Senator Bellemare: How many people currently work at the board?

Ms. Frenette: The board currently has six members present. The board is an advisory body. The president of ACOA is a member of the board. There may be as many as seven members, and representation is determined by province, one member for each province.

Senator Bellemare: Are they generally personalities from the industry? They are not public servants.

Ms. Frenette: From the industry and the community.

initiatives sont l'élimination du Conseil de promotion économique du Canada atlantique et du rapport quinquennal de l'agence au Parlement. Je vais passer en revue à votre intention les articles 175 à 178 du projet de loi.

L'article 175 prévoit l'abrogation de la définition de « Conseil » à l'article 3 de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, étant donné que le projet de loi propose la dissolution du conseil, conformément au paragraphe 178(1).

[*Français*]

L'article 176 prévoit l'abrogation des articles 18 et 19 de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ces articles établissent et décrivent le fonctionnement du conseil, notamment son quorum et la fréquence de ses réunions.

L'article 177 prévoit l'abrogation des paragraphes 21(2) et 21(2.1) de la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ces paragraphes obligeaient l'APECA à déposer un rapport exhaustif devant le Parlement tous les cinq ans sur les résultats de l'évaluation de toutes les activités auxquelles elle participe. Ce rapport est maintenant considéré comme redondant compte tenu du cadre de reddition de comptes actuel qui comprend notamment des rapports ministériels annuels.

[*Traduction*]

L'article 178 met fin au mandat des membres du Conseil de promotion économique du Canada atlantique. En outre, le paragraphe 178(2) énonce que les membres du conseil n'ont aucun droit de réclamer une compensation en raison de la cessation hâtive de leur mandat.

Je vais maintenant vous parler de la section 10, à moins que vous ne vouliez m'interrompre maintenant pour poser des questions sur la section 9.

Le président : J'ai trois sénateurs qui voudraient discuter de la section 9. Peut-être que nous devrions discuter dès maintenant de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Combien de personnes travaillent au conseil actuellement?

Mme Frenette : Le conseil, à l'heure actuelle, compte six membres présents. Le conseil est un conseil consultatif. Le président de l'APECA est membre du conseil. Il peut y avoir jusqu'à sept membres, et la représentation est établie par province; un membre pour chaque province.

La sénatrice Bellemare : Ce sont des personnalités qui viennent du milieu de l'industrie généralement? Ce ne sont pas des fonctionnaires.

Mme Frenette : De l'industrie et de la communauté.

Senator Bellemare: How will the agency go about finding analyses and obtaining feedback to guide its actions? How will it replace its economic partners who provide the advice it has to solicit?

Ms. Frenette: You have to go back to when the board was originally created. It was established in 1987 when the agency was founded. At the time, we did not have a structure or mechanism for surveying community opinion. We have made a lot of progress since then. We now have several forums, round tables and meetings where officers and the minister meet community and business people to discuss and obtain comments. We now have a much more elaborate form of consultation. In addition, with developments at the agency, we also have much more contact with the community, many more committees on which the agency sits. We have also developed a capability for our development policies and research analysis so that we are in a better position to take the pulse of the community.

Senator Bellemare: The board had to prepare an activity report, and now officials will be preparing the same annual activity report.

Ms. Frenette: Those are two separate things. The board did not prepare an activity report. The activity report we propose to abolish is a report that the agency, not the board, prepared every five years.

Senator Bellemare: How much were the board members paid?

Ms. Frenette: If I am not mistaken, between $275 and $350 a day.

Senator Bellemare: That means a saving of how much?

Ms. Frenette: Historically, that is an average saving of $175,000.

Senator Bellemare: How were the committee members selected?

Ms. Frenette: Names were proposed. It was by ministerial appointment.

[*English*]

Senator Buth: I'm not sure you can answer this, but there are other development agencies or organizations across the country. Were any of those structured the same way as ACOA in terms of having a board?

Ms. Frenette: I believe ACOA is the only one where it's in the legislation to have an advisory board.

Senator Buth: So the others would typically be run by the public service and would be gathering input, in terms of their priorities and programs, through a regular consultation process without a board.

Ms. Frenette: Yes.

La sénatrice Bellemare : Comment l'agence va-t-elle faire pour trouver des analyses et obtenir de la rétroaction pour guider ses actions? Comment va-t-elle remplacer ses partenaires économiques dans les avis qu'elle doit solliciter?

Mme Frenette : Il faut retourner à l'origine de la création du conseil. Il a été établi en 1987 lors de la création de l'agence. À cette époque, on n'avait pas de structure ou de mécanisme pour sonder l'opinion de la communauté. Depuis, on a beaucoup évolué. On a maintenant plusieurs forums, que ce soit des tables rondes ou des rencontres où les officiers de même que le ministre rencontrent les gens de la communauté et les gens d'affaires pour discuter et obtenir des commentaires; il s'agit d'une consultation beaucoup plus élaborée maintenant. Également, avec l'évolution de l'agence, on a aussi beaucoup plus de contacts auprès de la communauté, beaucoup plus de comités auxquels l'agence participe. On a aussi développé une capacité pour nos politiques de développement et l'analyse de recherches, de façon à mieux tâter le pouls de la communauté.

La sénatrice Bellemare : Le conseil devait faire un rapport d'activités, et maintenant, ce sont les fonctionnaires qui vont faire le même rapport d'activités annuel.

Mme Frenette : Ce sont deux choses distinctes. Le conseil ne faisait pas de rapport d'activités. Le rapport d'activités qu'on propose d'abolir est un rapport que l'agence, et non le conseil, préparait aux cinq ans.

La sénatrice Bellemare : Combien étaient rémunérés les membres du conseil?

Mme Frenette : Si je ne m'abuse, entre 275 $ et 350 $ par jour.

La sénatrice Bellemare : Ça fait une économie de combien?

Mme Frenette : Il s'agit d'une économie, en moyenne, historiquement, de 175 000 $.

La sénatrice Bellemare : Comment les membres du comité étaient-ils choisis?

Mme Frenette : Des propositions étaient faites. C'était une nomination ministérielle.

[*Traduction*]

La sénatrice Buth : Je ne suis pas certaine que vous puissiez répondre à cette question, mais il y a d'autres agences ou organisations de promotion économique ailleurs au Canada. Est-ce que l'une ou l'autre de ces dernières est structurée de la même manière que l'APECA en ce sens qu'elle possède un conseil?

Mme Frenette : Je pense que l'APECA est la seule qui doit, en vertu de la loi, posséder un conseil consultatif.

La sénatrice Buth : Les autres sont donc dirigées par la fonction publique et recueillent des avis, en vue d'établir leurs priorités et programmes, au moyen d'un processus de consultation ordinaire, sans la présence d'un conseil.

Mme Frenette : Oui.

Senator Callbeck: You say that you're going to eliminate the five-year comprehensive report, which I understand evaluated all their activities. Is that information going to be available anywhere else? I know you're doing an annual report, but I'm concerned about the evaluation of the projects that ACOA is involved with.

Ms. Frenette: The requirement for the five-year report came at a time when ACOA, as you know, was created for just a five-year period and there was a need to report back to Parliament. The decision at the time was to have a five-year report.

Since then, two elements have changed. The government has now confirmed ongoing funding for ACOA. Legislative requirements have also changed and made it such that there are new, more modern ways of accounting, and more transparent ways to account for the activities of ACOA. Among other things, as a government we now have an evaluation policy where all of our programs are evaluated on a five-year cycle and all of this information is posted on the agency's website, so there is transparency.

We have the annual departmental report as was mentioned, and we also produce quarterly financial statements that are also available on the agency's website.

Senator Callbeck: So all the projects will still be evaluated every five years and put on your website.

Ms. Frenette: Yes.

Senator Callbeck: The last meeting of the board was fall 2013, I believe. After that meeting, did they provide any advice and support to the agency?

Ms. Frenette: I believe the last meeting was in May 2013 and they have not been convened since then to provide additional advice.

Senator Callbeck: But after their last meeting, I assume that when they get together they provide support and advice to ACOA after every meeting; is that right?

Ms. Frenette: As part of the meeting, during the deliberations they provide advice, yes.

Senator Callbeck: Do they meet with the members of ACOA? The chairman of the board is the president of ACOA, right?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Callbeck: Are there public servants at those meetings or what was taking place at these board meetings?

Ms. Frenette: Typically at the board meetings you would have the president and vice-presidents of the four Atlantic provinces present. They would make presentations and have discussions on current topics related to items that are happening within the agency or future plans the agency is considering.

La sénatrice Callbeck : Vous dites que vous allez éliminer le rapport quinquennal exhaustif, dans lequel on évaluait toutes les activités de l'agence. Cette information sera-t-elle disponible ailleurs? Je sais que vous faites un rapport annuel, mais je m'intéresse à l'évaluation des projets dont s'occupe l'APECA.

Mme Frenette : L'exigence d'un rapport quinquennal date de l'époque où l'APECA, comme vous le savez, a été créée pour une période de cinq ans seulement et il était nécessaire d'assurer un rapport au Parlement. Il a été décidé à l'époque d'exiger un rapport quinquennal.

Depuis, deux éléments ont changé. Le gouvernement a maintenant confirmé le financement continu de l'APECA. Les exigences législatives ont également changé de telle sorte qu'il y a maintenant de nouvelles manières plus modernes de rendre des comptes et des manières plus transparentes de présenter les activités de l'APECA. Notamment, nous avons maintenant au gouvernement une politique d'évaluation telle que tous nos programmes sont évalués sur un cycle de cinq ans; cette information est affichée sur le site web de l'agence et il y a donc transparence.

Nous avons aussi le rapport ministériel annuel, qui a été mentionné, et nous préparons aussi des états financiers trimestriels qu'on peut également consulter sur le site web de l'agence.

La sénatrice Callbeck : Donc, tous les projets continueront d'être évalués tous les cinq ans et le tout sera affiché sur votre site web.

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Callbeck : Sauf erreur, la dernière réunion du conseil a eu lieu à l'automne 2013. Après cette réunion, a-t-il fourni à l'agence des conseils ou un soutien quelconque?

Mme Frenette : Je pense que la dernière réunion a eu lieu en mai 2013 et les membres n'ont pas été convoqués depuis pour donner d'autres conseils.

La sénatrice Callbeck : Mais après cette dernière réunion... Je suppose que lorsqu'ils se réunissent, ils fournissent à l'APECA un soutien et des conseils après chaque réunion, n'est-ce pas?

Mme Frenette : Durant la réunion, dans le cadre des délibérations, ils donnent des conseils, oui.

La sénatrice Callbeck : Rencontrent-ils les membres de l'APECA? Le président du conseil est le président de l'APECA, n'est-ce pas?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Callbeck : Des fonctionnaires assistent-ils à ces réunions? Que se passait-il à ces réunions du conseil?

Mme Frenette : D'habitude, le président et les vice-présidents des quatre provinces de l'Atlantique étaient présents aux réunions du conseil. Ils faisaient des exposés qui étaient suivis de discussions sur les activités en cours ou envisagées par l'agence.

Senator Callbeck: So you feel that's not necessary now that you're having discussions directly with the public; you don't need that.

Ms. Frenette: Yes.

Senator Callbeck: I was talking about an evaluation. Is there anything those five-year reports cover that's not going to be covered somewhere else, whether it's the annual report or whatever?

Ms. Frenette: Yes. It's a different format, but it's still a comprehensive overview of the agency's programming, performance and accounting for the agency's results.

[*Translation*]

Senator Mockler: First of all, Ms. Frenette, I want to congratulate you on the leadership that ACOA constantly shows. It has always been at the forefront of the development field in Prince Edward Island, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador and especially back home in New Brunswick.

First, I accept the proposal you are making because I believe it is important. You are going to have round tables and stakeholders; you will also have representatives from the business community, from small, medium and large enterprises, around the table when ACOA representatives contact them.

You mentioned that that was redundant, that you had to modernize. You also said you were going to dissolve the board of directors, if I heard correctly. What does ACOA's original architect think? What does Donald Savoie say about that? Has he made any comments on the subject?

Ms. Frenette: I am not aware of his personal opinion on the subject. However, I believe that Ms. Savoie has followed developments at the agency and has also definitely noted the extent to which the agency is involved in the communities, as well as the consultation efforts that are being made by the agency's senior officials and by the minister responsible for ACOA.

Senator Mockler: I have always attributed the concept to Mr. Savoie and to the governments of the time as well. Second, I know that he is in favour of change, and, in the spirit of what is being done now, people who are close to him tell me that he agrees with what is being proposed.

My last question concerns efficiency. Can you explain how ACOA will avoid becoming less efficient in our four provinces and how you will still be able to take their pulse for the purpose of developing their resources?

Ms. Frenette: Of course. I would like to note that these are two budget-cutting initiatives. They are really initiatives designed to improve efficiency by redirecting employees' efforts and the

La sénatrice Callbeck : Vous trouvez donc que ce n'est plus nécessaire, maintenant que vous avez des discussions directement avec le public; vous n'en avez plus besoin.

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Callbeck : J'ai parlé d'une évaluation. Y a-t-il quoi que ce soit dans ces rapports quinquennaux qui ne sera pas abordé dans d'autres documents, que ce soit le rapport annuel ou autre?

Mme Frenette : Oui. C'est un format différent, mais cela demeure un examen complet des programmes de l'agence, avec une évaluation du rendement et des résultats obtenus par l'agence.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, madame Frenette, pour le leadership dont l'APECA ne cesse de faire preuve. Elle a toujours été à l'avant-plan dans le domaine du développement, que ce soit dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador ou, surtout, chez nous, au Nouveau-Brunswick.

Premièrement, j'accepte la proposition que vous nous faites, car je crois que c'est important. Vous allez avoir des tables rondes, des intervenants; vous aurez aussi des représentants du milieu des affaires, des petites, moyennes et grandes entreprises autour de la table lorsque les représentants de l'APECA entreront en contact avec eux.

Vous avez mentionné que c'était redondant, qu'il fallait moderniser. Vous avez aussi mentionné que vous alliez dissoudre le conseil de direction, si j'ai bien entendu. Que pense l'architecte original de l'APECA? Que dit M. Donald Savoie de cela? A-t-il émis des commentaires à ce sujet?

Mme Frenette : Je ne suis pas au courant de son opinion personnelle sur le sujet. Par contre, je pense que M. Savoie a suivi l'évolution de l'agence et a certainement aussi pu noter à quel point l'agence est présente dans les communautés, ainsi que les efforts de consultation qui sont faits, au niveau des hauts dirigeants de l'agence mais aussi au niveau du ministre responsable de l'APECA.

Le sénateur Mockler : En ce qui me concerne, j'ai toujours attribué le concept à M. Savoie — et aux gouvernements du temps aussi. Deuxièmement, je sais que, pour sa part, il préconise un changement et, dans l'esprit de ce qui est en train de se faire, des gens qui sont proches de lui me disent qu'il est d'accord avec ce qui est proposé.

Ma dernière question est la suivante : lorsqu'on parle d'efficacité, pouvez-vous expliquer qu'on ne perdra pas l'efficacité de l'APECA dans nos quatre provinces, mais qu'on pourra quand même toujours prendre leur pouls pour développer leurs richesses?

Mme Frenette : Certainement. Concernant ces deux initiatives, j'aimerais mentionner que ce ne sont pas des initiatives de réduction de budget. Ce sont des initiatives qui visent vraiment

funding allocated to provide support for the board and to prepare reports to other, currently more appropriate economic activities and performance measures.

Senator Chaput: I would like to make sure my understanding is correct. It is the ACO board, which is an advisory entity at ACOA, that is being dissolved, is it not?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Chaput: ACOA, as an agency, will remain?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Chaput: And if I understood correctly when you made your presentation, ACOA will now also receive more stable, more sustainable funding, will it not?

Ms. Frenette: What I explained is that, when ACOA was initially established in 1987, it was created for a period of five years. We therefore had to come back and confirm our funding. Now ACOA's funding is stable.

Senator Chaput: And ACOA has a board of directors?

Ms. Frenette: No. The only board that we had was the advisory committee; we do not have a board of directors.

Senator Chaput: It is directed by the department?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Chaput: Will members of the community be involved at some point? Earlier you said, as my colleague mentioned, that you would be having round tables for consultation purposes. Has a commitment been made to hold round tables to consult the communities?

Ms. Frenette: Yes. That practice is part of the way we manage our organization. We regularly organize round tables on various topics. We also have many committees on which members of the community can get involved in our work.

I would also like to mention that ACOA has a highly decentralized structure that is very much involved in the community. Our business offices are really close to the communities, as are the entrepreneurs. We work very closely with those people.

Senator Chaput: And do you have business agents working closely with the communities in various provinces?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Chaput: Do you have one, or even several, business offices in each of the Atlantic provinces?

une amélioration de l'efficacité, en redirigeant les efforts des employés et les montants consacrés au soutien du conseil et à la production de rapports, et ce, pour les diriger vers d'autres activités de nature économique et de mesures du rendement plus appropriées à l'heure actuelle.

La sénatrice Chaput : Je voudrais m'assurer que je comprends bien. C'est le conseil de promotion économique qui est dissout, qui est une entité de conseil consultatif à l'APECA, n'est-ce pas?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Chaput : L'APECA, comme agence, demeure?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Chaput : Et l'APECA, si j'ai bien compris lorsque vous faisiez votre présentation, va maintenant également recevoir un financement plus stable, plus durable, n'est-ce pas?

Mme Frenette : Ce que j'expliquais, c'est que, quand l'APECA a été créée initialement, en 1987, elle l'a été pour une période de cinq ans. Donc, nous devions revenir pour confirmer notre financement. Maintenant, le financement de l'APECA est stable.

La sénatrice Chaput : Est-ce que l'APECA a un conseil d'administration?

Mme Frenette : Non. Le seul conseil que nous avions était le comité consultatif; nous n'avons pas de conseil de direction.

La sénatrice Chaput : C'est dirigé par le ministère?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Chaput : Est-ce que des membres de la communauté seront impliqués à un moment donné? Vous disiez tantôt, comme mon collègue le mentionnait, que vous auriez, en termes de consultation, des tables rondes. Est-ce un engagement qui a été pris, de tenir des tables rondes pour consulter les communautés?

Mme Frenette : Oui. C'est une pratique qui fait partie de la façon dont nous gérons notre organisation. Nous organisons de façon régulière, sur différents sujets, des tables rondes. Nous avons aussi beaucoup de comités dans lesquels des membres de la communauté peuvent s'impliquer dans notre travail.

J'aimerais aussi mentionner que l'APECA a une structure très décentralisée et très présente dans la communauté. Nos agents d'affaires sont vraiment proches des communautés, ainsi que des entrepreneurs. Un travail très étroit se fait avec ces gens-là.

La sénatrice Chaput : Et vos agents d'affaires qui travaillent en proche collaboration avec les communautés, vous en avez dans différentes provinces?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Chaput : Pour l'Atlantique, vous auriez un agent d'affaires dans chacune des provinces, voire plusieurs?

Ms. Frenette: Yes. We have regional offices in the four Atlantic provinces, and their head offices are located in the provincial capitals.

Senator Chaput: I would just like to add one point regarding what Senator Mockler just mentioned concerning the creator of the concept, Mr. Savoie, to say that I have no problem if he is comfortable with these changes. Thank you.

Senator Bellemare: Ms. Frenette, I understand a little better, but you currently manage a budget at ACOA that is intended for businesses, is it not?

Ms. Frenette: It is a budget intended for both businesses and the communities. We have business development projects, but also community development projects.

Senator Bellemare: Was it the advisory committee that previously approved the allocation of the budget to the communities?

Ms. Frenette: No, a committee did not make decisions. A committee gave advice.

Senator Bellemare: All right. Then the process of allocating funding to the community will not change?

Ms. Frenette: No.

Senator Bellemare: I simply wanted to emphasize — and I think it is important to say this — that the effectiveness of public intervention in the industrial field generally depends to a large degree on the close contacts that the agency — this one or any other — may have with the community on labour matters and economic development issues.

Obviously, at first glance, when you want to dissolve a committee that is normally there to provide advice on the needs of the community, you have to ensure that mechanisms are well in place. Otherwise officials may have all the necessary knowledge, but that will not be comparable to having people who are directly producers or creators of wealth and who can advise the government on the community's needs.

It is important to take that into account because it is an important concern for your organization.

Ms. Frenette: In that regard, the upstream approach of holding round tables, which involves senior executives — our minister also takes the initiative of meeting with the business community and people from the communities — gives us a constant and comprehensive perspective on the views of those people who might be able to give us advice.

The Chair: When you say "give advice", does that mean advice on projects that are to be subsidized?

Mme Frenette : Oui. Nous avons des bureaux régionaux installés dans les quatre provinces de l'Atlantique, leur siège principal se trouvant dans la capitale de la province.

La sénatrice Chaput : Je voudrais juste ajouter une chose, à propos de ce que le sénateur Mockler vient de mentionner au sujet de celui qui est le créateur du concept, M. Savoie, pour dire que, s'il est à l'aise avec ces changements, je n'ai aucun problème. Je vous remercie.

La sénatrice Bellemare : Madame Frenette, je comprends un peu mieux, mais, au niveau de l'APECA, actuellement, vous gérez un budget qui est destiné aux entreprises, n'est-ce pas?

Mme Frenette : C'est un budget qui est destiné à la fois aux entreprises et aux communautés. Nous avons des projets de développement d'entreprises, mais aussi des projets de développement de communautés.

La sénatrice Bellemare : Auparavant, est-ce que c'était le comité consultatif qui endossait la répartition du budget aux communautés?

Mme Frenette : Non. Ce n'était pas un comité qui prenait des décisions. C'était un comité qui donnait des avis.

La sénatrice Bellemare : D'accord. Donc, dans le processus d'allocation des fonds à la communauté, cela ne changera pas?

Mme Frenette : Non.

La sénatrice Bellemare : Je voulais simplement souligner que, et je trouve important de le faire, d'une façon générale, l'efficacité de l'intervention publique dans le domaine de l'industrie dépend grandement des contacts étroits que l'agence — celle-ci ou n'importe quelle autre — peut avoir avec la communauté, autant pour les questions de main-d'œuvre que pour les questions de développement économique.

C'est sûr que, à première vue, quand on veut dissoudre un comité qui, normalement, est là pour donner des avis par rapport aux besoins de la communauté, il faut s'assurer que les mécanismes soient bien présents; autrement, les fonctionnaires peuvent avoir toutes les connaissances voulues, mais ce ne sera jamais comparable avec le fait d'avoir des personnes qui sont, directement, des producteurs ou des créateurs de richesse et qui peuvent conseiller le gouvernement sur les besoins de la communauté.

Il est important de tenir compte de cela, qui est un souci important pour votre organisation.

Mme Frenette : À ce sujet, l'approche en amont de la tenue de tables rondes, laquelle fait intervenir les cadres supérieurs — notre ministre prend aussi l'initiative de rencontrer le milieu des d'affaires et les gens des communautés — nous donne une perspective continue et complète du point de vue de ces gens qui pourraient nous donner des avis.

Le président : Lorsque vous dites « donner des avis », est-ce que ce sont des avis concernant des projets devant être subventionnés?

Ms. Frenette: It is not advice on specific projects but rather on the implementation of agency policies and program development as a whole.

[*English*]

Senator Callbeck: Just a couple of questions on the round tables. That sounds good; senior managers are going to be sitting down with the public at large. I'm from Prince Edward Island. Will they take place, let's say, across the Island? I'm particularly thinking of the rural areas. Are we going to find these round tables mainly in Charlottetown?

Ms. Frenette: Typically, depending on the topic and what needs to be addressed, these round tables can occur at various places. We don't systematically just hold them in one urban location, if I can put it that way. We are mindful of reaching out to rural communities as well.

Senator Callbeck: I'm from a rural area so I just wanted to put that on the table, because there's a tremendous need out there.

You said round tables, and then committees where members of the community can get involved. Have those committees been established yet, or is that to come?

Ms. Frenette: In terms of committees, I'll give you an example. On official languages, we have committees where you would have RDÉE. I'm not sure how you would translate that. You have representatives of the community on those and you would also have ACOA representatives on these joint tables. That is an example of a committee.

It depends on the issue, but I'll take an example in the north. There were some issues in New Brunswick, and there are some working committees where you would have people from the community — businesses, as well as ACOA employees — to discuss how we move forward.

Senator Callbeck: Would ACOA pick these people to go on the committee or are they representatives of organizations within the area?

Ms. Frenette: It depends how the committee gets formed and who is taking the lead. Sometimes we get invited to committees, and sometimes we might want to take the lead in setting up a structure on a particular issue.

The Chair: Just to clarify the record, RDÉE is *Réseau de développement économique et d'employabilité*. That's the acronym for that particular group.

Senator Mockler: Those were very good questions from Senator Callbeck. Let's say, as we have seen, they have a challenge in fisheries; the agent of ACOA, with ACOA and the communities, will put together stakeholders at the community and/or industry level. My question is: Will those committees continue to be reinforced in all provinces?

Ms. Frenette: Yes.

Mme Frenette : Ce ne sont pas des avis sur des projets spécifiques, mais plutôt sur l'application des politiques de l'agence et l'élaboration des programmes dans leur ensemble.

[*Traduction*]

La sénatrice Callbeck : J'ai quelques questions sur les tables rondes. C'est bon à première vue; les cadres supérieurs vont rencontrer le grand public. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces rencontres auront-elles lieu d'un bout à l'autre de l'île? Je songe en particulier aux régions rurales. Ces tables rondes auront-elles surtout lieu à Charlottetown?

Mme Frenette : Cela dépend de la question abordée et des besoins; ces tables rondes peuvent avoir lieu en divers endroits. Nous ne les tenons pas systématiquement dans une seule ville, pour ainsi dire. Nous tenons à rejoindre également les collectivités rurales.

La sénatrice Callbeck : Je viens d'une région rurale et je tenais seulement à ce que ce soit dit, parce qu'il y a de très grands besoins dans ces régions.

Vous avez évoqué des tables rondes, et aussi des comités auxquels peuvent participer des membres du grand public. Ces comités ont-ils été créés ou est-ce à venir?

Mme Frenette : Pour les comités, je vais vous donner un exemple. Pour les langues officielles, nous avons des comités appelés RDÉE. Je ne sais pas trop comment cela se traduit. Ils comptent des représentants de la collectivité et aussi de l'APECA. C'est un exemple de comité.

Cela dépend de la question à l'étude, mais je vais prendre un exemple dans le Nord. Il y avait des problèmes au Nouveau-Brunswick et il y a là-bas des comités de travail regroupant des membres de la collectivité — des gens d'affaires et des employés de l'APECA — qui discutent de ce qu'il convient de faire.

La sénatrice Callbeck : Est-ce l'APECA qui choisit les membres du comité, ou bien s'agit-il de représentants des organisations de la région?

Mme Frenette : Cela dépend de la manière dont le comité est constitué et de l'instance qui prend l'initiative. Parfois, nous sommes invités à faire partie de comités, et parfois nous prenons l'initiative d'établir une structure pour étudier une question donnée.

Le président : Une simple précision : RDÉE est le sigle de Réseau de développement économique et d'employabilité.

Le sénateur Mockler : La sénatrice Callbeck a posé de très bonnes questions. Disons qu'il y a un problème dans le secteur des pêches, comme c'est arrivé; l'agent de l'APECA, de concert avec l'APECA et les collectivités, réunit les intervenants au niveau de la collectivité ou de l'industrie. Voici ma question : ces comités vont-ils continuer d'être renforcés dans toutes les provinces?

Mme Frenette : Oui.

Senator Mockler: Thank you.

The Chair: That's sort of like, "What do you think about that?"

Ms. Frenette, you're Vice President of Finance and Corporate Services. Are you installed in Moncton, New Brunswick, or do you work here in Ottawa?

Ms. Frenette: I work in Moncton, New Brunswick.

Senator L. Smith: Thank you for your participation.

I have a simple question: How would you assess the effectiveness of the agency in terms of results and accomplishments?

The other question is: Was this change made for financial reasons or was it made for reasons of effectiveness?

Ms. Frenette: On the first question of how we assess effectiveness, as mentioned we do evaluations of all of our programs on a five-year cycle. We have an opportunity to do a thorough evaluation of our programs. The ongoing consultations also allow us to respond on a timelier basis to what we're hearing from the community.

What was your second question?

Senator L. Smith: Was the change made in terms of the advisory group due to performance or money?

Ms. Frenette: It's more about building efficiencies. As all government departments, we are in an era where we're looking to ensure efficiencies and redirect our resources to more value-added functions.

Senator L. Smith: The reason I asked the question is because, as was mentioned by Senator Bellemare, from an impact perspective there's a difference between the levels that certain people can attack or get support from when you're a high-profile advisory member versus an employee within the agency.

In terms of results, if you had to list the two or three top results that have occurred by or through the agency in the last couple of years, what would they be? I'm trying to get a sense of what they've done, as opposed to having meetings and trying to stimulate people and the economy. If there are two things that the agency has done well in the last couple of years — two highlights, two hits, two successes — what would they be?

Ms. Frenette: One of the key things right now is we've just undergone a review of our innovation programming. In terms of achieving success on a priority file, innovation is one where our minister has done a lot of consultation. In Budget 2014 it was recognized that ACOA is refocusing on innovation. On the innovation file, certainly we've had a lot of success.

Le sénateur Mockler : Merci.

Le président : C'est un peu comme de dire : « Qu'en pensez-vous? ».

Madame Frenette, vous êtes vice-présidente, Finances et Services corporatifs. Êtes-vous installée à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ou bien ici à Ottawa?

Mme Frenette : Je travaille à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur L. Smith : Je vous remercie pour votre participation.

J'ai une question simple : comment évaluez-vous l'efficacité de l'agence sur le plan des résultats et des réalisations?

J'ai une autre question : ce changement a-t-il été fait pour des raisons financières ou bien d'efficacité?

Mme Frenette : Pour la première question, à savoir comment nous évaluons l'efficacité, comme on l'a dit, nous évaluons l'ensemble de nos programmes sur un cycle de cinq ans. Nous avons l'occasion de faire une évaluation en profondeur de nos programmes. Les consultations continues nous permettent aussi de réagir plus rapidement à ce que nous entendons de la part de la collectivité.

Quelle était votre deuxième question?

Le sénateur L. Smith : Le changement quant au groupe consultatif a-t-il été fait pour des raisons de performance ou d'argent?

Mme Frenette : Il s'agit plutôt d'améliorer l'efficience. Comme tous les ministères gouvernementaux, nous traversons une époque où nous cherchons à faire des gains d'efficience et réaffecter nos ressources à des activités qui ont plus de valeur ajoutée.

Le sénateur L. Smith : Je pose la question parce que, comme l'a dit la sénatrice Bellemare, il y a une différence quant à l'impact d'une intervention ou d'un appui selon qu'il provient d'un membre d'un conseil consultatif qui est médiatisé ou d'un simple employé de l'agence.

Sur le plan des résultats, si vous deviez énumérer les deux ou trois meilleurs résultats obtenus par l'agence depuis quelques années, quels seraient-ils? J'essaie d'avoir une idée des réalisations concrètes, par opposition aux réunions ou de simplement essayer de stimuler les gens et l'économie. S'il y a deux choses que l'agence a bien faites depuis deux ans — deux faits saillants, deux bons coups, deux succès — quels seraient-ils?

Mme Frenette : L'un des éléments clés en ce moment est que nous venons d'effectuer un examen de notre programmation en termes d'innovation. Pour ce qui est d'obtenir du succès dans un dossier prioritaire, l'innovation est un domaine dans lequel notre ministre a fait beaucoup de consultations. Dans le budget de 2014, on a fait ressortir que l'APECA se recentre sur l'innovation. Dans le dossier de l'innovation, nous avons assurément connu beaucoup de succès.

Atlantic shipbuilding comes to mind in that we've developed an Atlantic shipbuilding strategy whereby we're really going to focus on helping small and medium enterprises to take advantage of this huge Atlantic shipbuilding procurement opportunity.

Les chantiers navals de l'Atlantique viennent à l'esprit puisque nous avons mis au point une stratégie de construction navale dans l'Atlantique en vertu de laquelle nous allons vraiment nous efforcer d'aider les petites et moyennes entreprises à tirer profit de cette gigantesque occasion d'acquisition de navires dans l'Atlantique.

The Chair: That was Part 9. Why don't we go on to Division 10?

Le président : Voilà pour la partie 9. Pourquoi ne pas passer à la section 10?

Ms. Frenette: Thank you, Mr. Chair.

Mme Frenette : Merci, monsieur le président.

I will now walk you through Division 10 of Part 6 of the Budget Implementation Bill, which relates to the dissolution of Enterprise Cape Breton Corporation, ECBC.

Je vais maintenant vous parler de la section 10 de la partie 6 de la Loi d'exécution du budget, qui porte sur la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB).

ECBC is a federal Crown corporation responsible for economic development through Cape Breton Island and a portion of mainland Nova Scotia in and around the town of Mulgrave. In addition to its own program, ECBC is responsible for the delivery of ACOA programs and certain obligations of the former Cape Breton Development Corporation, also known as DEVCO.

La SECB est une société d'État fédérale responsable du développement économique à l'île du Cap-Breton et dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse à Mulgrave et dans les environs. En plus de ses propres programmes, la SECB est responsable de l'exécution des programmes de l'APECA et de certaines obligations de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton, aussi connue sous le sigle DEVCO.

Division 10 provides for the dissolution of ECBC and authorizes the transfer of its assets and obligations to either ACOA or Public Works and Government Services Canada. ECBC's economic development activities and associated budgets would be transferred to ACOA, which would assume sole responsibility for the delivery of economic activities in Cape Breton. ECBC's real property holdings and obligations related to DEVCO would transfer to Public Works and Government Services Canada.

La section 10 prévoit la dissolution de la SECB et autorise le transfert de ses actifs et obligations soit à l'APECA, soit à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités de développement économique de la SECB et les budgets connexes seraient transférés à l'APECA, qui assumerait la responsabilité exclusive de l'exécution des activités économiques au Cap-Breton. Les biens immobiliers et les obligations de la SECB liés à la DEVCO seraient transférés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

I will guide you through the bill from clauses 179 to 192.

Je vais passer en revue les articles 179 à 192 du projet de loi.

Clause 179 provides definitions for this division.

L'article 179 renferme les définitions s'appliquant à cette section.

Clause 180 dissolves the Enterprise Cape Breton Corporation, ECBC.

L'article 180 dissout la Société d'expansion du Cap-Breton, la SECB.

Clause 181(1) provides for the transfer of the assets and obligations of ECBC and its subsidiaries to either the Atlantic Canada Opportunities Agency or the Department of Public Works and Government Services Canada.

Le paragraphe 181(1) prévoit le transfert des éléments d'actifs et des obligations de la SECB et de ses filiales soit à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, soit au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Paragraphs 181(1)(*a*) and (*b*) provide that all ECBC's assets and obligations, with the exception of real property holdings, would be transferred to ACOA. These assets and obligations include ECBC's equity portfolio, loan portfolio and economic development programming.

Les alinéas 181(1)*a*) et *b*) prévoient que tous les éléments d'actifs et toutes les obligations de la SECB, sauf les biens réels, seront transférés à l'APECA. Ces éléments d'actifs et ces obligations comprennent notamment le portefeuille de participation en capital, le portefeuille de prêts et les programmes de développement économique de la SECB.

Under paragraphs 181(1)(*c*) and (*d*), ECBC's real property holdings and any outstanding obligations to the former employees of Cape Breton Development Corporation, DEVCO, would be transferred to Public Works and Government Services Canada. The obligations to DEVCO employees include pension and other benefits.

Aux termes des alinéas 181(1)*c*) et *d*), les biens réels de la SECB et toute obligation à remplir à l'égard des anciens employés de la Société de développement du Cap-Breton, la DEVCO, seraient transférés à TPSGC. Les obligations envers les employés de DEVCO comprennent les pensions et d'autres avantages.

[*Translation*]

Clause 181(2) provides for the transfer to PWGSC of any unexpended Enterprise Cape Breton Corporation appropriation, that is to say approved funding, relating to the real property and obligations that would be acquired in PWGSC under this clause.

Clause 181(3) is similar to clause 181(2). This clause provides for the transfer of the remaining portion of the unexpended Enterprise Cape Breton Corporation appropriation, that is to say approved funding, to ACOA.

[*English*]

Clause 182(1) provides that ECBC employees, whose functions are associated with the assets and obligations being transferred to ACOA, would be deemed appointed under the Public Service Employment Act to positions in ACOA. These employees would be part of the core public administration.

Clause 182(2), similar to clause 182(1), provides that employees whose functions are associated with the real property or DEVCO obligations being transferred to PWGSC would be deemed appointed under the Public Service Employment Act to positions in PWGSC. These employees would be part of the core public administration.

Clause 182(3) provides that employees being appointed under clauses 182(1) and (2) would retain the rate of pay they were receiving as employees of ECBC and would carry over any unused vacation and sick leave credits accumulated while in their former positions. The clause further provides that employees' accumulated years of service would be used in the calculation of vacation leave provided in their new positions. No other entitlements would be carried forward, and the collective bargaining agreements or other employment terms and conditions associated with the employees' new positions would apply to the employees in all other respects.

[*Translation*]

Clause 183 provides for the termination of the appointment of part-time Enterprise Cape Breton Corporation board members and that of the CEO. Furthermore, clause 183(2) provides that, except for the CEO, members of the board of directors would not be entitled to compensation on termination.

As for clause 184, normally the transfer of assets from a Crown corporation would need to comply with rules of the Financial Administration Act. This clause confirms that requirements under this act relating to the transfer of the assets of a Crown corporation do not apply in this case, because it is being done by operation of law.

[*Français*]

Le paragraphe 181(2) prévoit le transfert à TPSGC de toutes sommes affectées à la Société d'expansion du Cap-Breton et non déboursées, c'est-à-dire des fonds approuvés liés aux biens réels et aux obligations qui seraient transférés à TPSGC conformément à cet article.

Le paragraphe 181(3) est semblable au paragraphe 181(2). Cet article prévoit le transfert à l'APECA du reste des sommes affectées à la Société d'expansion du Cap-Breton et non déboursées, c'est-à-dire des fonds approuvés.

[*Traduction*]

Le paragraphe 182(1) énonce que les employés de la SECB dont les fonctions sont associées aux éléments d'actifs et aux obligations qui seront transférés à l'APECA seraient réputés avoir été nommés à un poste de l'APECA en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ces employés feraient partie de l'administration publique centrale.

Le paragraphe 182(2), qui est semblable au 182(1), stipule que les employés dont les fonctions sont associées aux biens réels ou aux obligations de DEVCO qui seront transférées à TPSGC seraient réputés avoir été nommés à un poste de TPSGC en vertu de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ces employés feraient également partie de l'administration publique centrale.

Le paragraphe 182(3) énonce que les employés nommés à un poste aux termes des paragraphes 182(1) et (2) recevraient le taux de rémunération qu'ils recevaient comme employés de la SECB et conserveraient les crédits de congés annuels et de congés de maladie cumulés dans le cadre de leur ancien poste. De plus, cette disposition prévoit que les années de service cumulées seraient utilisées dans le calcul des congés annuels auxquels ils auraient droit dans leur nouveau poste. Ils ne conserveraient aucun autre droit et, à tous autres égards, ils seraient régis par la convention collective ou les autres conditions d'emploi associées à leur nouveau poste.

[*Français*]

L'article 183 prévoit la cessation du mandat des membres à temps partiel du conseil d'administration de la Société d'expansion du Cap-Breton et celui du premier dirigeant. En outre, le paragraphe 183(2) énonce que, exception faite du premier dirigeant, les membres du conseil d'administration n'auraient droit à aucune compensation en raison de la fin de leur mandat.

Pour ce qui est de l'article 184, normalement, les transferts des éléments d'actifs d'une société d'État doivent se conformer aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cet article affirme que les exigences liées à cette loi, pour ce qui est du transfert des éléments d'actifs d'une société d'État, ne s'appliquent pas dans ce cas-ci, par effet de la loi.

[*English*]

Clause 185 empowers the minister to carry out whatever is required in order to close out the corporation's affairs after dissolution.

Clause 186 provides for the transfer of any legal actions pending against ECBC or its subsidiaries to the federal Crown.

Clause 187 amends the Atlantic Canada Opportunities Agency Act to confer, among other things, on ACOA the authority necessary for the administration, management, control and disposal of the assets and obligations transferred to the agency.

[*Translation*]

Clauses 188 to 191 are consequential amendments to other acts that make reference to the corporation. Those acts must be amended since the Enterprise Cape Breton Corporation will be dissolved.

Clause 192 repeals the Enterprise Cape Breton Corporation Act.

Mr. Chair, this concludes my presentation. I will be happy to answer your questions.

[*English*]

The Chair: I'm trying to understand the difference between clause 192, which repeals the Enterprise Cape Breton Corporation Act, and clause 180, which dissolves the corporation itself.

Ms. Frenette: Yes.

The Chair: If we dissolve the ECBCA, wouldn't that dissolve the corporation anyway?

Ms. Frenette: I'll leave that to the lawyers to answer. There must be a reason that they separate the two.

The Chair: There must be a reason.

Senator Eaton: I'm looking at ECBC and ACOA. The advisory board to ACOA is gone, and the board and CEO of ECBC are gone. Could you explain how management or the hierarchy will work?

Ms. Frenette: The corporation itself will be dissolved.

Senator Eaton: You've taken away all the top structure — the advisory boards and CEOs of both ACOA and ECBC. How will it filter up? Who will report? Does it go minister, deputy minister? Will it simply be a public service hierarchy?

Ms. Frenette: It will be a public service hierarchy. The structure of how ECBC staff will be incorporated into the organization has yet to be defined. There's a committee working on the transition. Employees of ECBC will be part of ACOA in terms of the staff that were working on economic development activities and the

[*Traduction*]

L'article 185 autorise le ministre à prendre toute mesure requise, après dissolution de la société, pour sa liquidation ou celle de ses filiales.

L'article 186 prévoit le transfert à la Couronne fédérale de toute instance judiciaire en cours à laquelle la SECB et ses filiales sont parties.

L'article 187 modifie la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de manière, entre autres, à conférer à l'APECA le pouvoir d'administrer, de gérer et de contrôler les éléments d'actifs et les obligations qui seront transférés à l'agence, ainsi que le pouvoir d'en disposer.

[*Français*]

Les articles 188 à 191 sont des modifications corrélatives à d'autres lois qui font référence à la société. Ces lois doivent être modifiées étant donné que la Société d'expansion du Cap-Breton sera dissoute.

L'article 192 abroge la Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton.

Monsieur le président, voilà qui termine mon exposé. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : J'essaie de comprendre la différence entre l'article 192, qui abroge la Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton, et l'article 180, qui dissout la société elle-même.

Mme Frenette : Oui.

Le président : Si l'on abroge la LSECB, la société n'est-elle pas dissoute du même coup?

Mme Frenette : Je vais laisser les avocats répondre. Il doit y avoir une raison pour cette distinction entre les deux.

Le président : Il doit y avoir une raison.

La sénatrice Eaton : Je regarde la SECB et l'APECA. Le conseil consultatif de l'APECA disparaît, et le conseil et le PDG de la SECB disparaissent. Pouvez-vous expliquer comment la direction ou la hiérarchie va fonctionner?

Mme Frenette : La société elle-même sera dissoute.

La sénatrice Eaton : Vous avez supprimé toute la superstructure : les conseils consultatifs et les PDG à la fois de l'APECA et de la SECB. Qui assumera la responsabilité au sommet? Qui fera rapport? Le ministre, le sous-ministre? La hiérarchie s'arrêtera-t-elle à la fonction publique?

Mme Frenette : Ce sera une hiérarchie de la fonction publique. La structure et la manière dont le personnel de la SECB sera intégré à l'organisation restent à définir. Un comité se penche sur la transition. Les employés de la SECB seront intégrés à l'APECA dans le cas de ceux qui travaillaient aux activités de

staff that were working on property development. The former responsibilities of DEVCO will go over to Public Works. They will be integrated into the structures of these two departments.

développement économique ou qui s'occupaient des biens immobiliers. Les anciennes responsabilités de la DEVCO seront assumées par Travaux publics. Elles seront intégrées à la structure de ces deux ministères.

Senator Eaton: I understand, because I'm sure there was overlap and all kinds of things. There's just a chain of public servants now right to the minister? There's no outside business or any entrepreneurs involved at any level; is that correct?

La sénatrice Eaton : Je comprends, et je suis certaine qu'il y avait une foule de dédoublements et chevauchements. Il y a maintenant une hiérarchie de fonctionnaires allant jusqu'au ministre? Il n'y a aucune entreprise externe mise en cause à un niveau quelconque, n'est-ce pas?

Ms. Frenette: That is correct. The elimination of the board was seen as redundant because there were other ways to consult with stakeholders. The same logic would apply as ECBC falls into ACOA and Public Works. It would be the same structures.

Mme Frenette : Vous avez raison. Le conseil a été éliminé parce qu'il a été jugé redondant étant donné qu'il y a d'autres manières de consulter les intervenants. La même logique s'applique à l'intégration de la SECB à l'APECA et à Travaux publics. Ce seront les mêmes structures.

Senator Eaton: I see. Unlike a Crown corporation, which has a certain amount of independence, there would be no independence basically?

La sénatrice Eaton : Je vois. Contrairement à une société d'État, qui a une certaine indépendance, il n'y aurait essentiellement aucune indépendance?

Ms. Frenette: Yes.

Mme Frenette : Oui.

Senator Eaton: What happens to ECBC's economic development programs, which represent about $8.5 million? Are those funds going to be transferred to ACOA and focused on Cape Breton, or do they just go back into the pot and then it's however you decide they should be disseminated across the four provinces? Is that the intent?

La sénatrice Eaton : Qu'arrive-t-il des programmes de développement économique de la SECB, qui représentent environ 8,5 millions de dollars? Ces fonds seront-ils transférés à l'APECA et serviront-ils au Cap-Breton, ou bien seront-ils simplement versés au budget général et redistribués à votre gré dans l'ensemble des quatre provinces? Est-ce l'intention?

Ms. Frenette: The budget of ECBC will be rolled into ACOA and they will be directed to stay within the area of Cape Breton.

Mme Frenette : Le budget de la SECB sera intégré à celui de l'APECA, mais selon les instructions, l'argent devra servir à la région du Cap-Breton.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Hervieux-Payette: Was the Enterprise Cape Breton Corporation established on roughly the same date as the Atlantic corporation? Were they created at the same time?

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour ce qui est de la date de la création de la Société d'expansion du Cap-Breton, est-ce à peu près concurrent à l'autre société de l'Atlantique? Ont-elles été créées en même temps?

Ms. Frenette: I have to say I am not sure about the date on which it was established, but it was at least some 20 years ago.

Mme Frenette : Je dois dire que je ne suis pas certaine de la date de la création, mais ça fait une vingtaine d'années au moins.

Senator Hervieux-Payette: You told us that the other one was in 1987.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous nous avez dit que l'autre, c'était en 1987.

Ms. Frenette: Yes.

Mme Frenette : Oui.

Senator Hervieux-Payette: Twenty years. So it would have been at roughly the same time.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vingt ans, donc ce serait à peu près en même temps.

Ms. Frenette: I honestly do not know the history.

Mme Frenette : Honnêtement, je n'ai pas l'historique.

Senator Hervieux-Payette: I was wondering why Cape Breton was not part of the other corporation. I obviously would have understood if it had been created 20 years earlier. I understand less if it was established at virtually the same time.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je me demandais pourquoi le Cap-Breton n'appartenait pas à l'autre société. Évidemment, si elle avait été créée 20 ans avant, j'aurais compris. Je comprends moins si elle a été créée à peu près en même temps.

Why is Cape Breton isolated from the corporation that is concerned with the Atlantic? When last I heard, Cape Breton is in the Atlantic region. I do not understand why there are two organizations. Is there any special reason?

Pourquoi le Cap-Breton est-il isolé de la société qui s'occupait de l'Atlantique? Aux dernières nouvelles, le Cap-Breton se trouve dans l'Atlantique. Je ne comprends pas pourquoi il y a deux organismes. Y a-t-il une raison particulière?

Ms. Frenette: There is a history to its founding. I cannot defend the reasoning today. I do not have those details.

There was a special economic situation, and the government decided there was a need to establish a separate Crown corporation. Today the government is conducting an evaluation and saying that, as a result of the agency's experience with program delivery, the purpose of the proposal is to come up with a federal agency that represents the government's leadership on economic development in Cape Breton and the Atlantic region as a whole.

Senator Hervieux-Payette: Were the users or the people likely to call upon the services of those two corporations consulted or did they learn from Bill C-31, as we did, that these two organizations were being dissolved? Perhaps they were consulted, agreed and now think this is a good way to manage the region's economic development.

Ms. Frenette: When you said "consulted," did you mean the employees?

Senator Hervieux-Payette: The community, not the employees.

Ms. Frenette: There were no direct consultations. However, the people learned about the situation immediately and the decision was made. No notice was given.

Senator Hervieux-Payette: Or to the governments of those four provinces? You work with those governments, I hope?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Hervieux-Payette: They were not consulted either.

Ms. Frenette: I guess there were no direct consultations.

Senator Hervieux-Payette: From an operational and cost-cutting standpoint, you said there would be a saving of approximately $180,000 in the case of the Enterprise Cape Breton Corporation. What savings will result from better management of economic development in that region?

Ms. Frenette: The purpose of the proposal is not to cut costs because the budgets are being allocated to ACOA and funding will be redirected to the Cape Breton community. There will be no savings, but this is a budget that can be managed by the agency to optimize benefits for the Cape Breton region.

Senator Bellemare: Cape Breton is a very special region. It is virtually a province in itself, without actually being one. How much did the agency's portfolio in Cape Breton amount to? What will be transferred to and centralized in New Brunswick? There is an annual budget, a portfolio and employees. How many employees are there?

Mme Frenette : Il y a un historique à sa création. Le raisonnement, je ne peux pas le défendre aujourd'hui. Je n'ai pas ces détails.

Il y avait une situation économique particulière et le gouvernement a décidé qu'il y avait un besoin de créer une société d'État distincte. Aujourd'hui, le gouvernement fait une évaluation et affirme que, grâce à l'expérience de l'agence dans la prestation de programmes, le but de la proposition est d'arriver à une agence fédérale représentant le leadership du gouvernement en termes de développement économique au Cap-Breton et dans l'ensemble de l'Atlantique.

La sénatrice Hervieux-Payette : Les utilisateurs ou les gens susceptibles de faire appel aux services de ces deux corporations ont-ils été consultés ou ont-ils appris au moyen du projet de loi C-31, comme nous, qu'on abolissait ces deux organisations? Peut-être qu'ils ont été consultés, qu'ils sont d'accord et trouvent que c'est une bonne façon de gérer le développement économique de la région.

Mme Frenette : Quand vous mentionniez « consultés », est-ce que vous vouliez dire les employés?

La sénatrice Hervieux-Payette : Pas les employés, la communauté.

Mme Frenette : Il n'y a pas eu de consultations directes. Par contre, les gens ont pris connaissance de la situation sur-le-champ et une décision a été prise. Il n'y a pas eu de préavis.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pas plus auprès des gouvernements de ces quatre provinces? Vous travaillez avec ces gouvernements, j'espère?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Hervieux-Payette : Eux non plus n'ont pas été consultés.

Mme Frenette : Il n'y a pas eu de consultations directes, je dirais.

La sénatrice Hervieux-Payette : Au point de vue opérationnel et de la diminution des coûts, vous avez dit qu'il y aurait une économie de 180 000 $ environ dans le cas de la Société d'expansion du Cap-Breton. Quelles économies se dégageront d'une meilleure gestion du développement économique dans cette région?

Mme Frenette : La proposition ne vise pas des économies de coûts parce qu'on y apporte les budgets à l'APECA et que les fonds vont être redirigés vers la communauté de Cap-Breton. Il n'y aura pas d'économies, mais c'est une enveloppe qui peut être gérée par l'agence pour optimiser les bénéfices pour la région de Cap-Breton.

La sénatrice Bellemare : La région du Cap-Breton est très particulière. C'est quand même quasiment une province en soi, mais ça n'en est pas une. À combien se montait le portefeuille de l'agence au cap Breton? Ce qui sera transféré, centralisé au Nouveau-Brunswick. Il y a un budget annuel, un portefeuille et des employés. Combien y a-t-il d'employés?

Ms. Frenette: Approximately 52 employees.

Senator Bellemare: How big an annual budget are we talking about?

Ms. Frenette: In terms of appropriations, $8.6 million is allocated to economic development. After that, there were also the obligations of DEVCO, which is the former corporation that was integrated into the Enterprise Cape Breton Corporation. This is a budget that fluctuates from year to year because it depends on expenditures planned to meet obligations associated with the rehabilitation of properties and human resources. The total is $40 million for the current year.

Senator Bellemare: That is the portfolio?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Bellemare: I understand no consultations were held. This will be centralized in New Brunswick. Will a strategy of involvement with the Cape Breton community be developed to offset this centralization?

Ms. Frenette: With regard to consultations, our minister met with people from the community to discuss the initiative. We made a commitment to work with the community to maintain services of the same quality as people are used to receiving. It should not be forgotten that the employees who administered the Enterprise Cape Breton Corporation's programs also administered ACOA's programs. Consequently, they were very familiar with ACOA's programs and will stay in their positions to continue their work. Consequently, we are also inheriting all that knowledge to guarantee a transition that will continue to meet the community's needs.

Senator Bellemare: We also manage labour programs in Cape Breton, as we do in the various Atlantic provinces. Are the economic partners involved in that? Was the Enterprise Cape Breton Corporation involved in managing the labour force?

Normally when there is involvement in managing the labour force, a certain relationship is maintained between people who manage labour and those who manage industry to stimulate learning and to ensure that training is provided where there are needs.

Were there any relationships? How will the partners be involved so that economic development and labour development go hand in hand?

Ms. Frenette: There will be a continuity. As I mentioned, the Enterprise Cape Breton Corporation people will be employed by ACOA and will continue their work. They maintained a very close relationship with the community and worked with those people to understand the needs of the region's economic activities, more specifically on the labour issue.

Mme Frenette : Environ 52 employés.

La sénatrice Bellemare : De combien parle-t-on pour le budget annuel?

Mme Frenette : En termes d'appropriation, il y a 8,6 millions consacrés au développement économique. Après ça, il y avait aussi les obligations de DEVCO, qui est l'ancienne corporation intégrée à la Société d'expansion du Cap-Breton. C'est un budget qui fluctue d'année en année parce qu'il dépend des dépenses prévues pour respecter les obligations liées à la remise en état des propriétés et celles qui sont liées aux ressources humaines. Le total est de 40 millions de dollars pour l'année en cours.

La sénatrice Bellemare : C'est le portefeuille?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Bellemare : Je comprends qu'il n'y a pas eu de consultations. Ce sera centralisé au Nouveau-Brunswick. Y a-t-il une stratégie d'implication avec la communauté de Cap-Breton qui sera élaborée pour pallier cette centralisation?

Mme Frenette : Pour ce qui est des consultations, notre ministre a rencontré les gens de la communauté pour leur parler de l'initiative. Nous avons pris l'engagement de travailler avec la communauté pour assurer le maintien des services de la même qualité que les gens sont habitués à recevoir. Il ne faut pas oublier que les employés qui administraient les programmes de la Société d'expansion du Cap-Breton administraient aussi les programmes de l'APECA. Ils connaissent donc très bien les programmes de l'APECA, et ils restent sur place pour continuer leur travail. Donc, on hérite aussi de toutes ces connaissances pour assurer une transition qui continuera à respecter les besoins de la communauté.

La sénatrice Bellemare : Au Cap-Breton, comme dans les différentes provinces de l'Atlantique, on gère aussi les programmes de main-d'œuvre. Est-ce que les partenaires économiques y participent? Est-ce que la Société d'expansion du Cap-Breton était impliquée dans la gestion de la main-d'œuvre?

Normalement, quand il y a implication pour gérer la main-d'œuvre, pour stimuler l'apprentissage et pour que la formation soit donnée là où sont les besoins, il y a une certaine relation entre les gens qui s'occupent de la main-d'œuvre et ceux qui s'occupent de l'industrie.

Est-ce qu'il y avait des liens? Comment cette implication des partenaires se fera-t-elle pour que le développement économique et le développement de la main-d'œuvre marchent main dans la main?

Mme Frenette : Ce sera une continuité. Comme je le mentionnais, les gens de la Société d'expansion du Cap-Breton seront des employés de l'APECA et vont continuer leur travail. Ils entretenaient un lien très étroit avec la communauté et travaillaient avec ces gens-là pour comprendre les besoins des activités économiques, plus précisément sur la question de la main-d'œuvre.

Senator Bellemare: So the employees will not be moving.

Ms. Frenette: No. We made a commitment that the employees would stay in the Sydney area. They will be staying there, yes.

Senator Chaput: Senator Bellemare has asked all the questions I had.

[*English*]

Senator Callbeck: I just want to be sure I understood correctly. There has been no consultation with any of the provinces with regard to the changes that are coming in the Cape Breton corporation and to ACOA; is that right?

Ms. Frenette: At the official level, there is ongoing consultation on how we deliver our programs. That knowledge was factored into the decisions that we've made and that we're proposing in the bill.

Senator Callbeck: So could you say that you have the blessing of the provinces?

Ms. Frenette: I would say so.

Senator Callbeck: You would say so.

Is the number of employees currently in Cape Breton in the public service going to remain the same, or will there be a change there?

Ms. Frenette: The number of employees will remain the same.

Senator Callbeck: In Cape Breton?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Callbeck: I'd like some explanation on clause 184. It says normally the transfer of assets from Crown corporations would need to apply with rules of the Financial Administration Act. Could you generally explain what those rules are and why they are not going to apply in this particular situation?

Ms. Frenette: This clause is there to help facilitate the transaction. Upon Royal Assent, it was important to have this clause so that the assets could be directly transferred to ACOA and PWGSC. Otherwise, they would have to have an order-in-council process in order for the Crown corporation to have the authority to transfer these assets.

Senator Callbeck: Is that within the rules of the Financial Administration Act, that you have to have an order-in-council?

Ms. Frenette: Yes.

Senator Callbeck: In other words, you've done that to simplify the whole process?

Ms. Frenette: Yes.

The Chair: Thank you, Senator Callbeck and Ms. Frenette.

La sénatrice Bellemare : Donc, les employés ne déménageront pas.

Mme Frenette : Non. Nous nous sommes engagés à ce que les employés restent dans la région de Sydney. Ils restent sur place, oui.

La sénatrice Chaput : La sénatrice Bellemare a posé toutes les questions que j'avais.

[*Traduction*]

La sénatrice Callbeck : Je veux seulement m'assurer de bien comprendre. Il n'y a eu aucune consultation de l'une ou l'autre des provinces au sujet des changements que l'on va apporter à la société du Cap-Breton et à l'APECA. C'est bien cela?

Mme Frenette : Au niveau des fonctionnaires, il y a des consultations continues sur la manière dont nous mettons en œuvre nos programmes. Cela a été pris en compte dans les décisions que nous avons prises et que nous proposons dans le projet de loi.

La sénatrice Callbeck : Diriez-vous que vous avez la bénédiction des provinces?

Mme Frenette : Je dirais que oui.

La sénatrice Callbeck : Vous diriez que oui.

Est-ce que le nombre d'employés faisant partie de la fonction publique au Cap-Breton va demeurer le même, ou bien y aura-t-il un changement?

Mme Frenette : Le nombre d'employés va demeurer le même.

La sénatrice Callbeck : Au Cap-Breton?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Callbeck : Je voudrais une explication sur l'article 184. On dit que, normalement, le transfert des éléments d'actifs d'une société d'État doit se conformer aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques. Pourriez-vous, de manière générale, expliquer quelles sont les règles et pourquoi elles ne s'appliqueront pas dans ce cas-ci?

Mme Frenette : Cette disposition vise à faciliter la transaction. Après la sanction royale, il était important d'avoir cet article pour que les actifs puissent être transférés directement à l'APECA et à TPSGC. Autrement, il aurait fallu enclencher un processus de décret pour donner à la société d'État le pouvoir de transférer ces actifs.

La sénatrice Callbeck : C'est la Loi sur la gestion des finances publiques qui oblige de promulguer un décret?

Mme Frenette : Oui.

La sénatrice Callbeck : Autrement dit, vous avez fait cela pour simplifier tout le processus?

Mme Frenette : Oui.

Le président : Merci, sénatrice Callbeck et madame Frenette.

That concludes our list of questions. You have explained these two divisions very well for us. We thank you for that.

Next, we're going to deal with Division 12 of Part 6, which is the Nordion and Theratronics Divestiture Authorization Act, clauses 206 to 209 at page 143 of the bill.

Halverson from Finance has arrived. Can you explain to us why these particular sections are necessary?

Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management, Department of Finance Canada: Certainly. The divisions remove, subject to certain conditions, restrictions on non-resident ownership that are imposed in the Nordion and Theratronics Divestiture Authorization Act. In particular, there is a maximum of 25 per cent ownership by a non-resident but is applied as a limit to Nordion within that act.

The restrictions in question were included as part of divestiture legislation in 1990 to allow for the privatization of Nordion International Inc., which was formerly part of Atomic Energy of Canada. Nordion was privatized by the government in 1991.

Recently, Nordion approached the Government of Canada requesting the removal of these non-resident ownership restrictions. The restrictions do not presently serve a policy objective and are duplicative with Canada's foreign investment review process.

The removal could allow Nordion to more readily access investment capital and enable it to better grow and create jobs. The amendments specify that the removal of the non-resident restriction is conditional on a transaction receiving approval under the Investment Canada Act review process.

The review of the transaction under the Investment Canada Act would determine whether it is of net benefit to Canada and whether the proposed transaction poses any concerns from a national security perspective.

I would be happy to take questions on the proposed amendments.

The Chair: Mr. Halverson, before I go to my list, could you refresh my memory on this; Nordion was involved in the lawsuit against Atomic Energy of Canada, another Crown corporation, with respect to the supply of radioactive isotopes a while back?

Mr. Halverson: That's correct, yes.

The Chair: Does this change have anything to do with that lawsuit?

Mr. Halverson: This is in no way related to that particular lawsuit.

The Chair: Thank you. That's helpful.

Cela met fin à notre liste de questions. Vous nous avez très bien expliqué ces deux sections et nous vous en remercions.

Nous allons maintenant passer à la section 12 de la partie 6, qui traite de la Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics; ce sont les articles 206 à 209, à la page 143 du projet de loi.

Halverson, des Finances, est arrivé. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces articles sont nécessaires?

Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et Gestion des biens, ministère des Finances Canada : Certainement. Cette section supprime, sous réserve de certaines conditions, les restrictions relatives à la propriété par des non-résidents qui sont imposées dans la Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics. En particulier, cette loi prévoit une limite de 25 p. 100 pour la propriété de Nordion détenue par un non-résident.

Les restrictions en question ont été prévues dans la loi de 1990 autorisant la privatisation de Nordion International Inc., qui faisait auparavant partie d'Énergie atomique du Canada. Nordion a été privatisée par le gouvernement en 1991.

Récemment, Nordion a demandé au gouvernement du Canada d'éliminer ces restrictions quant à la propriété par des non-résidents. Les restrictions ne correspondent pas actuellement à un objectif de politique et font double emploi avec le processus d'examen prévu pour les investissements étrangers au Canada.

La suppression permettrait à Nordion d'avoir plus facilement accès à des capitaux d'investissement et l'aiderait à assurer sa croissance et à créer des emplois. Les modifications proposées précisent que l'élimination de la restriction quant aux non-résidents est conditionnelle à ce qu'une transaction soit approuvée dans le cadre du processus d'examen prévu par la Loi sur Investissement Canada.

L'examen de la transaction, en vertu de la Loi sur Investissement Canada, permettrait de déterminer si celle-ci est à l'avantage net du Canada ou si la transaction proposée soulève des inquiétudes du point de vue de la sécurité nationale.

Je suis à votre disposition pour répondre aux questions sur les modifications proposées.

Le président : Monsieur Halverson, avant de commencer ma liste, pourriez-vous me rafraîchir la mémoire là-dessus? Nordion était partie prenante dans la poursuite contre Énergie atomique du Canada, autre société d'État, relativement à l'approvisionnement en isotopes radioactifs, il y a un certain temps, n'est-ce pas?

M. Halverson : Oui, c'est exact.

Le président : La mesure proposée a-t-elle quelque chose à voir avec cette poursuite?

M. Halverson : Cela n'a aucun rapport avec cette poursuite.

Le président : Merci. C'est bon à savoir.

You indicated at the time that Nordion was privatized and was part of Atomic Energy of Canada Limited, or at least part of the group of companies dealing with nuclear matters. When it was privatized, the 25 per cent restriction was put in place.

Mr. Halverson: That's correct.

The Chair: And what we're doing is basically removing that now.

Mr. Halverson: Exactly.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I have followed that project. Is Nordion the new name given to the former corporation AECL, which was sold to SNC?

[*English*]

Mr. Halverson: Nordion has been a corporate entity for basically 25 years, perhaps longer, actually, because it existed at first as an operating division of Atomic Energy of Canada Limited. When it was privatized in 1991, it was sold to a company called MDS, which subsequently changed its name, I believe, to MDS Nordion.

So Nordion really has no connection to the changes that have taken place at Atomic Energy of Canada Limited in recent years as far as the sale of its commercial division. It has been its own entity, a private sector firm operating with the name Nordion for many years.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: What did that entity do as a division of AECL?

[*English*]

Mr. Halverson: In their role at Atomic Energy, they were involved in activities around the use of medical isotopes.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: It was a division that lost a lot of money for governments and that, at one point, virtually jeopardized the entire Canadian medical system.

Eliminating the 25 per cent limit means that a foreign company would be able to get its hands on it tomorrow morning based on the current criteria, which have never really been very rigorously enforced. In the interests of Canada and national security, the primary objective is to make it possible for any international entity to purchase the company.

Vous avez dit qu'à l'époque où Nordion a été privatisée, elle faisait partie d'Énergie atomique du Canada limitée, ou tout au moins du groupe de compagnies qui s'occupaient du dossier nucléaire. Quand elle a été privatisée, la restriction de 25 p. 100 a été mise en place.

M. Halverson : En effet.

Le président : Essentiellement, nous supprimons maintenant cette restriction.

M. Halverson : Exactement.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai suivi ce projet. Nordion est-il le nouveau nom donné à l'ancienne société EACL, qui a été vendue à la SNC?

[*Traduction*]

M. Halverson : Nordion est une personne morale depuis essentiellement 25 ans, peut-être plus, en fait, parce que la société existait au départ à titre de division fonctionnelle d'Énergie atomique du Canada limitée. Quand elle a été privatisée en 1991, elle a été vendue à une compagnie appelée MDS, qui a par la suite changé son nom pour s'appeler, sauf erreur, MDS Nordion.

Nordion n'a donc en réalité aucun lien avec les changements qui ont eu lieu ces dernières années chez Énergie atomique du Canada limitée, je veux parler de la vente de sa division commerciale. C'est une entité distincte, une entreprise du secteur privé qui fonctionne depuis de nombreuses années sous le nom de Nordion.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Qu'est-ce que faisait cette entité à titre de filiale de EACL?

[*Traduction*]

M. Halverson : Quand c'était une division d'Énergie atomique, elle menait des activités dans le domaine de l'utilisation d'isotopes médicaux.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Il s'agissait de la division qui perdait beaucoup d'argent pour les gouvernements et qui, à un moment donné, a pratiquement mis en péril tout le système médical canadien.

En éliminant la proportion de 25 p. 100 des actions, ça voudrait dire que, dès demain matin, une société étrangère pourrait mettre la main dessus, selon les critères actuels qui n'ont jamais vraiment été appliqués de façon très rigoureuse. Dans l'intérêt du Canada et de la sécurité nationale, l'objectif premier est de permettre que n'importe quelle entité internationale puisse acheter l'entreprise.

[*English*]

Mr. Halverson: I should clarify that Nordion has existed as a private sector entity for 25 years, so it has contractual relationships with Atomic Energy of Canada Limited for the provision of certain isotopes. Nordion in its present form exists under no statutory obligation to provide isotopes to the Canadian market or other markets. It is a purely private sector entity, and it is involved in the delivery of nuclear medicine products on a purely commercial basis and has been for many years.

[*Traduction*]

M. Halverson : Je dois préciser que Nordion existe à titre d'entité du secteur privé depuis 25 ans et la société a donc des relations contractuelles avec Énergie atomique du Canada limitée pour la fourniture de certains isotopes. Nordion, dans sa forme actuelle, n'a aucune obligation légale de fournir des isotopes au marché canadien ou à d'autres marchés. C'est une entité du secteur privé qui s'occupe de fournir des produits de médecine nucléaire sur une base strictement commerciale, et ce, depuis de nombreuses années.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Is it a Canadian business that belongs to Canadians and for which foreign holdings are restricted to 25 per cent of its shares? Because, if that restriction is eliminated, the business could be sold to foreign interests without any limit, such as the 25 per cent limit on its shares.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce une entreprise canadienne qui appartient à des Canadiens et pour laquelle il existe une restriction concernant 25 p. 100 des actions? Parce qu'en éliminant cette restriction, l'entreprise pourrait être vendue à des intérêts étrangers sans aucune limite, telle la proportion de 25 p. 100 des actions.

[*English*]

Mr. Halverson: I should also clarify that today Nordion is a publicly traded firm. It's traded on the Toronto and New York stock exchanges and it has wide holdings by Canadian, American and other investors. If you were to add up the total level of investment in Nordion by the residence of the owners, you would find that the majority of Nordion today is not owned by Canadians. In that respect there is not a particularly significant change. To put a more fine point on it, what is at question is control by a non-resident owner.

[*Traduction*]

M. Halverson : Je dois aussi préciser qu'aujourd'hui, Nordion est une entreprise cotée en bourse. Ses actions sont cotées aux bourses de Toronto et de New York et sont détenues par de nombreux investisseurs canadiens, américains et autres. Si l'on faisait une ventilation du niveau d'investissement dans Nordion d'après la résidence des propriétaires d'actions, on constaterait que la majorité de Nordion n'appartient pas aujourd'hui à des Canadiens. À cet égard, il n'y a aucun changement. Pour donner une explication plus précise, la question porte sur le contrôle par un non-résident.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Why has the 25 per cent limit been withdrawn? By comparison, we sold Petro-Canada in pieces when Canadians held a certain percentage of its shares. My question is this: what is the purpose of withdrawing the 25 per cent limit? What does it limit?

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour quelle raison a-t-on retiré le 25 p. 100? Si je fais une comparaison, on a vendu Petro-Canada à la pièce alors que les Canadiens étaient actionnaires d'un certain pourcentage des actions. Ma question est la suivante : quel est le but de retirer le 25 p. 100? Qu'est-ce que cela limite?

[*English*]

Mr. Halverson: The limits that it creates, as we understand it from Nordion, restrict their flexibility in obtaining capital to fund their operations. It would be best for you to discuss the reasons for that with Nordion, but it has to do with finding investors who are willing to take a long-term strategic view on the particular asset as opposed to a potentially shorter term view that participants in the equity markets might ascribe to this asset.

[*Traduction*]

M. Halverson : La limitation que cela crée, d'après ce que Nordion nous a expliqué, restreint leur marge de manœuvre pour ce qui est d'obtenir des capitaux pour financer leurs activités. Il serait préférable que vous discutiez des raisons de cela avec les gens de Nordion, mais cela a à voir avec la recherche d'investisseurs qui sont désireux de faire un investissement stratégique à long terme, par opposition à l'optique du court terme que les participants aux marchés boursiers pourraient attribuer à cette action.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I am going to ask my question in reverse. Why was the 25 per cent limit previously established?

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vais poser ma question à l'envers. Pourquoi avait-on établi la restriction à 25 p. 100 antérieurement?

[*English*]

Mr. Halverson: It's probably useful to provide a little bit of historical background on that.

Since the 1990s or the 1980s there have been on the order of 30 privatizations of federal government corporations. About six of those have had this type of restriction imposed on them. They apply to a certain time period. This was probably the most recent of the transactions that would have had a restriction like this. My perspective on that question is that it reflected a norm of the day in the legislation and if you look at subsequent divestitures you don't see similar restrictions apply. I believe there is a historical context for why it's present in this particular legislation.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: If the others do it, we do it. That is not a grand philosophical reason. Can you explain the fundamental reason why the 25 per cent limit was set? Even though other corporations received the same treatment, there must have been a reason for that decision. It is not because another corporation did it that this one had to do the same thing.

We are not talking about something that happened 100 years ago; we are talking about something relatively recent.

[*English*]

Mr. Halverson: The reason you would move towards this change is because it could create a more favourable capital environment for a firm that is invested in Canadian communities and hopefully it will help this firm grow and create jobs.

We also have a number of controls in place, including a foreign investment review process. We have regulations in terms of the nuclear aspects of Nordion's activities and so those do not pose strong rationales for keeping this particular restriction in place.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I do not believe the witness is giving us the real reasons. In my opinion, they had to lobby the government hard. If it is already a company whose shares are listed in New York and Toronto, I do not believe it had any major financing problems.

I am going to stop there because ultimately I think we are running round in circles. I thank the witness.

[*English*]

Senator Buth: I need clarification on this. You're removing the 25 per cent limit, are you?

Mr. Halverson: That's correct.

[*Traduction*]

M. Halverson : Il serait probablement utile de faire un bref historique.

Depuis les années 1990 ou même 1980, il y a eu une trentaine de privatisations de sociétés du gouvernement fédéral. On avait imposé des restrictions de ce genre pour environ six d'entre elles, applicables pendant une certaine période. Celle-ci était probablement la plus récente des transactions comportant une telle restriction. Mon point de vue là-dessus est que cela reflète la norme législative de l'époque et que si l'on examine les aliénations ultérieures, on constate qu'on n'avait pas imposé de telles restrictions. Je pense qu'il y a un contexte historique qui explique pourquoi cette restriction figure dans cette loi en particulier.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Si les autres le font, on le fait. Ce n'est pas une grande raison philosophique. Pouvez-vous nous expliquer le fondement même à savoir pourquoi on avait fixé la restriction de 25 p. 100? Même si d'autres corporations ont eu le même traitement, il devait y avoir un raisonnement pour cette décision. Ce n'est pas parce que l'autre le faisait que celle-ci devait faire la même chose.

On ne parle pas de quelque chose qui s'est produit il y a 100 ans; on parle de quelque chose qui est relativement récent.

[*Traduction*]

M. Halverson : La raison pour laquelle on propose ce changement est qu'il créerait un environnement plus favorable sur le plan des capitaux pour une entreprise qui est implantée dans des collectivités canadiennes et l'on espère que cela aidera cette entreprise à croître et à créer des emplois.

Nous avons aussi mis en place un certain nombre de contrôles, y compris un processus d'examen des investissements étrangers. Nous avons des règlements qui s'appliquent au domaine nucléaire des activités de Nordion et cet aspect ne justifie donc pas de garder cette restriction en place.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je pense que le témoin ne nous donne pas les vraies raisons. À mon avis, ils ont dû faire beaucoup de lobbying auprès du gouvernement. Si c'est déjà une compagnie dont les actions sont cotées à New York et à Toronto, je ne crois pas qu'elle ait eu de gros problèmes de financement.

Je vais m'arrêter ici parce que, en fin de compte, j'ai l'impression de tourner en rond. Je remercie le témoin.

[*Traduction*]

La sénatrice Buth : Je voudrais une précision là-dessus. Vous éliminez la limite de 25 p. 100, n'est-ce pas?

M. Halverson : C'est exact.

Senator Buth: It's really taking that limit off, and now the company has full rights to go out and essentially find the investment wherever it needs it.

Mr. Halverson: Exactly.

Senator Buth: You're removing those restrictions but the company will still be subject to the Investment Canada Act. Does the Investment Canada Act cover just full purchase of the company, or does it limit Nordion's ability to attract investment in any way?

Mr. Halverson: The Investment Canada Act would apply in this instance as it would apply in any other instance involving the proposed acquisition of a Canadian business by a non-resident.

Senator Buth: It's just the acquisition that will be covered. Like any other company, if this bill is passed, Nordion can go out and find investment in any way, but the Investment Canada Act will come into play if there is foreign ownership that essentially proposes to take over Nordion?

Mr. Halverson: Right.

Senator Buth: Thank you.

The Chair: I need a little clarification. I was thinking 25 per cent was the cumulative total non-resident holding, but I now understand you to say from the answers to the questions that it's 25 per cent by any one entity by a non-resident.

Mr. Halverson: Correct.

The Chair: That leads me to the point that the Library of Parliament has advised us about. A company by the name of Sterigenics announced that they want to acquire full control. That announcement came very, very coincidentally with the announcement that the government was going to get rid of this restriction of 25 per cent. Can you assure us that that's coincidence and that there is no insider activity going on and this legislation is not begin passed to satisfy Sterigenics?

Mr. Halverson: I can tell you that at the Department of Finance we learned of the specific transaction and the name of the proposed acquirer on the same day everyone else did. We were not aware that a release like this was going to come out on the same day the budget bill was tabled and we have no evidence to suggest there is any inside baseball attached to this, except that we were dealing with a stated interest from Nordion but there were no specifics attached to that particular expression of interest on their part to have this restriction removed.

The Chair: We had this restriction for 20, 25 years. The day that it's announced that we're getting rid of it, a U.S.-based company makes this announcement. They would have been off limits with this 25 per cent rule until we changed this. They make this announcement that very day. It sounds like a coincidence, does it not?

La sénatrice Buth : On supprime complètement cette limite et, désormais, la compagnie peut de plein droit aller chercher n'importe où les investissements dont elle a besoin.

M. Halverson : Exactement.

La sénatrice Buth : Vous éliminez ces restrictions, mais la compagnie demeurera assujettie à la Loi sur Investissement Canada. Celle-ci s'applique-t-elle seulement à l'achat intégral de la compagnie, ou bien restreint-elle d'une manière ou d'une autre la capacité de Nordion d'attirer des investissements?

M. Halverson : La Loi sur Investissement Canada s'applique dans ce cas comme dans n'importe quel autre cas mettant en cause un projet d'acquisition d'une entreprise canadienne par un non-résident.

La sénatrice Buth : C'est seulement l'acquisition qui est visée. Comme n'importe quelle autre compagnie, si ce projet de loi est adopté, Nordion pourra aller chercher des investissements à sa guise, mais la Loi sur Investissement Canada s'appliquera si une entité étrangère propose essentiellement de faire l'acquisition de Nordion?

M. Halverson : En effet.

La sénatrice Buth : Merci.

Le président : Je voudrais une petite précision. Je croyais que 25 p. 100 était l'actif total détenu par des non-résidents, mais je crois maintenant comprendre, d'après vos réponses, que c'est 25 p. 100 détenu par une seule entité non résidente.

M. Halverson : C'est exact.

Le président : Cela m'amène au point que la Bibliothèque du Parlement nous a signalé. Une compagnie appelée Sterigenics a annoncé qu'elle voulait faire l'acquisition pleine et entière de la société. Ils ont fait cette annonce exactement au moment où le gouvernement annonçait qu'il allait éliminer cette restriction de 25 p. 100. Pouvez-vous nous donner l'assurance qu'il s'agit d'une coïncidence, qu'il n'y a pas de délit d'initié et que ce projet de loi n'a pas pour but de satisfaire Sterigenics?

M. Halverson : Je peux vous dire que nous, au ministère des Finances, avons appris cette transaction proposée et le nom de l'acquéreur potentiel le même jour que tout le monde. Nous ne savions pas que ce communiqué sortirait le jour même où le projet de loi d'exécution du budget a été déposé et rien ne nous donne à croire qu'il y ait un quelconque délit d'initié dans cette affaire, sauf que Nordion avait manifesté son intérêt, mais cette manifestation d'intérêt de leur part n'était nullement liée à l'élimination de cette restriction.

Le président : Cette restriction existe depuis 20 ou 25 ans. Le jour même où on annonce qu'on va s'en débarrasser, une compagnie américaine fait cette annonce. Cette règle de 25 p. 100 l'aurait écartée avant que nous apportions ce changement. Ils font cette annonce le jour même. Cela ne ressemble-t-il pas à une coïncidence?

Mr. Halverson, I have no other senators on our list. I thank you very much for explaining this to us and we'll take it from there.

Mr. Halverson: Thank you.

The Chair: Moving along, we're going to Division 18, which is at page 163, and that deals with the Canadian Food Inspection Agency Act and changes thereto.

I'm very pleased to welcome Tony Ritchie, Executive Director, Strategic Policy and International Affairs with Canadian Food Inspection Agency; and Nicolas McCandie Glustien, Manager, Legislative Affairs.

Tony Ritchie, Executive Director, Strategic Policy and International Affairs, Canadian Food Inspection Agency: Mr. Chair, we're here to discuss the proposed amendment to the Canadian Food Inspection Agency Act that creates an exemption from the application of the User Fees Act for fees introduced or amended for services provided pursuant to the Safe Food for Canadians Act. This exemption from the User Fee Act only applies for the regulations currently being developed for the Safe Food for Canadians Act. The User Fee Act will continue to apply to all other CFIA user fees.

The exemption is necessary to help us achieve the timely introduction of the safe food for Canadian regulations. In order to advance the Safe Food for Canadians Act and its regulations by 2015, which is what we're committed to, related user fees must also be in place.

Although the act was passed in 2012, the coming into force of this act is dependent upon the introduction of new food regulations by 2015, and those new food regulations require that a proposal for user fees will be developed.

The User Fee Act outlines a process for revising fees that is very much in line with the Canadian Food Inspection Agency Act requirements. However, certain obligations under the User Fee Act may require more time, particularly if we have to convene an independent advisory panel under the User Fee Act or if Parliament is not sitting when the user fee proposal is ready to be tabled to both houses. Such a delay may impact our ability to proceed with the Safe Food for Canadians Act regulations by 2015.

The Canadian Food Inspection Agency Act, however, addresses all the transparency and recourse requirements identified in the User Fee Act. For this purpose, we feel that those requirements can well be addressed by the Canadian Food Inspection Agency Act currently, and therefore we're proposing

Monsieur Halverson, je n'ai pas d'autres sénateurs sur ma liste. Je vous remercie beaucoup de nous avoir expliqué tout cela et nous en prenons bonne note.

M. Halverson : Merci.

Le président : Nous passons maintenant à la section 18, à la page 163, qui traite des changements apportés à la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

J'ai le plaisir d'accueillir Tony Ritchie, directeur exécutif, Politiques stratégiques et Affaires internationales, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments; et Nicolas McCandie Glustien, gestionnaire, Affaires législatives.

Tony Ritchie, directeur exécutif, Politiques stratégiques et Affaires internationales, Agence canadienne d'inspection des aliments : Monsieur le président, nous sommes venus pour traiter de la modification proposée à la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments en vue de créer une exemption pour que la Loi sur les frais d'utilisation ne s'applique pas aux prix fixés dans le cadre de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada. Cette exemption de l'application de la Loi sur les frais d'utilisation s'applique seulement au règlement actuellement en cours d'élaboration pour la Loi sur la salubrité des aliments au Canada. La Loi sur les frais d'utilisation continuera de s'appliquer à tous les autres frais exigés par l'ACIA.

L'exemption est nécessaire pour nous aider à mettre en œuvre en temps voulu le règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Pour que la Loi sur la salubrité des aliments au Canada et son règlement soient appliqués dès 2015, ce à quoi nous nous sommes engagés, les frais d'utilisation connexes doivent également être en place.

Même si la loi a été adoptée en 2012, son entrée en vigueur nécessite l'introduction d'un nouveau règlement sur les aliments d'ici 2015 et ce nouveau règlement exige l'élaboration d'une proposition pour les frais d'utilisation.

La Loi sur les frais d'utilisation établit un processus pour l'examen des frais qui est tout à fait conforme aux exigences de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cependant, certaines obligations imposées par la Loi sur les frais d'utilisation exigent davantage de temps, en particulier si nous devons convoquer un comité consultatif indépendant en application de la Loi sur les frais d'utilisation ou si le Parlement ne siège pas au moment où la proposition de frais d'utilisation est prête à être déposée dans les deux Chambres. Un tel délai peut nuire à notre capacité de mettre en œuvre dès 2015 le règlement de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada.

La Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, par contre, établit toutes les exigences en matière de transparence et de recours identifiées dans la Loi sur les frais d'utilisation. À cette fin, nous estimons que ces exigences peuvent très bien être encadrées par l'actuelle Loi sur l'Agence canadienne d'inspection

that we be exempted from the User Fee Act for, as I said, those fees unique to the Safe Food for Canadians Act.

The Chair: Thank you for your explanation. I understand what you've said.

Senator Buth: Thank you very much for being here today.

Will this apply to any other user fees that CFIA currently has?

Mr. Ritchie: The exemption would not apply to other fees.

Senator Buth: So it's just under the Safe Food for Canadians Act?

Mr. Ritchie: That is correct.

Senator Buth: Can you walk us through and remind us again which user fees then apply under the Safe Food for Canadians Act?

Mr. Ritchie: I'll have to speak in general, because we're approaching the regulation development at this point in time, and that will further clarify the range of fees that we would apply under those particular regulations. In general, those regulations would apply to areas like export services, where the CFIA would undertake a service to facilitate export requirements. They could apply to any related testing that might be required from our laboratories, for instance. They could relate to inspection of facilities that are licensed or those kinds of entities. That would be the range of activities that we would undertake to collect fees from.

Senator Buth: If we're not going to go under the User Fees Act, which I understand is a lengthy process, how will you ensure that you get stakeholders' views?

Mr. Ritchie: Let me explain the process and how we currently set fees and the requirements under the Canadian Food inspection Agency Act, and I'll relate those back to the User Fee Act.

Currently, under the Canadian Food Inspection Agency Act, we are required to ensure that any fee we establish does not exceed the cost of delivering the service. The first step is to determine the cost of delivering that service for the agency. In doing that, we would then establish the ceiling. This would be the maximum that it would cost us to deliver that particular service.

We would be required to undertake an impact assessment. An impact assessment would look, for instance, at what our international partners are doing with respect to user fees, and would also take into consideration any other specifics, perhaps, of that particular industry in Canada. That is very much in line with the User Fee Act as well. We're required to do that.

des aliments et, en conséquence, nous proposons d'être exemptés de la Loi sur les frais d'utilisation relativement, je le répète, aux frais qui sont particuliers à la Loi sur la salubrité des aliments au Canada.

Le président : Merci de votre explication. Je comprends ce que vous avez dit.

La sénatrice Buth : Je vous remercie beaucoup d'être présent aujourd'hui.

Cela s'appliquera-t-il à tout autre frais d'utilisation que l'ACIA exige actuellement?

M. Ritchie : L'exemption ne s'appliquerait pas aux autres frais.

La sénatrice Buth : Donc seulement au titre de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada?

M. Ritchie : C'est bien cela.

La sénatrice Buth : Pouvez-vous nous rappeler quels frais d'utilisation s'appliquent en vertu de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada?

M. Ritchie : Je devrai en parler de manière générale, parce que nous abordons actuellement l'élaboration du règlement, lequel va préciser davantage l'éventail des frais qui s'appliqueraient. De manière générale, ce règlement s'appliquerait à des secteurs comme les services à l'exportation, c'est-à-dire lorsque l'ACIA fournit un service pour faciliter l'exportation. Il pourrait s'appliquer par exemple aux essais qu'il pourrait être nécessaire de mener dans nos laboratoires. Cela pourrait s'appliquer à l'inspection des installations accréditées ou autres entités de ce genre. Voilà l'éventail d'activités pour lesquelles nous pourrions percevoir des frais.

La sénatrice Buth : Si l'on n'applique pas la Loi sur les frais d'utilisation qui, je crois, exige un long processus, comment allez-vous obtenir le point de vue des intervenants?

M. Ritchie : Permettez que j'explique le processus et la manière dont nous établissons actuellement les frais et les exigences en application de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et je ferai le lien avec la Loi sur les frais d'utilisation.

À l'heure actuelle, en vertu de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, nous sommes tenus de faire en sorte que tout frais que nous établissons ne dépasse pas le coût de la prestation du service. La première étape consiste à déterminer combien il en coûte à l'agence pour donner ce service. Ce faisant, nous établissons le plafond. C'est le montant maximum qu'il peut nous en coûter pour assurer la prestation de ce service en particulier.

Nous sommes tenus de faire une étude d'impact. Dans le cadre d'une étude d'impact, nous examinons par exemple ce que font nos partenaires internationaux dans le domaine des frais d'utilisation et nous prenons aussi en compte tout autre élément particulier d'un secteur donné au Canada. Cela correspond tout à fait aux exigences de la Loi sur les frais d'utilisation. Nous sommes tenus de faire cela.

We would have a range of tools at our disposal, based on the impact assessment, if we needed to modify the fee. We could perhaps reduce the fee, if required, or we could perhaps stagger its implementation over a number of years in order to deal with the impact assessment.

Those considerations would be provided to the minister. She would support those or not, and then we would release the user fee document for consultation. That is very much in line with the User Fee Act as well.

Stakeholders or impacted parties would have a range of opportunities to provide their comments. They could provide those comments directly back to the minister, their member of Parliament, the president or through the program itself.

We would take into consideration those particular comments. We would respond back to each individual who provided a comment, addressing how we would consider their issues. As well, we would table, for transparency purposes, all of the comments that we received and how we would respond to those particular comments.

Those comments would be taken into consideration, and if further changes are required to the way in which we're implementing the fees, those would be identified to the minister. The minister then, under the CFIA Act, has the authority to set the fees. She would set the fees. Those fees would then be tabled through the gazette process for 30 days. As well, they are deemed permanently referred to the committee indicated in section 19 of the Statutory Instruments Act for the purposes of reviewing or scrutinizing the statutory instruments. Currently it would most likely be the Standing Joint Committee on Scrutiny of Regulations.

Senator Buth: This process is outlined under the CFIA Act?

Mr. Ritchie: That's correct.

Senator Buth: It requires this consultation and stakeholder involvement?

Mr. Ritchie: That's correct. It requires consultation on the fees. As well, the User Fee Act indicates that should stakeholders require it, an independent advisory panel can be constituted.

Under the CFIA Act we can address that same demand. The minister does have an advisory committee. He is obligated to establish an advisory committee, so we could use that committee to address those particular concerns, if required. There's nothing stopping the minister from instituting any other panel to address any concerns that stakeholders might have with respect to the user fees.

Those are opportunities that we would certainly use to address any concerns where stakeholders feel they need an independent review.

Nous avons un éventail d'outils à notre disposition pour modifier les frais, au besoin, en fonction de l'étude d'impact. Nous pourrions peut-être réduire les frais demandés, au besoin, ou bien nous pouvons peut-être en échelonner la mise en œuvre sur un certain nombre d'années afin d'en atténuer les répercussions.

Ces considérations sont communiquées à la ministre. Elle donne ou non son appui, après quoi nous publions le document sur les frais d'utilisations aux fins de consultation. C'est également tout à fait conforme à la Loi sur les frais d'utilisation.

Les intervenants ou les parties touchées ont tout un éventail de possibilités pour faire connaître leurs points de vue. Ils peuvent s'adresser directement au ministre, à leur député, au président de l'agence ou passer par l'intermédiaire du programme lui-même.

Nous tenons compte des observations qui sont formulées. Nous répondons à chaque personne qui a fait des observations en expliquant comment nous abordons leurs préoccupations. De plus, nous rendons publiques, pour assurer la transparence, toutes les communications que nous avons reçues et la manière dont nous donnons suite à ces observations.

Ces commentaires sont pris en considération et, si de nouveaux changements doivent être apportés à la manière dont nous appliquons les frais, nous en faisons part à la ministre qui, en vertu de la Loi sur l'ACIA, a le pouvoir d'établir le montant des frais. C'est donc elle qui établit les frais, lesquels sont ensuite publiés selon le processus de la *Gazette* pendant 30 jours. De plus, ils sont réputés renvoyés en permanence au comité qui a compétence, en vertu de l'article 19 de la Loi sur les textes réglementaires, pour examiner ou passer en revue les textes réglementaires. À l'heure actuelle, ce serait fort probablement le Comité mixte permanent de l'examen des règlements.

La sénatrice Buth : Ce processus est précisé dans la Loi sur l'ACIA?

M. Ritchie : C'est exact.

La sénatrice Buth : La loi exige cette consultation et la participation des intervenants?

M. Ritchie : C'est exact. Elle exige qu'il y ait consultation sur les frais. De plus, la Loi sur les frais d'utilisation stipule que si les intervenants l'exigent, un comité consultatif indépendant peut être constitué.

Nous pouvons respecter cette même exigence en application de la Loi sur l'ACIA. Le ministre a un comité consultatif. Il est tenu d'établir un comité consultatif et nous pourrions donc faire appel à ce comité pour répondre à ces préoccupations, au besoin. Rien n'empêche le ministre de créer un autre comité pour donner suite à toute préoccupation que des intervenants peuvent exprimer au sujet des frais d'utilisation.

Nous profiterions assurément de ces possibilités pour donner suite à toute préoccupation, si des intervenants estimaient avoir besoin d'un examen indépendant.

The Chair: Mr. Glustien may have a comment he would like to make in relation to one of your questions.

Nicolas McCandie Glustien, Manager, Legislative Affairs, Canadian Food Inspection Agency: Thank you for the opportunity. I wanted to give the reference in the Canadian Food Inspection Agency Act that obligates the minister to hold public consultations, or consultations on the user fees. It's section 26(1):

> Before fixing a fee under section 24 or 25, the Minister must consult with any persons or organizations that the Minister considers to be interested in the matter.

That really is the duplicative nature of having the User Fee Act as well as our CFIA Act.

Senator Buth: Anybody who has any interest in terms of the issue, I would assume that you would be doing mainly industry consultation. One of the concerns, of course, is that you're going to put undue costs down to industry in part of this. In terms of the public input into this, it would be gazetted so there would be the opportunity for general public input under the gazette process; is that correct?

Mr. McCandie Glustien: I believe it's gazetted under Part II, so it goes in as notification as opposed to the consultation. However, we have committees set up within the agency that have public consultation elements to them, and they would be able to bring comments forward in that avenue as well. But you are correct; the bulk of the interested parties in this are industry themselves.

The Chair: I've always thought of the user fee legislation as being oriented towards protecting the public from indirect taxation by the government and government departments, but you've just agreed that these things in the Canadian Food Inspection Agency Act with respect to user fees are industry-oriented. Can you assure us that under the regulations and the Canadian Food Inspection Agency for setting user fees, there is this important provision that costs for the delivery of the service that you're charging the user fee for will not be exceeded?

Mr. Ritchie: The CFIA Act does require that we not charge user fees beyond the costs to deliver those particular services. In setting the fee, we would identify what that cost is. The cost would be based on our internal analysis over the course of the last couple of years in terms of how we deliver those particular services. It would be based on the current collective agreements with respect to establishing an hourly cost for delivering a particular service. We would look at the cost of providing any services with respect to lab services and those kinds of things.

The costs would be transparent and we would indicate in the user fee proposal how those costs are arrived at so that parties, when we consult with them, would have an opportunity to raise any issues they might have.

Le président : M. Glustien a peut-être une observation à faire au sujet de l'une de vos questions.

Nicolas McCandie Glustien, gestionnaire, Affaires législatives, Agence canadienne d'inspection des aliments : Merci de me donner la parole. Je voulais préciser quelle disposition de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments oblige le ministre à tenir des consultations publiques sur les frais d'utilisation. C'est le paragraphe 26(1) :

> Avant de fixer un prix dans le cadre des articles 24 ou 25, le ministre consulte les personnes ou organisme qu'il estime intéressés en l'occurrence.

Il y a vraiment dédoublement puisque c'est exigé à la fois par la Loi sur les frais d'utilisation et notre Loi sur l'ACIA.

La sénatrice Buth : Quiconque est intéressé en l'occurrence; je suppose qu'en fait, vous consultez principalement des représentants de l'industrie. L'une des préoccupations est bien sûr que vous pourriez imposer des coûts trop élevés aux entreprises. Quant à la participation du grand public, ce serait publié dans la *Gazette* et il y aurait donc possibilité pour les gens d'intervenir dans le cadre de ce processus, n'est-ce pas?

M. McCandie Glustien : Je pense que c'est publié dans la partie II de la *Gazette* et c'est donc un avis plutôt qu'un processus de consultation. Cependant, nous avons à l'agence des comités établis qui comportent un élément de consultation publique et qui seraient en mesure d'entendre les préoccupations dans ce cadre également. Mais vous avez raison; pour l'essentiel, les parties intéressées sont des représentants de l'industrie.

Le président : J'ai toujours cru que la législation sur les frais d'utilisation était axée sur la protection du public contre une taxation indirecte par le gouvernement et les ministères, mais vous venez de reconnaître que les dispositions de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments relatives aux frais d'utilisation sont axées sur l'industrie. Pouvez-vous nous donner l'assurance que la loi et le règlement régissant l'établissement de frais d'utilisation par l'Agence canadienne d'inspection des aliments comportent cette disposition importante voulant que le montant des frais d'utilisation que vous imposez ne doit pas dépasser le coût de la prestation du service?

M. Ritchie : La Loi sur l'ACIA exige effectivement que nous ne fassions pas payer de frais d'utilisation dépassant le coût de la prestation des services en question. Pour établir le montant des frais, nous devons d'abord déterminer combien cela coûte. Ce coût est fondé sur notre analyse interne de la prestation des services en question au cours des deux années précédentes. Il tient compte des conventions collectives en vigueur pour déterminer le coût horaire d'un service en particulier. Nous tenons compte aussi du coût des services de laboratoire et tout le reste.

Cette évaluation du coût est transparente et nous indiquons dans la proposition de frais d'utilisation la manière dont nous en sommes arrivés à ce coût, de sorte que les parties, quand nous les consultons, ont la possibilité de poser toutes les questions qu'elles veulent.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: In fact, my question is a mirror version of your question: will consumers be better protected by this new policy if user fees are set by another mechanism? If consumers do not have an opportunity to intervene so that costs are as low as possible, they ultimately will not be protected. Who will guarantee a balance between consumers and businesses?

I am still thinking of that beef plant out west that wound up with tonnes of products destroyed. I thought that plant was subject to self-regulation. I thought that cost a lot of money, but does that apply? Where, when, how and to what product does it apply? In food production facilities, whether they produce ketchup or cereal? I want to know where it applies and how consumers are going to be consulted.

[*English*]

Mr. Ritchie: In our consultative process, we would consult with consumer protection agencies and those entities that have the interests of consumers as part of their mandate. It would be publicly posted on our website. We would have an extensive distribution of our consultative process.

With respect to the Safe Food for Canadians Act as well, we've been very transparent to date with respect to how we're going to be developing those particular regulations. We're going through a second food forum to date. We've already had one. That food forum was open to the general consumer associations, the public, as well as independent stakeholders, to be able to provide assurances as to how we were proceeding with our regulatory practices and consequently the user fees that would be associated with them.

We try to be as extensive as we can in a consultative process so that we do understand not just what stakeholders' interests are or implicated parties are but what the general consumer's position might be on that.

With respect to who gets charged, we are talking about services that are in the private interest. First, the industry, as well as the government, both share responsibilities for safe food for Canadians. Industries are required to adhere to a regulatory framework. That's their requirement, role and responsibility. Our responsibility is to ensure that those regulations are being complied with.

There is a dual responsibility. Industry has willingly admitted itself that it has that role for safety. They don't see that as a competitive role amongst the industry. In other words, the industry is united in its perspective that it has a role to play in terms of safe food for Canadians.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : En fait, ma question est un peu le miroir de votre question : les consommateurs seront-ils mieux protégés par cette nouvelle politique si c'est un autre mécanisme qui établit les coûts des frais d'utilisation? Si les consommateurs n'ont pas la chance d'intervenir afin que les coûts soient les plus bas possible, en fin de compte, ils ne seront pas protégés; qui s'assurera de l'équilibre entre les consommateurs et les entreprises?

J'ai toujours en tête la fameuse usine de bœuf de l'Ouest, laquelle s'est retrouvée avec des tonnes de produits détruits. Il me semblait que cette usine était sous autoréglementation. Je n'ai pas trouvé que cela coûtait cher, mais est-ce que cela s'applique? Où, quand, comment, à quel produit est-ce que cela s'applique? Dans toutes les installations qui produisent des aliments, que ce soit du ketchup ou des céréales? Je veux savoir où ça s'applique et comment on va consulter les consommateurs.

[*Traduction*]

M. Ritchie : Dans notre processus de consultation, nous consultons les agences de protection des consommateurs et les entités qui défendent les intérêts des consommateurs dans le cadre de leur mandat. C'est affiché publiquement sur notre site web. Notre processus de consultation est diffusé largement.

Pour ce qui est de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, nous avons également été très transparents à ce jour quant à la manière dont nous allons élaborer le règlement pertinent. Nous organisons un deuxième forum sur l'alimentation. Nous en avons déjà tenu un. Le forum sur l'alimentation était ouvert au grand public, aux associations de défense des consommateurs et aussi aux intervenants indépendants pour nous permettre de donner des assurances quant à la manière dont nous allions procéder pour nos pratiques de réglementation et les frais d'utilisation qui y seraient associés.

Nous essayons de consulter le plus largement possible pour bien comprendre non seulement quels sont les intérêts des intervenants ou des parties intéressées, mais aussi quelle peut être la position des consommateurs dans leur ensemble.

Quant à savoir qui paye ces frais, il s'agit de services qui sont dans l'intérêt privé. Premièrement, les entreprises, de même que le gouvernement, partagent des responsabilités pour fournir aux Canadiens des aliments sains. Les entreprises sont tenues de respecter un cadre réglementaire. C'est leur obligation, leur rôle et leur responsabilité. Notre responsabilité est de nous assurer que la réglementation est respectée.

C'est une double responsabilité. Les représentants du secteur alimentaire ont eux-mêmes reconnu de plein gré qu'ils assument cette responsabilité relativement à la salubrité. À leurs yeux, ce n'est pas un facteur de concurrence entre les entreprises. Autrement dit, l'industrie adopte à l'unisson le point de vue qu'elle a un rôle à jouer quant à la salubrité des aliments au Canada.

We would have certain requirements under regulatory regime, for instance, that entities that are required to be licensed with respect to preparing food or importing or distributing food in Canada need to be licensed. We would have to inspect those particular entities with respect to the licence to ensure those requirements under the licence are being applied. That would be a fee for which we would charge the entity. If those entities need to export to other countries, and those other countries require certification from the agency that the food being exported is free from certain requirements, we would certainly charge for those services because it's an export-related activity and the benefit is primarily to the entity doing the export services.

Those are the kinds of services that we would charge for under the regulations.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Now, how much did that bring in and how does the administration of that kind of a system compare with the United States and Europe?

[*English*]

Mr. Ritchie: Now we're getting into the actual details of the user fee proposal itself. Those are currently being developed. Our regulations are currently being developed. As we develop our regulations, it will become clearer what the range of services are that we're going to charge a fee for. As I've indicated, we would go through the process of looking at an impact assessment in terms of how we benchmark against some of our major trading partners, taking into consideration as well any specific circumstances that might impact a particular industry.

Those things will be taken into consideration when we set the fee.

Senator Hervieux-Payette: You have a fee right now.

Mr. Ritchie: We have fees right now. The fees are currently being modernized because they're out of date. The fees were established in 1997. We have had a moratorium on our ability to address the fees. Now that the moratorium is lifted, the agency is going through a modernization of its entire user fee structure.

We understand that going through that modernization, we do have to consult and we're obligated and we want to consult with stakeholders and the general public on the modernization of those user fees. We've linked any modernization of our user fees to our regulatory practices.

Under the Safe Food for Canadians Act, the regulations are currently being developed. That is our opportunity to review all of the existing fees that currently apply with respect to food safety. We are updating, modernizing those fees as required. Some fees, for instance, may get dropped. Some fees may find the rates change because they haven't been addressed since 1997.

Nous avons certaines obligations imposées par le régime réglementaire, par exemple pour l'accréditation de certaines entités qui s'occupent de préparer, d'importer ou de distribuer des aliments au Canada. Nous devons faire l'inspection de ces entités avant de leur accorder un permis pour vérifier que toutes les exigences sont respectées. Nous faisons payer des frais à l'entité en question. Si l'une de ces entités doit exporter des aliments et que les pays destinataires exigent de l'agence la garantie que les aliments exportés respectent certaines exigences, nous ferions alors payer pour fournir ce service parce que c'est une activité d'exportation qui bénéficie essentiellement à l'entité exportatrice.

Voilà le genre de services pour lesquels nous faisons payer dans le cadre du règlement.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Maintenant, combien cela rapporte-t-il et comment l'administration d'un tel système se compare-t-elle avec les États-Unis et l'Europe?

[*Traduction*]

M. Ritchie : Nous entrons maintenant dans les détails de la proposition sur les frais d'utilisation. Tout cela est en cours d'élaboration. Nous sommes actuellement en train de rédiger notre règlement. Quand il sera prêt, on connaîtra plus clairement l'éventail de services pour lesquels nous ferons payer des frais. Comme je l'ai dit, nous appliquerons le processus de l'étude d'impact pour faire une analyse comparative de nos frais et de ceux de nos principaux partenaires commerciaux, prenant en compte toute circonstance particulière qui pourrait avoir une incidence sur un secteur donné.

Tout cela sera pris en compte quand nous établirons le montant des frais.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous avez des frais actuellement.

M. Ritchie : Nous avons des frais actuellement. Nous sommes en train de les moderniser parce qu'ils sont désuets. Ils ont été établis en 1997. Notre pouvoir de modifier les frais a fait l'objet d'un moratoire. Maintenant que ce moratoire a été levé, l'agence est en train d'actualiser tout notre barème de frais d'utilisation.

Nous savons que pour procéder à cette modernisation, nous devons consulter; nous sommes tenus de le faire et nous voulons consulter les intervenants et le grand public à ce sujet. Nous avons assujetti la modernisation de nos frais d'utilisation à nos pratiques de réglementation.

Le règlement de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada est en rédaction. Pour nous, c'est l'occasion de passer en revue tous les frais existants qui sont pertinents à la salubrité des aliments. Nous sommes en train de mettre à jour et de moderniser ces frais, selon les besoins. Certains frais pourraient être éliminés. Pour d'autres, le montant pourrait changer parce qu'il n'a pas été revu depuis 1997.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: In conclusion, someone, a consumer or a taxpayer, will pay for that increase.

[*English*]

Senator Eaton: How does industry feel about this? Are they excited about your user fees? Have they talked to you about it?

Mr. Ritchie: Yes, they have discussed it with us. As I've indicated, the industry recognizes it has a role in safe food for Canadians. They recognize they have to adhere to the regulatory reform or the regulatory obligations. They are cognizant of the fact that they are implicated at this point in terms of development of those regulatory practices. They have indicated to us that they recognize that the agency has an obligation to cost recover and that the fees are out of date.

Senator Eaton: For instance, I'm a food processor and I export. Under the regulations, am I obliged to have the food inspected or is this something I do to reassure my foreign clients? What I'm getting at is this: Do you feel food inspection will actually fall off a little bit because of the new user fees? People will say: "No, no. I'm just going to slip this through." Or is that against the law?

Mr. McCandie Glustien: I can take a little bit of that in terms of current practice. In terms of exporting, and its useful to mention, the Safe Food for Canadians Act isn't in force yet. What it will do — and what it did when it was given Royal Assent in 2012 — is consolidate four different statutes that all dealt with food safety: the Canada Agricultural Products Act; the Meat Inspection Act; the Fish Inspection Act; and parts of the Consumer Packaging and Labelling Act.

In the current world, when you're exporting, there are certain baseline requirements you are expected to meet. Certainly under the Meat Inspection Act you must meet certain export requirements.

There are other areas that are not as well characterized in terms of requirements for export. Under the Food and Drugs Act, export of certain products may not have as many regulations around them. The Safe Food for Canadians Act gave us clear responsibilities in terms of being able to set regulatory requirements for export as a baseline.

Depending on where I'm exporting to, they may have other requirements that are necessary. That's where that private benefit would really kick in, in terms of "I'm coming to certify these exports, and as an inspector, I need to make sure that you meet all the Canadian requirements imposed on exports." Often, for most food products, those are the same as the Canadian requirements. If I'm going to sell it in Canada, it needs to be able to be sold

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : En conclusion, que ce soit comme consommateur ou comme payeur de taxe, quelqu'un paiera pour cette augmentation.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Qu'en pensent les représentants du secteur? Vos frais d'utilisation suscitent-ils leur intérêt? Vous en ont-ils parlé?

M. Ritchie : Oui, ils en ont discuté avec nous. Comme je l'ai dit, le secteur reconnaît qu'il a un rôle à jouer dans la salubrité des aliments au Canada. Il reconnaît devoir se plier à la réforme de la réglementation et aux obligations qui en découlent. Les intéressés sont conscients qu'ils sont actuellement parties prenantes dans l'élaboration de ces pratiques réglementaires. Ils nous ont fait savoir qu'ils reconnaissent que l'agence a l'obligation de recouvrer ses coûts et que les frais sont désuets.

La sénatrice Eaton : Disons par exemple que je fais de la transformation d'aliments et de l'exportation. En vertu du règlement, suis-je tenu de faire inspecter mes aliments, ou bien est-ce que je le fais pour rassurer mes clients étrangers? Voici où je veux en venir : croyez-vous qu'il y aura un peu moins d'inspection des aliments à cause des nouveaux frais d'utilisation? Les gens diront : « Non, non. Je vais laisser tomber. » Ou bien est-ce contre la loi?

M. McCandie Glustien : Je peux donner un début de réponse en décrivant la pratique actuelle. Pour les exportations, il est utile de préciser que la Loi sur la salubrité des aliments au Canada n'est pas encore en vigueur. Elle a reçu la sanction royale en 2012 et elle aura pour effet de consolider quatre lois différentes qui traitaient toutes de la salubrité des aliments : la Loi sur les produits agricoles au Canada, la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur l'inspection du poisson, et une partie de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

Dans la situation actuelle, quiconque exporte des produits doit respecter des exigences de base. Chose certaine, la Loi sur l'inspection des viandes impose certaines exigences pour l'exportation.

Dans d'autres domaines, les exigences pour l'exportation sont moins bien définies. En vertu de la Loi sur les aliments et drogues, l'exportation de certains produits n'est peut-être pas aussi strictement réglementée. La Loi sur la salubrité des aliments au Canada nous a donné des responsabilités claires et le pouvoir d'établir des exigences réglementaires minimales pour l'exportation.

Selon le pays destinataire, d'autres exigences peuvent être imposées. C'est là que l'avantage se situe vraiment; l'inspecteur peut dire « Je vais certifier ces exportations et, à titre d'inspecteur, je dois m'assurer que vous respectez toutes les exigences imposées au Canada pour l'exportation. » Souvent, pour la plupart des produits alimentaires, ces exigences sont les mêmes pour la vente au Canada. Si je veux vendre des produits au Canada, ceux-ci

internationally as well, or it would meet the international export. Certain jurisdictions have other higher standards, though, or different standards.

Senator Eaton: So there's no other way that food inspection is voluntary?

Mr. McCandie Glustien: No.

Senator Eaton: So if I run a meat packing plant, I have a number of predetermined visits each year or each week — I don't know how often you do it — and that will stay the same?

Mr. McCandie Glustien: Absolutely. It's those extra services that benefit the private entity we would have the user fee for, which is not obligatory. If I wanted to export to market X, let's say, and they require the CFIA to attest that the fish was sourced from a certain source — something that doesn't have a food safety element to it — that would be the extra benefit that the CFIA would be able to provide through a user fee-recovered activity.

Senator Callbeck: I thank both of you.

You want to be exempt under the User Fees Act and go to the Canadian Food Inspection Agency Act. I take it, from what you say, that it's quicker and doesn't cost as much; is that right?

Mr. Ritchie: It is quicker, yes. The transparency and other requirements under the User Fees Act are already inherent in the Canadian Food Inspection Agency Act. The need to consult is inherent, and the need to do an impact assessment and to be able to understand what other impacts might have on users is required.

As well, there are recourse mechanisms in place under the CFIA Act. The User Fees Act itself says that if individuals have certain concerns with respect to the fees, they can request an independent advisory panel to be established.

The Canadian Food Inspection Agency Act already has an established advisory committee that's under the minister, which can immediately be used, if required, for any complaints received.

We do have a complaints and appeals office. It was established in 2012. That office reports directly to the president and is established with respect to taking any concerns from stakeholders on service delivery or regulatory practices. That's an opportunity for individuals. They can access that particular office. As well, there's nothing stopping the minister from establishing any other form of committee to review those particular requirements.

We feel we're well covered under the CFIA Act with respect to any obligations under the User Fees Act.

doivent respecter également les exigences internationales pour l'exportation. Certains pays ont toutefois des normes plus sévères ou différentes.

La sénatrice Eaton : L'inspection des aliments n'est donc aucunement facultative?

M. McCandie Glustien : Non.

La sénatrice Eaton : Donc, si je dirige une usine de conditionnement de la viande, je reçois chaque année ou chaque semaine un nombre prédéterminé de visites — je ne sais pas à quelle fréquence — et cela ne changera pas?

M. McCandie Glustien : Absolument. Ce sont les services supplémentaires qui avantagent l'entité privée et qui ne sont pas obligatoires, pour lesquels nous imposons des frais. Si je voulais exporter vers le marché X et que ce pays exige que l'ACIA atteste que le poisson provient d'une certaine source — un renseignement qui ne met pas en cause la salubrité des aliments — il s'agirait alors d'un avantage supplémentaire, d'un service que l'ACIA serait en mesure de fournir moyennant recouvrement des frais.

La sénatrice Callbeck : Je vous remercie tous les deux.

Vous voulez être exemptés de l'application de la Loi sur les frais d'utilisation et appliquer plutôt la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments. D'après ce que vous dites, je crois comprendre que c'est plus rapide et moins coûteux; est-ce bien cela?

M. Ritchie : C'est plus rapide, oui. La transparence et les autres exigences de la Loi sur les frais d'utilisation sont déjà intégrées à la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le besoin de consulter est inhérent, de même que le besoin de faire une étude d'impact et de comprendre quelles peuvent être les répercussions sur les usagers.

De plus, des mécanismes de recours sont en place en vertu de la Loi sur l'ACIA. La Loi sur les frais d'utilisation stipule que si des gens ont des réserves par rapport aux frais, ils peuvent demander la création d'un comité consultatif indépendant.

La Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments prévoit déjà un comité consultatif qui relève du ministre, lequel peut être consulté immédiatement, au besoin, à la suite de plaintes éventuelles.

Nous avons un bureau des plaintes et des appels qui a été établi en 2012. Ce bureau relève directement du président et a pour but de donner suite à toute préoccupation exprimée par des intervenants relativement à la prestation des services ou aux pratiques réglementaires. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à ce bureau. De plus, rien n'empêche le ministre d'établir tout autre comité pour passer en revue certaines exigences particulières.

Nous estimons que la Loi sur l'ACIA nous donne tous les outils voulus pour respecter toute obligation imposée par la Loi sur les frais d'utilisation.

Senator Callbeck: The first question asked was that you're doing this because you think that it's less costly and because it's faster; right?

Mr. Ritchie: That's correct.

Senator Callbeck: The first thing you mentioned was about the need to consult. My concern is the consultation process with industry and consumers. If the CFIA Act is so much faster, what is being eliminated here?

Mr. Ritchie: Consultation is not where we would save on any costs. The primary interest in being exempted from the User Fees Act is with respect to the obligation to establish an independent advisory panel. Establishing an independent advisory panel can take considerably longer to arrive at a conclusion than we may be able to do with our current requirements under the CFIA Act. We already have an advisory committee established, as I've indicated. We have a complaints and appeals office already established that can quickly respond to any concerns from stakeholders. If the minister needs to convene a panel, she can do that in fairly short order.

The second component is that it removes the obligation to table the user fee proposed for 20 days in both Houses of Parliament. Particularly problematic, for instance, is during the summer period whereby the houses may not be sitting and we can find ourselves facing a much longer period of time. In that context, the Canadian Food Inspection Agency Act states that, "Any fee fixed" under the act is "permanently referred to the Committee referred to in section 19 of the *Statutory Instruments Act*, to be reviewed and scrutinized as if it were a statutory instrument."We feel that would address that particular component and allow us to move a little quicker.

Senator Callbeck: You say the user fee has to be tabled in both houses for 20 days, and if the house isn't sitting, that creates a problem. You just read it, but explain to me so I understand exactly what you're saying. Under the inspection act, what happens?

Mr. McCandie Glustien: Under the inspection act, the user fees are first published in the *Canada Gazette* as a notification. Then the act says that it's permanently referred to the committee under the Statutory Instruments Act, under section 19, which I believe at the moment is the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations. The Statutory Instruments Act outlines a committee of the house, the Senate or jointly to look at the scrutiny of regulations. The Food Inspection Agency Act obligates us to refer all our user fees permanently to that committee.

There's no time constraint in terms of the User Fees Act; it's 20 sitting days for both houses and there's nothing to say what happens if Parliament isn't sitting at that time during the summer recess.

La sénatrice Callbeck : Dans ma première question, je vous ai demandé si vous faites cela parce que vous estimez que c'est moins cher et plus rapide, n'est-ce pas?

M. Ritchie : En effet.

La sénatrice Callbeck : Le premier point que vous avez abordé dans votre réponse était le besoin de consulter. Je suis préoccupée par le processus de consultation du secteur et des consommateurs. Si la Loi sur l'ACIA est tellement plus rapide, qu'est-ce qu'on élimine?

M. Ritchie : Ce n'est pas dans le domaine de la consultation que nous pourrions économiser. Nous cherchons d'abord et avant tout à être exemptés de la Loi sur les frais d'utilisation pour échapper à l'obligation d'établir un comité consultatif indépendant. Créer un tel comité peut prendre beaucoup plus de temps pour arriver à une conclusion à laquelle nous pourrions aboutir de toute manière grâce aux outils que nous donne actuellement la Loi sur l'ACIA. Nous avons déjà un comité consultatif, comme je l'ai dit. Nous avons déjà un bureau des plaintes et des appels qui peut répondre rapidement à toute préoccupation des intervenants. Si la ministre doit convoquer un comité, elle peut le faire à brève échéance.

Le deuxième élément est que cela supprime l'obligation de déposer les frais d'utilisation proposés 20 jours à l'avance devant les deux Chambres du Parlement. C'est particulièrement problématique en été, quand les Chambres ne siègent pas, ce qui nous impose alors un délai beaucoup plus long. Dans ce contexte, la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments stipule que « Le comité visé à l'article 19 de la *Loi sur les textes réglementaires* est saisi d'office des prix fixés dans le cadre des articles 24 ou 25 pour que ceux-ci fassent l'objet de l'étude et du contrôle prévus pour les textes réglementaires ». Nous estimons que cela permettrait de remplir cette obligation et de procéder un peu plus rapidement.

La sénatrice Callbeck : Vous dites que les frais d'utilisation doivent être déposés dans les deux Chambres pendant 20 jours et que si la Chambre ne siège pas, cela pose un problème. Vous venez de le lire, mais je vous demanderais de me l'expliquer pour que je comprenne exactement ce que vous dites. En vertu de la loi sur l'inspection, qu'arrive-t-il?

M. McCandie Glustien : En vertu de la loi sur l'inspection, les frais d'utilisation sont d'abord publiés dans la *Gazette du Canada* sous forme de préavis. Ensuite, la loi stipule que les frais fixés sont renvoyés en permanence au comité visé par la Loi sur les textes réglementaires et je crois qu'à l'heure actuelle il s'agit du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. La Loi sur les textes réglementaires stipule qu'un comité de la Chambre, du Sénat ou mixte doit examiner les règlements. La Loi sur l'Agence d'inspection des aliments nous oblige à renvoyer d'office tous nos frais d'utilisation à ce comité.

Il n'y a aucune contrainte de temps, tandis qu'en application de la Loi sur les frais d'utilisation, c'est 20 jours de séance pour les deux Chambres, et rien n'est prévu s'il se trouve que le Parlement ne siège pas à ce moment-là, pendant l'ajournement d'été.

We're still obligated to wait for those 20 sitting days once Parliament reconvenes. In the Canadian Food Inspection Agency Act, it's referred to the committee for it to review and make comment with the Food Inspection Agency, but it doesn't hold up the actual implementation of the user fee itself. It's a giant regulatory process that we're undertaking under the Safe Food for Canadians Act, taking 15 different regulations right now and building it into one regulatory environment.

If we needed to then delay the user fees that need to be in place for the regulations to be working, which need to be in place for the act to come into force, and if we have to wait all that extra time potentially at the end for the user fees proposal to be reviewed and go through the process under the User Fees Act — as opposed to the process under the Food Inspection Agency Act where it can be brought into force and can operate and be reviewed by Parliament — we felt that the delay may possibly implicate the bringing into force of the Safe Food for Canadians Act, which is really delaying a foundational act for the CFIA and for Canadians in terms of food safety.

I believe Senator Mockler was the chair of the committee that looked at that act a few years ago.

Senator Hervieux-Payette: I have a point of information. I am on that committee. We had a meeting last week about regulations on these questions. There are even two regulations on the same thing, one saying it's an order-in-council, the other one a minister for establishing the same thing. When you say it will go before our committee, this question has been dealt with in our committee several times. It takes years to have the department make the amendments to be in conformity with the bill. So telling us today that it is going to accelerate is certainly not in the best interests because, actually, it takes an eternity to get the changes, sometimes up to seven years. I just want to say that because it is the reality. I've been sitting on that committee for more than 15 years, and this is the experience we have.

The Chair: It is the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations to which the senator is making the reference.

[*Translation*]

Senator Bellemare: From the answers you have given, I am beginning to understand a little better why we want to do that. I am simply going to improve my understanding somewhat by asking you the following question: what will Canada's new food safety act do that it did not previously do? I understand that what you are asking us helps accelerate the process, but I would like you to clarify that, particularly since Canadians' food safety is important.

Nous sommes quand même tenus d'attendre 20 jours de séance une fois que le Parlement reprend ses travaux. La Loi sur l'ACIA stipule que les frais sont renvoyés au comité qui les examine et fait rapport à l'agence, mais cela ne retarde pas la mise en œuvre des frais comme telle. En vertu de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, nous nous embarquons dans un gigantesque processus réglementaire, créant un environnement réglementaire unique à partir de 15 règlements différents.

S'il fallait alors retarder la mise en place des frais d'utilisation qui sont nécessaires pour la mise en application du règlement, lequel doit être en place pour que la loi entre en vigueur, et s'il fallait attendre aussi longtemps pour que les frais proposés soient examinés et passent par le processus prévu par la Loi sur les frais d'utilisation, par opposition au processus prévu par la Loi sur l'ACIA, permettant de mettre le tout en vigueur et de le faire étudier au Parlement, nous estimons que le délai pourrait retarder la mise en vigueur de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, ce qui retarderait un élément fondamental pour l'ACIA et pour les Canadiens sur le plan de la salubrité des aliments.

Je crois que le sénateur Mockler était président du comité qui a examiné cette loi il y a quelques années.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je voudrais apporter une précision. Je fais partie de ce comité. Nous avons eu une réunion la semaine dernière au sujet du règlement pertinent. Il y a même deux règlements pour la même chose, l'un disant qu'il faut un décret du conseil, l'autre prévoyant qu'un ministre peut établir la même chose. Quand vous dites que ce sera renvoyé à notre comité, cette question a été étudiée à notre comité plusieurs fois. Il faut des années avant que le ministère fasse les amendements voulus pour être en conformité avec le projet de loi. Donc, de nous dire aujourd'hui que cela va accélérer les choses, ce n'est certainement pas dans le meilleur intérêt parce que, en fait, cela prend une éternité pour obtenir les changements, parfois jusqu'à sept ans. Je tiens à le dire parce que c'est la réalité. Je suis membre de ce comité depuis plus de 15 ans et telle est notre expérience.

Le président : C'est le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation auquel la sénatrice fait allusion.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Selon les réponses que vous avez données, je commence à comprendre un peu mieux pourquoi on veut faire cela. Je vais simplement élargir un peu ma compréhension en vous posant la question suivante : que fera la nouvelle loi sur la salubrité des aliments du Canada qui n'était pas fait auparavant? Je comprends que ce que vous nous demandez sert à accélérer les processus, mais j'aimerais que vous précisiez cela, surtout que la sécurité alimentaire des Canadiens est importante.

[*English*]

Mr. McCandie Glustien: Thank you for the question. It's near and dear to my heart. I had a chance to work on that with Senator Mockler and the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry in 2012. I love the opportunity to talk about the Safe Food for Canadians Act.

It's taking four very old statutes: the Canada Agricultural Products Act, the Meat Inspection Act, the Fish Inspection Act and the Consumer Packaging and Labelling Act. The Fish Inspection Act largely dated to the 1930s.

We had this mishmash approach to food safety across those different commodities. We absolutely are comfortable that food safety is maintained for Canadians under those statutes. It's just a very difficult way to manage the process.

You have different regulations respecting meat, dairy, honey, and other agricultural products, and there is not necessarily cohesion between them.

One of the main elements of the Safe Food for Canadians Act is to bring it all under one house legislatively and to bring a standard baseline for all food commodities sold in Canada. That is one very important element of it to bring everything into kind of the same level playing field, the same food safety playing field.

As well, a lot of elements are missing in some of those older statutes. Regulations surrounding import are unfortunately not as strong as we might like at the moment. Right now, the sale of unsafe food is regulated by the Food and Drugs Act. We really wanted to extend that with the Safe Food or Canadians Act in terms of import of unsafe food, so that's a key element in the Safe Food for Canadians Act that we're hoping to bring into force.

It will modernize authorities for inspectors as well. Some of those statutes, if you can imagine, didn't envision inspectors taking photographs or accessing computer equipment because of the age of the statute. We've also modernized the suite of inspection authorities under that. Again, for inspectors to be able to use these modern authorities, they need to have the Safe Food for Canadians Act brought into force.

I'll end my comments quickly because I could keep going for a while.

Other elements are fines and penalties. Some of the fines and penalties under the old statutes are quite out of date. You could get fined in the order of $5,000 or $10,000 under the Fish Inspection Act versus $50,000 to $100,000 under the Meat Inspection Act versus a very high level under the Food and Drugs Act. So, again, rationalizing all of those and bringing them into the modern era are things we can't do until the act and the regulations come into force.

[*Traduction*]

M. McCandie Glustien : Merci pour cette question. C'est un sujet qui me tient à cœur. J'ai eu la chance d'y travailler avec le sénateur Mockler et le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts en 2012. J'adore avoir l'occasion de traiter de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada.

On regroupe quatre très anciennes lois : la Loi sur les produits agricoles au Canada, la Loi sur l'inspection des viandes, la Loi sur l'inspection du poisson et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. La Loi sur l'inspection du poisson datait en grande partie des années 1930.

Nous avions cette approche disparate pour légiférer la salubrité de différentes catégories d'aliments. Nous pouvons dire avec beaucoup d'assurance que la salubrité des aliments est assurée pour les Canadiens en application de ces lois. C'est seulement que c'est une manière très difficile de gérer le processus.

Il y a des règlements différents pour la viande, les produits laitiers, le miel et d'autres produits agricoles et le tout n'est pas nécessairement cohérent.

L'un des principaux éléments de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada est de regrouper le tout dans un seul texte législatif et d'établir une base de référence uniforme pour toutes les denrées alimentaires vendues au Canada. C'est un élément très important que de tout ramener sous le même toit, sur le même échiquier de la salubrité des aliments.

En outre, beaucoup d'éléments manquent dans ces anciennes lois. Les règlements sur l'importation ne sont malheureusement pas aussi rigoureux que nous le voudrions à l'heure actuelle. En ce moment, la vente d'aliments insalubres est réglementée par la Loi sur les aliments et drogues. Nous voulions vraiment que l'importation d'aliments insalubres relève de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada et c'est donc un élément clé de cette loi que nous tenons à mettre en vigueur.

D'autre part, la loi va moderniser les pouvoirs des inspecteurs. Imaginez que dans certaines de ces lois, il n'était même pas question que les inspecteurs puissent prendre des photos ou avoir accès aux ordinateurs parce que la loi était trop ancienne. Nous avons donc modernisé la gamme des pouvoirs d'inspection. Là encore, pour que les inspecteurs puissent utiliser ces outils modernes d'inspection, il faut que la Loi sur la salubrité des aliments au Canada entre en vigueur.

Je vais terminer rapidement parce que je pourrais poursuivre encore longtemps.

Il y a aussi les amendes et les pénalités. Certaines d'entre elles sont tout à fait désuètes. On pouvait imposer une amende de l'ordre de 5 000 $ ou 10 000 $ en vertu de la Loi sur l'inspection du poisson, par opposition à 50 000 à 100 000 $ en vertu de la Loi sur l'inspection des viandes, en comparaison de sommes très élevées en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Je répète donc qu'il faut rationaliser tout cela et faire entrer la législation dans l'ère moderne, mais nous ne pouvons le faire tant que la loi et le règlement ne sont pas en vigueur.

[*Translation*]

Senator Bellemare: So what you are asking of us will accelerate the entire regulatory process with respect to this act, but then inspection costs will nevertheless be self-funded as a result of your new way of reviewing them. Is that correct?

[*English*]

Mr. McCandie Glustien: Yes. The user fee proposal that would go along with the food regulations is really one component of that entire process of bringing the regulations in. I wouldn't necessarily say it speeds it up too much. It's that it makes sure it doesn't get delayed to move along at the same time as the regulatory development so that stakeholders and interested parties can see things moving in concert together, and then it can all come into force at the same time.

Senator Buth: I have a clarification. I was on the Agriculture Committee as well when we looked at this act. I recall — and perhaps you can confirm — that there was broad industry support for the Safe Food for Canadians Act.

Mr. McCandie Glustien: Absolutely. We had many industry and consumer stakeholders appear before your committee at the time to give support to the rules that we were proposing. Most of them all said that the devil will be in the details and the regulations, which is the case in such a broad, sweeping piece of legislation.

The development process we're using for the regulations is incredibly transparent and incredibly inclusive of all of these different groups. As soon as Royal Assent was given, we started work on the regulations. So it's a long, multi-year process. The feedback so far has been excellent from all involved parties in terms of the process we're following and the way that we're going with the regulations.

The Chair: We, of course, are not here to discuss the Safe Food for Canadians Act as much as we are to talk about an amendment that is deemed necessary to the Canadian Food Inspection Agency.

Thank you very much Mr. McCandie Glustien and Mr. Ritchie. We appreciate your help very much on this.

Colleagues, I know our time is drawing down, but we have, this afternoon, witnesses with respect to Division 21, which is the next division. We also have the government personnel here who could explain to us what Division 21 is about, and so I wonder if they could come forward from Treasury Board Secretariat. We'll just get an explanation of what's in Division 21, and then we can have them back to deal with questions and a broader explanation later

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Ce que vous nous demandez accélérera donc tout le processus de réglementation qui vise cette loi, mais par la suite, le coût de l'inspection s'autofinancera tout de même grâce à votre nouvelle façon de revoir les frais d'inspection; est-ce exact?

[*Traduction*]

M. McCandie Glustien : Oui. La proposition de frais d'utilisation qui accompagnerait le règlement sur les aliments est vraiment une composante de tout ce processus de mise en œuvre du règlement. Je ne dirais pas nécessairement que cela accélère tellement les choses. C'est seulement que cela nous donne l'assurance de ne pas être retardés pendant l'élaboration du règlement, de sorte que les intervenants et les parties intéressées puissent voir tous les éléments évoluer de concert et le tout entrer en vigueur en même temps.

La sénatrice Buth : Je voudrais apporter une précision. Je faisais également partie du Comité de l'agriculture quand nous avons examiné cette loi. Je me rappelle — vous pourrez peut-être le confirmer — qu'il y avait un appui généralisé dans le secteur pour la Loi sur la salubrité des aliments au Canada.

M. McCandie Glustien : Absolument. De nombreux représentants du secteur et des consommateurs ont comparu devant notre comité à l'époque pour appuyer les règles que nous proposions. La plupart ont dit qu'il faudrait scruter les détails et le règlement pour éviter des anicroches, ce qui est évidemment le cas quand on a affaire à une mesure législative aussi vaste.

Le processus que nous appliquons pour l'élaboration du règlement est extraordinairement transparent et nous permet d'être à l'écoute de tous ces groupes différents. Dès la sanction royale, nous avons commencé à travailler au règlement. C'est un long processus étalé sur plusieurs années. Jusqu'à maintenant, la rétroaction de toutes les parties en cause est excellente quant au processus que nous suivons et la manière dont nous procédons pour élaborer le règlement.

Le président : Nous ne sommes bien sûr pas réunis pour discuter de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada, mais plutôt d'une modification qui est jugée nécessaire pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Merci beaucoup, monsieur McCandie Glustien et monsieur Ritchie. Nous vous sommes reconnaissants de votre aide dans ce dossier.

Chers collègues, je sais qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps, mais nous avons cet après-midi des témoins qui sont censés nous parler de la section 21, qui est la suivante. Nous avons également ici présents des fonctionnaires qui pourraient nous expliquer en quoi consiste la section 21 et je les invite donc à prendre place. Ils sont du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous entendrons une simple explication de ce qu'est la section 21, après

on. That will prevent us from having a hearing this afternoon on a section we haven't looked at yet.

From Treasury Board Secretariat we welcome Don Graham, Executive Director, Compensation and Labour Relations Sector; Drew Heavens, Senior Director, Compensation and Labour Relations Sector; and Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector.

Division 21 is entitled "Public Service Labour Relations," clauses 308 to 310, on page 201.

Gentlemen, we're sorry to keep you here and may have to ask you to come back. I know you're not available to come back this afternoon, which would have been another alternative. We will be meeting this afternoon, and we'll have witnesses who are impacted by this legislation. So if you could tell us what is in these sections and why the government feels this is necessary, that would be very helpful. We won't go into a question and answer at this time.

Don Graham, Executive Director, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you very much, Senator Day.

It's a pleasure to be here today to speak to you on these changes. The changes that we're discussing are with respect to the essential services and recourse provisions under the Public Service Labour Relations Act. These amendments being proposed came about in reviewing the provisions that were introduced last fall in Bill C-4. We identified the need for some amendments to ensure that the provisions of the act were clarified and that, as a result, they would be implemented in accordance with their intent.

The first of these deals with recourse. It's with respect to a change at clause 306, which amends provision 226(1) of the Public Service Labour Relations Act. This amendment is being proposed to bring clarity and certainty to the powers of an adjudicator when it has been determined that the employer has been engaged in discriminatory practice, and this change allows for the granting of systemic remedies.

This is a power that was available to human rights tribunals previously. The changes made in Bill C-4 made it clear that adjudicators appointed by the Public Service Labour Relations Board could order remedies with respect to cases for individual employees. However, there was a lack of clarity as to their powers to grant remedies where the case was systemic in nature.

The intent of the change that we're proposing is to ensure that this right that previously existed is maintained so as to make it clear that adjudicators have the power to grant systemic remedies.

quoi nous pourrons les faire revenir plus tard pour leur poser des questions et obtenir des explications plus détaillées. Cela nous évitera de tenir cet après-midi une audience sur une section que nous n'avons même pas encore lue.

Du Secrétariat du Conseil du Trésor, nous accueillons Don Graham, directeur exécutif, Secteur de la rémunération et des relations de travail; Drew Heavens, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail; et Dennis Duggan, analyse principal de politiques, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

La section 21 est intitulée « Relations de travail dans la fonction publique »; elle comprend les articles 308 à 310, à la page 201.

Messieurs, nous sommes désolés de vous garder ici et de devoir peut-être vous demander de revenir. Je sais que vous n'êtes pas disponibles cet après-midi, ce qui aurait été une autre solution. Nous avons une réunion cet après-midi et nous entendrons des témoins qui sont touchés par ce projet de loi. Si vous pouviez donc nous expliquer en quoi consistent ces articles et pourquoi le gouvernement les juge nécessaires, cela nous serait très utile. Nous n'aurons pas le temps d'avoir une période des questions.

Don Graham, directeur exécutif, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci beaucoup, sénateur Day.

C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui pour vous parler de ces changements. Les changements en question portent sur les services essentiels et les recours prévus dans la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Les modifications proposées découlent de l'examen des dispositions qui ont été ajoutées l'automne dernier dans le projet de loi C-4. Nous avons établi qu'il était nécessaire d'apporter de nouvelles modifications pour tirer au clair les dispositions de la loi afin qu'elles puissent être mises en œuvre en conformité de l'intention de départ.

La première modification traite des recours, plus précisément d'un changement apporté à l'article 306, qui modifie le paragraphe 226(1) de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Cette modification est proposée pour établir avec clarté et précision les pouvoirs d'un arbitre quand il a décidé qu'un employeur a commis un acte discriminatoire; le changement vise à permettre de prendre des mesures de redressement systémiques.

C'est un pouvoir dont disposait auparavant le tribunal des droits de la personne. Les changements apportés dans le projet de loi C-4 ont établi clairement que les arbitres nommés par la Commission des relations de travail dans la fonction publique pouvaient ordonner des mesures de redressement dans les affaires mettant en cause un employé, mais il n'était pas clair que leur pouvoir était le même quand l'affaire était de nature systémique.

Le changement que nous proposons a pour but de s'assurer que ce droit qui existait auparavant soit maintenu et établit clairement que les arbitres ont le pouvoir d'accorder des mesures de redressement systémiques.

With respect to the second set of changes that are dealing with essential services, these are amendments to the changes that were put in relative to transitional provisions in Bill C-4. In Bill C-4 last fall, changes were enacted to the Public Service Labour Relations Act to provide for two dispute resolution methods and a process to determine which would apply when there was an impasse at collective bargaining. It provided that bargaining units that would have 80 or more per cent essential service positions designated would be required to utilize arbitration, while groups with less than 80 per cent positions identified essential would be required to use the conciliation strike route.

To address the situation of groups still in collective bargaining at the time the legislation was enacted, transitional provisions were drafted to ensure that groups without an essential service agreement and that were at the latter stages of bargaining would continue to follow the existing rules for arriving at an essential service agreement until a new collective agreement was signed. This was to facilitate bargaining. It was also the intent to ensure that employers could concurrently pursue essential service designations in preparation for the following round of collective bargaining. This was important to ensure that groups still in negotiations from the 2012-13 round of bargaining that had not yet finished and reached a collective agreement would have their dispute resolution for the new round — the round to follow — determined in accordance with the same process that applied to all other groups.

As a consequence of drafting ambiguities in the transitional measures, it was noted there was an avenue to argue that certain provisions in the transitional measures could be read as applying sequentially rather than being concurrent. The amendments being proposed in Bill C-31 are designed to bring certainty to the applicable process for bargaining units that are still in bargaining, where a public interest commission or arbitration board has been established prior to the commencement day and where no essential service agreement has been concluded with respect to that bargaining unit.

These amendments would come into force at the same time as the original transitional provisions.

I'll ask my colleague Dennis Duggan to run you through the provisions for essential services.

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Clause 309 of the bill deals with proposed section 338 of the Economic Action Plan Act 2013, No. 2. For the first portion, proposed subsection 338(4), the only change between what's in the current act now and what's being proposed is that proposed subsection 338(4) says "Subject to subsections (6) and (7)," about which we will speak shortly.

La deuxième série de changements traite des services essentiels. Ce sont des modifications aux mesures transitoires énoncées dans le projet de loi C-4. Dans ce projet de loi, l'automne dernier, des changements ont été apportés à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de manière à établir deux méthodes de règlement des différends et un processus pour établir laquelle des deux s'applique quand les négociations collectives sont dans l'impasse. On a établi que les unités de négociation comptant 80 p. 100 ou plus de postes désignés essentiels seraient tenues de recourir à l'arbitrage, tandis que les groupes comptant moins de 80 p. 100 de postes désignés essentiels seraient tenus de recourir à la filière conciliation-grève.

Pour tirer au clair la situation des groupes qui étaient toujours en négociation collective au moment de l'entrée en vigueur de la loi, des dispositions transitoires ont été élaborées pour faire en sorte que les groupes qui n'avaient pas conclu d'entente sur les services essentiels et qui en étaient aux dernières étapes des négociations continueraient de suivre les règles existantes pour en arriver à une entente sur les services essentiels en attendant la signature d'une nouvelle convention collective. C'était pour faciliter les négociations. L'intention était aussi de s'assurer que les employeurs puissent s'occuper simultanément de la désignation des services essentiels en préparation de la ronde suivante de négociation collective. Il était important de s'assurer que les groupes qui étaient toujours en négociation dans la ronde de négociation de 2012-2013 et qui n'avaient pas encore terminé et conclu une convention collective puissent voir leur mécanisme de règlement des différends pour la ronde suivante être établi en conformité du même processus qui s'appliquait aux autres groupes.

En conséquence d'ambiguïtés de rédaction dans les mesures transitoires, on a remarqué qu'il était possible de soutenir que certaines dispositions des mesures transitoires pouvaient être interprétées comme s'appliquant de manière séquentielle plutôt que concomitante. Les modifications proposées dans le projet de loi C-31 sont conçues pour dissiper toute incertitude quant au processus applicable aux unités de négociation qui sont toujours en train de négocier, lorsqu'une commission de l'intérêt public ou un conseil d'arbitrage a été établi avant la date de référence et lorsqu'aucune entente sur les services essentiels n'a été conclue pour cette unité de négociation.

Ces modifications entreraient en vigueur en même temps que les dispositions transitoires originales.

Je vais demander à mon collègue Dennis Duggan de passer en revue les dispositions sur les services essentiels.

Dennis Duggan, analyste principal de politiques, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : L'article 309 du projet de loi traite de l'article 338 proposé de la Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013. Pour la première partie, le paragraphe proposé 338(4), le seul changement entre ce qui se trouve dans la loi actuelle et ce que l'on propose est que le paragraphe proposé 338(4) dit « Sous réserve des paragraphes (6) et (7) », ce dont je vais parler brièvement.

Specifically, proposed subsection 338(4) deals with bargaining units for which an arbitration board has been established prior to commencement day, which is the coming-into-force day of the act. It provides that the old PSLRA continues and that the rules that apply there continue to apply until the arbitration award is rendered. The proposed amendments make this provision subject to the process for designation under proposed subsections 338(6) and (7).

Similarly, subsection 338(5) is also amended to make them subject to subsections (6) and (7). Proposed subsection 338(5) is a mirror of the previous subsection, except that it applies to bargaining units on the conciliation route and for which a public interest commission, or PIC, has been established. The proposed amendments are likewise a mirror of those noted in the previous section.

Proposed subsection 338(6) reflect the changes we made or that are being proposed to new subsections (4) and (5) — the change there says "Despite subsections (4) and (5)." What that does is that the provision that provides for the process by which employers designate essential services for bargaining units where no essential service agreement had been concluded prior to commencement day. The proposed amendments clarify that even for bargaining units for which the old rules apply, the designation process is still applicable in preparation for the next round of bargaining, which is what we refer to as the 2014 round of collective bargaining.

The Chair: I'm sorry Mr. Duggan. I promised we'd be finished by quarter to 12. We're not, but we'll ask you to come back and provide more detail. However, your intervention has given us a flavour for what is here.

Mr. Heavens, I'm sorry we didn't even get to you, but thanks for being here.

Colleagues, this meeting is now concluded. We'll meet this afternoon at 2:30 in room 257 East Block.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 6, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 2:34 p.m., to study the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Part 1, clauses 33, 38, 39 — Remittance thresholds for employer source deductions

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

Précisément, le paragraphe proposé 338(4) traite des unités de négociation pour lesquelles un conseil arbitral a été créé avant la date de référence, qui est le jour de l'entrée en vigueur de la loi. Ainsi, l'ancienne LRTFP continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'une décision arbitrale soit rendue. Les modifications proposées rendent cette disposition conditionnelle au processus de désignation prévu dans les paragraphes proposés 338(6) et (7).

De même, le paragraphe 338(5) est également modifié pour qu'il s'applique sous réserve des paragraphes (6) et (7). Le paragraphe proposé 338(5) est la copie conforme du paragraphe précédent, sauf qu'il s'applique aux unités de négociation qui sont visées par la procédure de conciliation et pour lesquelles une commission de l'intérêt public a été créée. Les modifications proposées reprennent elles aussi le texte du paragraphe précédent.

Le paragraphe proposé 338(6) tient compte des changements que nous avons apportés ou que l'on propose d'apporter aux nouveaux paragraphes (4) et (5) — le nouveau texte dit « Malgré les paragraphes (4) et (5) ». Essentiellement, la disposition régit le processus par lequel les employeurs désignent les services essentiels pour les unités de négociation lorsqu'aucune entente sur les services essentiels n'a été conclue avant la date de référence. Les modifications proposées établissent clairement que même pour les unités de négociation auxquelles les anciennes règles s'appliquent, le processus de désignation demeure applicable en préparation de la ronde suivante de négociation, que nous appelons ronde de négociation collective de 2014.

Le président : Je suis désolé, monsieur Duggan. J'ai promis que nous aurions terminé à midi moins le quart. Nous n'avons pas terminé, mais je vous demanderais de revenir pour nous donner plus de détails. Votre intervention nous a toutefois donné une idée de ce qui figure dans ce texte.

Monsieur Heavens, je suis désolé que nous n'ayons pas eu le temps de vous donner la parole, mais merci pour votre présence.

Chers collègues, cela met fin à la séance. Nous nous réunissons cet après-midi à 14 h 30 à la salle 257 de l'édifice de l'Est.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 6 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 34, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Partie 1, articles 33, 38, 39 — Seuils de versement des retenues à la source des employeurs

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon, we will continue our study on the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

We have two witnesses today on two different parts of Bill C-31. We are working hard to get through Bill C-31 and understand the impact that it may have on various groups and organizations before we actually receive the bill itself. We will also be spending some time dealing with the reports of other committees that have looked into different parts of this bill. So far we're still dealing with our portions of the bill, and we're pleased to welcome, from the Canadian Federation of Independent Business, Monique Moreau, Director of National Affairs.

Ms. Moreau will be speaking on Part 1, which we dealt with last week from the government officials' point of view, clauses 33, 38 and 39, which deals with remittance thresholds for employer-sourced deductions. Clause 33 can be found at page 25 of the bill, honourable senators.

We also welcome Mr. Ian Lee, Associate Professor with the Sprott School of Business at Carleton University. Professor Lee will be speaking to Division 21, "Public Service Labour Relations," clauses 308 to 310, at page 201 of the bill.

We began our technical briefing on clause 21 this morning with officials from Treasury Board. Mr. Lee, you may have to bear with us a bit and help us with some of the understanding because we didn't finish all of our preliminary work on that particular division.

Shall we begin with Ms. Moreau?

Monique Moreau, Director, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: Thank you, Mr. Chair.

As many of you know, CFIB is a not-for-profit, non-partisan organization representing more than 109,000 small business owners across Canada who collectively employ more than 1.25 million Canadians and account for $75 billion or nearly half of Canada's GDP. Our members represent all sectors of the economy and are found in every region of the country.

[*Français*]

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, cet après-midi nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous accueillons deux témoins qui viendront nous parler de deux parties distinctes du projet de loi C-31. Nous travaillons d'arrache-pied pour passer à travers ce projet de loi et pour comprendre l'incidence qu'il pourrait avoir sur différents groupes et différentes organisations, avant de recevoir le projet de loi proprement dit. Nous allons aussi consacrer un certain temps à l'examen des rapports d'autres comités qui se sont penchés sur différentes parties du projet de loi. Pour l'instant, nous poursuivons notre travail sur les parties qui nous ont été confiées, et nous sommes heureux d'accueillir Mme Monique Moreau, directrice des affaires nationales à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Mme Moreau nous parlera de la partie 1, que nous avons examinée la semaine dernière du point de vue des représentants du gouvernement, et notamment des articles 33, 38 et 39, qui portent sur les seuils de versement des retenues à la source des employeurs. Je signale à mes collègues sénateurs que l'article 33 se trouve à la page 25 du projet de loi.

Nous accueillons aussi M. Ian Lee, qui est professeur adjoint à la Sprott School of Business de l'Université Carleton. Le professeur Lee nous parlera des articles 308 à 310 de la section 21 du projet de loi, laquelle porte sur « les relations de travail dans la fonction publique ». Cette section est abordée à la page 201 du projet de loi.

Nous avons commencé ce matin notre séance d'information technique sur la section 21 en compagnie de fonctionnaires du Conseil du Trésor. Comme nous ne nous sommes pas rendus jusqu'à la fin de cette formation, nous allons vous demander, monsieur Lee, d'être patient avec nous et de nous aider à comprendre.

Commençons tout de suite avec Mme Moreau.

Monique Moreau, directrice, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Merci, monsieur le président.

Comme bon nombre d'entre vous le savent, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la FCEI, est un organisme non partisan et sans but lucratif qui représente plus de 109 000 propriétaires de petites entreprises réparties dans tout le Canada, qui emploient collectivement plus de 1,25 million de Canadiens et comptent pour près de la moitié du PIB du Canada, soit 75 milliards de dollars. Nos membres sont dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays.

Addressing issues of importance to them can have a widespread impact on job creation and the economy. You should have a slide presentation in front of you that I would like to walk you through in the next five minutes.

Les enjeux qui sont importants pour nos membres peuvent avoir un vaste impact sur la création d'emplois et l'économie. Vous devriez avoir devant vous une présentation de diapositives, et j'aimerais la passer en revue avec vous durant les cinq prochaines minutes.

The CFIB business barometer is a tool that shows how the non-stock market economy is doing. The April barometer on slide 3 shows that small business confidence warmed noticeably last month. The index is a point and a half higher this month, rising to 65.7, its best result since November. We normally see an index level of between 65 and 70 when the economy is growing at its potential. So far business operating conditions in 2014 have been stable, but not overly robust. We are seeing improvements in the Prairie provinces, but only 37 per cent of business owners see their business as being in good shape, one of the lowest readings we have had since mid-2010, so the economy is still showing some sluggishness.

Le baromètre des affaires de la FCEI est un outil qui permet de brosser un portrait de l'état de l'économie non boursière. À la diapositive 3, le baromètre pour le mois d'avril montre que la confiance des petites entreprises s'est passablement améliorée le mois dernier. L'indice a grimpé d'un point et demi ce mois-ci pour atteindre 65,7, soit le meilleur résultat depuis novembre. Habituellement, l'indice oscille entre 65 et 70 lorsque l'économie croît selon son potentiel. Depuis le début de l'année, les conditions d'exploitation des entreprises ont été stables, sans être d'une solidité hors du commun. Nous pouvons constater des améliorations dans les provinces des Prairies, mais seulement 37 p. 100 des propriétaires croient que leur entreprise est en santé, soit l'un des pires résultats depuis le milieu de 2010, ce qui montre que l'économie est toujours dans un état semi-léthargique.

To help us get through this sluggish economy, we believe governments need to address the issues of greatest concern to small businesses so that they can focus their attention on hiring staff and growing business, thereby growing the economy. As you can see on slide 4, high priority issues for small business owners include the total tax burden and impact of government regulations and paper burden on their business.

Pour nous aider à éperonner cette économie anémique, nous croyons que les gouvernements doivent s'attaquer aux problèmes qui préoccupent le plus les petites entreprises de manière à ce qu'elles puissent se concentrer sur l'embauche de personnel et sur la croissance de leurs affaires, ce qui aura un effet stimulant sur l'économie en général. Comme vous pouvez le voir à la diapositive 4, les enjeux prioritaires pour les petits entrepreneurs comprennent le fardeau fiscal global ainsi que l'impact des règlements gouvernementaux et des formalités administratives sur leurs opérations.

Paying and filing payroll taxes is a significant barrier to the growth of small business. In fact, just to begin to understand the amount of red tape involved in remitting payroll taxes — that is, CPP and EI — a small business owner must first parse through this 61-page document produced by CRA.

Pour la croissance d'une petite entreprise, le versement des cotisations sociales et la préparation des rapports connexes sont des obstacles de taille. En fait, juste pour vous donner une idée de la quantité de formalités administratives dont il faut tenir compte pour le versement des cotisations sociales payées par l'employeur — c'est-à-dire, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi —, rappelons qu'un petit entrepreneur doit d'abord passer en revue un document de 61 pages préparé par l'Agence du revenu du Canada.

I note for honourable senators that this is the English version only. This document outlines, among other obligations, how often a small business owner must remit their payroll taxes to the CRA. This frequency is dependent upon the size of the payroll. The bigger the payroll, the more frequently you have to remit.

Je souligne à votre intention que je ne parle ici que de la version anglaise de ce document, lequel explique, entre autres obligations, à quelle fréquence le propriétaire d'une petite entreprise doit s'acquitter de ses charges sociales à l'ARC. Cette fréquence dépend de la taille de la masse salariale. Plus la masse salariale est importante, plus fréquents sont vos versements.

Further complicating this issue is when a business grows and changes thresholds, often without notice to the business owner.

Ce qui complique encore plus la donne, c'est lorsque l'entreprise grandit et qu'elle change de seuil, ce qui se fait souvent à l'insu du propriétaire lui-même.

We know that government regulations, such as payroll remittance thresholds, are a concern for small business owners, but they also have a broader impact, an expensive one. Every year, as part of our annual Red Tape Awareness Week, CFIB sheds light on the red tape produced by all levels of government, which topped out at nearly $31 billion in 2012, as demonstrated

Nous savons que les règlements gouvernementaux comme les seuils relatifs au versement des charges sociales créent des soucis aux petits entrepreneurs, mais ils ont aussi un impact plus vaste, un impact coûteux. Chaque année, dans le cadre de sa Semaine de sensibilisation à la paperasserie, la FCEI braque les projecteurs sur la paperasserie produite par tous les ordres de gouvernement,

on slide 5. How much is $31 billion? It's the annual food bill for 4.1 million households. It would more than cover the GST revenues for one year. It would pay for total EI premiums for one and a half years. Senators, red tape is expensive.

Slide 6 gets into some of the most burdensome federal regulations that contribute to this $31 billion cost of red tape. The top three most burdensome regulations are those that require remittance to the Canada Revenue Agency. Sixty-six per cent of our small business owners indicated to us that the most burdensome regulation is GST/HST. Following closely behind, 63 per cent of respondents indicated that the remittance of payroll taxes — that is, EI and CPP — is the next most burdensome tax to remit. This was followed by 59 per cent of respondents who indicated that income taxes, both personal and corporate, are the most burdensome taxes to remit.

As you can see on the chart, many other federal regulations follow, including the record of employment and surveys from Statistics Canada, although our research show that the burden presented by these regulations has diminished over time since 2005 and 2008.

It is based on this research and the impact of red tape on our economy that the CFIB strongly supports initiatives that reduce red tape, in a tangible way, for Canadian small business owners, including increasing the payroll remittance thresholds for small businesses. Remitting less frequently to the CRA means they can get on with the running of their business.

So the data speaks for itself. Reducing the red tape burden on small businesses in Canada will not only save business owners time and money, but also, ultimately, it will save the government money. CFIB fully supports increasing the payroll tax remittance thresholds for small business owners, allowing them to remit less frequently.

We also encourage the government to continue to consider other ways to reduce red tape and paper burden, including: using legislation; implementing the one-for-one rule, which means that, for every regulation the government introduces, it must remove one of equal administrative burden; and using the small business lens to ensure that when government is developing new regulations, it keeps the impact on small business in mind.

laquelle a atteint près de 31 milliards de dollars en 2012, comme cela est indiqué à la diapositive 5. Que représentent 31 milliards de dollars? C'est la facture d'épicerie annuelle de 4,1 millions de ménages. C'est une somme supérieure à tous les revenus de la TPS pendant un an. Cet argent pourrait couvrir l'ensemble des cotisations à l'assurance-emploi pendant un an et demi. Mesdames et messieurs, la paperasserie coûte cher.

La diapositive 6 recense les règlements les plus nuisibles du gouvernement fédéral, lesquels contribuent à ces dépenses de 31 milliards de dollars associés à la paperasserie. Les trois règlements les plus nuisibles sont ceux qui donnent lieu à des versements à l'Agence du revenu du Canada. Soixante-six pour cent des propriétaires de petites entreprises membres de la FCEI ont indiqué que le règlement le plus lourd était la TPS et la TVH. À seulement quelques points derrière, 63 p. 100 de nos répondants ont indiqué que le versement des charges sociales — le RPC et l'assurance-emploi — était le deuxième irritant en importance. Vient ensuite, avec 59 p. 100 des répondants, l'impôt sur le revenu, à la fois l'impôt personnel et l'impôt sur les sociétés, qui arrive en troisième place des impôts les plus fastidieux à remettre.

Comme vous pouvez le voir dans ce tableau, de nombreux autres règlements fédéraux suivent, dont la préparation des relevés d'emploi et les sondages de Statistique Canada, bien que nos recherches démontrent que le fardeau que constituent ces règlements s'est allégé avec le temps, depuis 2005 et 2008.

Compte tenu des résultats de cette recherche et l'impact que la paperasserie a sur notre économie, la FCEI appuie fortement les initiatives qui visent à réduire de façon concrète la paperasserie pour les petits entrepreneurs, y compris le relèvement des seuils relatifs au versement des charges sociales pour les petites entreprises. La réduction de la fréquence des versements à l'ARC signifie pour les entrepreneurs qu'ils pourront consacrer plus de temps à l'exploitation proprement dite de leur entreprise.

Alors les données parlent d'elles-mêmes. La réduction de la paperasserie pour les petites entreprises canadiennes ne permettra pas seulement de faire économiser du temps et de l'argent aux entrepreneurs, mais elle permettra aussi, au final, de faire économiser de l'argent à l'État. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante appuie sans réserve le relèvement des seuils relatifs au versement des charges sociales pour les propriétaires de petites entreprises, ce qui leur permettra d'espacer leurs versements.

Nous encourageons aussi le gouvernement à envisager d'autres façons de réduire la paperasserie et les formalités administratives, y compris : le recours à des lois, l'instauration de la règle du un pour un — c'est-à-dire que, pour chaque nouveau règlement qu'il met en place, le gouvernement s'engage à supprimer un règlement présentant des formalités administratives équivalentes — et l'utilisation systématique de la lentille de la petite entreprise afin d'assurer que le gouvernement tienne toujours compte de l'incidence que les nouveaux règlements qu'il élabore peuvent avoir sur la petite entreprise.

Thank you very much, Mr. Chair, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you. Just before we go to Mr. Lee, Ms. Moreau, you used the terms "burdensome" and "red tape." Under "burdensome" were taxes, actual employee taxes, EI, et cetera.

Ms. Moreau: Yes.

The Chair: You don't consider that red tape. The red tape is how frequently they have to be remitted and all of the paperwork that has to be done. The tax itself you're not including in red tape?

Ms. Moreau: We are not including it in red tape, although our members will tell you that they do find increasing payroll taxes to have an impact on their business. I'm speaking to the red tape involved in filing the remittance to CRA.

The Chair: I just wanted to clarify your submission in that regard.

Ms. Moreau: Certainly.

The Chair: The remittance, of course, is the most important aspect we're dealing with this in this legislation.

Ms. Moreau: In this part, correct.

The Chair: Do you support the legislation as it appears?

Ms. Moreau: Yes, we do. The legislation is increasing the threshold significantly. These thresholds have not been updated to keep pace with inflation, which is what this part of the bill is doing. We support any effort to reduce the amount of times that a business owner has to produce the paperwork required to file their taxes.

The Chair: Was this government initiative a result of consultation with your organization?

Ms. Moreau: Yes, it was. It formed a significant part of our pre-lobbying and pre-budget efforts from the last budget.

The Chair: This is exactly what you asked for?

Ms. Moreau: We didn't ask for specific numbers. We tend to leave that up to the regulator, who knows best. For us, it was an important point that they consider updating the thresholds, which they have done.

The Chair: Thank you.

Merci beaucoup, monsieur le président. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Avant de passer à M. Lee, madame Moreau, vous avez utilisé les termes « nuisibles » et « paperasserie ». Sous « nuisibles » étaient énumérés les impôts, les charges sociales pour les employés, l'assurance-emploi, et cetera.

Mme Moreau : Oui.

Le président : Vous ne considérez pas cela comme de la paperasserie? La paperasserie est associée à la fréquence des versements pour les employeurs et à toutes les formalités administratives qui accompagnent ces versements. Incluez-vous le règlement des impôts dans la paperasserie?

Mme Moreau : Nous ne considérons pas cela comme de la paperasserie, même si nos membres vous diront que l'augmentation des charges sociales a une incidence sur leur entreprise. Je fais allusion à la paperasserie nécessaire pour envoyer ces cotisations à l'agence du revenu.

Le président : Je voulais simplement clarifier cet aspect de votre exposé.

Mme Moreau : Bien sûr.

Le président : Le versement est bien entendu le point central de notre étude dans le cadre de ce projet de loi.

Mme Moreau : Dans cette partie, oui.

Le président : Appuyez-vous ce projet de loi, dans sa forme actuelle?

Mme Moreau : Oui, nous l'appuyons. Ces dispositions législatives augmentent de beaucoup les seuils, lesquels n'ont pas suivi le rythme de l'inflation, et c'est ce que cette partie du projet de loi cherche à corriger. Nous appuyons toutes les démarches visant à réduire le temps que les propriétaires d'entreprises consacrent aux formalités administratives accompagnant le versement de ces impôts.

Le président : Cette initiative du gouvernement est-elle le résultat de consultations auprès des membres de votre organisme?

Mme Moreau : Oui, elle l'est. Cette question a été une dimension importante des activités de lobbying que nous avons déployées dans le cadre de la préparation du dernier budget.

Le président : Est-ce que c'est exactement ce que vous avez demandé?

Mme Moreau : Nos demandes ne comportaient pas de chiffres précis. Nous préférons laisser cet aspect à la discrétion de l'organisme de réglementation, qui est le mieux en mesure de prendre ces décisions. Pour nous, c'était important que les responsables examinent les seuils, et c'est ce qu'ils ont fait.

Le président : Merci.

Senator Callbeck: You represent 109,000 small- and medium-sized businesses across Canada. Has that figure gone up or down very much in the last five years?

Ms. Moreau: The last five years I can't speak to precisely, but we have grown by about 1,000 members a year for the last few years.

Senator Callbeck: You're continually going up?

Ms. Moreau: We're trying.

Senator Callbeck: On slide 5, the cost of regulation to Canadian businesses has gone down and the number of businesses has gone up. In other words, is it the changes or the reduction of red tape that has done that?

Ms. Moreau: It has, yes. We think some of this is probably related to government's effort to go electronic in certain areas, asking business owners to undertake fewer incidents of dealing with government; but, as you can see, $31 billion is still a significant number. We're working on decreasing that number every year. As you see, it took quite some time, from 2005 to 2012, for it to come down not a significant amount, so we're encouraging government to continue looking at these issues.

Senator Callbeck: You're happy with this legislation?

Ms. Moreau: With the part we're speaking to, yes, very much.

Senator Neufeld: Can you tell me how you arrived at the $30.9 billion in 2012 in your chart? How did you arrive at that number?

Ms. Moreau: Senator, that chart comes from our last red tape report, *Canada's Red Tape Report*, which I can make available to the committee if there's interest. It's a calculation based on our own survey research combined with Statistics Canada data, based on the number of times an hour spent interacting with government. It's government at all levels and then the cost to a business owner in spending those hours. It's a complex formula available to you in the report I can certainly provide. That's how we arrived at that number.

Senator Neufeld: I just want to relate that, for my own province, when I participated in government there, Premier Campbell appointed a minister responsible for removing needless regulation. Each ministry had to count, by number, every piece of legislation, not just the whole legislation but every section, every part of it. The same with regulations. Within three years, we had reduced it by 35 per cent. When I left there, they wanted one for

La sénatrice Callbeck : Votre organisme représente 109 000 petites et moyennes entreprises de partout au Canada. Est-ce que ce chiffre a augmenté ou diminué de beaucoup au cours des cinq dernières années?

Mme Moreau : Je ne peux me prononcer avec exactitude au sujet des derniers cinq ans, mais nous gagnons environ 1 000 membres par année depuis les quelques dernières années.

La sénatrice Callbeck : Le nombre de membres ne cesse d'augmenter, c'est bien cela?

Mme Moreau : C'est ce que nous visons.

La sénatrice Callbeck : À la diapositive 5, on peut voir que le coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes a diminué et que le nombre d'entreprises a augmenté. En d'autres mots, peut-on attribuer cela aux changements ou à la réduction de la paperasserie?

Mme Moreau : Oui. Nous croyons qu'une partie de cela est attribuable aux efforts déployés par le gouvernement pour informatiser une partie de ses activités et tenter de diminuer la quantité d'échanges nécessaires entre les propriétaires d'entreprises et l'État. Mais, comme vous pouvez le voir, 31 milliards de dollars restent toujours une somme considérable. Nous travaillons à faire en sorte que ce chiffre diminue avec les années. Comme vous le voyez, il a fallu passablement de temps, de 2005 à 2012, pour qu'il commence à diminuer modestement. Alors nous continuons d'encourager le gouvernement à se pencher sur ces problèmes.

La sénatrice Callbeck : Êtes-vous satisfaite de ce projet de loi?

Mme Moreau : En ce qui concerne la partie dont nous discutons présentement, je dirai oui, tout à fait.

Le sénateur Neufeld : Pouvez-vous me dire comment vous êtes arrivés à la somme de 30,9 milliards de dollars qui figure dans votre tableau pour l'année 2012? Comment fait-on ce calcul?

Mme Moreau : Monsieur, ce tableau est tiré de notre plus récent rapport sur la paperasserie, intitulé *Le Rapport sur la paperasserie au Canada*. Je peux en remettre des copies au comité, si c'est ce que vous souhaitez. Le calcul est fait à partir des résultats de nos propres recherches et de données produites par Statistique Canada, et il rend compte du nombre d'heures passées à interagir avec le gouvernement — on fait ici allusion à tous les ordres de gouvernement — et de ce que ces heures coûtent aux propriétaires. C'est une formule complexe que vous trouverez dans le rapport, dont je peux assurément vous obtenir des copies. Voilà comment nous sommes arrivés à ce chiffre.

Le sénateur Neufeld : Je tiens ici à vous faire part de l'expérience que j'ai eue lorsque j'étais à l'assemblée législative de ma province. Le premier ministre Campbell avait chargé un ministre de supprimer les règlements inutiles. Chaque ministère était tenu de compter chaque disposition législative, et pas seulement les lois, mais bien chaque article et toutes les autres parties. La même consigne s'appliquait aux règlements. L'exercice

one. That meant, if you were a minister and wanted to bring in a new regulation or piece of legislation, you had to find some place where you would take something out.

a permis de réduire l'ensemble de ces dispositions de 35 p. 100 en trois ans. Lorsque je suis parti, ils voulaient instaurer la règle du un pour un. Cela signifiait que les ministres qui souhaitaient instaurer un nouveau règlement ou une nouvelle disposition législative devaient au préalable « faire de la place » en supprimant quelque chose.

Have you experienced that in any other province other than British Columbia?

Avez-vous vu cela dans d'autres provinces à part la Colombie-Britannique?

Ms. Moreau: British Columbia is certainly a leader. In fact, to our delight, the minister was called the minister of deregulation, which we took as more than a symbolic gesture. As the senator has described, there was a very concrete count involved. It is an initiative we are encouraging the federal government to consider as well.

Mme Moreau : La Colombie-Britannique est assurément une figure de proue à cet égard. En fait, à notre grand bonheur, le ministre a été surnommé le ministre de la déréglementation, ce que nous avons interprété comme un geste symbolique. Comme le sénateur l'a dit, il a fallu procéder à un dénombrement bien concret. C'est une initiative que nous encourageons le gouvernement fédéral à envisager lui aussi.

Nova Scotia also undertook a similar attempt to understand the burden on business owners. In their case, I believe, they had individuals filling out the forms. They counted the number of hours required to fill out every government form that exists and took that total number of hours, and that's the count they were using.

La Nouvelle-Écosse a aussi fait une démarche semblable dans le but de comprendre le fardeau qui pesait sur les entrepreneurs. Là-bas, si je ne m'abuse, ils ont demandé à des particuliers de remplir les formulaires du gouvernement. Ils ont comptabilisé les heures qu'il fallait pour remplir chacun des formulaires en circulation et se sont servis de ce total comme point de référence.

British Columbia has certainly been a leader on this issue.

La Colombie-Britannique est assurément une meneuse en la matière.

Senator Neufeld: It certainly has helped the small businesses in British Columbia. In fact, the tax burden is almost zero, too.

Le sénateur Neufeld : Force est de constater que la démarche aura été grandement utile aux petites entreprises de cette province. Du reste, le fardeau fiscal est presque nul là-bas.

Ms. Moreau: I can't speak to the particular tax burden in that province, but we know that simply counting and establishing a benchmark for red tape is a critical way to look at reducing it. That's why we're asking the government to do that with legislation and also to use things like the one-for-one rule, piloted in British Columbia, to actually reduce the number of regulations that impact small business owners. We know that small business owners are their own accountants, lawyers and CEOs, in many cases, so any attempt that we can make to facilitate the burden that they're encountering when they play all those roles in their small business is one that we support.

Mme Moreau : Je ne peux pas me prononcer sur le fardeau fiscal particulier à cette province, mais nous savons que le simple fait de procéder à ce dénombrement et d'établir des valeurs de référence en matière de paperasserie est un moyen très efficace de s'attaquer au problème. C'est la raison pour laquelle nous demandons au gouvernement d'inclure des dispositions en ce sens dans un projet de loi et, aussi, de recourir à des choses comme la règle du un pour un — comme elle a été tentée en Colombie-Britannique — pour réduire dans les faits le nombre de règlements qui ont une incidence sur les propriétaires de petites entreprises. Nous savons que, dans bien des cas, le propriétaire d'une petite entreprise assume aussi les rôles de comptable, d'avocat et de président-directeur général, alors nous appuyons toutes les démarches qui visent à alléger le fardeau qui l'attend dans la prestation de tous ces rôles au sein de sa petite entreprise.

Senator Neufeld: I just wanted to bring to the attention of the committee that these things are possible if there is the political will to actually do it.

Le sénateur Neufeld : Je tiens simplement à signaler à mes collègues du comité que ces choses sont possibles s'il y a une volonté politique d'aller dans cette direction.

The Chair: Thank you; it's very helpful that we had that.

Le président : Merci. Ces observations nous seront d'une grande utilité.

Senator Neufeld: It's something that we should all keep in mind; plus, I don't mind bragging about my province.

Le sénateur Neufeld : Ce sont des choses que nous devrions tous garder à l'esprit. Du reste, je n'ai aucun problème à vanter ma province.

The Chair: Several senators enjoy bragging about their provinces, but I don't see them coming forward on this initiative, at least not yet. That's very helpful.

In fact, one regulation off for each new one imposed is something that you mentioned, Ms. Moreau, in your submission.

Ms. Moreau: Correct, and it's one that we support. It's one way to remove the regulatory burden, not just an equal one-for-one but a regulation of equal administrative burden. If the one you're taking off is only one regulation but you're going to replace it with another single regulation that has many requirements in it, then that doesn't count.

Senator Neufeld: It takes a huge amount of work and a serious look at things to be able to accomplish that. It's not an easy thing: "We've got this thing on Friday and on Monday we've got it done."

The Chair: One of the comparisons that Ms. Moreau made is that the $31 billion is more than the GST; that's a significant number.

Ms. Moreau: Yes, it is. It would cover GST revenues for one year, the annual food bill for 4.1 million households in Canada, and the total EI premiums for a year and a half. That puts it in perspective.

The Chair: There's the incentive, even if it is difficult.

Senator Neufeld: I'll go to your slide 6, the most burdensome federal regulations. I see "Selling to government (procurement)" at 9 per cent. That's not usually what I hear from small business. In fact, lots of small businesses say they won't even bid on some federal or even some provincial contracts just because they're so burdensome. They're such a burden to do. Is that what you find? Why would I find that at just 9 per cent? Is it because they just slough it off?

Ms. Moreau: It is precisely for the reasons you mentioned in that very few businesses sell to government. On the broad scope of the 8,000 businesses that responded to this survey, the top three or four tax-related remittances I mentioned were more significant to them than the process of selling to government precisely because so few of them undertake it. It is an issue we hear about from our membership. A small proportion of our membership attempt to and are successful at selling to government. It's extraordinarily complicated and takes a long time to get paid. It's a very bureaucratic process. We have research that we could provide to the committee if there is interest.

Le président : Plusieurs sénateurs aiment vanter leur province, mais ils ne se bousculent pas pour le faire en ce qui concerne cette initiative. Je salue votre contribution.

En fait, la suppression d'un règlement pour chaque nouveau règlement que l'on souhaite instaurer est une démarche dont vous avez parlé dans votre exposé, madame Moreau.

Mme Moreau : Oui, et c'est une initiative que nous appuyons. C'est une façon d'alléger le fardeau de la réglementation. Et il ne s'agit pas seulement de supprimer un règlement équivalent pour chaque nouveau règlement, mais bien d'en supprimer un qui s'accompagne d'un fardeau administratif équivalent. Si celui que vous supprimez n'est qu'un seul règlement, alors que celui que vous comptez instaurer en échange s'accompagne de nombreuses exigences, cela ne compte pas.

Le sénateur Neufeld : Il faut un travail énorme et un examen des plus sérieux pour être en mesure de faire ce que vous dites. Ce n'est pas une partie de plaisir : « Nous avons reçu la commande vendredi, et le lundi suivant, nous avions terminé. »

Le président : L'une des images évoquées par Mme Moreau était que ces 31 milliards de dollars représentaient une somme supérieure à la TPS. C'est un montant considérable.

Mme Moreau : Oui, ce l'est. Cette somme couvrirait les revenus de la TPS pour un an, la facture d'épicerie annuelle de 4,1 millions de ménages canadiens et l'ensemble des cotisations d'assurance-emploi pendant un an et demi. Cela donne un sens des grandeurs.

Le président : Voilà ce qui devrait nous motiver, même si la tâche s'annonce très difficile.

Le sénateur Neufeld : J'aimerais commenter la diapositive 6, où il est question des règlements du gouvernement fédéral les plus nuisibles. Je vois « Approvisionnement (faire des affaires avec les gouvernements) », à 9 p. 100. Ce n'est pas ce que j'ai l'habitude d'entendre des petites entreprises. En fait, certaines petites entreprises affirment qu'elles n'essaieront même pas de soumissionner pour certains marchés du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux à cause de l'ampleur du fardeau administratif que de tels marchés nécessitent. Ces démarches sont tellement fastidieuses. Est-ce que c'est ce que vous avez entendu? Pourquoi cette rubrique ne fait-elle que 9 p. 100 de mécontents? Est-ce qu'ils s'en sont tout simplement débarrassés?

Mme Moreau : C'est exactement pour les raisons que vous avez mentionnées que très peu d'entreprises essaient de faire des affaires avec le gouvernement. Avec les 8 000 entreprises qui ont répondu à ce sondage, ce sont les trois ou quatre versements relatifs aux impôts dont j'ai parlé qui ont été cernés comme étant les plus nuisibles plutôt que le processus de faire des affaires avec le gouvernement, pour la bonne et simple raison que très peu d'entre elles s'y aventurent. C'est un problème qu'évoquent nos membres. Une petite partie de nos membres réussit à faire des affaires avec le gouvernement. C'est un processus très bureaucratique et extrêmement compliqué, et il faut beaucoup

de temps avant d'être payé. Nous avons fait des recherches à ce sujet, et nous pourrions en transmettre les résultats au comité si cela peut lui être utile.

Senator Neufeld: On the GST and HST, in your experience, do small businesses find it difficult, such as in British Columbia, to remit both provincial sales tax and federal sales tax as compared to just doing the one harmonized sales tax? What do they tell you?

Le sénateur Neufeld : En ce qui concerne la TPS et la TVH, selon votre expérience, est-ce que les petites entreprises, à l'instar des entrepreneurs de la Colombie-Britannique, voient un inconvénient à verser deux taxes — la taxe de vente provinciale et la taxe de vente fédérale — plutôt qu'une seule taxe de vente harmonisée? Que vous disent vos membres à ce sujet?

Ms. Moreau: We have heard from our members that the HST presents its own bucket of problems, on implementation especially. In British Columbia there was a reversal, which brought further complications.

From the straight red tape perspective, remitting to one government is often the easiest. However, some provinces have arrangements where you pay everything to the CRA and they send it over, but that's not the case across the country. Certainly, paying once is easier.

Mme Moreau : Nos membres nous ont dit que la TVH comporte son lot de problèmes, notamment quand vient le temps de l'instaurer. En Colombie-Britannique, on a fait marche arrière, ce qui a compliqué les choses encore plus.

Si l'on ne tient compte que de la paperasserie, il est souvent plus aisé de n'avoir qu'un seul versement. Cependant, certaines provinces ont des arrangements pour récupérer une partie des taxes de ceux qui paient tout à l'Agence du revenu du Canada, mais ce n'est pas une pratique généralisée à l'échelle du pays. Assurément, il est plus simple de n'avoir à préparer qu'un versement.

Senator Neufeld: Thank you.

Le sénateur Neufeld : Merci.

The Chair: Let's go to Professor Lee to learn about the proposed amendments to the Public Service Labour Relations Act.

Le président : Au tour maintenant du professeur Lee, qui va nous entretenir au sujet des modifications proposées à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Ian Lee, Associate Professor, Sprott School of Business, Carleton University, as an individual: Thank you, honourable senators of the distinguished Standing Senate Committee on National Finance. I want to disclose that I come here as a friend of the Senate. I'm one of the rare people who support the Senate. I have published op-eds on this publicly, although I should note that I'm also tenured, so I can say that and not really care if people don't like me for doing it. That's the beauty of being tenured.

Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School of Business, Université Carleton, à titre personnel : Merci, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je tiens à ce que vous sachiez que je suis un partisan du Sénat. Je fais partie du groupe restreint de personnes qui appuient la Chambre haute. J'ai publié des lettres d'opinion à ce sujet, bien qu'il me faille avouer que je suis aussi professeur titulaire, ce qui signifie que je peux afficher mes convictions sans avoir à me soucier de l'approbation d'autrui. C'est ce qui est vraiment formidable avec les charges de titulaire.

Before discussing the changes in the budget bill, I want to provide some disclosures because I think they're important. I don't consult any corporation or government or industry association or union or NGO or political party or person directly or indirectly. I don't belong to any political party or donate monies to a political party. I am a paid up member of the Carleton Faculty Association, which is a legally certified union under Ontario law. I wrote my 850-page PhD thesis on the origins, growth and decline of state postal functions 1765 to 1981, with the final third of the thesis analyzing the origins, introduction and evolution of collective bargaining in the public service when it was introduced by then Prime Minister Pearson in 1967.

Avant d'aborder les modifications prévues au projet de loi sur l'exécution du budget, je veux mettre carte sur table, car je crois qu'il est important de le faire. Je ne suis en liaison avec aucune société, aucun gouvernement, aucune association industrielle, aucun syndicat, aucun organisme non gouvernemental, aucun parti politique ni avec aucune personne, que ce soit directement ou indirectement. Je ne suis membre d'aucun parti politique et je ne fais aucun don à ces organisations. Je suis membre cotisant de la Carleton Faculty Association, qui est un syndicat dûment accrédité auprès du gouvernement de l'Ontario. J'ai rédigé une thèse de doctorat de 850 pages sur les origines, la croissance et le déclin des fonctions postales de l'État, de 1765 à 1981. La troisième et dernière section de la thèse analysait les origines, l'introduction et l'évolution de la négociation collective dans la fonction publique, au moment où elle a vu le jour, en 1967, sous le gouvernement Pearson.

I've published several articles in the Carleton University annual publication, McGill-Queens University Press*: How Ottawa Spends*, which included the Liberal government downsizing in the public service in the mid- to-late 1990s; a separate article on the Conservative government downsizing in the public service two years ago; and an article will come out this year about the first five years of the PBO. I am finishing a monograph for the Macdonald-Laurier Institute think-tank imminently on the policy options facing the Government of Canada concerning Canada Post.

J'ai publié plusieurs articles dans la publication annuelle de l'Université Carleton, aux Presses de l'Université Mc-Gill-Queen's *: How Ottawa Spends*, dont un sur la réduction des effectifs dans la fonction publique entamée par le gouvernement libéral au milieu des années 1990 et un autre sur la réduction de la fonction publique initiée il y a deux ans par le gouvernement conservateur. Je publierai un autre article cette année au sujet des cinq ans du Bureau du directeur parlementaire. J'achève la rédaction d'une monographie pour le groupe de réflexion du Macdonald-Laurier Institute, au sujet des options stratégiques qui s'offrent au gouvernement du Canada à l'égard de Postes Canada.

I have published over 20 op-eds in *The Globe & Mail,* the *National Post*, the *Financial Post* and the *Ottawa Citizen* on various public policy issues. I believe Canadians have the right to unionize, and that decision has been supported by the Supreme Court of Canada. In other words, I do not believe in right-to-work laws.

J'ai publié plus de 20 lettres d'opinion dans le *Globe & Mail,* le *National Post*, le *Financial Post* et l'*Ottawa Citizen* sur divers enjeux relatifs aux politiques publiques. Je suis d'avis que les Canadiens ont le droit de se syndiquer, un droit qui a d'ailleurs été sanctionné par la Cour suprême du Canada. En d'autres mots, je n'appuie pas les lois de retour au travail.

Finally, I should disclose that my late father was a very distinguished, I thought, public servant, first as an RCAF fighter pilot and later as a member of the Department of National Defence, serving 40 years in the public service of Canada.

En dernier lieu, je me dois de vous dire que mon père était un fonctionnaire, selon moi, émérite, qui a commencé comme pilote pour l'Aviation royale canadienne avant de joindre les rangs du ministère de la Défense nationale, où il a passé 40 ans à servir le Canada.

I want to give a preamble before I go into the issues, a broad statement before I get into the specifics.

Avant de traiter des questions proprement dites, j'aimerais faire un préambule, un exposé général avant de passer aux détails.

During the past 40 years, unionization in the private sector in Canada has declined to about 16 per cent and 7 per cent in the U.S., as an aside. By contrast, unionization in the public sector has increased dramatically to approximately 75 per cent. That's across Canada, federal, provincial and municipal.

Au cours des 40 dernières années, la syndicalisation du secteur privé au Canada a reculé d'environ 16 p. 100 — recul que l'on établit à 7 p. 100 aux États-Unis, soit dit en passant. En comparaison, la syndicalisation du secteur public a augmenté de façon spectaculaire pour atteindre environ 75 p. 100. Ce pourcentage est pour l'ensemble du Canada et pour tous les paliers de gouvernement.

In the private sector, checks and balances for unions can impose economic pains on companies and management; and the company can impose economic pain on the workers. In short, the power balance is approximately symmetrical, to use the technical phrase in the labour relations literature. Much more importantly, no private firm has a monopoly of goods or services. In other words, if General Motors is on strike and stops producing cars, I can purchase a car from Honda or Ford or any other automotive manufacturer. They do not have a monopoly.

Dans le secteur privé, les freins et les contrepoids dont disposent les syndicats peuvent causer des désagréments économiques aux entreprises et aux directions, et les entreprises peuvent causer des désagréments économiques aux travailleurs. Bref, pour emprunter au jargon technique des relations de travail, l'équilibre des forces est à peu près symétrique. Fait beaucoup plus important, aucune société privée n'a le monopole des biens ou des services. Autrement dit, si les usines de General Motors sont en grève et qu'elles cessent de produire des voitures, je peux toujours aller chez Honda ou Ford ou chez n'importe quel autre manufacturier automobile. Personne n'a le monopole.

In the public sector, the situation is reversed. For power, I argue, although I'm sure the unions may disagree with me and that's their choice, the situation is reversed for power is asymmetrical, with unions being able to impose — as I have argued and am arguing in an op-ed I am writing, soon to be published — higher political costs on political masters, called cabinet ministers, in the court of public opinion. Even more importantly, government possesses what the very famous scholar Max Weber called 100 years ago the legitimate monopoly of coercion. In plain English, there is only one DFAIT and only one CRA, which is probably a good thing as I can't imagine having to

Dans le secteur public, c'est le contraire qui se passe. Pour ce qui est des forces — et je suis convaincu que les syndicats verraient les choses d'un autre œil, et cette décision leur appartient —, la dynamique est selon moi renversée et il y a asymétrie, et les syndicats sont en mesure d'entraîner, dans l'opinion publique, des coûts politiques beaucoup plus importants pour les maîtres politiques que sont les membres du Cabinet — une thèse que je défends et que j'ai défendue dans une lettre d'opinion qui sera publiée bientôt. Fait encore plus important, le gouvernement détient ce que le très célèbre chercheur Max Weber a désigné, il y a 100 ans, comme le « monopole de la contrainte légitime ». En

deal with three of them. In other words, we don't have alternatives. Every government department is a monopoly in its domain.

Consequently, I argue that while public servants were treated much less well than private employees from 1867 until collective bargaining in 1967, over the following 40 years up to the present it tipped the other way so that now today the empirical data is very clear, in my judgment. I have reviewed the various studies on this, including the PBO study. Public servants at the federal level in Canada today are paid more on average and have better benefits and better pensions than private counterparts.

I want to emphasize that I do not blame the public sector unions. I blame weak Treasury Board ministers over the past 40 years for granting benefits that should not have been granted. That's not the union's fault; that was a failure of political leadership.

The amendments in last year's budget implementation bill and this year's budget implementation bill as they pertain to this issue of the public service are going some way, albeit not far enough yet, toward rebalancing the imbalance in power between any elected government and the public sector unions.

However, more needs to be done. If one believes as I do that public servants provide very important essential services — and as a professor I include myself as a public servant, and we have the right to strike — then those public servants providing essential services, which is all of us at the federal, provincial and municipal levels, should be designated essential. If there are positions that are truly not essential, then the government should be examining eliminating those jobs. My vision of the public service is that those activities are important, valuable and essential, such as teaching or DFAIT or Industry Canada and so forth.

Turning finally to the specifics in this particular part of the bill, it's my judgment that these clauses are clarifying and tightening the changes introduced and adopted by Parliament in last year's budget bill. These remaining amendments really deal with transitional issues relating to the Government of Canada's introduction of the right to designate workers and remove that shared authority from the unions.

I will stop there because I want to remain within my five minutes. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

termes simples, il n'y a qu'un ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et qu'une Agence du revenu du Canada — ce qui est probablement une bonne chose, car je ne peux m'imaginer ce que ce serait s'il y en avait trois. Autrement dit, nous n'avons pas d'alternatives. Tous les ministères sont des monopoles dans leur domaine.

Par conséquent, je répète que bien que les fonctionnaires aient été traités beaucoup moins bien que les employés du secteur privé de 1867 jusqu'aux négociations collectives de 1967, les 40 ans qui ont suivi et qui nous mènent au temps présent ont vu un retour du balancier, et les données d'aujourd'hui sont, selon moi, sans équivoque. J'ai examiné les différentes recherches qui ont été faites à ce sujet, dont celle du Bureau du directeur parlementaire. En moyenne, les fonctionnaires fédéraux du Canada sont à l'heure actuelle mieux rémunérés et ont de meilleurs avantages sociaux et de meilleures pensions que leurs homologues du secteur privé.

Je tiens à souligner que je ne blâme pas les syndicats du secteur public pour cette situation. Je blâme les ministres mous qui ont été à la tête du Conseil du Trésor au cours des 40 dernières années, car ce sont eux qui ont accordé des avantages qui n'auraient pas dû être accordés. Ce n'est pas la faute des syndicats, mais bien celle d'une direction politique qui n'a pas su être à la hauteur.

Les modifications intégrées au projet de loi d'exécution du budget de l'an dernier et à celui de cette année relativement à cette question des relations de travail dans la fonction publique vont un peu plus loin, quoique pas assez, afin de corriger le déséquilibre des forces entre le gouvernement élu et les syndicats du secteur public.

Il faudra cependant faire plus. Si l'on croit comme moi que les fonctionnaires assurent des services essentiels très importants — et en tant que professeur, je me considère aussi comme un fonctionnaire, et nous avons le droit de grève —, alors ces fonctionnaires qui assurent ces services essentiels, donc chacun d'entre nous aux paliers fédéral, provincial et municipal, devraient être désignés comme étant essentiels. S'il y a des postes qui ne sont vraiment pas essentiels, alors le gouvernement devrait envisager de les supprimer. Selon la vision que j'ai de la fonction publique, ces activités sont importantes, voire essentielles, comme l'enseignement ou le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ou Industrie Canada, et cetera.

Abordons enfin les détails de cette partie du projet de loi. Je suis d'avis que ses articles clarifient et renforcent les changements présentés et adoptés par le Parlement dans le cadre du projet de loi d'exécution du budget de l'année dernière. Les autres amendements règlent en réalité des questions transitionnelles liées à l'instauration par le gouvernement du Canada du droit de désigner des travailleurs et retirent aux syndicats ce pouvoir partagé.

Je vais m'arrêter ici, car je ne veux pas dépasser les cinq minutes qui m'ont été accordées.

Le président : Merci beaucoup.

There is another section here. Do you have any comment on clause 308, which relates to changes that were made last year to the human rights legislation, taking discrimination out of human rights and moving it into —

Mr. Lee: I'm sorry, I didn't read it. I apologize. I wasn't aware that you wanted me to speak on that.

The Chair: That's the other part of this.

Mr. Lee: I'm sorry. I missed that then. That's my fault.

The Chair: That's fine. The right being designated is certainly —

Mr. Lee: It is critical.

The Chair: — the second aspect of this Division 21.

Mr. Lee: Right.

The Chair: I appreciate your comment on this, but our general concern is that we're passing legislation and then a year later we're correcting that legislation again, and then a year later, all under budget implementation. You would think we would get this all right at one time. We understand what we're trying to achieve and write the correct legislation, but there seems to be a rush in some of this that results in us having to correct it in coming years.

Mr. Lee: I'm certainly not here to defend the government. They can speak for themselves. I can tell you, having studied public sector collective bargaining since my masters, so about the last 35 years, that it has become more and more complex. Decisions and precedents set by various tribunals have modified the laws over the years. There are different bargaining units.

It was a mess. It was a dog's breakfast. Perhaps it should have been slowed down and all the changes should have been done. That's for you to determine, I suppose.

As I said, my interpretation of these changes is that the government is trying to streamline the changes and create one set of rules applicable to everybody in the public service. At the same time — I think this is unstated, but this is my interpretation — they're trying to rebalance the imbalance in power that has emerged incrementally over the past 40 years because of what I characterize as the asymmetrical imbalance because unions can inflict a lot of pain on the minister of the day and government of the day, whether it be a Liberal or Conservative government, through strikes in the court of public opinion.

Il y a une autre section ici. Avez-vous des observations à formuler à propos de l'article 308 qui est lié aux changements apportés l'année dernière à la Loi canadienne sur les droits de la personne et qui extrait les actes discriminatoires des dispositions relatives aux droits de la personne et les transfèrent...

M. Lee : Je suis désolé; je n'ai pas lu cet article. Je n'étais pas au courant que vous souhaitiez que j'en parle.

Le président : C'est l'autre partie de cette discussion.

M. Lee : Je suis désolé. Cela m'a échappé. C'est ma faute.

Le président : Cela ne pose pas de problèmes. Le droit désigné est certainement...

M. Lee : Il est crucial.

Le président : ... la deuxième facette de la section 21.

M. Lee : Right.

Le président : Je vous suis reconnaissant de vos observations à ce sujet, mais ce qui nous préoccupe dans l'ensemble, c'est le fait d'avoir adopté une mesure législative, de l'avoir corrigé un an plus tard et de la corriger de nouveau l'année suivante, toujours à l'aide de projets de loi d'exécution du budget. On penserait qu'il nous serait possible de corriger tout cela en une seule fois. Nous comprenons ce que nous tentons d'accomplir, et nous devrions être en mesure de rédiger la mesure législative requise, mais certaines des étapes semblent être franchies trop rapidement et, par conséquent, nous sommes forcés de rectifier la mesure au cours des années suivantes.

M. Lee : Je ne suis certainement pas ici pour défendre le gouvernement. Les membres du gouvernement peuvent très bien s'expliquer eux-mêmes. Comme j'étudie les processus de négociation collective dans la fonction publique depuis mes études de deuxième cycle, donc depuis à peu près 35 ans, je peux vous dire qu'ils deviennent de plus en plus complexes. Les décisions et les précédents établis par divers tribunaux ont modifié les lois au fil des ans. De plus, il y a différentes unités de négociation.

Le processus de modification a été un gâchis et une bouillie pour les chats. Il aurait dû être ralenti, et tous les changements auraient dû être apportés. Je suppose que c'est à vous d'en décider.

Comme je l'ai indiqué, selon moi, le gouvernement tente de rationaliser les changements et de créer un seul ensemble de règles qui s'appliquera à tous les membres de la fonction publique. En même temps — je ne crois pas que cela soit indiqué, mais c'est ainsi que j'interprète les choses —, le gouvernement s'efforce de corriger l'inégalité du rapport des forces qui s'est accentuée au cours des 40 dernières années, en raison de ce que je qualifie de déséquilibre attribuable à la capacité des syndicats de nuire grandement aux ministres et au gouvernement du moment, qu'ils soient libéraux ou conservateurs, en déclenchant des grèves sur lesquelles le public se prononce.

Very quickly, I did my very first television interview in 1990. I had just finished my thesis, and Canada Post went on strike. I was a brand-new, fresh professor, and CBC producers chased me. I didn't even know them. I had never been on television. They said, "You have to be on tonight to speak to Barbara Frum on "The Journal." That was the first time I ever was on television, talking to Barbara Frum about the post office strike of 1990. That was a very long and painful strike, followed immediately by the PSAC strike.

Je mentionne très brièvement que j'ai été interviewé pour la toute première fois en 1990. Je venais de terminer ma thèse quand les travailleurs de Postes Canada ont entamé une grève. J'étais un nouveau professeur, et les producteurs de CBC/Radio-Canada me poursuivaient. Je ne les connaissais même pas, et je n'étais jamais passé à la télévision. Ils m'ont dit que je devais parler à Barbara Frum ce soir-là, au cours de l'émission *The Journal*. Cette grève a été très longue et pénible, et elle a été suivie de la grève de l'AFPC.

What I am getting at is that in one sense I do agree with the unions that this is going to diminish their power, I would say properly and appropriately so, because government is not like a private company; it represent all of us as citizens.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que je conviens avec les syndicats que ce projet de loi réduira leurs pouvoirs, ce qui est approprié, je dirais, parce que le gouvernement n'est pas comme une entreprise privée; il nous représente tous nous, les citoyens.

The Chair: Are you able to provide us with any comparisons between Canada and some of our other well-known friends, the U.K. or United States, in terms of this type of —

Le président : Pourriez-vous établir des comparaisons entre le Canada et certains de nos autres amis bien connus, comme le Royaume-Uni ou les États-Unis, en ce qui concerne ce genre de...

Mr. Lee: If you mean at this moment, no. I'm very able to do empirical research, and I could get that to the committee in a quite reasonable period of time. I undertake comparative research regularly between the U.S., Canada and U.K. I don't really look at other jurisdictions. They're of less interest to me, because those are English common-law countries.

M. Lee : Si vous voulez dire en ce moment, non, je ne peux pas. Je suis tout à fait capable de procéder à des recherches empiriques, et je pourrais faire parvenir leurs résultats au comité à la fin d'une période très raisonnable de temps. J'entreprends régulièrement des recherches comparatives entre les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. Je n'analyse pas vraiment les autres États. Ils suscitent moins mon intérêt, car ce ne sont pas des pays anglophones où s'applique la common law.

The Chair: It is the "reasonable period of time" that we have difficulty with. We'll be asked to vote on this very soon, so we have to get as much information as we can from various sources

Le président : C'est la « période très raisonnable de temps » qui nous pose des problèmes. On nous demandera très bientôt de nous prononcer à ce sujet. Par conséquent, nous devons nous procurer autant de renseignements que possible provenant de diverses sources.

Mr. Lee: Sure. The two key things I would give to you are, first, it is transitional, transitioning from the old paradigm to the new one; and second, at the end of the day, it is going to remove power from the public sector unions, and government will be exclusively responsible for the designating of essential services, grounded in issues of public safety.

M. Lee : Bien sûr. Les deux observations que je formulerais à votre intention sont les suivantes : premièrement, ces changements sont transitionnels et assurent donc le passage d'un ancien paradigme à un nouveau; et deuxièmement, ces changements retireront en fin de compte des pouvoirs aux syndicats de la fonction publique et feront du gouvernement la seule entité responsable de la désignation des services essentiels, une désignation qui reposera sur des enjeux liés à la sécurité du public.

The Chair: Your comment earlier was that you don't think the government has gone quite far enough on this.

Le président : Vous avez déclaré plus tôt qu'à votre avis, le gouvernement n'était pas allé assez loin à cet égard.

Mr. Lee: I mentioned in my preamble that I'm writing an op-ed right now. I haven't quite finished it, but I'm going to argue that no public servant should have the right to strike, whether a teacher or professor or college instructor, federal, provincial or municipal. We are in a very different situation from the private sector. I fully support the right of the private sector unions to be able to go on strike, and this is coming out of the literature on collective bargaining, because of that idea of symmetrical power. The unions can inflict pain in the private sector on the company. They could, in theory, bankrupt it, if you shut it down long enough. The management can inflict pain on the workers. That symmetry of power does not exist. We know this from the past 40 years in Canada, and that's why I argue they have been

M. Lee : Au cours de mon préambule, j'ai mentionné que j'étais en train de rédiger une lettre d'opinion en ce moment. Elle n'est pas tout à fait terminée, mais je vais faire valoir dans celle-ci qu'aucun fonctionnaire ne devrait avoir le droit de prendre part à une grève, qu'il soit enseignant, professeur ou instructeur dans un collège, à l'échelle fédérale, provinciale ou municipale. Notre situation diffère énormément de celle du secteur privé. J'appuie entièrement le droit des syndiqués du secteur privé de déclencher des grèves — et c'est ce qu'indique la documentation sur les négociations collectives, en raison de la notion de rapport des forces égal. En effet, dans le secteur privé, les syndicats peuvent faire du tort aux entreprises. En théorie, ils peuvent provoquer la faillite d'entreprises s'ils les maintiennent fermées pendant une

able to incrementally ratchet up and obtain ultimately pay, pensions and benefits greater than the average in the private sector.

période suffisamment longue. De même, la direction peut faire du tort aux travailleurs. Ce rapport des forces n'existe pas dans le secteur public. Les 40 dernières années de l'histoire du Canada l'ont prouvé, et c'est la raison pour laquelle les syndicats ont été en mesure de faire augmenter graduellement la rémunération de leurs membres et d'obtenir, au bout du compte, des salaires, des pensions et des avantages sociaux qui dépassent en moyenne ceux du secteur privé.

The Chair: Ms. Moreau talked about red tape and overhead. You would get rid of a lot of red tape and overhead by saying no civil servants have the right to strike and we don't have to go through this designation of essential service.

Le président : Mme Moreau a parlé de fardeau administratif et de frais généraux. Vous réduiriez beaucoup le fardeau administratif et les frais généraux en déclarant qu'aucun fonctionnaire n'a le droit de faire la grève, et nous ne serions pas forcés de désigner les services essentiels.

Mr. Lee: I have discussed this with colleagues in the academy and also with people in the public sector unions who say it is unprecedented and horrible. There are lots of precedents already. Police persons cannot strike. Ambulance emergency services cannot strike. At NAVCAN, air traffic controllers are designated. We have a model to deal with people who are designated that works very well, and there is a model for police and firemen and RCMP and so forth. The idea that we cannot come up with an alternative model to deal with dispute resolution is simply and empirically inaccurate. We have one already.

M. Lee : J'ai discuté de cette question avec des collègues universitaires et des membres de syndicats du secteur public qui affirment que cette idée est horrible et sans précédent. En fait, il y a déjà de nombreux précédents de cette nature. Les agents de police et les ambulanciers ne sont pas autorisés à faire la grève. À NAV CANADA, les contrôleurs aériens sont désignés comme essentiels. Nous disposons déjà d'un modèle conçu pour traiter avec les gens dont les postes sont désignés essentiels, un modèle qui fonctionne très bien. De plus, un modèle existe également pour les agents de police, les pompiers, les agents de la GRC, et cetera. L'hypothèse selon laquelle il nous est impossible de concevoir un modèle pour régler les différends est simplement inexacte d'un point de vue empirique. Nous en avons déjà un.

The Chair: Ms. Munroe, do you have any comments on this particular legislation that we're dealing with?

Le président : Madame Munroe, avez-vous des observations à formuler à propos de la mesure législative qui nous occupe?

Ms. Moreau: I know that our members have told us that they typically do find that they're losing employees to public sector workers because, as Professor Lee has mentioned, our research has shown us that they're paid, when you include their salary, wages and benefits, 40 per cent more than in the private sector. Apples to apples comparison of salary alone, they're paid 17 per cent more. I believe those numbers are the federal level only.

Mme Moreau : Je sais que nos membres nous ont indiqué qu'ils perdaient habituellement des employés au profit de la fonction publique parce que, comme M. Lee l'a mentionné, nos recherches démontrent que, lorsque l'on inclut le salaire et les avantages des fonctionnaires, leur rémunération est 40 p. 100 plus élevée que celle qu'ils toucheraient dans le secteur privé. Si l'on se contente de comparer les salaires, on constate qu'ils sont 17 p. 100 supérieurs. Je pense que ces chiffres s'appliquent au gouvernement fédéral seulement.

For small business owners, the concern especially comes to pension liabilities, which is a separate issue from what Professor Lee has talked about. That's where small business owners tend to have a difficulty, having no pensions themselves and watching their neighbours who are federal public sector servants retire at very young ages with gold-plated pensions. It is difficult for them.

Ce qui préoccupe particulièrement les propriétaires de petites entreprises, ce sont les régimes de pension, c'est-à-dire un enjeu distinct de ceux que M. Lee a abordés. Comme les propriétaires de petites entreprises ne bénéficient pas de régimes de pension, ils ont tendance à mal tolérer de regarder leurs voisins, qui sont fonctionnaires et qui ont accumulé des pensions dorées, prendre leur retraite à de très jeunes âges. Ils ont du mal à gérer cette situation.

The Chair: Do you have any figures you can give us as to of the number of employees that will be impacted by the initiative that you have talked to us about of less frequent deductions? How many employees would be impacted by that?

Le président : Pouvez-vous nous citer le nombre d'employés qui seront touchés par l'initiative dont vous nous avez parlé et qui vise à réduire la fréquence des retenues? Sur combien d'employés aura-t-elle un effet?

Ms. Moreau: It could be easily every employee of a small business owner in Canada, because all the small business owners that fall under the threshold set out by the legislation will be able

Mme Moreau : Cela pourrait toucher facilement tous les employés des petites entreprises canadiennes, parce que tous les propriétaires des petites entreprises qui n'atteignent pas les seuils

to remit less frequently, and for them that will be nothing but a boon. It will be one less time they have to deal with the paperwork involved in remittance.

The Chair: You wouldn't be concerned that the company would continue to deduct frequently from its employees but just remit to the government what is owed to the government less frequently?

Ms. Moreau: A business owner will make their own arrangements. It depends on how often you pay your employees and what kind of arrangements you have with them. Those will differ from business to business. We tend not to get involved in that particular segment of how the business owner is running their business. We're focusing on the employers and the red tape involved with remitting to CRA.

The Chair: Yes.

Ms. Moreau: I haven't done books recently, but I would assume that there are payroll systems in place to pay your employees and the deductions that go with that. It is the business owner's ultimate responsibility to remit the money to CRA. If he has a bookkeeper or accountant do it and there's an error, he or she is still ultimately responsible. Ultimately, the burden is on them.

The Chair: If an employee is paid twice a month but the remittance is only once a month, then the amount that's deducted from the employee can become a financing means for the company for a month?

Ms. Moreau: That may be an issue for some business owners who choose to arrange their books in that way, and we do have some concern from the government. We understand the government, for the short period of time in which this transition will take place, will be losing some tax revenue as a result of that. For most of our business owners, speaking to the costs involved with red tape, that's not a concern that we share at this time.

[*Translation*]

Senator Rivard: I would like to come back to Ms. Moreau's presentation. You have 109,000 members from small and medium-sized businesses.

I am not sure, but I think that Canada has no criteria on what constitutes an SME.

I know that, in France, among other countries, the criteria are based on the number of employees or the sales figures. I think that Canada has no such system. You sort of decide whether your

de versement prévus par la mesure législative pourront effectuer des versements moins fréquemment, ce qui sera une bénédiction pour eux. Cela réduira le nombre de fois où ils doivent s'acquitter des formalités administratives liées aux versements.

Le président : Ne craignez-vous pas que les entreprises continuent de faire fréquemment des retenues à la source, mais qu'elles se contentent de verser ce qu'elles doivent au gouvernement moins souvent?

Mme Moreau : Chaque propriétaire d'entreprise prendra ses propres arrangements. Tout dépend de la fréquence à laquelle il rémunère ses employés et des arrangements qu'il a négociés avec eux. Ces paramètres varieront d'une entreprise à l'autre. Nous avons tendance à ne pas nous immiscer dans la façon dont les propriétaires d'entreprise exercent leurs activités. Nous nous concentrons sur les employeurs et le fardeau administratif qui accompagne leurs versements à l'ARC.

Le président : Oui.

Mme Moreau : Je n'ai pas tenu de livres comptables récemment, mais je présume que des systèmes de paie sont en place pour payer les salaires de vos employés et faire les retenues qui s'y rattachent. En fin de compte, c'est au propriétaire de l'entreprise qu'il incombe de verser les retenues à l'ARC. Si un comptable ou un aide-comptable le fait à sa place et commet une erreur, c'est le propriétaire qui, au final, sera tenu responsable de l'erreur. Ce sont les propriétaires qui portent ce fardeau au bout du compte.

Le président : Si un employé est rémunéré deux fois par mois, mais que ses retenues sont versées seulement une fois par mois, ces sommes peuvent être utilisées pour financer l'entreprise pendant un mois?

Mme Moreau : Cela pourrait s'avérer problématique pour certains des propriétaires d'entreprise qui organisent leurs livres comptables de cette manière, et le gouvernement a exprimé quelques préoccupations à ce sujet. Nous croyons comprendre que, pendant la courte période de transition, cette initiative privera le gouvernement de certaines recettes fiscales. En ce qui concerne les coûts liés aux formalités administratives, ce n'est pas une préoccupation que partagent en ce moment la plupart de nos propriétaires d'entreprise.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Je voudrais revenir à la présentation de Mme Moreau. Vous avez 109 000 membres qui viennent de petites et moyennes entreprises.

Je n'en suis pas certain, mais je crois que le Canada n'a pas de critère pour qu'une petite entreprise devienne une PME.

Je sais, entre autres, qu'en France, c'est le nombre d'employés ou le chiffre d'affaires qui compte. À votre connaissance, au Canada, on n'a pas ce système. C'est en quelque sorte vous qui

members are SMEs. Canada has no criteria for determining the threshold for small or medium-sized businesses. Am I wrong?

Ms. Moreau: It all depends on the government department.

Senator Rivard: Statistics Canada.

Ms. Moreau: Exactly.

Senator Rivard: But there are no specific criteria. In France, for instance, a company with 500 employees and up is considered an SME, or that designation is based on its sales figures. Here, Statistics Canada decides whether a company is an SME or not.

Ms. Moreau: It could be argued that the tax rates for small businesses and tax credits for small businesses determine the characteristics of an SME, provided that the company uses this tax system.

Senator Rivard: The regulations generally hurt small businesses the most.

Ms. Moreau: Yes.

Senator Rivard: How many times a year do you meet with or are consulted by Minister Maxime Bernier, who is in responsible for small businesses? Do you feel that you have sufficient contact with the minister?

Ms. Moreau: We have had several meetings with Minister Bernier. He is very aware of the problems faced by SMEs and related issues.

Senator Rivard: I know that he is really focused on the famous one-for-one rule.

Ms. Moreau: Yes.

Senator Rivard: I did not understand what the small business lens is. Can you elaborate on that?

Ms. Moreau: The lens is a tool that is already being used in the United States, under the name Small Business Checklist. Any government policy must refer to the lens, which tracks the impact of regulations on small and medium-sized businesses. The form may be too complicated for people who are not accountants. Larger companies have accountants in most cases, so the issue does not arise. We may be talking about a number of regulations involved or several forms to be completed. The creators of those regulatory policies consider the impact on anyone who must fill out those forms or fulfil their obligations to the government.

Senator Rivard: I see that the priority issues are regulations, paperwork, the tax burden and, especially, the deficit.

Ms. Moreau: Yes.

décidez parmi vos membres lesquels constituent une petite ou une grosse entreprise. Au Canada, on n'a pas de critères pour déterminer à partir de quel seuil on parle d'une petite ou d'une moyenne entreprise. Est-ce que je me trompe?

Mme Moreau : En fait, tout dépend du ministère au gouvernement.

Le sénateur Rivard : C'est Statistique Canada.

Mme Moreau : Exactement.

Le sénateur Rivard : Mais il n'existe pas de critères. En France, par exemple, une entreprise de 500 employés et plus est considérée comme une PME, ou selon son chiffre d'affaires. Ici, c'est Statistique Canada qui détermine si une entreprise est une PME ou non.

Mme Moreau : On pourrait soulever l'argument que les taxes, le taux d'imposition pour petites entreprises et les crédits d'impôt pour petites entreprises déterminent les caractéristiques d'une PME, dans la mesure où celle-ci utilise ce régime d'imposition.

Le sénateur Rivard : Ceux qui souffrent le plus de la réglementation sont en général les petites entreprises.

Mme Moreau : En effet.

Le sénateur Rivard : Combien de fois par année avez-vous l'occasion de rencontrer ou d'être consultés par le ministre Maxime Bernier, responsable des petites entreprises? À votre avis, avez-vous suffisamment de contacts avec lui ou peu de contacts?

Mme Moreau : Nous tenons plusieurs réunions avec le ministre Bernier. Il est très au courant des problèmes des PME et des sujets connexes.

Le sénateur Rivard : Je sais qu'il porte beaucoup d'attention à la fameuse règle du un pour un.

Mme Moreau : Oui.

Le sénateur Rivard : Je n'ai pas saisi ce qu'est la lentille des petites entreprises. Pourriez-vous nous donner plus de détails sur ce point?

Mme Moreau : La lentille est un outil qui existe déjà aux États-Unis sous le terme de *Small Business Checklist*. Toute politique créée par le gouvernement doit faire référence à la lentille. C'est-à-dire qu'elle tient compte de l'impact qu'a un règlement sur les petites et moyennes entreprises. Il peut s'agir d'un formulaire trop compliqué pour quelqu'un qui n'est pas comptable. Les grandes entreprises ont accès à des comptables, dans la plupart des cas, alors le problème ne se pose pas. Il peut s'agir du numéro de règlement ou du nombre de formulaires à remplir. Les créateurs de ces politiques réglementaires considèrent l'impact sur toute personne qui doit remplir ces formulaires ou qui est chargée de s'acquitter de ses obligations auprès du gouvernement.

Le sénateur Rivard : Je constate que les enjeux prioritaires sont la réglementation, les formalités, le fardeau fiscal et surtout le déficit.

Mme Moreau : Oui.

Senator Rivard: Your members should be very pleased to see that zero deficit will soon be achieved. So they will be less worried. It is likely that the 52 per cent rate will dip below 50 per cent.

Ms. Moreau: We will see.

Senator Chaput: Ms. Moreau, I would like to know a bit more about your federation. In your presentation, you said that the federation's membership was increasing by about 1,000 a year. Has that increase been ongoing for a number of years?

Ms. Moreau: I think this increase has occurred over the past three years. We have been growing since our creation in 1971. Over the past 40 years, our membership has reached 109,000.

Senator Chaput: You have members in each Canadian province and territory.

Ms. Moreau: Yes.

Senator Chaput: In what province or territory do you have the most members?

Ms. Moreau: I think that would be Quebec, where we have 24,000 members.

Senator Chaput: How do you promote your federation?

Ms. Moreau: Our federation has three parts. We have district managers, who sell memberships. Each year, small and medium-sized businesses have to renew their membership or agree to become members of the CFIB. We do not accept any funding from the government or from other large companies. We are funded solely through our membership fees.

Those district managers have an opportunity to understand the important issues for companies. We make about 4,000 visits a week across the country. The district managers knock on companies' doors across the country and make some 4,000 visits a week.

Senator Chaput: Are you saying you make 4,000 visits a week across Canada?

Ms. Moreau: Yes. That really gives us an opportunity to meet face to face. This is an old way to run an organization. For us, it is important to hear in person what currently matters to Canadian SMEs.

Senator Chaput: That is why you can say that your members support some provisions of the bill you mentioned?

Ms. Moreau: Yes.

Senator Chaput: That helps them by reducing paperwork and so on.

Le sénateur Rivard : Vos membres peuvent être heureux de constater qu'on atteindra le déficit zéro très bientôt. Ils seront donc moins préoccupés. Il est donc probable que le taux de 52 p. 100 passe sous la barre des 50 p. 100.

Mme Moreau : On verra.

La sénatrice Chaput : Madame Moreau, j'aimerais en savoir un peu plus sur votre fédération. Dans votre présentation, vous avez indiqué que la fédération augmentait d'environ 1 000 membres par année. Cette augmentation se produit depuis plusieurs années?

Mme Moreau : Je crois que cette augmentation a lieu depuis les trois dernières années. Nous avons grandi depuis notre création en 1971. Au cours des 40 dernières années, le nombre de membres a atteint 109 000.

La sénatrice Chaput : Vous avez des membres dans chacune des provinces et dans les territoires du Canada.

Mme Moreau : Oui.

La sénatrice Chaput : Dans quelle province ou territoire avez-vous le plus grand nombre de membres?

Mme Moreau : À ma connaissance, c'est le Québec, où on compte 24 000 membres.

La sénatrice Chaput : Comment se fait la promotion de votre fédération?

Mme Moreau : Notre fédération est constituée de trois parties. Nous avons des gérants de districts, qui sont vendeurs d'adhésions. Chaque année, une petite et moyenne entreprise doit renouveler son adhésion ou accepter d'être membre de la FCEI. Nous n'acceptons pas de fonds du gouvernement ou d'autres grandes entreprises. Nous n'opérons qu'à partir des frais d'adhésion de nos membres.

Ces gérants de districts ont l'occasion de saisir les enjeux importants pour les entreprises. Nous effectuons, à travers le pays, à peu près 4 000 visites par semaine. Ces personnes frappent aux portes des entreprises partout au pays et effectuent environ 4 000 visites par semaine.

La sénatrice Chaput : Vous parlez de 4 000 visites par semaine à travers le Canada?

Mme Moreau : Oui. C'est vraiment l'occasion de se rencontrer face à face. Voilà une veille façon d'opérer un organisme. Pour nous, il est important d'entendre en personne ce qui est important pour vous en ce moment, comme PME, au Canada.

La sénatrice Chaput : C'est pourquoi vous pouvez affirmer que vos membres appuient certaines sections du projet de loi que vous avez mentionnées?

Mme Moreau : Oui.

La sénatrice Chaput : Car cela les aide en réduisant la paperasserie et ce genre de choses.

Ms. Moreau: Exactly. Our organization is based on surveys. Our members respond to at least four surveys a year. In the statistics, you can see the supporting figures and the number of SMEs that have answered our questions.

For our report on paperwork, we know that about 8,000 members answered our questions. That provides us with a realistic look at the data. For instance, we can break the data down by company size, by region and by sales figures. We are able to do that, and we are proud of our research.

Senator Chaput: Does every company contribute based on certain criteria? Is the contribution the same for small and medium-sized companies or does it depend on their budget?

Ms. Moreau: There is a scale, and the members can decide, with the district managers, what they can contribute every year.

[*English*]

Senator Callbeck: I'm wondering about the fee. Is that based on the number of employees the business has?

Ms. Moreau: In part. As I told Senator Chaput, they have a discussion with their district manager or sales force and they establish on a scale what they're available to pay that year. It is a renewable fee, so we have to visit the member every year and remind them why their valuable membership to CFIB is important to us and ask them for their renewal.

Senator Callbeck: Would those fees be the same in every province?

Ms. Moreau: They're the same across the country. Every individual member pays a different fee, depending on what they can afford to pay that year.

Senator Callbeck: Has your budget gone up a lot?

Ms. Moreau: To be frank, I'm not as familiar with our finances. I leave that responsibility to our CEO, Dan Kelly, and to our VP Finance, but I understand our budget to be in good condition.

Senator Callbeck: That's wonderful. Thank you.

The Chair: Professor Lee, do you have the bill in front of you?

Mr. Lee: Yes, I do.

The Chair: I'm at page 204.

Mr. Lee: Yes, I think I do. I have so many directories in my computer it isn't funny.

Mme Moreau : Exactement. Nous sommes un organisme qui se fonde sur des sondages. Nos membres répondent à un minimum de quatre sondages par année. Dans vos statistiques, vous avez un chiffre à l'appui et le nombre de PME qui ont répondu à la question.

Pour notre rapport sur la paperasserie, nous savons qu'environ 8 000 membres ont répondu à nos questions. Cela nous permet d'examiner les données de façon réelle. Par exemple, on peut diviser les données par taille d'entreprise, par région, par chiffre d'affaires. Nous en sommes capables et nous sommes fiers de notre recherche.

La sénatrice Chaput : Chaque entreprise cotise en fonction de certains critères? Est-ce la même cotisation pour les petites et moyennes entreprises ou dépend-elle de leur budget?

Mme Moreau : Il y a une échelle, et les membres peuvent décider, avec les gérants de districts, ce qui est possible pour eux à chaque année.

[*Traduction*]

La sénatrice Callbeck : Je m'interroge à propos des frais. Sont-ils calculés en fonction du nombre de travailleurs que l'entreprise emploie?

Mme Moreau : En partie. Comme je l'ai indiqué à la sénatrice Chaput, ils discutent avec leur gestionnaire de district ou leur force de vente afin de déterminer sur une échelle le niveau de cotisation qu'ils sont en mesure de verser cette année-là. Ces frais sont renouvelables. Par conséquent, nous devons visiter tous nos membres chaque année afin de leur rappeler la raison pour laquelle leur précieuse adhésion à la FCEI compte pour nous et leur demander de la renouveler.

La sénatrice Callbeck : Ces frais sont-ils les mêmes dans toutes les provinces?

Mme Moreau : Les mêmes frais s'appliquent à l'échelle nationale. Chaque membre paie des frais différents établis en fonction de ce qu'il a les moyens de payer cette année-là.

La sénatrice Callbeck : Votre budget a-t-il considérablement augmenté?

Mme Moreau : Pour être franche, je ne suis pas aussi au courant de nos finances. Je confie cette responsabilité à notre PDG, Dan Kelly, et à notre vice-président des Finances, mais je crois comprendre que notre budget est en bon état.

La sénatrice Callbeck : C'est formidable. Merci.

Le président : Monsieur Lee, avez-vous le projet de loi sous les yeux?

M. Lee : Oui.

Le président : Je suis à la page 204.

M. Lee : Oui, je pense que je l'ai. J'ai tellement de répertoires dans mon ordinateur que ce n'est pas drôle.

The Chair: I can read it to you, in any event. There are only three clauses under Division 21. It is the coming-into-force aspect that I wonder if you could help us out with.

Basically, this legislation intends to rectify, to clarify some things that were not done last year in the second budget implementation that we did last fall. I don't understand clause 309, which is what you have given your comments in relation to, which is deemed to have come into force on December 12, 2013. That's quite different when sub (1) talks about last year's budget implementation bill, and when that comes in these clarifications and amendments will come in. Can you help us with this date of December 12, 2013?

Mr. Lee: It is retroactive, as you can tell. I spoke to some people in the department and my understanding is that it deals with the timing coming up to collective bargaining.

I didn't go further into that, but it was put in there in order to deal with the round of collective bargaining that is coming up. There's a lot of collective bargaining coming up. Different collective bargaining groups have a different framework. My understanding is that, by making it retroactive, it will create a common set of rules for all the bargaining units.

The Chair: Could it be that the government was enforcing the legislation as if it were clear and everybody understood for the last year, year and a half?

Mr. Lee: I don't know. I couldn't speculate on that.

The Chair: That's interesting.

[*Translation*]

Senator Rivard: I forgot a small question earlier.

I see that, when you vote on policies and carry out surveys, you go by the principle, one member, one vote. When you developed that system, was it easily accepted?

I am trying to draw a parallel with some associations I am familiar with, such is the Association de la construction du Québec. I understand that this may be related to wage negotiations, but the situation is different for large companies with 1,000 employees whose contribution is the same as that of a small business where the boss often works with two or three employees.

When you decided to use the one member, one vote system, was it accepted easily or was any controversy involved?

Le président : Quoi qu'il en soit, je peux vous lire ce qui s'y trouve. Il y a seulement trois articles dans la section 21. Je me demande si vous pourriez nous aider à comprendre l'article relatif à l'entrée en vigueur.

Essentiellement, cette mesure législative est censée corriger ou préciser certains aspects qui n'ont pas été abordés dans le deuxième projet de loi d'exécution du budget que nous avons adopté l'automne dernier. Je ne comprends pas l'article 309 sur lequel vos observations portaient et qui est réputé être entré en vigueur le 12 décembre 2013. Cela diffère énormément du paragraphe (1) qui indique qu'au moment de l'entrée en vigueur du projet de loi d'exécution du budget de l'année dernière, les précisions et les amendements apportés par l'article du présent projet de loi entreront aussi en vigueur. Pouvez-vous nous aider à comprendre cette date du 12 décembre 2013?

M. Lee : Comme vous pouvez le constater, cette entrée en vigueur est rétroactive. J'ai parlé à certains membres du personnel du ministère, et je crois comprendre que ce paragraphe a trait à la programmation de la prochaine négociation collective.

Je n'ai pas poussé mon enquête plus loin, mais la disposition a été ajoutée pour gérer la prochaine série de négociations collectives. Il y en a un grand nombre qui approchent. Leur cadre varie en fonction des différents groupes de négociation collective. Je crois comprendre qu'en attribuant à la disposition une date d'entrée en vigueur rétroactive, toutes les unités de négociation seront assujetties au même ensemble de règles.

Le président : Se pourrait-il que le gouvernement ait appliqué la loi comme si elle était claire et que tous la comprenaient depuis la dernière année, ou la dernière année et demie?

M. Lee : Je ne sais pas. Je ne pourrais pas émettre d'hypothèses à ce sujet.

Le président : Voilà qui est intéressant.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : J'ai oublié une petite question tantôt.

Je vois que, quand vous votez sur les politiques, lorsque vous faites des sondages, par exemple, c'est un membre, un vote. Quand vous avez établi ce système, est-ce qu'il a été adopté facilement?

J'essaie de faire un parallèle avec certaines associations que je connais, comme l'Association de la construction du Québec. Je comprends que cela peut porter sur des négociations salariales, mais c'est différent pour les grandes entreprises qui ont 1 000 employés et qui se voient donner le même poids qu'une très petite entreprise où, souvent, le patron travaille avec deux ou trois employés.

Quand le système d'un membre, un vote a été décidé, est-ce que cela a été adopté facilement ou est-ce que c'est remis en question à l'occasion?

Ms. Moreau: To my knowledge, the system was never questioned. As I explained earlier, all the members know that, when they join the CFIB, they mostly express their opinion by voting and responding to surveys.

Senator Rivard: I understand. That consulting process enables you to pressure the government into reducing red tape. Your job is not to make any decisions. I am once again using the example of the Association de la construction du Québec, which may not agree with a provision in the renewal of a collective agreement. I understand better why this one member, one vote system was adopted. Thank you.

[*English*]

The Chair: I am just checking to see if December 12 might be the date that the budget implementation bill last year received Royal Assent. It looks like it received Royal Assent on December 12. The position that the government seems to be adopting is that the legislation was passed, everybody knew, and we'd just have to do a little bit of cleaning up with it this year. The policy has been implemented since December 12 of last year, and that's probably why it is retroactive in this legislation.

We will try to confirm that, but does that make sense to you, Professor Lee?

Mr. Lee: Yes.

I will be frank; I wasn't drilling down that deeply into the weeds. I wasn't looking at timing. I was looking more at the policy in the amendments rather than the timing, whether it was retroactive or not and what the reason was.

The Chair: Thank you.

Colleagues, those are all of the names I have on my list of senators. Everybody understands this fully.

We thank you, Madam Moreau, and you, Professor Lee, for being here to help us with those two sections of this huge bill. Thank you very much for being here and helping us out.

Unless you have other requests, colleagues, this is the end of our study of those particular divisions. That concludes our meeting.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, May 7, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:55 p.m. to study the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

Mme Moreau : Je n'ai jamais eu connaissance que cela ait été remis en question. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, tous les membres savent que lorsqu'ils se joignent à la FCEI, voter et répondre à des sondages est en grande partie la façon dont ils expriment leur vote.

Le sénateur Rivard : Je comprends. Il s'agit d'un processus consultatif pour que vous puissiez faire des pressions auprès du gouvernement en faveur de l'allégement. Vous n'avez pas, par exemple, à prendre de décisions. Je prends encore l'exemple de l'Association de la construction du Québec, qui n'est pas d'accord avec un article dans le renouvellement d'une convention collective. Je comprends mieux pourquoi ce système d'un membre, un vote a été adopté. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le président : Je vérifie simplement si le 12 décembre était la date à laquelle le projet de loi d'exécution du budget a reçu la sanction royale l'année dernière. Il semble l'avoir reçue ce jour-là. La position du gouvernement semble être que la loi a été adoptée, que tous le savaient et qu'il nous suffirait de la nettoyer un peu cette année. La politique a été mise en œuvre depuis le 12 décembre dernier, c'est probablement la raison pour laquelle la date est rétroactive dans le présent projet de loi.

Nous tenterons de confirmer ce fait, mais cela vous semble-t-il logique, monsieur Lee?

M. Lee : Oui.

Pour être franc, je n'ai pas fouillé à fond les détails. Je n'examinais pas la chronologie du projet de loi. J'examinais davantage les politiques décrites dans les amendements que leur date d'entrée en vigueur, qu'elle soit rétroactive ou non, ou la raison de leur rétroaction, le cas échéant.

Le président : Merci.

Chers collègues, c'était tous les noms qui figuraient sur ma liste de sénateurs. Tous comprennent complètement cela.

Nous vous remercions, madame Moreau, et vous, monsieur Lee, d'être venus nous aider à comprendre ces deux parties de cet énorme projet de loi. Merci infiniment de votre présence et de votre aide.

À moins que vous ailliez d'autres demandes à formuler, chers collègues, ceci met fin à notre étude de ces deux parties, ainsi qu'à la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 7 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 55, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon, we are going to continue our study of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

We have two witnesses today on two different parts of Bill C-31. By video conference, we welcome Mr. Paul Beesley, Detective Inspector, Anti-Rackets Branch, with the Ontario Provincial Police.

Detective Inspector Beesley will be speaking on Part 1, clause 28, which deals with disclosure of taxpayer information to a police organization. Clause 28 can be found on page 13 of the bill.

We also welcome back, on a different subject this time, Mr. Darren Hannah, who is the Acting Vice President, Policy and Operations, with the Canadian Bankers Association. Mr. Hannah will be speaking to us today on Part 5, clauses 99 to 101, Canada-U.S. Enhanced Tax Information Exchange Agreement Implementation Act, on page 72 of the bill. Should we begin, then, with Detective Inspector Beesley? Do you have any opening remarks?

Paul Beesley, Detective Inspector, Anti-Rackets Branch, Ontario Provincial Police: I do, sir. Thank you. Can you hear me okay there?

The Chair: Yes, we are fine.

Mr. Beesley: Mr. Chair and committee members, it's my pleasure to appear before you today. I am thankful for the opportunity to represent the Ontario Provincial Police and our new Commissioner, Vince Hawkes, on this particular section of Bill C-31, on behalf of the men and women who investigate financial crimes and criminal enterprises in particular. We value the investigative information and leads provided to us through our relationships with investigative partnerships in law enforcement, including the RCMP, municipal and First Nations police services and our federal government agency partners, which include the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, FINTRAC, and the Canada Revenue Agency.

FINTRAC assists law enforcement with information involving the transfer of funds and the tracking of proceeds of crime used by criminal and terrorist organizations. This information supports full, thorough and professional investigations. Tracking the proceeds of crime is important to the work we do to keep communities safe. Profit-motivated criminals consistently extract billions of dollars annually from the legitimate economy. Criminals use this money to strengthen their businesses and finance other criminal enterprises.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, nous allons cet après-midi poursuivre notre étude sur la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Nous accueillons deux témoins aujourd'hui, concernant deux parties différentes du projet de loi C-31. Nous souhaitons la bienvenue à M. Paul Beesley, inspecteur-détective, Direction de la lutte contre l'escroquerie, Police provinciale de l'Ontario, qui va témoigner par vidéoconférence.

L'inspecteur-détective Beesley va parler de l'article 28 de la partie 1, à la page 13 du projet de loi, qui porte sur la transmission de renseignements confidentiels à une organisation de police.

Nous recevons de nouveau M. Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et Opérations, Association des banquiers canadiens, qui va parler cette fois-ci des articles 99 à 101 de la partie 5, à la page 72 du projet de loi, qui portent sur la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux. Devrions-nous commencer par l'inspecteur-détective Beesley? Avez-vous un exposé à présenter?

Paul Beesley, inspecteur-détective, Direction de la lutte contre l'escroquerie, Police provinciale de l'Ontario : Oui, monsieur. Merci. Est-ce que vous m'entendez bien?

Le président : Oui, très bien.

M. Beesley : Monsieur le président, membres du comité, c'est avec plaisir que je témoigne aujourd'hui devant vous. Je vous remercie de me permettre de témoigner sur cet article précis du projet de loi C-31, au nom de la Police provinciale de l'Ontario, de notre nouveau commissaire, Vince Hawkes, ainsi que des hommes et des femmes qui enquêtent sur les crimes financiers et les entreprises criminelles en particulier. Dans le cadre de nos enquêtes, nous avons besoin des renseignements et des indices fournis par nos partenaires, comme la GRC, les services de police des villes et des Premières Nations ainsi que les organismes fédéraux, comme le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE, et l'Agence du revenu du Canada.

Le CANAFE aide les forces de l'ordre en leur fournissant des renseignements sur les transferts de fonds et sur le suivi des produits de la criminalité employés par les organisations criminelles et terroristes. Ces renseignements aident à mener des enquêtes complètes, approfondies et professionnelles. Le suivi des produits de la criminalité est important et nous aide à garantir la sécurité des collectivités. Les criminels motivés par le profit détournent chaque année des milliards de dollars de l'économie légitime pour renforcer leurs entreprises et pour financer d'autres entreprises criminelles.

Criminal activities such as drug trafficking, gunrunning, fraud, human trafficking and the black market sales of illicit goods and services are driven by the profits that they generate.

Criminal organizations have a destructive impact on our lives and our communities. They can also lead to a wide spectrum of violent acts, including intimidation and extortion.

In our efforts to combat enterprise crime, we focus on three pillars: prevention, intervention and suppression.

With the growth of commonly used technology, like electronic banking, all manner of financial records have become integral to the evidentiary requirements of successful investigations.

Currently, there are two ways in which law enforcement can obtain taxpayer information from the Canada Revenue Agency. First, section 241(3)(*a*) of the Income Tax Act allows taxpayer information to be disclosed to law enforcement when an information in a criminal proceeding has been laid.

Second, section 241(4)(*e*)(*v*) of the Income Tax Act allows taxpayer information to be disclosed pursuant to an order made under section 462.48(3) of the Criminal Code. That section of the Criminal Code allows disclosure of income tax information for listed offences upon application from the Attorney General. The listed offences are various offences under the Controlled Drugs and Substances Act and the Criminal Code dealing with organized crime, proceeds of crime and money laundering. About 70 per cent of all proceeds of crime are money laundering investigations utilizing one of those authorities.

The current regime, however, is burdensome. It prohibits pre-charge disclosure of taxpayer information in most cases. This added burden imposes restrictions that compound delays that exist in obtaining financial records as part of an already complex and lengthy investigation.

The amendments proposed to section 241 of the Income Tax Act, as I read them today, would allow police organizations access to information through a process based on reasonable grounds to believe a listed offence has been committed. This is the same test used to obtain Criminal Code search warrants and production orders. It is our opinion that, if passed, Bill C-31 would ensure police continue to have the updated legislative tools to attack profit-motivated crime while maintaining public safety.

The OPP enforces laws; we do not make them. We do, however, support legislative change that provides law enforcement with the tools and resources to maintain public safety. Prompt access to financial and tax records is very valuable in the fight against organized criminal activity. Again, the OPP is pleased to make a contribution as you consider Bill C-31. I would be happy to answer any questions that you might have.

Les activités criminelles, comme le narcotrafic, le trafic d'armes, la fraude, la traite de personnes et la vente de biens et services illicites sur le marché noir, sont motivées par le profit qu'elles génèrent.

Les organisations criminelles ont un effet destructeur sur nos vies et sur nos collectivités. Elles peuvent aussi entraîner un large éventail d'actes violents, dont l'intimidation et l'extorsion.

Pour lutter contre les entreprises criminelles, nous concentrons nos efforts sur la prévention, l'intervention et l'élimination.

Étant donné que les technologies comme les services bancaires électroniques sont de plus en plus répandues, tous les types de données financières font maintenant partie intégrante des preuves exigées pour mener des enquêtes réussies.

À l'heure actuelle, les forces de l'ordre peuvent obtenir des renseignements confidentiels de l'Agence du revenu du Canada de deux manières. L'alinéa 241(3)*a*) de la Loi de l'impôt sur le revenu permet de nous transmettre des renseignements confidentiels, si des accusations d'activités criminelles ont été portées dans une procédure pénale.

Le sous-alinéa 241(4)*e*)(v) de cette loi permet de fournir un renseignement confidentiel, conformément à une ordonnance rendue en vertu du paragraphe 462.48(3) du Code criminel à la demande du procureur général. Les infractions désignées dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et dans le Code criminel concernent le crime organisé, les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent. Environ 70 p. 100 de tous les produits de la criminalité font l'objet de blanchiment d'argent, et les enquêtes exigent de recourir à un de ces pouvoirs.

Toutefois, le régime actuel est contraignant et, dans la plupart des cas, il empêche de fournir un renseignement confidentiel avant le dépôt d'accusations. Ce fardeau supplémentaire prolonge les délais liés à l'obtention de données financières dans des enquêtes déjà longues et complexes.

Les modifications à l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu que je viens de lire permettraient aux organisations de police d'accéder aux renseignements si des motifs raisonnables indiquent qu'une infraction désignée aurait été commise. Les mêmes critères s'appliquent pour obtenir des mandats de perquisition et des ordonnances de communication en vertu du Code criminel. À notre avis, l'adoption du projet de loi C-31 permettrait de mettre à jour les outils législatifs dont la police dispose pour s'attaquer à la criminalité motivée par le profit et pour maintenir la sécurité publique.

La PPO applique les lois, mais elle ne les élabore pas. Toutefois, nous soutenons les changements législatifs qui donnent les outils et les ressources nécessaires aux forces de l'ordre pour maintenir la sécurité publique. Un accès rapide aux renseignements financiers et fiscaux serait très utile dans la lutte contre le crime organisé. Je répète que la PPO est heureuse de participer à votre étude sur le projet de loi C-31. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

The Chair: We'll continue with Mr. Hannah, and then go to questions. Each senator who has a question will pose it to one or the other of our witnesses. Mr. Hannah, you have the floor, sir.

Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations, Canadian Bankers Association: Good afternoon. My name is Darren Hannah, Acting Vice President of Policy and Operations with the Canadian Bankers Association. I'm very pleased to be here today at the committee's invitation. The CBA strongly supports the government's decision to enter into an intergovernmental tax information sharing arrangement with the U.S. because it relieves Canadians of the burden they would otherwise face due to the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act.

As you know, FATCA was passed in the United States in 2010 and is intended to detect U.S. persons who are evading U.S. tax using financial accounts held outside the United States. Under FATCA, non-U.S. financial institutions would be required to report relevant information to the U.S. tax authorities about financial accounts held by identified U.S. persons. CBA has been very clear on FATCA from the beginning. While we understand that the U.S. government is attempting to address tax evasion, we have opposed how they are going about it with FATCA. Canada is not a tax haven and Americans do not move here to evade taxation. We actively opposed FATCA publicly with appearances before and submissions to U.S. government authorities.

Unfortunately, despite worldwide efforts by the CBA and others, U.S. officials have no intention of repealing FATCA; and simply ignoring FATCA is not an option. Non-compliance would mean that both the financial institution and every customer of that financial institution, in Canada and around the world, would face a 30 per cent withholding tax on any U.S.-source income and on the sale of any U.S.-source investments and potentially withholding tax on Canadian source income due to the so-called foreign pass-through payment provisions. This means that any bank customer or retiree that had U.S. mutual funds, stocks or bonds would have faced billions of dollars of lost income due to withholding tax even if they had no other ties to the U.S. For financial institutions, non-compliance would effectively mean that we would longer be able to do business in the U.S. capital markets or with any institutions that do business in the U.S. capital markets, which is effectively every major financial institution in the world.

To ensure that Canadians did not face substantial negative consequences that could have come with FATCA, on February 5, 2014, the Canadian government announced that it had entered into an intergovernmental agreement, IGA, with the U.S.

Le président : Nous allons poursuivre avec M. Hannah. Chaque sénateur posera ensuite des questions à l'un ou l'autre des témoins. Monsieur Hannah, vous avez la parole.

Darren Hannah, vice-président par intérim, Politique et Opérations, Association des banquiers canadiens : Bonjour, je m'appelle Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et Opérations, Association des banquiers canadiens. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui à l'invitation du comité. L'ABC appuie fortement la décision du gouvernement d'adopter l'accord intergouvernemental sur l'échange des renseignements fiscaux avec les États-Unis, étant donné qu'il permet d'alléger le fardeau qui pèserait autrement sur les Canadiens en raison de la Foreign Account Tax Compliance Act des États-Unis, la FATCA.

Comme vous le savez, la FATCA a été adoptée aux États-Unis en 2010 et vise à identifier les Américains qui se soustraient aux impôts américains en détenant des comptes financiers à l'étranger. En vertu de la FATCA, les institutions financières non américaines sont tenues de communiquer à l'administration fiscale américaine des renseignements sur les comptes financiers détenus par des personnes américaines connues. La position de l'ABC quant à la FATCA a été très claire dès le début. Nous comprenons que le gouvernement américain tente de rectifier le problème de l'évasion fiscale, mais nous contestons son recours à la FATCA comme solution. Le Canada n'est pas un paradis fiscal, et les Américains ne viennent pas ici pour se soustraire à l'impôt. Nous nous sommes fermement et publiquement opposés à la FATCA au point où nous avons comparu devant les autorités gouvernementales américaines et nous leur avons présenté un exposé de principes.

Malheureusement et malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale par l'ABC et d'autres organismes, les responsables américains n'ont pas l'intention d'abroger la FATCA, et ignorer cette dernière n'est simplement pas une solution. En cas de non-conformité, l'institution financière et tous ses clients, au Canada et partout dans le monde, se verront imposer une retenue fiscale de 30 p. 100 sur tout revenu de sources américaines et sur la vente de tout placement américain, et seront éventuellement assujettis à une retenue fiscale sur les revenus de source canadienne en raison des dispositions sur ce que l'on appelle les « paiements indirects de source non américaine ». En d'autres termes, les retraités et les clients de toutes les banques qui disposent d'actions, d'obligations ou de fonds communs de placement américains perdraient des milliards de dollars de revenus en impôts retenus, même s'ils n'ont aucun autre lien avec les États-Unis. En outre, en cas de non-respect de la FATCA par les institutions financières, ces dernières ne seront plus autorisées à faire affaire sur les marchés financiers américains ou avec des institutions œuvrant sur les marchés financiers américains, ce qui représente quasiment toutes les institutions financières importantes du monde.

Pour éviter aux Canadiens de subir d'importantes conséquences négatives qui découleraient de la FATCA, le gouvernement canadien a annoncé, le 5 février 2014, la conclusion d'un accord intergouvernemental avec le

government under the existing Canada-U.S. Tax Convention Act. The requirements of the intergovernmental agreement are reflected in the proposed changes to the Income Tax Act in Canada under Bill C-31. And financial institutions will be required to comply with the changes under Canadian law.

We have agreed with the federal government that entering into an intergovernmental agreement is the best approach under the circumstances. We recognize and support the efforts that the Canadian government has made. Under the intergovernmental agreement, financial institutions will report relevant information on accounts of U.S. persons to the Canada Revenue Agency, rather than directly to the U.S. Internal Revenue Service. The Canada Revenue Agency will then exchange the information with the Internal Revenue Service through the provisions of the existing Canada-U.S. Tax Convention. The 30 per cent withholding tax will no longer apply to retail clients of Canadian financial institutions.

What does this mean for bank customers in Canada? The vast majority of Canadian bank customers are not U.S. persons and for them, the intergovernmental agreement will have no impact. Under the intergovernmental agreement, banks will review their customer information. If there is no information indicating that an individual may be a U.S. person, then they will not have to do anything.

If a customer has an existing account and there is an indication that they may be a U.S. person, or if they are opening an account, their financial institution may ask them to provide additional information or documentation to demonstrate that they are not a U.S. person. However, if they choose not to provide additional documentation upon request, the financial institution may be required by Canadian law to report the account information to the Canada Revenue Agency.

Under both the intergovernmental agreement and Canadian banking law, proof of citizenship is not required to open a bank account. The vast majority of Canadians can open an account with financial institutions as they always have. However, if there is some indication in a new or existing account that they might be a U.S. person, then their financial institution may have to ask them to self-certify that they are not a U.S. person for tax purposes.

In conclusion, as I've said, FATCA is here to stay and ignoring it isn't an option. We fully support the government's work in putting in place an intergovernmental agreement. I look forward to your questions.

gouvernement américain en vertu de la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Les changements que le projet de loi C-31 propose d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu au Canada reflètent les exigences de l'accord intergouvernemental, et les institutions financières au Canada devront se conformer à ces changements.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement fédéral sur le fait que la conclusion d'un accord intergouvernemental est la démarche idéale à adopter dans ces circonstances. Nous reconnaissons et soutenons les efforts déployés par le gouvernement du Canada. En vertu de l'accord intergouvernemental, les institutions financières au Canada fourniront des renseignements pertinents sur les comptes des Américains à l'Agence du revenu du Canada, au lieu de les transmettre directement à l'Internal Revenue Service des États-Unis. L'ARC remettra ensuite ces renseignements à l'IRS, conformément aux dispositions de la Convention actuelle entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Les retenues fiscales de 30 p. 100 prévues par la FATCA ne s'appliqueront plus aux clients individuels des institutions financières canadiennes.

Qu'est-ce que cela signifie pour les clients des banques au Canada? La grande majorité des clients des banques canadiennes ne sont pas des Américains et donc, l'accord intergouvernemental ne les concerne pas. En vertu de cet accord, les banques examineront les renseignements sur leurs clients. Si aucune information n'indique qu'un particulier pourrait être un Américain, elles n'auront aucune mesure à prendre.

Si un client a déjà un compte ou en ouvre un nouveau et qu'il semble être un citoyen américain, l'institution financière concernée lui demandera de fournir des renseignements ou des documents supplémentaires prouvant qu'il n'est pas Américain. Toutefois, si cette personne décide de ne pas fournir les documents supplémentaires exigés, l'institution financière pourra être tenue de transmettre les renseignements sur le compte à l'ARC, conformément à la loi canadienne.

L'accord intergouvernemental et la loi canadienne sur les banques n'exigent pas de preuve de citoyenneté pour l'ouverture d'un compte bancaire. La grande majorité des Canadiens peuvent continuer d'ouvrir des comptes auprès des institutions financières, comme ils l'ont toujours fait. Cependant, si certaines indications laissent penser qu'une personne ouvrant un nouveau compte ou détenant déjà un compte est de nationalité américaine, son institution financière pourrait avoir à lui demander de prouver qu'elle ne l'est pas, à des fins fiscales.

En conclusion, je répète que la FATCA est bien ancrée. Ne pas en tenir compte n'est pas une solution. Nous soutenons pleinement les efforts du gouvernement pour mettre en œuvre un accord intergouvernemental. Je serai heureux de répondre à vos questions.

The Chair: We will start from that proposition. FATCA is here to stay so how do we live with it? The elephant living next door has passed a law and because we are so interrelated with the U.S. in terms of business activity and financial transactions, we have to adjust; and this is the government's attempt to adjust. Each of you is content with the initiatives being taken. Mr. Hannah?

Mr. Hannah: Yes, absolutely, we strongly support the measures.

The Chair: We'll go to questions starting with the Deputy Chair of the Committee, Senator Smith from Montreal.

Senator L. Smith: Mr. Beesley, could you give us the background of your relationship? How does it work between the OPP and FINTRAC? When do you get involved? How do you use the information that FINTRAC gives you? Where do you get together in the process of an investigation?

Mr. Beesley: FINTRAC's reports come to the police. They can come to us unsolicited. Sometimes various police agencies will get notices of suspicious transactions. We can use that to start an investigation and then we can seek additional information from FINTRAC. Sometimes we can't get the information automatically. Of course, there are privacy concerns. Suspicious large cash transactions are often reported to police. Many of them are legitimate transactions that have been caught in the legislation. Every now and then we get a nugget that we can add to other information about the source of that money or we may conduct an investigation into the activities of a certain person or company. We will get a FINTRAC report and marry those two to sort of add to the general evidence that we use primarily in money laundering investigations.

Senator L. Smith: That's sort of how it could work. From a strategic perspective, when you know of criminal activity or groups that have been associated or affiliated with criminal activity in the area of money laundering, if you already have relationships, whether in Canada or the U.S., do you take a strategic approach to dealing with FINTRAC as opposed to them reporting just transactions to you? They give information to you, but on a strategic side, if you have known criminal elements that you are trying to have surveillance on, I would assume the relationship is slightly different. It's more planned; is that correct?

Mr. Beesley: That is correct, sir. We will ask FINTRAC to look for certain activities of targets of investigations, primarily involved in organized crime, money laundering, drug trafficking, those kinds of things, where there are large cash receipts, if you like, if that's a term I can use.

Drug trafficking is a cash business. The criminals aren't going to declare this as their money from drug trafficking. They'll try to hide that through some sort of legitimate activity. That is

Le président : Nous allons partir de cette affirmation. Puisque la FATCA est là pour rester, comment devons-nous nous adapter? Les États-Unis ont adopté une loi. Étant donné que nos affaires et nos opérations financières sont étroitement liées, nous devons nous adapter. C'est ce que le gouvernement cherche à faire ici. Chacun de vous est-il satisfait des initiatives prises par le gouvernement? Monsieur Hannah.

M. Hannah : Oui, nous soutenons fermement ces mesures.

Le président : Nous allons passer aux questions, en commençant par le vice-président du comité, le sénateur Smith de Montréal.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Beesley, pouvez-vous nous expliquer comment fonctionnent les relations entre la PPO et le CANAFE? À quelle étape du processus participez-vous? Comment utilisez-vous les renseignements que le CANAFE vous fournit? À quelle étape de l'enquête vous réunissez-vous?

M. Beesley : Le CANAFE peut remettre ses rapports à la police, sans qu'elle ne les ait demandés. Parfois, différents organismes de police seront avisés d'opérations financières douteuses. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour lancer une enquête, puis demander de plus amples renseignements au CANAFE. À l'occasion, nous ne pouvons pas obtenir les renseignements tout de suite. Il faut bien sûr tenir compte des questions de vie privée. Les vastes opérations financières douteuses sont souvent signalées à la police. Bon nombre sont légitimes, même si elles sont visées par la loi. De temps à autre, un renseignement s'ajoute à ceux que nous possédons déjà sur la source des fonds. Nous pouvons aussi enquêter sur les activités d'une personne ou d'une entreprise en particulier. Le rapport du CANAFE complète nos renseignements qui servent principalement de preuve dans nos enquêtes sur le blanchiment d'argent.

Le sénateur L. Smith : C'est votre façon de procéder, grosso modo. Si vous savez que des groupes criminels sont liés au blanchiment d'argent, adoptez-vous une approche stratégique avec vos partenaires au Canada ou aux États-Unis et avec le CANAFE puisque vous collaborez déjà, au lieu de simplement attendre qu'ils vous signalent des opérations? Le CANAFE vous fournit des renseignements, mais d'un point de vue stratégique, vos relations sont-elles plus structurées pour vous aider à surveiller des groupes criminels?

M. Beesley : Oui, monsieur. Nous demandons au CANAFE d'examiner certaines activités ciblées dans nos enquêtes qui portent surtout sur le crime organisé, le blanchiment d'argent, le narcotrafic et ce genre d'activités qui impliquent des sommes importantes.

Le narcotrafic, c'est une opération financière. Les criminels ne vont pas déclarer les revenus du narcotrafic. Ils vont tenter de camoufler cette opération dans une activité légitime quelconque.

hopefully where FINTRAC can identify those areas where there are large amounts of cash being, for want of a better term, washed through legitimate businesses.

We would ask FINTRAC to watch for particular targets. Sometimes they can, sometimes they can't, depending on where we are in an investigative process, and also because of the legislation they are bound by.

Senator L. Smith: Could you give our committee a two-second overview of how you deal with other police forces across the country? I understand you're each independent bodies operating within your own jurisdictions, but how would you work with other people in lieu of money laundering and with FINTRAC as a group?

Mr. Beesley: I can speak specifically to the situation in Ontario. I don't want to speak for the RCMP, but I'm aware of their Integrated Proceeds of Crime program.

Let me first deal with the situation in Ontario. In Ontario, the OPP operates a partnership with 19 other municipal agencies. We operate a unit known as the provincial Asset Forfeiture Unit. It's a joint forces operation of 19 police services, led by the OPP, funded with provincial funds. Their primary purpose is to seize assets of ill-gotten gains and money laundering investigations.

Again, I do not want to speak for the RCMP, but the Integrated Proceeds of Crime Unit is an RCMP-led program, funded federally. The OPP is a participant in that program. There are units across the country. They deal with primarily large international money laundering investigations, where the substantive crime, if you like, is money laundering.

The provincial Asset Forfeiture Unit deals with proceeds of crime investigations that flow from perhaps drug investigations or human trafficking investigations, whereas the IPOC tends to conduct stand-alone proceeds of crime where that's the substantive offence.

It's an issue of scale. The RCMP IPOC program deals with massive international money laundering schemes, and we would deal with that on a provincial or local level. I don't know what happens in other provinces.

Senator L. Smith: Just a last point, chair, if I could.

Section 28 of the budget, in terms of the article that's put in, is helpful to you in pursuing the types of information that you need in case studies; is that correct?

Mr. Beesley: It is, sir. Yes, sir.

Senator L. Smith: Were you going to add something? You looked like you were going to say something else.

Mr. Beesley: I think I said in my opening remarks that the current system is very — we could call it burdensome, and it's very limited in terms of what tax information can be obtained.

Dans l'idéal, c'est là que le CANAFE peut détecter le blanchiment de grandes sommes d'argent dans les entreprises légitimes.

Nous demandons au CANAFE de surveiller des cibles précises. Les résultats ne sont pas toujours concluants, à cause du déroulement de l'enquête et de la législation que le CANAFE doit respecter.

Le sénateur L. Smith : Pouvez-vous nous donner un aperçu très bref de votre collaboration avec les autres services de police au pays? Je comprends que vous êtes indépendants sur vos territoires respectifs, mais comment collaborez-vous avec le CANAFE et d'autres groupes en cas de blanchiment d'argent?

M. Beesley : Je peux parler brièvement de la collaboration en Ontario. Je ne veux pas parler pour la GRC, mais je connais son programme d'unités mixtes des produits de la criminalité.

Je vais d'abord m'en tenir à l'Ontario, où la PPO travaille en partenariat avec 19 organisations municipales. L'unité de confiscation d'actifs criminels, dirigée par la PPO, comprend 19 services de police et est financée par la province. Son objectif principal consiste à saisir les actifs criminels ciblés dans les enquêtes sur le blanchiment d'argent.

Je répète que je ne veux pas parler au nom de la GRC, mais elle dirige le programme d'unités mixtes des produits de la criminalité financé par le fédéral et auquel la PPO participe. Des unités partout au pays prennent part avant tout aux vastes enquêtes internationales sur le blanchiment d'argent.

L'unité provinciale de confiscation d'actifs criminels est liée aux enquêtes sur le narcotrafic ou sur la traite de personne, par exemple, tandis que les unités mixtes des produits de la criminalité vont en général mener des enquêtes indépendantes dans lesquelles les produits de la criminalité représentent la principale infraction.

C'est une question d'échelle. Le programme des UMPC de la GRC porte sur les grands stratagèmes internationaux de blanchiment d'argent, tandis que nous travaillons à l'échelle provinciale ou locale. Je ne sais pas ce qui se fait dans les autres provinces.

Le sénateur L. Smith : J'aimerais poser une dernière question si possible, monsieur le président.

L'article 28 du budget vous aide à obtenir le genre de renseignements dont vous avez besoin dans vos enquêtes, n'est-ce pas?

M. Beesley : Oui, monsieur.

Le sénateur L. Smith : On dirait que vous voulez faire un autre commentaire.

M. Beesley : Je pense avoir dit dans mon exposé que le système actuel est très contraignant, pour ce qui est d'obtenir des renseignements confidentiels. À l'heure actuelle, il faut en

Currently, a Criminal Code charge is required to be laid before we can get tax information on most taxpayers.

It's sort of putting the cart before the horse under the current regime. We have to prove that there is a proceeds of crime or money laundering case, and then we can get the tax information; whereas if it were the other way around, the taxpayer's information of what they were claiming as legitimate income is very important to us when we're conducting what we call a net worth analysis. For instance, someone who is declaring $50,000 in income but living in a million-dollar house doesn't make any sense to anyone.

That's where pre-charge tax information would be very useful. Currently, it is only available in very limited circumstances, through a provision in the Criminal Code.

Senator Callbeck: Detective Beesley, prior to the changes, if the CRA came across something illegal, my understanding is there's nothing they could do about it.

Mr. Beesley: The CRA has a criminal investigation division of its own. Again, I don't speak for the CRA. If the CRA came across something illegal, my understanding is that you're correct; if a taxpayer who is, for instance, involved in drug trafficking declared to the CRA, "My source of income is drug trafficking," that would not necessarily be shared with the police.

Senator Callbeck: Not necessarily, but they could?

Mr. Beesley: I think, as the act is currently written, section 241 prohibits the disclosure of taxpayer information, except in the two circumstances that I've talked about. One is post-charge, where there's a nexus to the crime; and the other is under an order of the Criminal Code, under section 462.48 of the Criminal Code. Currently, as understand it — and I don't profess to be a tax expert — those are the only two circumstances in which taxpayer information can be shared with anyone — the police especially.

Senator Callbeck: The people who work for Canada Revenue Agency, do we need anything to ensure their safety and security? Is there any way that a criminal organization can find out if they gave the information, or who gave it?

Mr. Beesley: If a member of a criminal organization is charged, the law requires full, frank and fair disclosure of the evidence. As I'm just thinking forward, I would suspect that someone from CRA would have to testify to the veracity of those tax returns. Ultimately, somebody from CRA would have to be a witness in any criminal proceeding against a member of a criminal organization. In terms of protection, I think that's out of the scope of my area of knowledge.

général déposer une accusation en vertu du Code criminel, avant d'obtenir un renseignement confidentiel sur les contribuables.

C'est un peu comme si on mettait la charrue devant les bœufs avec le régime actuel. Nous devons prouver que c'est un cas impliquant des produits de la criminalité ou du blanchiment d'argent avant de pouvoir demander des renseignements au fisc. Si l'on fonctionnait à l'inverse, nous serions ravis de pouvoir compter sur l'information relative au revenu légitime déclaré par le contribuable pour réaliser ce que nous appelons une analyse de la valeur nette. Par exemple, lorsqu'un individu habitant une résidence d'un million de dollars déclare un revenu de 50 000 $, tout le monde sait qu'il y a quelque chose qui cloche.

À ce titre, l'accès aux renseignements fiscaux avant que des accusations soient portées nous serait très utile. À l'heure actuelle, une disposition du Code criminel le permet uniquement dans de très rares circonstances.

La sénatrice Callbeck : Si l'on considère la situation préalable aux changements proposés, détective Beesley, je crois que l'ARC a les mains liées lorsqu'elle détecte quoi que ce soit d'illégal.

M. Beesley : L'ARC a sa propre division des enquêtes criminelles. Je répète que je ne peux pas parler au nom de l'ARC. Si l'agence découvre quelque chose d'illégal, je pense effectivement qu'il lui est impossible de faire quoi que ce soit. Si par exemple un trafiquant de drogues déclare à l'ARC que le trafic de drogues est sa source de revenus, la police n'en est pas nécessairement avisée.

La sénatrice Callbeck : Pas nécessairement, mais c'est possible?

M. Beesley : Suivant le libellé actuel de la loi, je crois que l'article 241 interdit la divulgation de renseignements sur les contribuables, sauf dans les deux cas dont je vous ai parlé. Premièrement, lorsqu'il y a un lien avec un crime dont le contribuable a été reconnu coupable et, deuxièmement, en vertu d'une ordonnance prévue à l'article 462.48 du Code criminel. Je ne prétends pas être un expert en fiscalité, mais je pense qu'il n'y a actuellement que dans ces deux circonstances bien précises que les renseignements concernant un contribuable peuvent être communiqués à qui que ce soit, et à la police tout particulièrement.

La sénatrice Callbeck : Faudrait-il prendre des mesures pour assurer la sécurité du personnel de l'Agence du revenu du Canada? Y a-t-il une façon pour un membre du crime organisé de savoir si des renseignements ont été communiqués ou qui l'a dénoncé?

M. Beesley : Si des accusations sont portées contre un membre d'une organisation criminelle, la loi exige une divulgation honnête et équitable de toute la preuve. Je présume qu'un représentant de l'ARC devrait attester de la véracité des déclarations de revenus qui sont produites en preuve. Ainsi, il y a un employé de l'agence qui devrait se présenter comme témoin lors du procès. Pour ce qui est des mesures de protection à envisager, je ne saurais vous répondre.

Senator Callbeck: Mr. Hannah, this is a very complex issue that you're dealing with, and I am wondering about it being in an omnibus bill. Wouldn't this have been better dealt with in stand-alone legislation?

Mr. Hannah: Senator, I can't speak to the modality by which you go about passing legislation. That's clearly for policy-makers. From a banking industry perspective, though, we have a great interest in having it passed because of the importance of the issue at hand. Canadian foreign direct investment in the U.S. totalled $318 billion as of last year. U.S.-source income flowing to Canadians was $42 billion. Clearly there's a lot at stake, so from our perspective it's very important that the intergovernmental agreement be brought into effect in order to avoid the consequences that would otherwise befall us.

Senator Callbeck: You say that your organization supports it very strongly. I'm wondering: Was that all the legislation or was there great debate in certain sections of it?

Mr. Hannah: We support the legislation in order to bring into effect the intergovernmental agreement.

The legislation, as we understand it, is designed to give effect to the intergovernmental agreement that will allow us to not have to be subject to the U.S. FATCA legislation and will not have to require that financial institutions enter into FFI agreements and everything that goes along with that. From our point of view, it's really important that the enabling legislation be passed to bring the agreement into effect.

Senator Callbeck: All right, so there are actually no areas where there was a lot of dispute about it?

Mr. Hannah: In the current legislation? No, we support the current legislation as it's written, yes.

Senator Callbeck: Pardon?

Mr. Hannah: We support the current legislation to enact the intergovernmental agreement as it's written. We haven't offered comment on it.

Senator Callbeck: On the issue of privacy, there have been a lot of emails from people concerned about that. Would you care to comment on that area?

Mr. Hannah: From our point of view, it is a far better alternative to have Canadian financial institutions reporting to the Canada Revenue Agency than would have been the alternative under FATCA, which would have been either again face the enormous financial consequences that the economy would have faced or face the prospect of reporting directly to the U.S. Internal Revenue Service. I appreciate the concerns, but it is a much better alternative given the stakes.

Senator Callbeck: But you do understand there are concerns about privacy?

La sénatrice Callbeck : Monsieur Hannah, vous traitez d'une question fort complexe, et je m'interroge sur la présence de telles dispositions à l'intérieur d'un projet de loi omnibus. Est-ce que cela n'aurait pas mérité un projet de loi à part entière?

M. Hannah : Sénatrice, je ne peux me permettre de juger de la manière dont le gouvernement adopte ses lois. Cela relève bien évidemment des décideurs publics. Je peux toutefois vous dire que le secteur bancaire souhaite vivement que ces mesures soient adoptées, étant donné l'importance des enjeux en cause. L'investissement étranger direct des Canadiens aux États-Unis totalisait 318 milliards de dollars l'an dernier. Les revenus de source américaine se chiffraient pour les Canadiens à 42 milliards de dollars. Étant donné l'ampleur des sommes en jeu, nous estimons primordial que cet accord intergouvernemental entre en vigueur pour éviter les conséquences néfastes que nous subirions autrement.

La sénatrice Callbeck : Vous dites que votre organisation est vivement favorable à ce projet de loi. Parlez-vous de l'ensemble du projet de loi ou y a-t-il certaines parties qui sont plus problématiques?

M. Hannah : Nous appuyons les dispositions du projet de loi qui visent l'entrée en vigueur de l'accord intergouvernemental.

À notre point de vue, ces mesures vont donner effet à un accord intergouvernemental qui nous affranchira de la FATCA, la loi américaine, ce qui fera en sorte que les différentes institutions financières n'auront pas à conclure d'ententes individuelles avec tout ce qui s'ensuit. Nous jugeons donc vraiment important que l'on adopte ce projet de loi pour que l'accord puisse entrer en vigueur.

La sénatrice Callbeck : Très bien, il n'y a donc pas de questions qui sont particulièrement litigieuses?

M. Hannah : Dans le projet de loi actuel? Non, nous appuyons ce projet de loi dans sa forme actuelle.

La sénatrice Callbeck : Vous dites?

M. Hannah : Nous appuyons dans sa forme actuelle le projet de loi qui va permettre l'entrée en vigueur de l'accord intergouvernemental. Nous n'avons formulé aucune observation à ce sujet.

La sénatrice Callbeck : Nous avons reçu de nombreux courriels de gens préoccupés par la protection de la vie privée. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Hannah : À nos yeux, il est de loin préférable que les institutions financières canadiennes aient à faire rapport à l'Agence du revenu du Canada, plutôt qu'à se conformer à la FATCA. En vertu de la loi américaine, nos institutions doivent en effet faire rapport directement à l'IRS américain, sans quoi elles s'exposent à d'énormes conséquences financières. Je peux comprendre les préoccupations exprimées, mais la solution proposée est nettement préférable compte tenu des enjeux.

La sénatrice Callbeck : Mais vous êtes conscient qu'il peut y avoir des inquiétudes concernant la protection de la vie privée?

Mr. Hannah: From our point of view, we are reporting to the Canada Revenue Agency. We have a reporting obligation associated with that. A lot of material gets reported to the Canada Revenue Agency associated with tax. This would be another element of that. There is an established relationship and a legal framework there in order to make sure that everything is done in a way that's protected and proper.

Senator Callbeck: From the financial officials, I think we got the impression that the deal with the government was not necessarily the one that they wanted. Did the government consult at all with you or stakeholders on this agreement?

Mr. Hannah: We talked at length with the Government of Canada about FATCA generally. Clearly, they are the architects of intergovernmental agreements of any type. That is their role. But do we support the agreement that has come out of the process? Absolutely, we do, because it offers a lot of benefits over FATCA itself. It offers the fact that there's no longer any withholding tax, which is very important, and the fact that, as we mentioned earlier, reporting would be to the Canadian tax authority, not to the U.S. tax authority. It reduces the scope of application, carving out a lot of things like retirement savings products, and it doesn't require any kind of account closure under any circumstances.

Senator Callbeck: In other words, you're satisfied with the amount of consultation that took place with the government?

Mr. Hannah: Yes.

Senator Callbeck: Thank you.

Senator Buth: Mr. Hannah, thank you very much for your comments. I want to go back to something that you said in your comments. If a customer has an existing account and there is an indication that they may be a U.S. person, what criteria will you use to determine that they may be a U.S. person?

Mr. Hannah: The criteria are actually spelled out in the intergovernmental agreement. I don't have them all here, but it's the usual sorts of things one would expect: U.S. place of birth, U.S. address, U.S. phone number, standing instructions to forward funds to a U.S. account. There are a few others, but it's the sort of thing you would expect, and it's laid out in the actual agreement itself.

Senator Buth: As Senator Callbeck has mentioned, we have gotten a lot of emails from people who expressed their concerns saying that they're Canadian citizens but the way the U.S. determines whether or not they're a U.S. person will capture Canadian citizens, essentially, in this information going to the U.S. Do you have any comments on that?

Mr. Hannah: What I can say is, first, in the normal course, if you're not a U.S. person, and most Canadians aren't, none of this applies. It has nothing to do with you. If you are a U.S. person,

M. Hannah : Nous avons déjà l'obligation de rendre des comptes à l'Agence du revenu du Canada. Ce serait juste un autre élément qui s'ajouterait aux nombreux rapports que nous devons soumettre à l'ARC. Il y a déjà une relation et un cadre juridique en place pour veiller à ce que tout se fasse conformément à la loi, avec les mesures de protection voulues.

La sénatrice Callbeck : Les gens du ministère des Finances nous ont donné l'impression que cet accord intergouvernemental n'était pas nécessairement celui que l'on recherchait. Le gouvernement a-t-il consulté toutes les parties prenantes, notamment dans votre secteur, avant d'en arriver à cet accord?

M. Hannah : Nous avons beaucoup discuté de la FATCA dans une perspective générale avec les représentants du gouvernement canadien. Il va de soi qu'ils sont les architectes des ententes intergouvernementales de toutes sortes. C'est leur rôle à eux. Mais est-ce que nous appuyons l'entente issue de ce processus? Certainement, car elle comporte de nombreux avantages par rapport à la FATCA. Il y a d'abord le fait qu'il n'est plus du tout question de retenues d'impôt, ce qui est très important, et, comme nous l'indiquions tout à l'heure, les rapports seraient soumis à l'Agence fiscale canadienne, plutôt qu'à son pendant américain. De plus, l'accord réduit le champ d'application des mesures prévues, en excluant différents éléments comme les produits d'épargne-retraite, et n'exige aucune fermeture de compte dans quelque circonstance que ce soit.

La sénatrice Callbeck : Autrement dit, vous jugez que les consultations menées par le gouvernement ont été suffisantes?

M. Hannah : Oui.

La sénatrice Callbeck : Merci.

La sénatrice Buth : Monsieur Hannah, un grand merci pour vos observations. J'aimerais d'ailleurs revenir à quelque chose que vous avez dit. S'il y a certaines indications à l'effet qu'un client possédant un compte pourrait être américain, quels critères utilisez-vous pour déterminer si c'est bel et bien le cas?

M. Hannah : Les critères en question sont précisés dans l'accord intergouvernemental. Je ne les ai pas tous en mémoire, mais ce sont des choses évidentes comme le lieu de naissance, une adresse ou un numéro de téléphone aux États-Unis, ou des instructions permanentes pour le transfert de fonds vers un compte américain. Il y en a quelques autres, mais cela demeure parmi les choses auxquelles on est en droit de s'attendre, et tout cela est précisé dans l'accord lui-même.

La sénatrice Buth : Comme l'indiquait la sénatrice Callbeck, nous avons reçu de nombreux courriels de citoyens canadiens qui se disent préoccupés du fait qu'ils risquent d'être visés par les critères utilisés par les États-Unis pour déterminer qui est américain en fonction des renseignements qui leur sont fournis. Qu'en pensez-vous?

M. Hannah : Je peux vous dire d'abord que, dans le cours normal des choses, si vous n'êtes pas citoyen des États-Unis, ce qui est le cas de la plupart des Canadiens, rien de tout cela ne

then you have a U.S. obligation because of the fact that they tax on the basis of citizenship rather than on the basis of residency. The challenge it creates for people, therefore, is that they have this tax obligation.

Ultimately, the intergovernmental agreement is about the exchange of information. It's actually not a tax agreement at all. The tax liability was always there and rests with the U.S. Internal Revenue Code. What is happening here is there's an international trend towards tax information sharing. The G20 identified it as a key mechanism to fight tax evasion. This is an example of that trend at work. We can expect to see more of this sort of thing generally because there is a generalized view that this is the way to address tax evasion.

Senator Buth: Is the U.S. the only country that taxes citizens regardless of where they live?

Mr. Hannah: As far as I know.

The Chair: Based on worldwide income?

Mr. Hannah: Yes.

The Chair: There were a couple of points that came out when we had the officials here, Mr. Hannah. One of them was U.S. person and the definition of that. Some are concerned that that definition may be broad enough to cover Canadian residents, Canadian citizens, who are accustomed to going to the U.S. during the winter months. Are you satisfied that that's a false concern, or is that a concern?

Mr. Hannah: I think everybody has recognized and is aware of the snowbird issue. I think everyone is trying to take that into account. I'm quite satisfied that the government is seized of the issue and that it's going to end up that it has largely been addressed. I'm not particularly concerned that you will get a large number of false positives, which is I think what you are concerned about, from the fact that you have people who will serially go to U.S. for four months to evade the bad weather. It might have been six months this year. I'm confident that we're not going to have significant issues in that area.

The Chair: You're confident that can be worked out?

Mr. Hannah: Correct.

The Chair: I wish all Canadians had the same confidence. That is always part of our problem, trying to ensure that they have no reason to be concerned.

The other issue that came up was a due diligence issue that the financial institutions in Canada are required to go through. We were told that a program of due diligence was being worked out so that the financial institutions would know what would be required of them, something more than just asking their

s'applique à vous. Vous n'êtes aucunement concerné. Si vous êtes américain, alors vous avez une obligation fiscale envers les États-Unis, car ce pays impose les gens en fonction de leur citoyenneté, plutôt que de leur lieu de résidence. Les gens dans cette situation ont donc des obligations fiscales à remplir.

En fin de compte, l'accord intergouvernemental vise l'échange de renseignements. Ce n'est pas du tout un accord d'ordre fiscal. L'obligation fiscale a toujours existé et continue de s'appliquer en vertu de l'IRC, le code américain. On note une tendance internationale en faveur de l'échange de renseignements fiscaux. Le G20 a indiqué que c'était un mécanisme important dans la lutte contre l'évasion fiscale. Cet accord vient donc concrétiser cette tendance. Nous pouvons prévoir que les efforts en ce sens se multiplieront, car on considère de manière générale que c'est un bon outil pour contrer l'évasion fiscale.

La sénatrice Buth : Est-ce que les États-Unis sont le seul pays à assujettir leurs citoyens à l'impôt sans égard à leur lieu de résidence?

M. Hannah : Oui, pour autant que je sache.

Le président : En fonction du revenu gagné n'importe où sur la planète?

M. Hannah : Oui.

Le président : Monsieur Hannah, parmi les quelques questions qui ont été soulevées lors de la comparution des fonctionnaires, il y a celle de la définition utilisée pour déterminer qui peut être considéré américain. Certains se demandent si cette définition n'est pas suffisamment large pour inclure les résidents du Canada, les citoyens canadiens, qui ont l'habitude d'aller passer les mois d'hiver aux États-Unis. Croyez-vous que cette préoccupation est justifiée?

M. Hannah : Je pense que tout le monde est bien conscient du phénomène des retraités migrateurs et que tous essaient d'en tenir compte. Je suis convaincu que le gouvernement est au fait du problème et va faire le nécessaire pour en minimiser les effets. Je ne crains pas vraiment qu'il y ait, comme vous semblez l'appréhender, un nombre excessif de faux positifs du fait que tous ces Canadiens ont pris l'habitude d'aller passer quatre mois par année aux États-Unis pour se sauver de nos hivers rigoureux. Ils y sont peut-être restés six mois cette année. Je suis convaincu qu'il n'y aura pas vraiment de problème à ce chapitre.

Le président : Vous estimez que l'on pourra trouver une solution?

M. Hannah : Oui.

Le président : J'aimerais que tous les Canadiens puissent en être aussi sûrs. Nous devons toujours nous efforcer de faire en sorte qu'ils n'aient pas vraiment raison de s'inquiéter.

Nous avons également discuté de l'obligation de diligence raisonnable qui incombe aux institutions financières canadiennes. On nous a dit qu'un programme était en cours d'élaboration de telle sorte que les institutions financières puissent savoir ce qu'on exige d'elles, ce qui ne s'arrête pas à simplement demander à leurs

customers to self-certify that they're not a U.S. person. There has to be something more than that. Are you involved in that? Is that happening, and are you confident that's moving in a reasonable direction?

Mr. Hannah: I think you're referring to whether there will be any interpretive guidance or the like that might come out of the tax authorities, as was done in the U.K. Our expectation is there will be substantial guidance to help give administrative direction to implementing the intergovernmental agreement. They did it in the U.K., and we expect we'll get something similar to that here.

The Chair: Have you made any estimate of how much this is going to cost the financial institutions and therefore be passed on to the depositors and the customers of the banks?

Mr. Hannah: There are three questions in there. I will parse them off. First off, CBA does not get involved in pricing questions, so I'll set that aside.

We do not have a specific estimate of implementation costs writ large, but what I can say is, given that we're talking about, again, $318 billion worth of foreign direct investment by Canadians in the U.S. and $42 billion worth of U.S. source income flowing back to Canadians from those investments, the economic consequences of non-compliance would dwarf any economic cost associated with compliance.

The Chair: I suppose that's a question that we don't have the convenience of debating in any event because it's something we have to do. This has already been worked out as an acceptable alternative to the Americans, and it's their legislation that we're looking for the acceptable alternative to. Thank you.

I have a couple of questions for our other witness, but I will go first to Senator Buth, who had a follow-up question.

Senator Buth: Just a supplementary question: Do you know how many people this may affect in Canada?

Mr. Hannah: I'm not certain.

Senator Buth: I think the heard the number 1 million. That was either in the emails or was in previous testimony.

Mr. Hannah: I've seen a lot of numbers tossed around, but I haven't seen any source associated with them. So I have no way of verifying the accuracy.

Senator Buth: I was hoping you would be the source.

Mr. Hannah: Oh, no, it wasn't me.

The Chair: Detective Inspector, it's not entirely clear to me, and maybe you could help me and maybe some of my colleagues. There is a group of three — FINTRAC, Canada Revenue Agency and the police force, the OPP in this instance. This legislation,

clients de confirmer qu'ils ne sont pas américains. Il faut en faire plus. Avez-vous un rôle à jouer à cet égard? Est-ce que c'est en train de se faire, et croyez-vous qu'on est sur la bonne voie?

M. Hannah : Je pense que vous voulez savoir en fait si les autorités fiscales vont émettre un guide d'interprétation ou quelque chose du genre, comme on l'a fait au Royaume-Uni. Nous nous attendons à ce qu'on offre tout le soutien nécessaire pour guider la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental. C'est ce qu'on a fait au Royaume-Uni, et nous nous attendons à quelque chose de semblable ici également.

Le président : Avez-vous fait une estimation des coûts que cela va engendrer pour les institutions financières qui vont assurément refiler la note à leurs déposants et à leurs clients?

M. Hannah : Il y a trois aspects à considérer. Tout d'abord, je ne vais pas me prononcer sur la question des frais, car l'ABC n'intervient pas en la matière.

Nous n'avons pas d'estimation des coûts de mise en œuvre de l'accord mais, si l'on considère les investissements directs étrangers de 318 milliards de dollars par des Canadiens aux États-Unis et les 42 milliards de dollars qui en découlent en revenus de source américaine pour les Canadiens, on peut voir que les répercussions économiques associées à l'absence d'un accord dépassent largement les coûts de mise en œuvre envisagés.

Le président : Je suppose que nous n'avons pas vraiment la possibilité d'en débattre de toute manière, car ces décisions ont déjà été prises. C'est la solution acceptable que nous avons élaborée pour nous affranchir de la loi américaine. Merci.

J'ai quelques questions pour notre autre témoin, mais je vais d'abord laisser la parole à la sénatrice Buth qui a une question de suivi à poser.

La sénatrice Buth : C'est simplement une question complémentaire. Savez-vous combien de personnes pourraient être touchées au Canada?

M. Hannah : Je n'en suis pas certain.

La sénatrice Buth : Je crois qu'on nous a parlé d'un million de personnes. Je ne sais plus trop si c'était dans un courriel ou un témoignage précédent.

M. Hannah : Il y a bien des chiffres qui ont circulé, mais ils n'étaient accompagnés d'aucune source pouvant permettre d'en vérifier la pertinence.

La sénatrice Buth : J'espérais que vous puissiez être l'une ces sources.

M. Hannah : Non, malheureusement pas.

Le président : Détective-inspecteur Beesley, il y a des éléments que j'aimerais mieux comprendre et peut-être est-ce la même chose pour certains de mes collègues. Il y a trois instances en cause : CANAFE, l'Agence du revenu du Canada et le corps de

you've pointed out, allows, under the Income Tax Act, for information, presumably from the Canada Revenue Agency, to be sent to a police agency before a charge is actually laid.

Mr. Beesley: That's correct, sir.

The Chair: That's one of the ways that the information will flow. I know that information goes from FINTRAC to the Canada Revenue Agency. FINTRAC gathers information on a regular basis. Do they send it automatically to you now, or do you send information about deposits of money to them?

Mr. Beesley: No. We don't send information about deposits of money to FINTRAC. The financial institutions complete submissions to FINTRAC based on activities that occur at financial institutions, and FINTRAC does an analysis. Then, they will send that information to police, often unsolicited, when it meets their threshold. They will have several transactions that will meet their threshold. I'm not exactly sure what their threshold is, but we will typically get FINTRAC reports about suspicious transactions unsolicited. We don't send FINTRAC information about deposits of suspicious money.

The Chair: In section 241 of the Income Tax Act, you have talked about the level of test as to when you could get access to the information through a process based on reasonable grounds to believe a listed offence has been committed. I believe you indicated that that's similar to a warrant; is that correct?

Mr. Beesley: Yes, sir. There are several judicial order authorities in the Criminal Code. The most common one is a basic section 487 search warrant. The test before a judicial officer in the Criminal Code is reasonable grounds to believe, so it's beyond suspicion. It's something less than the threshold used to convict a person, but it certainly allows the judicial officer, in the case of the Criminal Code, to make an informed decision about what information the police have so that the judicial officer can issue an order that conforms with section 8 of the Charter of Rights and Freedoms so that persons are not subject to unreasonable search and seizure. I believe that the legislation, as proposed, doesn't talk about "judicial officer." It talks about an "official." I'm not sure what the definition of an official is under the proposed amendment, but it does talk about reasonable grounds to believe an offence has been committed.

police, soit la Police provinciale de l'Ontario en l'occurrence. Vous avez souligné que ce projet de loi permet, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, que des renseignements, présumément détenus par l'ARC, soient transmis à un corps de police avant que des accusations ne soient portées.

M. Beesley : C'est exact.

Le président : C'est l'une des avenues pour la circulation de l'information. Je sais que des renseignements sont transmis de CANAFE à l'ARC. CANAFE recueille des données de façon régulière. Vous transmet-on systématiquement cette information, ou leur communiquez-vous des renseignements au sujet des sommes déposées?

M. Beesley : Non. Nous n'envoyons pas d'information au sujet des dépôts d'argent à CANAFE. Les institutions financières soumettent des rapports à CANAFE au sujet des transactions qu'elles ont traitées, et CANAFE en fait l'analyse. Ces renseignements sont ensuite transmis à la police, souvent sans qu'on en fasse la demande, lorsque certains critères sont remplis. Il peut y avoir plusieurs transactions qui sont visées. Je ne suis pas vraiment sûr des critères utilisés, mais nous recevons généralement sans les avoir demandés les rapports de CANAFE au sujet des transactions douteuses. Nous communiquons alors à CANAFE les données correspondantes sur les dépôts de fonds provenant de sources suspectes.

Le président : Dans l'application de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, vous avez parlé des critères à remplir pour que vous ayez accès à l'information. Il faut que vous ayez un motif raisonnable de croire que l'une des infractions mentionnées a été commise. Je crois que vous avez indiqué que c'était à peu près les mêmes critères que pour un mandat de perquisition. Est-ce bien cela?

M. Beesley : Oui. Le Code criminel prévoit plusieurs formes d'ordonnances judiciaires. La plus fréquente est le mandat de perquisition prévu à l'article 487. Le Code criminel stipule que l'officier de justice doit être convaincu qu'il y a un motif raisonnable de croire qu'une infraction a été commise, et non un simple soupçon à cet effet. On n'est pas au même niveau que les exigences à remplir pour qu'une personne soit reconnue coupable, mais c'est suffisant pour permettre à l'officier de justice, dans le cas du Code criminel, de prendre une décision éclairée en fonction des renseignements détenus par la police et d'ainsi émettre une ordonnance conforme à l'article 8 de la Charte des droits et libertés de telle sorte que personne ne fasse l'objet de fouilles, perquisitions ou saisies abusives. Je crois que le projet de loi parle de « fonctionnaire » plutôt que d'officier de justice. Je ne sais pas trop quel sens on donne au terme fonctionnaire dans ce qui est proposé ici, mais reste quand même qu'il doit y avoir des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise.

The Chair: There is some third party that would look at this request for information, like a search warrant, before you, the police force, had the opportunity to access personal tax information under the Income Tax Act, section 241?

Le président : Est-ce que cette requête pour obtenir de l'information, à l'instar d'un mandat de perquisition, serait examinée par une tierce partie avant que les forces policières puissent avoir accès aux renseignements fiscaux concernant une personne en vertu de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu?

Mr. Beesley: That's my understanding, senator, of the proposed amendment. It's interesting wording: "An official may provide to a law enforcement officer of an appropriate police organization. . . ." The Criminal Code uses the word "a justice" may issue a search warrant to a police officer or peace officer. This wording is a little bit different. I don't know what Parliament had in mind when they were using the word "official" or choosing the term "appropriate police organization," but I'm sure that will be interpreted for us before the legislation is enacted.

M. Beesley : C'est mon interprétation de la modification proposée, sénateur. Je trouve le libellé intéressant : « Un fonctionnaire peut fournir les renseignements ci-après à un agent d'exécution de la loi d'une organisation de police compétente... » Le Code criminel indique pour sa part qu'un « juge » peut émettre un mandat de perquisition à un agent de police ou un agent de la paix. C'est une formulation un peu différente. Je ne sais pas ce que le Parlement avait en tête en optant pour le terme « fonctionnaire » ou l'expression « organisation de police compétente », mais je suis persuadé que tout cela sera mieux défini avant que la loi entre en vigueur.

The Chair: Our difficulty is that we are asked to enact this legislation based on incomplete information, which we were hoping to get from you.

Le président : La situation est un peu difficile, car on nous demande d'adopter ce projet de loi sans que nous ayons tous les renseignements à notre disposition, et nous espérions que vous pourriez nous aider à cet égard.

Mr. Beesley: Okay; fair enough, I'm just reading the legislation, and those words are not what we see in the Criminal Code. They're a little bit different. The word "official" implies, to me, some sort of senior public servant, not a member of the judiciary. As for "appropriate police organization," I'm not sure what that means.

M. Beesley : D'accord, je comprends. Je relis le projet de loi, et son libellé est un peu différent de celui du Code criminel. À mes yeux, le terme « fonctionnaire », renvoie davantage à un cadre de la fonction publique qu'à un représentant des pouvoirs judiciaires. Quant à l'expression « organisation de politique compétente », je ne sais pas trop ce qu'on veut dire par là.

The Chair: There is a test that we read in our reading of the proposed legislation, that FINTRAC has an obligation to evaluate the usefulness of the information it passes on to Canada Revenue Agency. You indicated that FINTRAC often sends information to you as well. You probably don't know what test they are applying in the information they send to Canada Revenue Agency, but is there any type of test you are aware of that they are applying before they send personal, private information about taxpayers to you at the OPP?

Le président : Nous avons noté dans notre étude du projet de loi que CANAFE avait l'obligation d'évaluer l'utilité de l'information avant de la transmettre à l'Agence du revenu du Canada. Vous avez indiqué que CANAFE vous communique souvent des renseignements à vous aussi. Vous n'êtes sans doute pas au courant des critères utilisés quant à l'information transmise à l'ARC, mais qu'en est-il des critères qui s'appliquent lorsqu'on communique à la Police provinciale de l'Ontario des renseignements personnels concernant les contribuables?

Mr. Beesley: I think it should be clear that FINTRAC doesn't send us taxpayer information. It sends information about transactions that occur at various financial institutions or other places where large amounts of cash may be transacted, such as a casino. For instance, your T1 return wouldn't come to us from FINTRAC. The report would usually indicate dates, times, the amount of money and the frequency that those deposits or transactions occur. FINTRAC doesn't report tax information to the police.

M. Beesley : Je dois préciser que CANAFE ne nous communique pas d'information au sujet des contribuables. On nous transmet seulement des renseignements à propos des transactions effectuées dans les différentes institutions financières ou les autres endroits où d'importantes sommes d'argent peuvent changer de main, comme les casinos. Par exemple, CANAFE ne nous enverra pas votre formulaire d'impôt T1. Leurs rapports indiquent généralement les dates, les heures, les montants d'argent et la fréquence des dépôts ou des transactions. CANAFE ne communique pas de renseignements fiscaux à la police.

The Chair: Thank you. That's an important clarification. You don't see names, initially, on the information from FINTRAC?

Le président : Merci. C'est une précision importante. Aucun nom n'est indiqué sur les documents que vous transmet CANAFE au départ?

Mr. Beesley: Not initially, but eventually we could after we had conducted a follow-up investigation.

M. Beesley : Effectivement, mais nous pouvons par la suite savoir de qui il s'agit lorsque nous menons une enquête de suivi.

The Chair: You get transactions without names, and you say, "That looks interesting," and turn around and go back to FINTRAC and ask, "Who was that?" Is that how it happens?

Mr. Beesley: When you boil it down, that is essentially what happens. There are a few other processes in there where we have to confirm information and do a few other things. At the end of day, that's exactly what happens.

The Chair: Anything flow from any of those questions? My list is exhausted, and we are all probably exhausted as well. I would like to thank Mr. Hannah from the Canadian Bankers Association and Detective Inspector Beesley from the Ontario Provincial Police. Thank you to each of you for being here and helping us to understand these particular areas in the new bill that we are dealing with.

Colleagues, that's all we have for you this afternoon. We will see you this evening at the usual place and time, and we'll carry on with Bill C-31. If we could be prompt, we have the minister this evening, and then we'll proceed and hopefully finish Bill C-31 this evening from the government officials' point of view. We are in room 2 of Victoria Building, so it's not precisely the same room. Thank you. This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

Le président : On vous communique des transactions sans indiquer de noms et, dans les cas que vous estimez intéressants, vous demandez à CANAFE de qui il s'agit. Est-ce que les choses se passent de cette façon?

M. Beesley : Si l'on ramène les choses à l'essentiel, c'est effectivement ce qui arrive. Il y a quelques autres étapes à franchir, notamment pour valider les renseignements, mais c'est comme ça que ça fonctionne en définitive.

Le président : Est-ce que tout ça vous aurait inspiré d'autres questions? Ma liste est épuisée, et nous le sommes sans doute un peu également. Je tiens à remercier M. Hannah, de l'Association des banquiers canadiens et le détective-inspecteur Beesley, de la Police provinciale de l'Ontario. Merci à vous deux d'avoir accepté notre invitation et de nous avoir aidés à mieux comprendre ces aspects particuliers du projet de loi que nous étudions.

Chers collègues, nous allons nous arrêter là pour cet après-midi. Nous nous réunirons de nouveau ce soir à l'heure et à l'endroit habituels afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-31. Nous accueillerons le ministre à cette occasion et, si les choses se déroulent rondement, nous pourrions conclure l'examen du projet de loi dans la perspective gouvernementale. J'ai parlé de l'endroit habituel, mais nous serons en fait à la salle 2 de l'édifice Victoria. Merci à tous.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, May 7, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:54 p.m. to examine the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014, and other measures (topics: Division 21, Clauses 308 to 310; Division 23, Clause 313; Division 26, Clauses 369 and 370; and Division 29, Clauses 376 to 482).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Finance. We are expecting Minister Oliver to appear, but there are still votes in the House of Commons. We have a huge agenda for tonight and perhaps tomorrow, if we don't finish tonight. I thought that we would pick up where we left off yesterday, if that is acceptable. We were dealing with Division 21 of Part 6. We had just begun with a little bit of an overview. Perhaps we might start with a brief overview of clauses 308 and 309 at page 201 of the English version of the bill. From Treasury Board Secretariat, we have Manon Brassard, Assistant Deputy Minister; Dennis Duggan, Senior Policy Analyst; and Dora Benbaruk, Director and General Counsel. We're only missing Mr. Don Graham. Ms. Brassard, would you be able to give us a

OTTAWA, le mercredi 7 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 54, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (sujets : section 21, articles 308 à 310; section 23, article 313; section 26, articles 369 et 370; et section 29, articles 376 à 482).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Le ministre Joe Oliver devait comparaître, mais les votes sont toujours en cours à la Chambre des communes. Ce soir, nous avons un ordre du jour extrêmement chargé qui se poursuivra peut-être jusqu'à demain si nous n'arrivons pas à le terminer. Je pense que nous pourrions reprendre la discussion où nous nous étions arrêtés hier, si vous êtes d'accord. Nous parlions de la section 21 de la partie 6, et nous avions présenté un aperçu. Nous pourrions peut-être commencer par un aperçu des articles 308 et 309, à la page 201 du projet de loi. Aujourd'hui, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, nous accueillons Manon Brassard, sous-ministre adjointe, Dennis Duggan, analyste principal de politique, et Dora Benbaruk,

bit of an overview on just what the government is trying to achieve with these clauses?

Manon Brassard, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Yes, and then I'll turn to Dennis, with your permission, to pick up where he left off.

Basically we're trying to bring forth transition provisions to clarify the dispute resolution method to determine where a bargaining unit is in the process of negotiating the former round, the one that has ended, and then bring the bargaining unit into conciliation globally so everyone gets equal treatment. These transition provisions allow for the new designation process to happen at the same time so we're ready for the next round of negotiations.

The transition provisions attempt to clarify, because the policy intent was there at BIA and that has not changed. They are technical amendments to clarify and tweak the language here and there. On this, if you wish, we could go through in more detail per section and Dennis will do that and pick up where we left off yesterday.

The Chair: Mr. Duggan, welcome back.

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Thank you. As I was saying yesterday, clauses 309(1) and (2) are pretty much identical in their intent. The additional language in both refers to making both subsections 338(4) and 338(5) of the act subject to subsections 338(6) and (7). Specifically, 338(4) deals with bargaining units for which an arbitration board has been established prior to commencement day, which is December 12, 2013, coming into force, if you will. It provides that the old Public Service Labour Relations Act continues to apply until the arbitration award is rendered. The proposed amendments make this provision subject to the process for designation under subsections 338(6) and 338(7).

Subsection 338(5), the other section I noted that becomes subject to 338(6) and (7), is a mirror of that except this particular section deals with conciliation as opposed to an arbitration board.

Clause 309(3) deals with changes to subsection 338(6). In this case, the difference in terms of the language is that subsection 338(6), the change in the language, says "Despite subsections (4) and (5);" Those are the two sections we just spoke about. This provision provides for the process by which employers designate essential services for bargaining units for which no essential service agreement had been concluded prior to commencement day. The proposed amendments clarify that even for bargaining units for which the old rules apply — and, in this case, that's what happens where a board or a public interest

directrice et avocate générale. Il manque seulement M. Don Graham. Madame Brassard, pourriez-vous nous donner un aperçu de ce que le gouvernement tente d'accomplir par l'entremise de ces articles?

Manon Brassard, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Oui, et je donnerai ensuite la parole à Dennis, avec votre permission, pour qu'il reprenne où il s'était arrêté.

Essentiellement, nous essayons de présenter des dispositions transitoires pour clarifier la méthode de résolution de conflits qui sert à déterminer où en est une unité de négociation dans le processus de négociation de la série précédente, celle qui s'est terminée, et pour ensuite amener l'unité de négociation à entrer en conciliation générale, afin que tout le monde reçoive un traitement égal. Ces dispositions transitoires permettent la mise en œuvre concomitante du nouveau processus de désignation, afin que nous soyons prêts pour la prochaine série de négociations.

Les dispositions transitoires tentent d'apporter des éclaircissements, car les objectifs étaient déjà établis dans la LEB et ils n'ont pas changé. Ce sont des modifications techniques qui visent à clarifier et à préciser le libellé ici et là. À cet égard, si vous le souhaitez, nous pourrions vous donner les détails par article; Dennis peut s'en occuper et il reprendra ensuite où il s'était arrêté hier soir.

Le président : Bienvenue, monsieur Duggan.

Dennis Duggan, analyste principal de la politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Merci. Comme je le disais hier, les paragraphes 309(1) et (2) ont sensiblement le même objectif. Les ajouts au libellé de ces deux paragraphes visent à assujettir les paragraphes 338(4) et 338(5) de la loi aux paragraphes 338(6) et (7). Précisément, le paragraphe 338(4) vise les unités de négociation pour lesquelles un conseil d'arbitrage a été établi avant la date de référence, le 12 décembre 2013, ou la date d'entrée en vigueur, si vous préférez. Il énonce que l'ancienne Loi sur les relations de travail dans la fonction publique continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'une décision arbitrale soit rendue. Les modifications proposées assujettissent cette disposition au processus de désignation prévu aux paragraphes 338(6) et 338(7).

Le paragraphe 338(5), c'est-à-dire l'autre paragraphe qui sera assujetti aux paragraphes 338(6) et (7), est identique, mais il vise la conciliation plutôt que le conseil d'arbitrage.

Le paragraphe 309(3) vise les changements au paragraphe 338(6). Dans ce cas, au paragraphe 338(6), le libellé est maintenant « Malgré les paragraphes (4) et (5) », et ce sont les deux paragraphes dont je viens de parler. Cette disposition prévoit le processus par lequel les employeurs désignent les services essentiels liés aux unités de négociation pour lesquelles aucune entente sur les services essentiels n'a été signée avant la date de référence. Les modifications proposées précisent que même en ce qui concerne les unités de négociation auxquelles s'appliquent les anciens règlements — et, dans ce cas-ci, c'est ce

commission has been established — the old rules continue to apply. In this case, the designation process is still applicable in preparation for the 2014 round as referred to it, which is the subsequent round of bargaining that will occur once the previous round that started prior to commencement day begins.

qui se produit lorsqu'une commission de l'intérêt public ou un conseil a été établi —, les anciens règlements continuent de s'appliquer. Dans ce cas-ci, le processus de désignation s'applique toujours en vue de la série de négociations de 2014, c'est-à-dire la série de négociations qui se tiendra lorsque la série précédente qui a commencé avant la date de référence commencera.

Proposed subsection (4) of clause 309 refers to subsection 338(7) and makes amendments to it. Again, there is a difference in the language. It adds "Despite subsections (4) and (5)." This is a modified version of the previous section for bargaining units who had a concluded essential services agreement as of commencement day.

Le paragraphe (4) proposé de l'article 309 fait référence au paragraphe 338(7) et lui apporte des modifications. Encore une fois, il y a une différence dans le libellé. On ajoute « Malgré les paragraphes (4) et (5) ». Il s'agit d'une version modifiée de l'article précédent sur les unités de négociation qui avaient conclu une entente sur les services essentiels à la date de référence.

The changes to these first four sections ensure that the processes for essential services agreement under the old legislation can take place concurrent with the identification of essential service provisions under the new legislation so that essential services designations can be in place for the round of bargaining to come.

Les changements apportés à ces quatre premiers articles veillent à ce que les processus visant l'entente sur les services essentiels prévus dans l'ancienne loi puissent être mis en œuvre en même temps que les dispositions de détermination des services essentiels prévues par la nouvelle loi, afin que des désignations de services essentiels puissent être en œuvre pour la série de négociations à venir.

It should be noted that where there is a degree of ambiguity in the current language, it was not absolutely clear on what happened to essential services agreements arrived at after commencement day of the legislation. That would be possible because the round of bargaining commenced prior to December 12.

Il faut souligner que l'ambiguïté dans le libellé actuel était attribuable au fait qu'on n'avait pas déterminé clairement ce qui arrivait aux ententes sur les services essentiels qui avaient été conclues après la date d'entrée en vigueur de la loi. Cela pourrait se produire, car la série de négociations a débuté avant le 12 décembre.

Prior to commencement, if an ESA is in place, it becomes the essential services designation for the next round of bargaining. However, that only applies to essential services agreements that were in place on December 12. That is, if the parties concluded one subsequent to that and there was an issue around what was the intent there and a possible ambiguity. This change ensures that the process still exists for those still in bargaining with no essential services agreement and for those who arrive at an essential services agreement after commencement of the legislation.

Avant la date de référence, si une entente sur les services essentiels est en vigueur, elle devient la désignation des services essentiels pour la série de négociations suivante. Toutefois, cela s'applique seulement aux ententes sur les services essentiels qui étaient en vigueur le 12 décembre, c'est-à-dire si les parties ont conclu une entente subséquente et qu'il y a un problème concernant l'intention et une ambiguïté possible. Ce changement veille à ce que le processus soit toujours en œuvre pour les parties qui sont toujours en négociations et qui n'ont pas d'entente sur les services essentiels et pour les parties qui signent une entente sur les services essentiels après l'entrée en vigueur de la loi.

Proposed subsection (5) of clause 309 adds a new provision, 338(7.1). That basically ensures there is no change in the dispute resolution process method for the bargaining unit still in the process of concluding a 2011 or 2012 round of bargaining for which a Public Interest Commission or an arbitration board had been established prior to commencement day. The change is designed to ensure that it is clear that the parties who have not finished bargaining are still subject to the regime previously in place. In short, if an impasse is reached and the parties are on conciliation and a strike can occur, then there must be an essential services agreement in place before strike action can take place.

Le paragraphe (5) proposé de l'article 309 ajoute une nouvelle disposition, c'est-à-dire le paragraphe 338(7.1). Il veille essentiellement à ce qu'il n'y ait aucun changement dans la méthode du processus de résolution de conflits pour l'unité de négociation qui est toujours en train de conclure une série de négociations qui a débuté en 2011 ou en 2012 et pour laquelle une commission de l'intérêt public ou un conseil d'arbitrage a été établi avant la date de référence. Le changement est conçu pour veiller à établir clairement que les parties qui n'ont pas terminé les négociations sont toujours assujetties au régime précédemment en vigueur. En résumé, si on est dans une impasse et que les parties sont en conciliation et qu'une grève peut se produire, il doit y avoir une entente sur les services essentiels en vigueur avant que cette grève puisse être déclenchée.

Proposed subsection (6) amends subsection 338(9) of the act and it provides "Despite subsections (4) and (5)" — and that's the specific language but there are other amendments to it — to

Le paragraphe (6) proposé modifie le paragraphe 338(9) de la loi et il ajoute « Malgré les paragraphes (4) et (5) » — il s'agit du libellé précis, mais il y a d'autres modifications qui s'y appliquent

clarify that positions identified in an ESA are designated positions. That is, they are deemed to be designated under the new public service labour relation act process even if an arbitration board or a public interest commission has been established prior to commencement day. It reinforces once more that, if an ESA was reached prior to commencement day, the positions identified within the essential services agreement are designations under the new legislative regime going forward.

Proposed subsection (6) is new and it adds proposed subsection 338(10) for greater certainty. It is added to provide greater certainty that ESAs do not continue ad infinitum. Thus, they cease to be in force upon commencement day or upon the signing date of a collective agreement once one is concluded, as the case may be, at which time those designations in force as of the commencement day are deemed to be designations under the new process. The provision makes it clear that ESAs cease to exist after commencement day.

As previously mentioned, the designations identified under it will become the designations going forward. At that point, the ESA is redundant. That is the entirety of clause 309.

The Chair: That's very helpful, Mr. Duggan. I have some senators who would like to ask for some clarification. The first senator I'll call on is Senator Buth from Manitoba.

Senator Buth: With these changes, which rules will apply to situations where, first, an ESA is in place; second, when an ESA is being negotiated; and, third, when an ESA is not in place? I think these clauses deal with that; is that correct?

Mr. Duggan: They do.

Senator Buth: This is a very technical section, Mr. Duggan.

Mr. Duggan: I do understand. That's where subsections (4) and (5) of the current act deal with it. If an arbitration board or a conciliation board has been established, then the old PSLRA rules with respect to bargaining and the essential services agreements, of course, are in place and are applicable.

If a bargaining agent has an essential service in place signed prior to December 12 and they're in bargaining, then that essential services agreement continues to apply throughout the course of the negotiation for that particular collective agreement for that particular round.

— pour clarifier que les postes déterminés dans le cadre d'une entente sur les services essentiels sont des postes désignés. C'est-à-dire qu'ils sont réputés être désignés conformément au nouveau processus de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique même si une commission de l'intérêt public ou un conseil d'arbitrage a été établi avant la date de référence. Il réitère que si on avait conclu une entente sur les services essentiels avant la date de référence, les postes déterminés dans le cadre de l'entente sur les services essentiels sont maintenant des postes désignés en vertu de la nouvelle loi en vigueur.

Le paragraphe (6) proposé est nouveau et il ajoute le paragraphe 338(10) proposé pour offrir une plus grande certitude. On l'a ajouté pour accroître la certitude selon laquelle les ententes sur les services essentiels ne se poursuivent pas indéfiniment. Ainsi, elles cessent de s'appliquer à la date de référence ou à la date de signature d'une convention collective une fois qu'elle est conclue, selon le cas, et les désignations en vigueur à la date de référence sont réputées être des désignations en vertu du nouveau processus. La disposition énonce clairement que les ententes sur les services essentiels cessent d'exister après la date de référence.

Comme on l'a déjà mentionné, les désignations déterminées dans ce cadre deviendront les désignations en vigueur. À ce moment-là, l'entente sur les services essentiels devient superflue. C'est donc le contenu de l'article 309.

Le président : Ce sont des renseignements très utiles, monsieur Duggan. Quelques sénateurs aimeraient obtenir des éclaircissements. Je vais d'abord donner la parole à la sénatrice Buth, du Manitoba.

La sénatrice Buth : Avec ces changements, quelles règles s'appliqueront dans les situations où, tout d'abord, une entente sur les services essentiels est en vigueur; deuxièmement, où une entente sur les services essentiels est en cours de négociation; et troisièmement, où aucune entente sur les services essentiels n'est en vigueur? Je crois que ces articles visent ces cas; est-ce exact?

M. Duggan : Oui, c'est exact.

La sénatrice Buth : Il s'agit d'une partie très technique, monsieur Duggan.

M. Duggan : Je comprends. C'est là où les paragraphes (4) et (5) de la loi actuelle abordent cela. Si une commission de conciliation ou un conseil d'arbitrage a été établi, les anciens règlements de la LRTFP sur les négociations et les ententes sur les services essentiels sont évidemment en vigueur et applicables.

Si un agent négociateur a une entente sur les services essentiels signée avant le 12 décembre et qu'il est en période de négociations, alors cette entente sur les services essentiels continue de s'appliquer pendant la durée des négociations concernant cette convention collective précise pendant la série de négociations en question.

Also, the designations that were determined under that essential services agreement are deemed going forward for the new round of bargaining to be the designations and are deemed to be determined in accordance with the new rules.

Where there is no essential services agreement in place and bargaining is continuing because the bargaining agent runs the conciliation route, then the parties have to come to an ESA for that particular round of bargaining. Concurrently, they also have to set up for the next round of bargaining once that collective agreement is concluded. In other words, the new rules with respect to designations have to apply. That is the period we refer to, namely the 12-month period from December 12, which is the commencement day, and one year hence.

Senator Buth: If they have no agreement, are they following the old rules or the new rules?

Mr. Duggan: If they have no agreement concluded at that point and then notice of bargaining began prior to that, they still have to conclude an ESA for the former round because they're under the old rules. Concurrently, they also have to look at designations going forward. That's where the new rules apply in that respect.

We're trying to get bargaining units that are in that situation from point A to point B, if you will, because it is transitional, and you find people crossing over the line. Once you've proceeded along a certain pace and you've gotten to a point where a board has been established, either a public interest commission or an arbitration board, it would be unfair to go back and try to start over. That's the reason for that. You draw the line somewhere, and that's where it was drawn. If the boards hadn't been established by the PSLRB at that point, then you switch over to the new rules, and of course you still have to come to an ESA to conclude that round.

Senator Buth: Is a year enough?

Mr. Duggan: It will be a challenge, but again you have to pick a point in time when you have to get the job done.

Senator Buth: Can you tell me how many ESAs have been concluded?

Mr. Duggan: This is a question that was asked in the previous — I don't remember.

Senator Buth: You don't remember the answer or you don't remember —

Mr. Duggan: I don't remember. Sometimes at my age, that happens. I believe the number we had was approximately six or seven, up to the point that the act came into force.

De plus, les désignations qui ont été déterminées en vertu de cette entente sur les services essentiels sont réputées être les désignations en vigueur pendant la nouvelle série de négociations et sont réputées avoir été déterminées conformément aux nouveaux règlements.

Lorsqu'il n'y a aucune entente sur les services essentiels en vigueur et que les négociations se poursuivent, car l'agent négociateur a emprunté la voie de la conciliation, les parties doivent conclure une entente sur les services essentiels pour cette série de négociations en particulier. En même temps, elles doivent également se préparer pour la série de négociations suivante une fois que cette convention collective est signée. Autrement dit, les nouveaux règlements concernant les désignations doivent s'appliquer. Il s'agit de la période à laquelle nous faisons référence, c'est-à-dire la période de 12 mois à partir du 12 décembre, la date de référence, et l'année qui la suit.

La sénatrice Buth : Si les parties n'ont pas signé d'entente, doivent-elles suivre les anciens règlements ou les nouveaux?

M. Duggan : Si elles n'ont pas signé d'entente à ce moment-là et que les négociations ont commencé avant cela, elles doivent tout de même signer une entente sur les services essentiels pour la série de négociations précédente, car elle est assujettie aux anciens règlements. En même temps, elles doivent également se pencher sur les désignations à venir. C'est là que les nouveaux règlements s'appliquent à cet égard.

Nous tentons d'amener les unités de négociation qui sont dans cette situation du point A au point B, en quelque sorte, car il s'agit d'une transition, et certaines personnes dépassent les limites. Une fois qu'on a procédé à un certain rythme et qu'on atteint un point où un conseil a été établi, qu'il s'agisse d'une commission de l'intérêt public ou d'un conseil d'arbitrage, il serait injuste de retourner en arrière et d'essayer de recommencer. C'est la raison d'être de tout ce processus. Il faut fixer des limites, et ce sont les limites qui ont été établies. Si les conseils n'ont pas été établis par la LRTFP à ce moment-là, il faut suivre les nouveaux règlements, et vous devez évidemment conclure une entente sur les services essentiels pour pouvoir terminer cette série de négociations.

La sénatrice Buth : Une année est-elle suffisante?

M. Duggan : Ce sera difficile, mais encore une fois, il faut choisir une date à laquelle tout doit être terminé.

La sénatrice Buth : Pouvez-vous me dire combien d'ententes sur les services essentiels ont été signées?

M. Duggan : C'est une question qui a été posée lors de la précédente... je ne m'en souviens plus.

La sénatrice Buth : Vous ne vous souvenez pas de la réponse ou vous ne vous souvenez pas de...

M. Duggan : Je ne m'en souviens pas. Parfois, à mon âge, cela arrive. Je crois qu'il y en avait environ six ou sept, jusqu'à ce que la loi entre en vigueur.

Since then, we haven't had any because as time has moved on, it has become not necessary. Agreements have been concluded and at this point in time, there are approximately three collective agreements outstanding that began prior to that.

Senator Buth: I'm thinking there were 14 that needed to be done.

Mr. Duggan: Actually, in total — and remember we're dealing with separate agencies who are also employers under the act — there are approximately 18.

[*Translation*]

Senator Bellemare: My questions have been answered, but I think I have another one. Roughly speaking, percentage-wise, will these provisions apply to many bargaining units? Most of them or just a few?

[*English*]

Mr. Duggan: The transitional provisions? As I said, at the time the bill was passed, there were approximately 18 in that in-between period. Currently there are about three, but that doesn't count a couple that are bargaining under the new rules, but served notice to bargain just before that. In total, when all is said and done, it will apply to all bargaining units that bargain under the PSLRA.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I imagine these provisions were included in the bill because of the legislation last year, and then the department realized the negotiations posed some problems so it established the provisions in question?

Ms. Brassard: They are not necessarily the result of problems with the bargaining process, but there was a desire to make the intention clearer for all involved. This is how it should be viewed. After the bill's passage, it was discovered that the legislation might contain some ambiguity, and it is always important not to leave any question marks, if you will. Not only is clarity important for all sides, but it also ensures the legislation as a whole can be applied consistently.

Senator Bellemare: Thank you kindly.

[*English*]

Senator Eaton: I want to clarify, because my fellow senators asked most of my questions. All of the public service agencies that you are deeming essential services have finished their negotiations or they're in the process; is that correct?

Depuis ce temps, aucune entente n'a été signée, car avec le temps, cela n'était plus nécessaire. Des ententes ont été signées et en ce moment, il y a environ trois conventions collectives en suspens pour lesquelles les négociations ont débuté avant cette date.

La sénatrice Buth : Je crois qu'on devait en terminer 14.

M. Duggan : En fait, au total — et n'oubliez pas que nous faisons affaire avec des organismes distincts qui sont également des employeurs aux termes de la loi —, il y en a environ 18.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : On a répondu à mes questions, mais j'en aurais peut-être une autre. En termes de pourcentage, grosso modo, ces dispositions vont-elles s'appliquer à beaucoup d'unités de négociation? Est-ce à la majorité ou à peu d'unités?

[*Traduction*]

M. Duggan : Les dispositions transitoires? Comme je l'ai dit, lorsque le projet de loi a été adopté, il y avait environ 18 unités dans cette période de transition. Actuellement, il y en a environ trois, mais cela ne tient pas compte de quelques-unes qui mènent des négociations conformément aux nouveaux règlements, mais qui ont émis un avis de négociation juste avant la date. Au total, au bout du compte, cela s'appliquera à toutes les unités de négociation qui mènent des négociations dans le cadre de la LRTFP.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Je suppose que ces dispositions sont incorporées au projet de loi ici parce qu'on avait voté le projet de loi l'année dernière et que là, c'est le ministère qui a trouvé qu'il avait des problèmes à négocier et qui a défini ces dispositions-là?

Mme Brassard : Ce n'est pas nécessairement des problèmes pour négocier, mais il y a une volonté de clarifier l'intention pour tout le monde. Il faut le comprendre comme ça. Lors d'une lecture subséquente à l'adoption, il s'est avéré qu'il pouvait y avoir quelques ambiguïtés. On ne veut rien laisser au hasard. C'est important pour tout le monde, pour la clarté, mais aussi pour une application cohérente pour l'ensemble.

La sénatrice Bellemare : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : J'aimerais obtenir quelques éclaircissements, car mes collègues sénateurs ont posé la plupart de mes questions. Tous les organismes de la fonction publique que vous avez désignés comme étant des services essentiels ont terminé leurs négociations ou ils sont sur le point de les terminer. Est-ce exact?

Mr. Duggan: The answer is both. Virtually all the collective agreements that were in the process of being negotiated prior to commencement day are complete, but we have now started a new round of bargaining.

Senator Eaton: Sorry. I'm slow. They've now accepted the fact they're an essential service?

Mr. Duggan: It's a question at this point, of course, the employer has the exclusive right to determine, and we're in the process of doing that.

Senator Eaton: You're now in the process of telling those agencies.

The Chair: Thank you very much.

Senator L. Smith: The minister is present, so we'd like to start right now.

The Chair: Absolutely. We just finished this session now. You're finished. You can go home. But you may want to stay and hear from the minister, of course.

[*Translation*]

The Chair: This evening, we are continuing our study of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

Honourable senators, this evening we're very pleased to welcome the Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

Minister, this is your first visit here before the Standing Senate Committee on National Finance. We had a very good relationship with your predecessor and we join with you in mourning the sudden death of Mr. Flaherty.

Mr. Minister, we thank you very much for being with us tonight. We appreciate that you have a busy schedule. We can tell you that we've heard from some of the various government officials prior to your being with us, and we'd now like to call on you to talk about Bill C-31. If time allows, we'll engage in a question-and-answer period following that. You have the floor, sir.

Hon. Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you very much, Mr. Chair, honourable senators. I very much appreciate this opportunity to meet with you today to discuss Bill C-31, an act to implement certain provisions of the Economic Action Plan 2014 tabled in Parliament on February 11, 2014.

M. Duggan : Je répondrais que c'est les deux cas. Pratiquement toutes les conventions collectives qui étaient en processus de négociation avant la date de référence sont terminées, mais nous avons maintenant entamé une nouvelle série de négociations.

La sénatrice Eaton : Je suis désolée, mais j'ai de la difficulté à comprendre. Ces organismes ont-ils maintenant accepté d'être un service essentiel?

M. Duggan : En ce moment, c'est évidemment une question que l'employeur a le droit exclusif de déterminer, et nous sommes en train de faire cela.

La sénatrice Eaton : Vous êtes maintenant en train d'informer ces organismes.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur L. Smith : Le ministre est ici, et nous aimerions commencer dès maintenant.

Le président : Absolument. Nous venons de terminer cette séance. Vous avez terminé. Vous pouvez partir. Toutefois, il se peut que vous souhaitiez rester et écouter le ministre, évidemment.

[*Français*]

Le président : Ce soir, nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, aujourd'hui, nous sommes très heureux d'accueillir l'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

Monsieur le ministre, il s'agit de votre première comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales. Nous avions une très bonne relation avec votre prédécesseur et comme vous, nous déplorons la mort subite de M. Flaherty.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'être avec nous ce soir. Nous savons que vous êtes très occupé. Nous avons déjà entendu plusieurs représentants du gouvernement, et nous aimerions maintenant que vous nous parliez du projet de loi C-31. Si le temps le permet, nous aurons ensuite une série de questions. Vous avez la parole, monsieur.

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci, honorables sénateurs. Je vous suis très reconnaissant de me donner l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui pour parler du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du Plan d'action économique déposé au Parlement le 11 février 2014.

[*Translation*]

This year's budget builds on the solid foundation our government has been laying since 2006. It represents a forward-looking plan with initiatives to create jobs, stimulate growth and support long-term prosperity. In short, this plan works and paves the way for a balanced budget in 2015.

[*English*]

Since we introduced the Economic Action Plan to respond to the global recession, Canada recovered more than all of the output, as well as all of the jobs lost during the recession, and in fact added 1.1 million new jobs.

The world has noticed how well Canada weathered the economic storm. Both the IMF and the OECD expect Canada to be among the strongest-growing economies in the G7 over this year and next. For the sixth year in a row, the World Economic Forum rated Canada's banking system as the world's soundest and all three major credit rating agencies — Moody's, Fitch and Standard & Poor's — have reaffirmed their top ratings for Canada.

[*Translation*]

That economic resilience and job growth also reflect steps taken by the government prior to the global crisis to cut taxes, bring down the debt, reduce red tape and promote free trade and innovation.

Our government understands that having a sound economic policy does not mean we can rest on our laurels, and has not wavered in its efforts to keep that momentum going. And that is why we are shaping new policies and initiatives with our top priorities in mind; we want to help match Canadians with available jobs, stimulate job creation, support families and communities, while investing in infrastructure, trade and responsible resource development.

[*English*]

Let me first address a few of the measures in Bill C-31 that help Canadians connect with available jobs.

Since 2006, the government recognized the importance of apprentices to Canada's economy, and to this end has made significant investments to help apprentices and the employers that hire them. While the number of apprentices completing training and obtaining certification has doubled from 2000 to 2011, apprenticeship completion rates have averaged only 50 per cent. That number is low compared to other countries and substantially lower than that of community colleges and university students.

[*Français*]

Le budget de cette année s'appuie sur les bases solides établies par notre gouvernement depuis 2006. Il s'agit d'un plan avant-gardiste comprenant des initiatives visant à créer des emplois, à favoriser la croissance et à soutenir la prospérité à long terme. Bref, ce plan fonctionne et il nous permettra de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015.

[*Traduction*]

Depuis que nous avons présenté notre Plan d'action économique pour réagir à la récession mondiale, le Canada a recouvré plus que toute la production et tous les emplois qu'il avait perdus au cours de la récession, et nous avons même créé 1,1 million de nouveaux emplois.

Le monde a remarqué à quel point le Canada a bien résisté à la tempête économique. Par exemple, le FMI et l'OCDE s'attendent tous deux à ce que le Canada figure parmi les économies affichant la plus forte croissance des pays du G7 cette année et l'an prochain. Pour la sixième année consécutive, le Forum économique mondial a classé le système bancaire canadien comme étant le plus solide au monde et les trois principales agences de cotation, c'est-à-dire Moody's, Fitch et Standard & Poor's, ont toutes confirmé qu'elles continuaient d'accorder la plus haute cote de crédit au Canada.

[*Français*]

Cette résilience de l'économie et cette croissance de l'emploi traduisent aussi les mesures que le gouvernement a prises avant la crise mondiale pour diminuer les impôts, réduire la dette, atténuer les formalités administratives et promouvoir le libre-échange, ainsi que l'innovation.

Notre gouvernement comprend qu'une saine politique économique signifie que nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Le maintien de cet élan est une préoccupation de tous les instants. C'est pourquoi nous élaborons de nouvelles politiques et initiatives en ayant nos principales priorités à l'esprit, pour aider à jumeler les Canadiens avec les emplois disponibles et favoriser la création d'emplois, soutenir les familles et les collectivités et investir dans l'infrastructure, le commerce et le développement responsable des ressources naturelles.

[*Traduction*]

Permettez-moi tout d'abord de parler de quelques-unes des mesures contenues dans le projet de loi C-31 et qui visent à aider les Canadiens à combler les emplois disponibles.

Depuis 2006, le gouvernement reconnaît l'importance des apprentis dans l'économie du Canada, et c'est pourquoi il a effectué d'importants investissements pour aider les apprentis et les employeurs qui les embauchent. Même si le nombre d'apprentis qui terminent une formation et qui obtiennent un diplôme a doublé entre 2000 et 2011, le taux de réussite dans les programmes d'apprentis est seulement d'environ 50 p. 100. Ce taux est peu élevé comparativement à d'autres pays et beaucoup

Apprentices in skilled trades face significant costs to complete technical training, including educational fees, tools and equipment, living expenses and foregone wages.

That is why the Economic Action Plan proposes to create the Canada Apprentice Loan, a loan to provide apprentices registered in their first red-seal trade with access to interest-free loans of up to $4,000 per period of technical training. This initiative will assist in completing training and encouraging more Canadians to consider a career in the trades.

At the same time, to foster job creation, today's legislation proposes to strengthen the labour market opinion process to deter employers from breaking the rules through administrative monetary penalties.

Mr. Chairman, this legislation is also about hard-working Canadians who want to pay their bills and look after their families. For example, our government has a strong record of responding to the needs of consumers in the telecom market. Since the last auction of wireless spectrum in 2008, prices have fallen almost 20 per cent and jobs in the wireless industry have increased by 25 per cent. Building on that success, we're proposing to amend the Telecommunications Act to cap wholesale domestic wireless roaming rates to prevent wireless providers from charging other companies more than they charge their own customers for mobile voice, data and text services.

To further help families, we are also announcing an increase in tax support for Canadians who adopt a child. While all parents incur costs in raising children, there are additional costs that adoptive parents face, including adoption agency and legal fees. These can be significant, especially in the case of children who are adopted from outside of Canada where costs can include travel and living expenses, and document translation fees. The bill proposes to increase the maximum amount of the Adoption Expense Tax Credit to $15,000 per child and indexed to inflation for subsequent years.

At the same time, our government is committed to ensuring that the tax system reflects the evolving nature of the health care system and the health care needs of Canadians. To this end, Bill C-31 proposes to expand the list of eligible expenses under the Medical Expense Tax Credit. The expanded list will include costs associated with service animals trained to assist individuals with severe diabetes, as well as amounts paid for the design of an eligible individualized therapy plan.

moins élevé que celui des étudiants des collèges communautaires et des universités. Les apprentis dans les métiers spécialisés doivent payer des coûts importants pour terminer une formation technique, notamment les frais de scolarité, les outils, l'équipement, les frais de subsistance et les salaires non touchés.

Voilà pourquoi le Plan d'action économique propose la création du prêt canadien aux apprentis, qui permet aux apprentis inscrits dans leur premier métier désigné Sceau rouge d'emprunter, sans intérêt, jusqu'à 4 000 $ par période de formation technique. Cette initiative les aidera à terminer leur formation et elle encouragera plus de Canadiens à envisager une carrière dans les métiers.

Dans le même temps, pour favoriser la création d'emplois, le projet de loi propose de renforcer le processus d'obtention des avis sur le marché du travail pour dissuader les employeurs d'enfreindre les règlements, grâce à des sanctions pécuniaires administratives.

Monsieur le président, le projet de loi concerne aussi les Canadiens travailleurs qui ont des comptes à payer et une famille à élever. Par exemple, notre gouvernement a pris de nombreuses mesures pour répondre aux besoins des consommateurs sur le marché des télécommunications. Depuis la dernière mise aux enchères du spectre de services sans fil, en 2008, les prix ont baissé de presque 20 p. 100, et le nombre d'emplois dans le secteur du sans-fil a augmenté de 25 p. 100. Sur cette lancée, nous proposons de modifier la Loi sur les télécommunications pour plafonner les tarifs d'itinérance de gros sur le marché intérieur imposés par les services de communication sans fil pour les empêcher d'imposer à d'autres sociétés un tarif plus élevé que celui qu'ils appliquent à leurs propres clients pour les services mobiles de communication de la voix, de données et de textes.

Pour aider davantage les familles, nous annonçons aussi une augmentation de l'aide fiscale pour les Canadiens qui adoptent un enfant. Si tous les parents doivent assumer des dépenses pour élever leurs enfants, les parents adoptifs doivent supporter des coûts supplémentaires, notamment les honoraires versés aux agences d'adoption et les frais juridiques. Ces dépenses peuvent être considérables, particulièrement pour l'adoption à l'étranger, en raison, notamment, des frais de déplacement et de subsistance et des honoraires de traduction de documents. Le projet de loi propose de porter le montant maximal du crédit d'impôt pour frais d'adoption à 15 000 $ par enfant, et ce montant sera dorénavant indexé à l'inflation.

En même temps, notre gouvernement tient à faire en sorte que le système fiscal reflète la nature évolutive du réseau de soins de santé et des besoins en soins de santé des Canadiens. À cette fin, le projet de loi C-31 propose d'élargir la liste des dépenses admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux. La liste élargie comprendra les coûts associés aux animaux d'assistance dressés pour aider les personnes souffrant de diabète grave ainsi que les montants versés pour la mise au point d'un plan personnalisé admissible de thérapie.

We're also proposing amendments to the Excise Tax Act to improve the application of the GST/HST to the health care sector. Our government has been clear that Canadians' health is a priority. Specifically, today's legislation proposes three changes to expand tax relief under the GST/HST for certain health-related services and medical and assistive devices to reflect the evolving nature of the health care system. The bill will expand the current GST/HST exemption for training to help individuals cope with a disorder or disability, and will exempt acupuncturists' and naturopathic doctors' professional services from HST/GST. It will also add certain eyewear to the list of GST/HST-free medical and assistive devices.

Nous proposons aussi des modifications à la Loi sur la taxe d'accise pour améliorer l'application de la TPS et de la TVH au secteur de la santé. Notre gouvernement a clairement fait savoir que la santé des Canadiens est une priorité. Plus précisément, le projet de loi propose trois modifications pour élargir les allégements de la TPS et de la TVH à certains services reliés à la santé et à des instruments médicaux et à des appareils fonctionnels, pour refléter la nature évolutive du système de santé. Le projet de loi élargira l'exemption actuelle de ces taxes à la formation pour aider les personnes souffrant d'un trouble ou d'un handicap et aux honoraires des acupuncteurs et des médecins naturopathes. Il ajoutera aussi certains articles de lunetterie à la liste des instruments médicaux et des appareils fonctionnels exemptés.

Our government also believes that reducing tobacco consumption is an important health objective. A key tool in achieving this objective is the excise duty on tobacco products. The general domestic rate of excise duty on cigarettes has not effectively changed since 2002, meaning that the real rate of excise duty has deteriorated by almost 24 per cent. Before Budget 2014, cigarettes were subject to an excise duty of $17 per carton of 200 cigarettes. Today's legislation proposes to adjust the rate of excise duty on cigarettes by roughly $4, to account for inflation since 2002.

Going forward, to ensure that tobacco tax rates retain their real value in the future, the rate will be indexed to the Consumer Price Index and automatically adjusted accordingly every five years.

Notre gouvernement voit aussi dans la diminution du tabagisme un objectif de santé important. Un moyen important pour l'atteindre est le droit d'accise sur les produits du tabac. La valeur du droit intérieur général d'accise sur les cigarettes n'a, en fait, pas changé depuis 2002, ce qui signifie que sa valeur réelle a diminué de près de 24 p. 100. Avant le budget de 2014, les cigarettes étaient assujetties à un droit d'accise de 17 $ la cartouche de 200 cigarettes. Le projet de loi propose de majorer le droit d'environ 4 $, pour tenir compte de l'inflation depuis 2002.

Dorénavant, pour le protéger contre l'inflation, on indexera le droit d'accise à l'indice des prix à la consommation et on l'ajustera automatiquement tous les cinq ans.

[*Translation*]

In a nutshell, Mr. Chair, even though I mentioned only a few of the key measures contained in the bill, I believe they clearly illustrate how effective our government has been at following through on commitments to improve living conditions for all Canadians. In fact, the measures in Bill C-31 will help make Canada an even better place to live, while continuing to support our government's long-term plan for job creation, economic growth, prosperity and a balanced budget in 2015.

[*Français*]

En résumé, monsieur le président, même si je n'ai pu aborder que quelques-unes des principales mesures contenues dans ce projet de loi, je crois que celles-ci illustrent bien l'efficacité avec laquelle notre gouvernement tient ses engagements afin d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. En effet, les mesures que contient le projet de loi C-31 aideront à faire du Canada un endroit où il fait encore mieux vivre et continueront d'appuyer le plan à long terme que notre gouvernement a adopté pour créer des emplois, favoriser la croissance économique et la prospérité et équilibrer le budget en 2015.

[*English*]

I now invite questions from the committee. Government officials have also joined us here today to answer any questions you may have about the bill.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Minister. I failed to introduce two officials from the Department of Finance Canada: Mr. Ernewein and Mr. Rudin. I think the record should be clarified. I apologize for not introducing you both earlier.

[*Traduction*]

J'invite maintenant les membres du comité à me questionner. Nos adjoints sont ici pour répondre à vos questions sur le projet de loi.

Merci.

Le président : Merci, monsieur le ministre. J'ai omis de présenter deux fonctionnaires du ministère des Finances du Canada : MM. Ernewein et Rudin. Je pense que cette précision devrait figurer dans le compte rendu. Qu'on veuille bien excuser cette omission.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Welcome, gentlemen. Something that is very important to Quebec is skills training for young people. You talked about giving apprentices registered in a red-seal trade $4,000 per period of technical training. Does that apply solely to building trades? Are those being trained in information technology and design, for example, eligible to receive the loan?

Mr. Oliver: It covers a broader spectrum than just building trades. The idea is to bridge the gap between the demand for workers and the higher unemployment rate particularly among youth, but also affecting seniors, Aboriginals and people with disabilities.

Senator Hervieux-Payette: As you know, Quebec has a new government, and there had been little in the way of discussion or agreements with the province. Have you had an opportunity to speak with the new premier or your provincial counterpart to find out whether Quebec supports the measure?

Mr. Oliver: No, not yet. I wrote a letter to my counterpart indicating that I would be glad to meet with him in Montreal or Quebec City. So I cannot give you any specific information on that.

I was in Montreal two weeks ago to address the chamber of commerce. I expressed our government's desire to work side by side with Quebec to achieve our economic goals, within each of our respective domains.

Senator Hervieux-Payette: You are going to give loans of $4,000. Are you going to give everyone who applies the money, or is it limited to a certain number? How many apprentices are eligible? Can every student wanting to benefit from the program have access to the $4,000 loan? As far as I can tell, the only contribution on the federal government's part is the interest-free nature of the money.

Mr. Oliver: I am not sure whether a limit on the number of students has been set. In my opening statement, I mentioned loans of more than $4,000 per period of technical training. The government announced a contribution of $100 million to cover the loans of $4,000 per person per technical training period.

[*English*]

Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research, Employment and Social Development Canada: If I understand your question, it is how many apprentices could benefit from this initiative. Initially, it will assist a little more than 26,000 per year, but it will grow over time as well.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Messieurs, bienvenue. Une des choses qui intéresse beaucoup le Québec, c'est la formation professionnelle des jeunes. Vous annoncez 4 000 $ par session pour les métiers de Sceau rouge. Est-ce que cela va traiter strictement des métiers de la construction? Ou est-ce que la formation professionnelle dans le domaine de l'informatique, du design pourra faire l'objet de cette possibilité d'emprunt?

M. Oliver : Le domaine est plus large que celui de la construction. On veut faire une sorte d'établir un lien entre le besoin d'employés et le fait qu'il y a un niveau de chômage plus élevé, surtout parmi les jeunes, et dans certains autres secteurs comme celui des Canadiens plus âgés, des Autochtones et des personnes handicapées.

La sénatrice Hervieux-Payette : On a changé de gouvernement au Québec, comme vous le savez, et il n'y avait pas beaucoup de discussion et pas tellement d'entente concernant la province de Québec. Avez-vous eu la chance de discuter avec le nouveau premier ministre du Québec ou le ministre responsable pour savoir si le Québec accepte cette mesure?

M. Oliver : Non, pas encore. J'ai écrit une lettre à mon homologue et je lui ai indiqué que je suis prêt à le rencontrer à Montréal ou à Québec. Je ne peux pas vous donner une réponse précise à ce sujet.

J'étais à Montréal, il y a deux semaines, et j'ai donné un discours à la chambre de commerce. J'ai exprimé le désir de notre gouvernement d'agir en partenariat, en respectant la compétence des deux niveaux du gouvernement, pour atteindre les objectifs économiques.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous allez prêter 4 000 $. Allez-vous accéder à toutes les demandes ou avez-vous des restrictions? Combien d'étudiants sont admissibles? Tous les étudiants voulant accéder à ce programme pourront-ils emprunter 4 000 $? Le seul endroit où je vois une contribution de votre part est là où ils n'ont pas d'intérêt à payer.

M. Oliver : Je ne sais pas si on a précisé le nombre d'étudiants. J'ai parlé dans mes remarques de prêts de plus de 4 000 $ par période de formation. On a annoncé un montant de 100 millions de dollars qui sera destiné aux prêts de 4 000 $ par personne, par période.

[*Traduction*]

Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherches, Emploi et Développement social Canada : Si j'ai bien compris, votre question porte sur le nombre d'apprentis qui pourraient profiter de cette initiative. À l'origine, elle en aidera un peu plus de 26 000 par année, mais ce nombre aussi augmentera au fil du temps.

Senator Hervieux-Payette: And the contribution from the Government of Canada of $100 million is to pay for the interest rate because the students will still owe $4,000?

Mr. Rahman: That is right. It's a repayable loan, but it has some benefits, including being interest-free when they are in the apprenticeship program, and the legislation has provisions for regulations that could allow certain benefits for those who have financial difficulty during repayment. There could be assistance there, too.

The Chair: Thank you, Mr. Rahman, from Employment and Social Development Canada.

Senator L. Smith: Thank you, minister, for being with us. You didn't really talk about it in your presentation but it's a subject that most Canadians are vitally interested in, namely, the deficit reduction program. I'm wondering what the thoughts of your department are as you head towards a break-even or a slight surplus. The question has been asked: What will the government look for in terms of moving forward and handling the deficit balance issue and how to distribute or move forward with the ties to economic development?

Mr. Oliver: Of course, this is one of the key objectives — a responsible plan that controls spending that will help lead us to the balanced budget in 2015. We're forecasting some $6.4 billion in surplus plus a contingency fund of about $3 billion as well.

This is really important. Of course, it didn't just happen; we reduced direct program spending for the third year in a row, something no other government has actually done in decades. We've focused on eliminating waste to decrease the cost of government without cutting programs. So we haven't cut any transfer payments to individuals. We have not and we will not cut transfer payments to the provinces.

The deficit has been reduced by almost two thirds since 2009, and the projection this year is to go to $2.9 billion and then to the surplus that I mentioned. There are significant advantages in doing that. It positions Canada as an attractive place to invest and to expand business. It instills confidence in consumers and it helps keep interest rates low. It means tax dollars can be available for social programs, not interest payments. It strengthens the country's ability to respond to longer term challenges such as population aging, which is predictable, and global economic shocks, which are not.

When I was in Washington a few weeks ago attending the G7, G20, IMF and World Bank meetings, it was clear, firstly, that people from around the world admire and, in some cases, envy Canada for its economic success and also there are some

La sénatrice Hervieux-Payette : Et la contribution du gouvernement du Canada est de 100 millions de dollars pour payer le taux d'intérêt, parce que les étudiants continueront de devoir 4 000 $?

M. Rahman : C'est un prêt remboursable, mais il comporte des avantages, notamment d'être sans intérêt pendant l'inscription de l'emprunteur au programme d'apprentissage, et, dans le projet de loi, des dispositions prévoient la prise de règlements pour accorder certains avantages aux personnes qui éprouvent des difficultés financières pendant le remboursement. Elles pourraient aussi recevoir de l'aide.

Le président : Merci, monsieur Rahman, qui représente Emploi et Développement social Canada.

Le sénateur L. Smith : Merci, monsieur le ministre, d'être ici. Vous n'en avez pas vraiment parlé dans votre exposé, mais le sujet est un enjeu pour la plupart des Canadiens. C'est-à-dire le programme de réduction du déficit. Je me demande ce que votre ministère en pense, alors qu'on s'achemine vers le point mort ou même un léger surplus. La question a été posée : qu'envisagera le gouvernement pour l'avenir et sur le sort du solde déficitaire et comment le répartir ou comment aller de l'avant en ce qui concerne les liens avec le développement économique?

M. Oliver : Bien sûr, c'est l'un des principaux objectifs — un plan responsable qui permet de maîtriser les dépenses et qui aidera à équilibrer le budget en 2015. Nous prévoyons un surplus de quelque 6,4 milliards de dollars plus, aussi, un fonds de prévoyance d'environ 3 milliards.

C'est vraiment important. Bien sûr, ça n'est pas arrivé simplement comme ça; nous avons réduit les dépenses directes au titre des programmes pour la troisième année consécutive, ce qu'aucun autre gouvernement n'a fait depuis des décennies. Nous sommes déterminés à supprimer le gaspillage pour diminuer les coûts de fonctionnement de l'administration sans charcuter les programmes. C'est ainsi que nous n'avons réduit aucun paiement de transfert aux particuliers. Nous n'avons pas diminué les paiements de transfert aux provinces et nous ne le ferons pas non plus.

Le déficit a été réduit de près des deux tiers depuis 2009, et, pour cette année, on prévoit qu'il sera de 2,9 milliards de dollars et que, ensuite, on enregistrera le surplus dont j'ai parlé. Cette méthode comporte des avantages considérables. Elle fait du Canada un endroit attrayant pour les investissements et l'expansion des entreprises. Cela donne confiance aux consommateurs et contribue à maintenir les taux d'intérêt bas. Cela signifie que l'argent des contribuables peut aller aux programmes sociaux et non aux paiements d'intérêts. Cela renforce la capacité du pays de répondre aux défis à long terme tels que le vieillissement de la population, qui est prévisible, et aux chocs économiques mondiaux, qui ne le sont pas.

À Washington, où j'étais, il y a quelques semaines, pour assister à des réunions du G7, du G20, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, il m'est apparu évident, d'abord, que, partout dans le monde, on admire et, dans certains

problems. We talk about that, that there is a fragility. In the eurozone, growth is low and inflation is worryingly low. What we don't to see, and I'm not predicting this, but it's a bit of a risk, is a lost decade or two, as with Japan.

Because there has been a search for yield, a lot of investors have moved to developing countries, and now there are risks of volatility in those markets.

Then, of course, we have a new geopolitical risk, which is the situation in Ukraine.

A balanced budget strengthens the country to withstand these potential shocks, and it also allows for further tax cuts. What I've said is we're not going to launch into a reckless spending spree now that we're looking at a surplus. It was too difficult a task to get to where we are going to be, and that's not going to happen.

But we are going to be looking at tax relief for hardworking Canadians, and we believe that is a good thing not only for the individuals but it's also a good thing for the economy because ultimately it leads to economic growth.

At the end of the day, balanced budgets aren't an end in themselves. The end, of course, is people and enhancing the quality of life for Canadians.

Senator Callbeck: Thank you very much. Thank you, minister and officials for coming this evening.

Mr. Oliver: Thank you, senator. I recall your being on the board of one of the companies I was involved in a number of years ago. We will not say how many.

Senator Callbeck: That's right. That was a long time ago. Certainly, I congratulate you on your new position.

Mr. Oliver: Thank you.

Senator Callbeck: As the new Minister of Finance, I'd like to get your thoughts on omnibus bills. As you know, in the past number of years, we've had bills that contain hundreds and hundreds of pages that cover many items, a lot of them not even in the budget, but we find them in an omnibus bill. I'm wondering, as a new minister, will you make a commitment to bring in budget implementation bills that only contain items that are in the budget? Or can we expect more of the same?

Mr. Oliver: Well, this is a broad question. I can't comment what will be in the next bill. That's not quite a year away. We want to do things for Canadians. We want to get things done. There has been some focus on this issue, but the fact is, there has been a debate going on in Parliament, in the house, in Question Period. There are quite a variety of committees that have had an

cas, on envie le Canada pour sa réussite économique. Cela n'empêche pas les problèmes. Nous en parlons, nous parlons de l'existence d'une fragilité. Dans la zone euro, la croissance est faible, le faible taux de l'inflation est inquiétant. Un risque que nous ne voulons pas voir se réaliser, ce n'est pas ce que je prévois, est celui de perdre une décennie ou deux, comme au Japon.

Dans leur recherche de rendements élevés, beaucoup d'investisseurs ont privilégié les pays en développement, et, maintenant, dans ces marchés, il y a des risques de volatilité.

Ensuite, bien sûr, il est apparu un nouveau risque géopolitique, la situation en Ukraine.

Un budget équilibré procure au pays la force de résister à ces chocs politiques et il permet aussi d'autres réductions d'impôt. Ce que j'ai dit, c'est que nous n'allons pas nous lancer dans une série de folles dépenses maintenant que nous envisageons un surplus. Le redressement a été une tâche tellement difficile qu'il ne faut surtout pas y compter.

Mais nous envisagerons un allègement fiscal pour les Canadiens travailleurs, et nous croyons que c'est bon, non seulement pour les particuliers, mais, aussi, pour l'économie, parce que, en fin de compte, cela conduit à la croissance économique.

En fin de compte, les budgets équilibrés sont une fin en soi. L'objectif, bien sûr, c'est les Canadiens et l'amélioration de leur qualité de vie.

La sénatrice Callbeck : Merci beaucoup. Merci, monsieur le ministre et vos adjoints d'être ici.

M. Oliver : Merci, madame la sénatrice. Je me souviens que vous faisiez partie du conseil d'administration de l'une des sociétés, nous ne dirons pas combien, dans lesquelles, il y a un certain nombre d'années, j'étais engagé.

La sénatrice Callbeck : C'est juste. Ça fait longtemps. Je vous félicite vraiment pour votre nouveau poste.

M. Oliver : Je vous en remercie.

La sénatrice Callbeck : J'aimerais obtenir votre point de vue de ministre des Finances sur les projets de loi omnibus. Comme vous savez, depuis un certain nombre d'années, nous sommes saisis de projets de loi qui comportent des centaines et des centaines de pages et qui portent sur plusieurs sujets, dont beaucoup ne figurent même pas dans le budget. Je me demande si, comme nouveau ministre, vous vous engagerez à déposer des projets de loi sur la mise en œuvre du budget qui ne renferment que des éléments prévus au budget? Sinon, pouvons-nous nous attendre à une aggravation?

M. Oliver : Eh bien, c'est une question complexe. Je ne peux pas dire ce que nous réserve le prochain projet de loi, dans pas tout à fait un an. Nous sommes au service des Canadiens. Nous voulons activer les choses. La question a retenu l'attention. En fait, elle a été débattue au Parlement, à la Chambre, pendant la période des questions. Beaucoup de comités ont eu l'occasion d'en

opportunity to meet and discuss these issues. There is a public debate outside the Ottawa bubble, and the opposition parties have had every opportunity in the world to make known their views.

The vast majority of items are, in fact, in the budget. We believe they're going to achieve what we feel is important to achieve for Canadians.

Senator Callbeck: I wanted to ask about the IGA agreement, the FATCA. We had officials here. I don't know whether it was last week or when. I understood from them that the deal wasn't really what Canada wanted, but it was the best deal that we could get; is that a fair assessment?

Mr. Oliver: Well, it was certainly the best deal we could get. Of course, it flows from an American taxation principle, which is they tax people on their global income irrespective of where they live. If they had the same approach that we did, there wouldn't be a FATCA. It's something that came in, I think, in 2010, and what they're trying to do is find out what income Americans living outside the country or having accounts outside the country might be earning so that they can make sure they're not avoiding U.S. taxes. That's the reality. We don't determine U.S. legislation.

What we were confronted with was a choice: Enter into an agreement with them like other countries around the world are doing or don't. We didn't have to, but if we didn't, the result would have been that American citizens living in this country would have been subjected to a 30 per cent withholding tax on U.S. source payments for not complying with FATCA.

In other words, this does not result in any additional tax on Americans living in Canada, and it doesn't result in people in this country having to report directly to the IRS. It was the best deal that we could have negotiated, and had we not, these people subject to it would have been in worse shape than they are now, of that there is no doubt.

Senator Buth: Welcome, minister. It's good to have you here.

Mr. Oliver: Thank you.

Senator Buth: You made some comments related to the global financial situation in terms of Japan and Ukraine. Perhaps if you have any further comments on the meetings that you've just returned from and your primary concerns in terms of global issues related to keeping Canada financially sound?

Mr. Oliver: Well, I did make a few remarks in that regard. One thing I should add in respect to the late Jim Flaherty, my predecessor, I heard the terrible news when I was in Washington. I was meeting with my Korean counterpart. In the next day or so, people from around the world kept coming up to me and expressing their condolences and talking personally how they had very much enjoyed meeting with him, how they had become

discuter. À l'extérieur de la bulle qu'est Ottawa, on en discute dans le public, et les partis d'opposition ont pu profiter de toutes les occasions du monde pour faire connaître leur opinion.

L'immense majorité des éléments couverts dans les projets de loi sont en fait mentionnés dans le budget. Nous croyons qu'ils permettront d'atteindre des objectifs que nous estimons importants pour les Canadiens.

La sénatrice Callbeck : Je voulais vous interroger sur l'accord intergouvernemental, la FATCA. Nos représentants ont comparu ici, la semaine dernière ou à un autre moment, je ne sais pas trop. Je pense qu'ils ont dit que ce n'était pas vraiment ce que le Canada voulait obtenir, mais que c'était le meilleur accord possible pour nous. Est-ce exact?

M. Oliver : Eh bien, c'était sûrement le mieux que nous pouvions obtenir. Bien sûr, cela découle d'un principe fiscal américain, qui est d'imposer le contribuable d'après ses revenus totaux, sans égard à l'endroit où il vit. Si le fisc américain utilisait les mêmes principes que nous, il n'y aurait pas de FATCA. Cela remonte, je pense, à 2010, et il essaie de connaître les revenus des Américains qui vivent ou qui ont des comptes à l'extérieur des États-Unis, pour s'assurer qu'ils ne pratiquent pas l'évasion fiscale. C'est la réalité. Nous n'avons aucune prise sur les lois américaines.

Nous avions le choix suivant : ou bien conclure un accord avec lui, comme les autres pays le font, ou ne pas en conclure. Nous n'étions pas obligés, mais si nous ne l'avions pas fait, les citoyens américains vivant au Canada auraient été assujettis à une retenue fiscale de 30 p. 100 sur les paiements leur parvenant des États-Unis parce qu'ils ne se conformeraient pas à la FATCA.

Autrement dit, l'accord n'entraîne l'imposition d'aucune taxe supplémentaire aux Américains qui vivent au Canada, lesquels évitent de devoir produire des déclarations directement à l'IRS. Ç'a été le meilleur accord que nous avons pu négocier et, si nous ne l'avions pas conclu, les personnes assujetties auraient certainement été plus mal en point qu'elles ne le sont maintenant.

La sénatrice Buth : Bienvenue, monsieur le ministre. Je suis heureuse de vous rencontrer.

M. Oliver : Je vous en remercie.

La sénatrice Buth : Vous avez parlé de la situation financière mondiale, notamment en ce qui concerne le Japon et l'Ukraine. Auriez-vous d'autres observations à nous communiquer sur les réunions récentes dont vous revenez et sur vos principales inquiétudes pour le maintien de la bonne situation financière du Canada dans le contexte des problèmes internationaux?

M. Oliver : Eh bien, j'ai fait quelques observations à ce sujet. J'ouvre une parenthèse sur feu Jim Flaherty, mon prédécesseur. J'ai appris la triste nouvelle à Washington alors que je rencontrais mon homologue coréen. Dans la journée ou les deux qui ont suivi, j'ai reçu les condoléances de personnes du monde entier et leurs confidences sur le plaisir qu'elles avaient éprouvé à le connaître, à se lier d'amitié avec lui et à apprécier ses convictions sur

friends, how they appreciated his strong presentation of the views that he felt were important for the global economy and advancing Canadian interests. It was clear that it wasn't only Canadians who felt that way.

What I would say is we have a global market where most of the developed countries don't have the same fiscal situation as Canada. In fact, our net debt to GDP is one half the G7 average. The United States has a far higher debt to their economy, and they're going to have to take some tough decisions at some point or see that situation deteriorate further.

We benefit from a strong U.S. economy. In fact, it's happening right now, but these are issues that cannot be wished away. If we were in that position, we might have to confront draconian cuts to social welfare if we didn't want to see it deteriorate further. So we have that advantage, and it can be a competitive advantage, but we have to make sure we remain strong.

I pointed to the slow growth in Europe. If you take a longer view, to 2035, there are a number of international economic bodies that forecast that 92 per cent of the economic growth globally will come from non-OECD countries, mainly Asia but to some extent the Middle East, Latin America. That means that we're going to have to reorient our trade to where the growth is going to be. In the meantime, of course, Europe is the biggest single market in the world with half a billion people. We want to take advantage of that now, but we've got to orient ourselves. We've just arrived at this agreement in principle with Europe, but we're also involved in the Trans-Pacific Partnership and are looking to enhance our relationship with China.

Canada is a great trading nation. Sixty per cent of our GDP comes from exports, but it's a very competitive world out there. With this uncertainty, we must remain strong and can't be vulnerable. Inevitably, the business cycle isn't over, and there will be recessions. We're not expecting anything near what we just experienced, because that was the worst since the Great Depression. Hopefully that will not happen for some considerable period of time, but there will be cyclicality, and we have to remain strong. During an economic recovery is not the time to get into deficit; that's the time to pay down debt, arrange the tax system so it's good for Canadians and good for economic growth.

One of the things you get is the example — no one's perfect. We can learn from our mistakes and learn from our successes, and you can learn from the mistakes and successes of other countries. Some of the mistakes they've made are just spending beyond their means. It's really that simple.

l'économie mondiale et son souci des intérêts du Canada. Il n'y a pas que des Canadiens qui partageaient ces sentiments. C'était manifeste.

Je dirais que, dans le monde, la plupart des pays développés ne se trouvent pas dans la même situation financière que le Canada. En fait, le rapport de notre dette nette au PIB est la moitié du rapport moyen des pays du G7. Aux États-Unis, dont le ratio est beaucoup plus élevé que le nôtre, des décisions difficiles s'imposeront à un moment donné, sous peine de voir la situation continuer de se détériorer.

Nous profitons de la vigueur de l'économie américaine. En fait, c'est la situation, telle qu'elle se présente actuellement, mais il existe des problèmes qui ne peuvent pas disparaître comme par enchantement. Si nous étions dans la même position, nous pourrions devoir envisager des compressions draconiennes dans l'aide sociale, pour ne pas la voir continuer de se dégrader. Nous jouissons donc de cet avantage, qui peut devenir concurrentiel, mais nous devons nous assurer de rester forts.

J'ai signalé la lente croissance en Europe. Si on regarde à plus long terme, jusqu'en 2035, un certain nombre d'organismes économiques internationaux prévoient que 92 p. 100 de la croissance économique mondiale proviendra de pays qui n'appartiennent pas à l'OCDE, de pays d'Asie, principalement, mais dans une certaine mesure, du Moyen-Orient, d'Amérique latine. Cela signifie que nous devrons réorienter nos échanges vers les pays de forte croissance. En attendant, l'Europe est, bien sûr, le principal marché unique dans le monde, avec son demi-milliard d'habitants. Nous voulons en profiter maintenant, mais nous devons faire le point. Nous venons de conclure un accord de principe avec l'Europe, mais nous participons aussi au Partenariat transpacifique et nous cherchons à renforcer nos liens avec la Chine.

Le Canada est une grande nation commerçante : 60 p. 100 de notre PIB provient de nos exportations, mais, dans le monde extérieur, la concurrence est âpre. Dans cette incertitude, nous devons rester forts. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être vulnérables. Inévitablement, le cycle économique n'est pas terminé, et il y aura des récessions. Nous ne nous attendons à rien qui ressemble à l'épreuve que nous venons à peine de traverser, parce que c'était la pire depuis la grande dépression. Avec un peu de chance, nous avons un bon nombre d'années de répit devant nous, mais ce sont des cycles, et nous devons rester forts. Pendant la reprise économique, ce n'est pas le moment de faire des déficits, mais de rembourser ses dettes, de bonifier le système fiscal pour les Canadiens et pour la croissance économique.

On peut se fier notamment à la force de l'exemple — personne n'est parfait. Nous pouvons apprendre de nos erreurs et de nos réussites et des erreurs et réussites des autres pays. L'une des erreurs de certains d'entre eux a simplement été de vivre au-dessus de leurs moyens. Ce n'est pas plus malin que ça.

Senator Buth: Thank you. I was going to ask you about trade and the importance of trade. You've already covered that. Those are my questions. Thank you.

[*Translation*]

Senator Rivard: Welcome, minister. Before beginning our round of questions, I planned to ask you about the very topic of apprentices. I spent 35 years running an industrial mechanics business. Past programs have targeted people on social assistance and unemployed workers to help them improve their circumstances. Under those programs, a grant, not a loan, went directly to the employer.

I would imagine that, prior to developing this loan program for apprentices, you had a look at previous programs to see how they had performed. Successful initiatives are duplicated, and those that do not work are dropped.

I am curious as to how much it would cost to administer this type of program, where an apprentice has to meet with departmental representatives or those in charge, and for them to receive a $4,000 loan, their progress has to be monitored and the money has to be repaid afterwards. When you compare that with the student loan situation in our province, you see, unfortunately, that a large number of debt-ridden young people are choosing to declare bankruptcy. To combat that phenomenon, the Quebec government passed legislation preventing student loan debt from being written off.

Would this $4,000 loan from the government, despite being interest-free, be written off if a student were to declare bankruptcy or would it have to be repaid nevertheless? I am not sure you will have that answer handy.

Mr. Oliver: I cannot say exactly, but I cannot imagine the government forcing people into bankruptcy because they did not repay their loans.

[*English*]

Mr. Oliver: Perhaps you could tell me, hopefully not, that we will.

The Chair: We're running down on time so if you could give a succinct answer, it would be appreciated.

Mr. Rahman: With respect to bankruptcy, the proposed legislation has a provision that the Bankruptcy and Insolvency Act will be amended. The same rules that apply to other student loans will also apply to apprentice loans, which is that they cannot be discharged if a bankruptcy is declared.

Mr. Oliver: Sorry, I didn't understand. They cannot be what?

Mr. Rahman: They cannot be discharged. The loan will survive if bankruptcy is declared within seven years after —

[*Translation*]

Mr. Oliver: I thought you were asking whether it would push people into bankruptcy. Was that your question?

La sénatrice Buth : Merci. J'allais vous poser une question sur le commerce et son importance, mais vous y avez déjà répondu. Je n'ai pas d'autre interrogation. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Bienvenue, monsieur le ministre. Avant que la période des questions ne débute, j'avais préparé une question qui portait justement sur les apprentis. J'ai été employeur en mécanique industrielle pendant 35 ans. Dans le passé, il y a eu des programmes pour sortir les assistés sociaux et les chômeurs de leur situation. Une subvention, et non un prêt, était donnée directement à l'employeur.

Je suppose qu'avant de créer ce programme de prêt pour les apprentis, vous l'avez comparé avec ce qui se faisait dans le passé. Ce qui a été un succès, on le répète, et ce qui a été un échec, on le laisse tomber.

Je me demande combien il peut en coûter pour administrer un tel programme, où un apprenti doit rencontrer un ministère ou les gens responsables, et pour un prêt de 4 000 $, on doit suivre son évolution et aller récupérer l'argent après. Si je compare avec les prêts aux étudiants dans cette province, malheureusement, trop de jeunes endettés décident de déclarer faillite. Pour contrer cela, le gouvernement du Québec a adopté une loi selon laquelle une dette pour un prêt aux étudiants ne s'efface pas.

La dette de 4 000 $ d'un apprenti envers le gouvernement, même si c'est sans intérêt, s'effacera-t-elle en cas de faillite ou devra-t-elle être remboursée? Je ne suis pas certain que vous ayez la réponse à la portée de la main.

M. Oliver : Je n'ai pas une réponse précise, mais je ne peux pas imaginer que le gouvernement mette les gens en position de faillite parce qu'ils n'auront pas remboursé leur prêt.

[*Traduction*]

M. Oliver : J'espère que non, mais vous me direz peut-être que nous allons le faire.

Le président : Puisque le temps file, je vous saurais gré de répondre brièvement.

M. Rahman : En ce qui concerne la faillite, une disposition du projet de loi modifiera la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Ainsi, les règles régissant les autres prêts étudiants s'appliqueront aussi aux prêts aux apprentis; autrement dit, la dette des apprentis ne s'effacera pas en cas de faillite.

M. Oliver : Veuillez m'excuser, mais je n'ai pas compris. Qu'arrivera-t-il?

M. Rahman : La dette des apprentis ne peut pas être effacée. Le prêt ne disparaît pas si l'étudiant déclare faillite sept ans après...

[*Français*]

M. Oliver : Je croyais que vous demandiez si cela allait pousser l'individu à la faillite. Est-ce que c'était ça la question?

[*English*]

I was saying that I didn't think that debt by itself could trigger the bankruptcy. That's the question I thought I was being asked. What is the answer to that?

Mr. Rahman: Yes —

Mr. Oliver: It survives the bankruptcy, but that wasn't the question.

Mr. Rahman: Yes. This debt in itself will not trigger bankruptcy.

[*Translation*]

Senator Rivard: I hope the program is tremendously successful, but I would think the cost of running it is through the roof. Conversely, programs in the past directed the funding right to the employer who would hire either someone who was receiving social assistance or a person who did not have a job to get them back to work. As I see it, a program of that nature would surely cost less to run than the one being proposed by the government.

[*English*]

Mr. Oliver: Do you have any comments on the cost of the administration?

Mr. Rahman: This loan program, which would disburse a little over $100 million a year will cost $15 million per year because it's repayable. It will still cost the government $15 million per year but not the $100 million.

Mr. Oliver: The $15 million includes the loan. I think the question related to the administration of the program.

Mr. Rahman: Yes. The administration is estimated to cost about $2 million to set up and then very little over time.

[*Translation*]

Mr. Oliver: So it will not be that expensive to administer.

[*English*]

Senator Eaton: Minister, it's lovely to see you. Speaking about exports and trade, what if we don't get Keystone in the next year and Northern Gateway will take another year perhaps? We haven't decided, have we?

Mr. Oliver: I can't comment on that because we're supposed to come to a decision by June 17, I believe. Until we do —

Senator Eaton: I don't want you to comment on that. I'm just saying that if our pipelines all stall and take much longer, will it affect our potential surplus figure in your next budget?

[*Traduction*]

Ce que je dis, c'est que je ne croyais pas qu'une telle dette pouvait à elle seule entraîner une faillite. Je pensais que c'était la question posée. Quelle en est la réponse?

M. Rahman : En effet...

M. Oliver : La dette n'est pas effacée par la faillite, mais là n'est pas la question.

M. Rahman : Bien. À elle seule, cette dette ne va pas entraîner la faillite.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Je souhaite le meilleur succès possible à un tel programme, mais j'imagine que l'administration de ce programme va coûter une fortune, alors qu'auparavant, il y avait des programmes où on subventionnait l'employeur qui embauchait soit un assisté social ou un chômeur pour les remettre à l'ouvrage. Il me semble que ce genre de programme coûtait sûrement moins cher à administrer que le programme que propose le gouvernement.

[*Traduction*]

M. Oliver : Avez-vous des commentaires sur le coût de l'administration du programme?

M. Rahman : Ce programme de prêts, qui permettra de verser un peu plus de 100 millions de dollars par année, coûtera en fait 15 millions de dollars annuellement puisqu'il est remboursable. Le gouvernement devra tout de même débourser 15 millions de dollars par année, mais pas 100 millions.

M. Oliver : Les 15 millions de dollars portent sur le prêt, alors que la question se rapportait plutôt à l'administration du programme.

M. Rahman : Je vois. Selon les estimations, l'administration du programme devrait coûter 2 millions de dollars au départ, puis une somme minime au fil du temps.

[*Français*]

M. Oliver : Donc, le coût administratif n'est pas tellement élevé.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Il est agréable de vous voir, monsieur le ministre. Au sujet des exportations et du commerce, qu'arriverait-il si le projet Keystone ne se concrétisait pas au cours de la prochaine année, et que Northern Gateway était retardé d'une année, par exemple? Il n'y a rien de décidé, n'est-ce pas?

M. Oliver : Je ne peux rien dire à ce sujet puisque nous sommes censés prendre une décision d'ici le 17 juin, je crois. D'ici là...

La sénatrice Eaton : Je ne vous demande pas d'en parler. Si tous nos projets de pipelines sont paralysés et prennent beaucoup plus de temps que prévu, cela aura-t-il une incidence sur l'excédent qui pourrait se dégager de votre prochain budget?

Mr. Oliver: I'm not sure how much it would affect the coming year. Keystone is shovel-ready but it still takes time to build. I don't think it would necessarily have a huge impact this current year.

Senator Eaton: It wouldn't have a negative impact.

Mr. Oliver: It's negative obviously if it doesn't go ahead but it wouldn't necessarily impact. Over time, clearly, there is an opportunity cost to this. I think last year the Canadian economy lost $15 billion representing the price differential between Brent, which is the international price, and the price at which the oil was sold in the United States because of bottlenecks in the U.S. Midwest, in particular Cushing, Oklahoma. It's going to continue, depending on that price differential, to cost the Canadian economy billions of dollars. It's very regrettable that the U.S. did not approve the project, which has been vetted in Canada and the United States by our regulators, which would create tens of thousands of jobs on both sides of the border. These jobs would be created immediately.

Senator Eaton: Would the west-east pipeline be in effect?

Mr. Oliver: That's going to take a few years, so that will not impact in the next few years. We're hopeful, of course.

The Chair: I'm glad you asked that question.

Mr. Oliver: We're certainly hopeful that these will go ahead.

Senator Eaton: You should be more indulgent towards me.

The Chair: I guess I've been told.

[*Translation*]

Senator Bellemare: In the Throne Speech, the government announced that it would introduce balanced budget legislation applicable during normal economic times. Do you think we will be discussing or studying that legislation next year?

Mr. Oliver: I cannot say whether it will happen or not, but obviously, it is an interesting idea. I cannot say anything more on the subject.

Senator Bellemare: I was just trying to get a sense of where you stood on the matter given that some provinces have passed similar legislation, including Quebec, and the outcome has not always been positive. So I am aware that a number of precautions have to be taken under that kind of approach.

Mr. Oliver: Yes, because it is necessary to define the framework if we go that route.

M. Oliver : Je ne sais pas exactement dans quelle mesure une telle situation aurait une influence sur le prochain exercice. Le projet Keystone est prêt à démarrer, mais la construction prendra tout de même du temps. Je ne crois pas que votre hypothèse aurait nécessairement une grande incidence sur l'exercice en cours.

La sénatrice Eaton : Il n'y aurait donc pas d'incidence négative.

M. Oliver : Il n'est évidemment pas souhaitable que le projet n'aille pas de l'avant, mais une situation semblable n'aurait pas nécessairement de répercussions. Il y aurait bien sûr un coût de renonciation au fil du temps. L'an dernier, l'économie canadienne a perdu 15 milliards de dollars, je crois, en raison de l'écart entre le cours international de Brent et le prix auquel le pétrole a été vendu aux États-Unis, compte tenu des engorgements dans le Midwest américain, et plus particulièrement à Cushing, en Oklahoma. En fonction de l'écart de prix, la situation va continuer à nous coûter des milliards de dollars. Il est fort dommage que les Américains n'aient pas approuvé le projet, qui avait été autorisé par les organismes de réglementation canadiens et américains, et qui aurait créé sur-le-champ des dizaines de milliers d'emplois de part et d'autre de la frontière.

La sénatrice Eaton : Le pipeline Ouest-Est sera-t-il en place?

M. Oliver : Pas avant quelques années; ce pipeline n'aura donc aucune incidence d'ici là. Nous sommes confiants, bien sûr.

Le président : Je suis ravi que vous ayez posé la question.

M. Oliver : Nous espérons certes que ces projets iront de l'avant.

La sénatrice Eaton : Vous devriez être plus indulgent envers moi.

Le président : On m'a averti.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Dans le discours du Trône, on prévoyait une loi sur l'équilibre budgétaire sur le cycle. Pensez-vous que c'est quelque chose que nous allons avoir à débattre ou à étudier l'année prochaine?

M. Oliver : Je ne peux pas dire si on va le faire ou non, mais évidemment, c'est une idée intéressante. Je ne peux pas en dire plus.

La sénatrice Bellemare : C'était simplement pour connaître vos idées, parce que certaines provinces ont adopté ce genre de loi, dont le Québec notamment, et cela n'a pas toujours été heureux. Donc, je sais qu'il faut prendre plusieurs précautions dans ce genre d'approche.

M. Oliver : Oui, car si on procède de cette façon, il faut définir la structure.

[*English*]

The Chair: Minister, on behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I'd like to thank you very much for being here. We deal with a lot of bills that originate in your department, so we may well have the opportunity to meet again; and we look forward to that.

Mr. Oliver: Thank you very much for having me. Thank you, senators.

The Chair: We will now proceed with Division 23 of Bill C-31. This appears at page 206 of the bill in the English version.

I'm pleased to welcome back, from Finance Canada, Mr. Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector, Policy Branch. He's accompanied by Nicolas Marion, Chief Capital Markets and International Affairs. You will know that this particular section deals with, in part, the proposed Canadian securities legislation.

Mr. Rudin, could you help us with Division 23 and what the policy purpose is for this?

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Yes, I'd be happy to, senator.

[*Translation*]

I would like to begin by telling you that, in September 2013, the governments of British Columbia, Ontario and Canada reached a joint agreement to establish a cooperative capital markets regulatory system.

[*English*]

What the government is proposing in Bill C-31 would further the Government of Canada's commitment to support this cooperative capital markets regulatory system project by facilitating the participation of provinces and territories in that system.

To understand what's being proposed here, by way of background, let me remind you that the Budget Implementation Act of 2009 set aside up to $150 million that the Government of Canada could use to compensate provinces and territories for costs related to transitioning to a new securities regulatory regime. No payments have been made under that provision to this date.

What's proposed here, quite simply, is to allow Parliament to change that total of $150 million, so the aggregate amount that would be available, to make that change through an appropriation act should the government wish to recommend an increase in the amount in the future.

The Chair: That's interesting. I was going to ask you to go over that again.

[*Traduction*]

Le président : Monsieur le ministre, au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie infiniment d'être venu nous voir. Puisque nous sommes saisis de nombreux projets de loi émanant de votre ministère, nous pourrions bien avoir l'occasion de vous revoir; nous nous réjouissons à l'idée.

M. Oliver : Je vous remercie infiniment de m'avoir accueilli. Merci, mesdames et messieurs les sénateurs.

Le président : Nous allons maintenant passer à la section 23 du projet de loi C-31, qui se trouve à la page 206.

Je suis heureux d'accueillir à nouveau le représentant de Finances Canada Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint de la Direction de la politique du secteur financier, qui est accompagné de Nicolas Marion, chef des marchés capitaux et des relations internationales. Comme vous le savez, cette section comporte notamment des propositions de mesures législatives sur les valeurs mobilières au Canada.

Monsieur Rudin, pourriez-vous nous aider avec la section 23 et nous expliquer l'objectif de la politique?

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Avec plaisir, sénateur.

[*Français*]

J'aimerais, pour commencer, vous rappeler que, au mois de septembre 2013, les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Canada se sont entendus pour établir conjointement un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux.

[*Traduction*]

La proposition du gouvernement dans cette section du projet de loi C-31 renforce son appui au projet de régime coopératif de réglementation des marchés financiers en favorisant la participation des provinces et des territoires.

Afin de vous aider à comprendre la proposition et de situer les choses dans leur contexte, permettez-moi de vous rappeler que la Loi d'exécution du budget de 2009 prévoyait un maximum de 150 millions de dollars pour que le gouvernement puisse dédommager les provinces et les territoires dont l'adhésion au nouveau régime réglementaire des valeurs mobilières allait entraîner des frais. À ce jour, il n'y a eu aucun paiement aux termes de cette disposition.

En fait, on propose ici de permettre au Parlement de modifier le montant total disponible de 150 millions de dollars au moyen d'une loi de crédits, si jamais le gouvernement souhaite un jour recommander une augmentation.

Le président : C'est intéressant. J'allais vous demander de répéter.

Mr. Rudin: I'd be glad to, senator.

The Chair: No, I'm just kidding, but it did seem to come to an abrupt end. I think probably through the questions we'll have a chance to understand a bit more about this. There was a court decision in relation to the earlier legislation that said it was unconstitutional. Is that part of this?

Mr. Rudin: The government sought the opinion of the Supreme Court of Canada about the constitutionality of a draft piece of legislation. The Supreme Court voiced its opinion that the legislation, as drafted, was not within the constitutional powers of Parliament. They then went on in the opinion to set out that the court was of the view that there was a role for the Government of Canada and for Parliament — in areas related to securities regulation particularly, although by no means exclusively — in matters of legitimate national interest, including the stability of the financial system. The court saw the possibility of a cooperative system whereby the federal government and participating provinces and territories would decide to essentially pool their respective jurisdiction and delegate the administration of that jurisdiction to a single joint body.

That is the current project. That's described in somewhat more detail in the agreement in principle between Ontario, British Columbia and the Government of Canada. That was reached in September 2013.

In support of that, the Government of Canada stands ready to, under certain circumstances, make payments to provinces that decide to come into that. As specified in the agreement in principle, it notes that this is particularly for provinces that would lose net revenue by joining the cooperative system. All that is being proposed here is to add to the mechanisms that can be used for changing the total amount that can be used for that purpose.

The Chair: It was $150 million.

Mr. Rudin: It was and remains $150 million. All that is being proposed here is to allow that amount to be changed through an appropriation act rather than a further amendment to the implementation bill of 2009.

The Chair: Thank you. We deal with the appropriation bills as well as the budget implementation bill, so we can follow this one either way.

Senator L. Smith: Thank you, Mr. Rudin, for being here.

We talked about how Ontario and B.C. have an agreement that was struck in 2009, if I understand correctly. Who is up next in terms of the negotiations?

Mr. Rudin: The agreement reached last year, 2013, was Ontario, British Columbia and the Government of Canada.

Senator L. Smith: Sorry, 2013.

Mr. Rudin: The confusion is we're amending the Budget Implementation Act of 2009, senator. That's why I keep mentioning 2009. I'm sorry for the confusion.

M. Rudin : Avec plaisir, sénateur.

Le président : Non, je plaisante; votre explication semble tout de même s'être terminée soudainement. Les questions nous donneront probablement la chance de comprendre un peu mieux. Il semble que la Cour suprême a jugé inconstitutionnelle la version précédente des dispositions. Y a-t-il un lien?

M. Rudin : Le gouvernement a demandé à la Cour suprême du Canada de se prononcer sur la constitutionnalité d'un avant-projet de loi. Celle-ci a fait valoir que le projet de loi, tel qu'il était rédigé, outrepassait les pouvoirs constitutionnels du Parlement. Plus loin dans son avis, elle précise que le gouvernement du Canada et le Parlement ont un rôle à jouer dans les affaires suscitant un intérêt national légitime — plus particulièrement dans des domaines connexes à la réglementation des valeurs mobilières, quoique ce soit loin d'être exclusif —, y compris la stabilité du système financier. La cour a vu la possibilité de mettre en place un régime coopératif où le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires participants mettraient en commun leur compétence respective afin d'en déléguer l'administration à un seul organisme mixte.

Voilà le projet actuel. Il est décrit plus en détail dans l'entente de principe que l'Ontario, la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada ont conclue en septembre 2013.

Le gouvernement du Canada est donc disposé, dans certaines conditions, à faire des versements aux provinces qui décident d'adhérer au régime. Comme il est précisé dans l'entente de principe, ce dédommagement vise surtout les provinces qui perdraient des revenus nets en adhérant au régime coopératif. Tout ce qu'on propose ici, c'est de bonifier les mécanismes permettant de modifier le montant total.

Le président : Il était de 150 millions de dollars.

M. Rudin : En effet, et la somme n'a pas changé. Tout ce qu'on propose ici, c'est de permettre de modifier cette somme au moyen d'une loi de crédits plutôt que d'une modification supplémentaire à la Loi d'exécution du budget de 2009.

Le président : Merci. On s'intéresse ici aux projets de loi portant affectation de crédits et au projet de loi d'exécution du budget. Il y a donc deux perspectives.

Le sénateur L. Smith : Monsieur Rudin, je vous remercie d'être avec nous.

Si j'ai bien compris, vous avez dit que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont conclu une entente en 2009. Quelle sera la prochaine province à participer aux négociations?

M. Rudin : C'est l'an dernier, soit en 2013, que l'entente a été conclue entre l'Ontario, la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada.

Le sénateur L. Smith : Mes excuses, c'était donc en 2013.

M. Rudin : La confusion vient du fait que nous modifions la Loi d'exécution du budget de 2009, sénateur. Voilà pourquoi je parle sans cesse de 2009. J'en suis désolé.

The Governments of British Columbia, Ontario and Canada have an agreement in principle to establish this cooperative system. These three governments have jointly invited all other provinces and territories to join. They are in active discussions with any jurisdiction that is interested. At this point there is no formal commitment, but there have certainly been expressions of interest: some of them recently in the media.

Senator L. Smith: Can you be specific as to some of the expressions of interest? We know that Quebec has some anxiety about getting involved in this particular relationship.

Mr. Rudin: I certainly can't speak for other governments, but I did read in the media, I believe just today, an expression of interest from the Government of Saskatchewan.

Senator Callbeck: Thank you for being here tonight.

You say that B.C. and Ontario, there was an agreement made in 2013 but no money has been paid out. Have the amounts been determined for B.C. and Ontario?

Mr. Rudin: In the agreement in principle, the Government of Canada sets out, in principle, its willingness to do two things. First of all, to provide compensation to provinces that would lose net revenue by joining this system. Neither Ontario nor British Columbia, as a matter of course, gains net revenue from securities regulation. They have securities commissions that collect fees for securities purposes and use those to fund the operations of the commission. Those provinces are not ones that gain net revenue. Under this provision, no funds have been expended.

Senator Callbeck: So B.C. and Ontario will not to lose any revenue. Will the others?

Mr. Rudin: Many, but not all, other provinces and territories gain net revenue through securities regulation and would stand to lose if they were to join the cooperative regulator, which is planned to be self-funded.

Senator Callbeck: What's the formula? If a province is going to lose, let's say Prince Edward Island, a million dollars a year, how much are they likely to get under the formula?

Mr. Rudin: That formula has yet to be determined. It needs to be worked out with provinces as they make up their minds to join the project.

Senator Callbeck: It has to be worked out with provinces. It will be one formula for everybody, will it?

Mr. Rudin: The agreement in principle doesn't specify exactly how this will be done, but I think there's great interest in having an approach that is fair and equitable.

Senator Eaton: What we're basically talking about is a national stock market, really?

Les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Canada ont conclu une entente de principe afin d'instaurer ce régime coopératif. Ensemble, les trois instances ont invité tous les autres gouvernements provinciaux et territoriaux à se joindre à eux. Elles entreprennent des pourparlers avec tous ceux qui sont intéressés. Il n'y a pas encore d'engagement formel, mais certaines instances ont bel et bien manifesté leur intérêt, y compris dans les médias récemment.

Le sénateur L. Smith : Pourriez-vous être plus précis à propos des déclarations d'intérêt? Nous savons que le Québec est appréhensif à l'idée d'adhérer au régime.

M. Rudin : Je ne peux parler au nom d'aucun autre gouvernement, mais j'ai justement lu aujourd'hui dans les médias que la Saskatchewan était intéressée.

La sénatrice Callbeck : Merci d'être avec nous ce soir.

Vous dites qu'une entente a été conclue en 2013 avec la Colombie-Britannique et l'Ontario, mais qu'il n'y a eu aucun versement. A-t-on déterminé les sommes auxquelles les deux provinces ont droit?

M. Rudin : Dans l'entente de principe, le gouvernement du Canada se dit disposé à faire deux choses. D'une part, il s'engage à dédommager les provinces qui perdront des revenus nets en adoptant le régime, mais ni l'Ontario ni la Colombie-Britannique ne tirent de tels revenus d'une réglementation des valeurs mobilières. Les provinces ont des commissions des valeurs mobilières qui perçoivent des droits à ce chapitre et utilisent l'argent pour financer leurs activités. Ces provinces ne sont donc pas celles qui gagnent des revenus nets. Aucune somme n'a été versée en vertu de cette disposition.

La sénatrice Callbeck : La Colombie-Britannique et l'Ontario ne perdront donc aucun revenu. Qu'en est-il des autres?

M. Rudin : Bien d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, mais pas tous, tirent un revenu net de la réglementation des valeurs mobilières et risquent de perdre de l'argent en se joignant à un organisme de réglementation coopératif, qui devrait s'autofinancer.

La sénatrice Callbeck : Quelle formule sera appliquée? Disons qu'une province comme l'Île-du-Prince-Édouard va perdre 1 million de dollars par année, combien recevra-t-elle selon la formule?

M. Rudin : Le calcul n'est pas encore décidé. Il faudra le mettre au point en collaboration avec les provinces pendant qu'elles décideront si elles souhaitent se joindre au projet ou non.

La sénatrice Callbeck : Il faudra décider avec les provinces. La formule sera-t-elle la même pour tout le monde?

M. Rudin : L'entente de principe ne précise pas exactement la façon de procéder, mais je pense qu'une méthode juste et équitable suscite un grand intérêt.

La sénatrice Eaton : Au fond, il s'agit d'un marché des valeurs mobilières national, n'est-ce pas?

Mr. Rudin: What we're talking about is the system of regulation for capital markets, which includes not only stocks but also bonds and derivatives — so a variety of financial instruments. It is not the specific markets or exchanges, like the Toronto Stock Exchange, but, rather, the system for the regulator.

Senator Eaton: So Quebec could keep its derivatives, Ontario its market and B.C. its penny stocks, basically, and then you would have one security agent managing everybody.

Mr. Rudin: If every province and territory decided to join, then, indeed, there would be a single securities regulator for the entire country. That said, the Governments of British Columbia, Ontario and Canada are prepared to move ahead with as many provinces and territories as wish to join.

Senator Eaton: Aren't there huge advantages for outside investors? If you're looking at a country with six different regulators, isn't that kind of off-putting? Wouldn't we be more attractive to investors?

Mr. Rudin: Very much so. That's certainly the view of the Government of Canada. The minister has expressed this eloquently. I would just add that there are actually 13 securities regulators in Canada at the moment.

Senator Eaton: Very confusing. Anyway, thank you very much.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I might be able to help you a little since I used to work in the field. An approach known as a passport system is used. When a company wants to go public, it applies to the province in which it is located.

[*English*]

Senator Eaton, I tried to explain to you how it works with 13.

Senator Eaton: I understood perfectly. Thank you very much, senator.

Senator Hervieux-Payette: Thank you. I don't contribute to this place. Quebec does not support this because we have a good system. If you want Ontario and Toronto to benefit, just try again.

Senator Mockler: That's not what she said.

Senator Hervieux-Payette: I tried to explain that the system is working well. There are not 13; there's only 1.

Senator Eaton: We all have different opinions.

M. Rudin : Il s'agit du régime réglementaire des marchés financiers qui comprend non seulement les actions, mais également les obligations et les instruments dérivés — c'est-à-dire toutes sortes d'instruments financiers. Il ne s'agit pas de marchés particuliers ou de transactions boursières, comme à la Bourse de Toronto, mais plutôt du régime associé à un organisme de réglementation.

La sénatrice Eaton : Au fond, le Québec pourrait conserver ses instruments dérivés, l'Ontario son marché, et la Colombie-Britannique ses actions cotées en cents, mais un agent de valeurs mobilières viendrait gérer le tout.

M. Rudin : Si l'ensemble des provinces et des territoires décidaient d'adhérer au régime, il y aurait effectivement un seul organisme de réglementation des valeurs mobilières pour l'ensemble du pays. Cela dit, les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Canada sont prêts à aller de l'avant avec le nombre de provinces et de territoires qui souhaitent y adhérer.

La sénatrice Eaton : N'y a-t-il pas des avantages considérables pour les investisseurs étrangers? N'est-il pas quelque peu rébarbatif pour eux qu'il y ait six organismes de réglementation différents dans un même pays? Ne serions-nous pas plus intéressants aux yeux des investisseurs?

M. Rudin : Absolument. C'est effectivement l'avis du gouvernement canadien. Le ministre l'a dit avec éloquence. J'aimerais aussi préciser que le Canada compte actuellement 13 organismes de réglementation des valeurs mobilières.

La sénatrice Eaton : C'est très déroutant. Quoi qu'il en soit, merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Je peux peut-être vous aider un peu étant donné que j'ai travaillé dans le secteur. Il existe une formule qu'on appelle la formule passeport. Quand on veut faire un appel à l'épargne, on dépose sa demande dans la province où on réside.

[*Traduction*]

Madame la sénatrice Eaton, j'ai essayé de vous expliquer comment les choses se déroulent avec 13 organismes.

La sénatrice Eaton : J'ai très bien compris. Merci beaucoup, madame la sénatrice.

La sénatrice Hervieux-Payette : Merci. Je n'embarque pas. Le Québec n'appuie pas le régime parce qu'il a un bon système. Si vous voulez que l'Ontario et Toronto en bénéficient, meilleure chance la prochaine fois.

Le sénateur Mockler : Ce n'est pas ce qu'elle a dit.

La sénatrice Hervieux-Payette : J'essayais d'expliquer que le système fonctionne bien. Il n'y a pas 13 organismes, mais bien un seul.

La sénatrice Eaton : Nous avons tous des opinions différentes.

Senator Hervieux-Payette: You don't know what you're talking about. I'm from Quebec, and I know what my province wants.

The Chair: Mr. Rudin, as I understand this, there was an initial thought that the federal government had legal jurisdiction to pass a law for a national securities regulator. That was sent to the Supreme Court. The Supreme Court suggested maybe not so, but there is a role. There's a suggestion here that this is really looking for agreement between each of the provinces. Is that what's happening now? Rather than the federal government saying, "This is going to be the law," the federal government is attempting to achieve the result through having various provinces sign on?

Mr. Rudin: That's the case in a nutshell. I would just add that, even in the previous plan, which wasn't, in the Supreme Court's view, constitutional, the plan of the government was always to have only the regime in place where provinces had decided to opt in. But in this case, in the cooperative regime, that's the only mechanism that's available.

The Chair: Yes. Senator Hervieux-Payette was trying to point out that the Province of Quebec strongly objected to the federal government passing unilateral legislation to create a national securities regulator.

Mr. Rudin: Indeed.

The Chair: Thank you. I have no other questions. Therefore, it's for me to thank each of you. Mr. Marion, Mr. Rudin, thank you very much for helping us with this particular Division 23.

Colleagues, we'll now move on to the next division, which is Division 26, on the same page, 259. This is entitled "Reduction of Governor-in-Council Appointments." We've seen that previously. There were a number that were reduced in previous legislation, and this is another one. It looks fairly straightforward. I will ask Mr. Philip Morrison if you could explain to us what this division is all about.

Philip Morrison, Senior Analyst, Marketplace Framework Policy Branch, Industry Canada: Thank you. Good evening.

Division 26 amends the Trade-marks Act to repeal the power to appoint a registrar of trademarks and provides that the registrar of trade-marks is the commissioner of patents. Basically, it reduces one GIC appointment. It's in follow-up to the 2010 Speech from the Throne that called for the reduction of unnecessary appointments to commissions, Crown corporations.

Section 369 and 370 basically amend the definition of "registrar" and indicate that the registrar is the person appointed as commissioner of patents.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Je viens du Québec, et je sais ce que ma province veut.

Le président : Si j'ai bien compris, monsieur Rudin, on croyait au départ que le gouvernement fédéral avait légalement le pouvoir d'adopter une loi créant un organisme de réglementation des valeurs mobilières national. La proposition a été soumise à la Cour suprême, qui a exprimé ses réserves en précisant que le gouvernement pouvait tout de même jouer un rôle à cet égard. Ce qu'on dit ici, c'est que le gouvernement chercherait vraiment à conclure un accord avec chacune des provinces. Est-ce ce qui se passe actuellement? Plutôt que d'imposer ses mesures législatives, le gouvernement fédéral tente de parvenir au même résultat en obtenant l'appui des différentes provinces, n'est-ce pas?

M. Rudin : En résumé, oui. J'ajouterais simplement que même dans le plan antérieur que la Cour suprême a déclaré inconstitutionnel, le gouvernement avait toujours prévu n'instaurer le régime que dans les provinces qui décidaient d'y adhérer. Mais dans le cas du régime coopératif, c'est la seule façon de faire.

Le président : En effet. La sénatrice Hervieux-Payette tentait de faire valoir que la province de Québec s'est fortement opposée à ce que le gouvernement fédéral adopte une loi unilatérale visant à créer un organisme de réglementation des valeurs mobilières national.

M. Rudin : C'est exact.

Le président : Merci. Je n'ai pas d'autres questions. Je tiens donc à vous remercier infiniment, messieurs Marion et Rudin, de nous avoir aidés avec la section 23.

Chers collègues, nous allons maintenant passer à la prochaine section dont nous sommes saisis, soit la section 26 qui se trouve à la page 259 du projet de loi, et qui s'intitule « Mesure de réduction des postes pourvus par le gouvernement en conseil ». Nous avons déjà vu ce genre de disposition. Il y avait un certain nombre de réductions semblables dans un projet de loi antérieur, et en voici une de plus. La section semble assez simple. Je vais demander à M. Philip Morrison de nous expliquer de quoi il s'agit.

Philip Morrison, analyste principal, Direction générale des politiques-cadres du marché, Industrie Canada : Merci. Bonsoir.

La section 26 modifie la Loi sur les marques de commerce afin d'abroger le pouvoir de nommer un registraire des marques de commerce et de prévoir que le titulaire du poste de registraire est le commissaire aux brevets. On limite ainsi le nombre de nominations faites par le gouverneur en conseil. Cette mesure fait suite au discours du Trône de 2010 dans lequel on demandait de réduire le nombre de nominations par décret non nécessaires aux commissions et aux sociétés d'État.

Les articles 369 et 370 modifient la définition de « registraire » et indiquent que le registraire est la personne nommée à titre de commissaire aux brevets.

The Chair: Previously, there would have been two appointments, but, for a good number of years now, it's been the same individual.

Mr. Morrison: Over 50 years; that's right.

The Chair: It's just somebody with two hats, and now you're giving him one hat.

Mr. Morrison: That's right. He's also the CEO of the Canadian Intellectual Property Office and the other two positions.

The Chair: We had the commissioner of patents and the registrar of trade-marks and the CEO of the office, Mr. Laporte, on Parliament Hill last evening.

Mr. Morrison: Sylvain Laporte.

Senator Buth: I just wondered about the financial implications.

Mr. Morrison: None whatsoever. None on the operation or costs.

The Chair: Going back a few years, I do recall when they were two different individuals.

Mr. Morrison: Yes.

The Chair: But that was a good number of years ago now.

Mr. Morrison: Since at least 1966 it has been under one.

The Chair: That's what I mean — a good number of years.

Senator Callbeck: Thank you very much. Did I understand you to say that this was announced in the Speech from the Throne in 2010, four years ago?

Mr. Morrison: Yes.

Senator Callbeck: So why is it just happening now?

Mr. Morrison: We had started the process, but it was an administrative issue and not as high on the priority list. Now we're back at it.

Senator Callbeck: Four years. Thank you.

The Chair: Any other questions or clarifications, honourable colleagues? Seeing none, it's for me to thank you, Mr. Morrison. Your being here is very much appreciated.

The Chair: That's Division 26; we'll now going to Division 29, on page 263, entitled Administrative Tribunals Support Service of Canada Act.

We're moving along very nicely. We have two representatives from Justice Canada, France Pégeot, Special Adviser to the Deputy Minister; and Ann Chaplin, Senior General Counsel. Thank you very much for being here.

We will be dealing with clauses 376 to 482. Is that possible? That's a lot of different clauses.

Le président : Par le passé, il y aurait eu deux nominations, mais depuis quelques années maintenant, c'est la même personne qui occupe ces fonctions.

M. Morrison : Depuis plus de 50 ans; c'est exact.

Le président : Cette personne portait déjà deux chapeaux et elle va maintenant en porter un de plus.

M. Morrison : Absolument. Cette personne a le titre de président de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada et occupe également les deux autres postes.

Le président : Monsieur Laporte a été nommé commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et président de l'office, hier soir, sur la Colline du Parlement.

M. Morrison : Sylvain Laporte.

La sénatrice Buth : Quelles sont les conséquences financières?

M. Morrison : Aucune. Il n'y a aucune incidence sur le fonctionnement ni sur les coûts.

Le président : Il y a quelques années, je me rappelle qu'il y avait deux personnes différentes.

M. Morrison : Oui.

Le président : Mais cela fait déjà plusieurs années.

M. Morrison : Il n'y a qu'une personne depuis au moins 1966.

Le président : C'est ce que je disais — plusieurs années.

La sénatrice Callbeck : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez bien dit que cette mesure a été annoncée dans le discours du Trône de 2010, soit il y a quatre ans?

M. Morrison : Oui.

La sénatrice Callbeck : Alors pourquoi prend-on cette mesure aujourd'hui?

M. Morrison : Nous avions mis en branle le processus, mais il y avait des problèmes administratifs, et ce n'était pas une grande priorité. Nous y revenons maintenant.

La sénatrice Callbeck : Quatre ans plus tard. Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou précisions, chers collègues? Comme il n'y en a pas, je vous remercie de votre présence, monsieur Morrison. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Le président : C'était la section 26; nous passons maintenant à la section 29, à la page 263, intitulée Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

Les choses vont bon train. Nous accueillons deux représentantes du ministère de la Justice, France Pégeot, conseillère spéciale du sous-ministre; et Ann Chaplin, avocate générale principale. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Nous allons traiter des articles 376 à 482. Est-ce possible? Cela fait beaucoup de différents articles.

We'll all just start at the beginning. Who will be the spokesperson?

France Pégeot, Special Advisor to the Deputy Minister, Justice Canada: That would be me. Thank you very much, Mr. Chair and honourable senators. Thank you for the invitation.

I'm pleased to be here today to speak to you about the government's plan to create the Administrative Tribunals Support Service of Canada.

The government has decided to create a new organization that will be responsible for providing corporate and other services to 11 administrative tribunals. This includes corporate services, such as human resources, finance and registry services, as well as statutory services, such as research, analysis, investigation and mediation services. In the overall context of improving the efficiency and effectiveness of government operations, the first objective behind this measure is to improve management capacity and facilitate the modernization of services offered by the tribunals.

The ATSSC, the Administrative Tribunals Support Service of Canada, will bring together staff from those 11 small organizations and consolidate the resources into a single integrated organization which will strengthen the capacity to support the tribunals' needs. These needs have often been expressed by tribunals themselves in their various annual reports. The result will lead to improved services for Canadians, including increased access to justice.

The second objective for the creation of this new organization is to generate efficiencies which will be realized over time once the new organization is operating as a fully consolidated service provider.

[*Translation*]

Now, I will briefly discuss how we will go about implementing that decision.

All existing tribunal staff and resources, including regional offices, will be transferred to the new organization. A chief administrator will be appointed to head up the organization and will be responsible for managing its operations.

[*English*]

The independence of the tribunal's decision making on adjudicative and other substantive matters will be preserved. As indicated in section 14 of the legislation, the chairperson of an administrative tribunal continues to have supervision over and direction of the work of the tribunal.

As well, while this new organization will be in the portfolio of the Department of Justice, each of the tribunals will remain in their current ministerial portfolio.

Nous allons commencer par le début. Qui prendra la parole?

France Pégeot, conseillère spéciale du sous-ministre, Justice Canada : Ce sera moi. Merci beaucoup, monsieur le président et honorables sénateurs. Merci de nous avoir invitées.

Je suis ravie d'être ici aujourd'hui pour vous parler du plan du gouvernement de mettre sur pied le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

Le gouvernement a décidé de créer une nouvelle organisation qui sera chargée de fournir des services généraux à 11 tribunaux administratifs. Elle offrira à ces tribunaux divers services d'appui, notamment des services de ressources humaines, de finances et de greffe, ainsi que des services de recherche, d'analyse, d'enquête et de médiation. En vue d'améliorer la rentabilité et l'efficacité des opérations du gouvernement, cette mesure vise avant tout à améliorer la capacité de gestion et à faciliter la modernisation des services offerts par les tribunaux.

Le SCATA, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, réunira le personnel de ces 11 petites organisations et regroupera les ressources en une seule organisation intégrée, ce qui renforcera la capacité de répondre aux besoins des tribunaux. Les tribunaux eux-mêmes ont souvent exprimé ces besoins dans leurs divers rapports annuels. Ce regroupement fera en sorte d'améliorer les services offerts aux Canadiens, y compris de rendre la justice plus accessible.

La création de cette nouvelle organisation devrait également donner lieu à des gains en efficacité, une fois que les services seront entièrement consolidés.

[*Français*]

Je vais maintenant parler brièvement de la façon dont nous allons mettre en œuvre cette décision.

Donc, l'ensemble du personnel et des ressources qui sont présentement dédiés aux tribunaux, y compris les bureaux régionaux, seront transférés à cette nouvelle organisation. Un administrateur en chef sera nommé et sera imputable pour gérer l'organisation.

[*Traduction*]

On préservera l'indépendance du tribunal afin d'assurer l'impartialité de ses décisions sur des questions judiciaires et autres questions importantes. Comme l'indique l'article 14 de la loi, il est entendu que le président d'un tribunal administratif continue d'assurer la direction du tribunal et d'en contrôler les activités.

De plus, même si cette nouvelle organisation relèvera du portefeuille du ministère de la Justice, chacun des tribunaux continuera de relever de son ministère actuel.

In conclusion, the objective of this organization is to allow better use of the resources and better control of the costs and to improve services that will be delivered to the tribunals. As we are working towards establishing and creating the organization, we're working very closely with the tribunal chairs and the staff to ensure that the organization meets their needs.

The Chair: Did you tell us how many tribunals will be covered by this?

Ms. Pégeot: Eleven.

The Chair: I thought you had, but I thought it might be 14.

Ms. Pégeot: I did not mention the list, but I'm happy to do it, if you wish.

The Chair: If you have a list you could provide to us, because I think it was a year ago that various tribunals were moved together, consolidated.

Ms. Pégeot: There were two, so I could explain that. The list of the included tribunals and boards is the following: Canada Agricultural Review Tribunal, Canada Industrial Relations Board, Canadian Cultural Property Export Review Board, Canadian Human Rights Tribunal, Canadian International Trade Tribunal, Competition Tribunal, Public Servants Disclosure Protection Tribunal, Public Service Labour Relations and Employment Board.

I'm not sure if that's what you're referring to, but last year's budget was bringing together the Public Service Staffing Tribunal and the Public Service Labour Relations Board.

The Chair: That's what I'm thinking about.

Ms. Pégeot: Once the coming-into-force of that decision happens, this new board will be serviced by this new organization that we are creating. They're still in the process of putting it together. They are the Specific Claims Tribunal and the Social Security Tribunal, which is again another budget measure that brought a lot of tribunals together dealing with pension and Employment Insurance, for example.

The Chair: I'm looking at page 362, and it has been pointed out to me by the Library of Parliament that there are 10 on the list. Is there one that has gotten left off or will it be added later on?

Ms. Pégeot: No. This will be in the consequential amendment.

Ann Chaplin, Senior General Counsel, Justice Canada: The consequential amendments, which are technically called "coordinating amendments" that have to do with the Public Service Labour Relations and Employment Board, are found at clause 481 of the bill.

En conclusion, l'objectif de cette organisation est de permettre une meilleure utilisation des ressources et un meilleur contrôle des coûts et d'améliorer les services qui seront offerts aux tribunaux. Dans le cadre de l'établissement et de la création de l'organisation, nous travaillons en étroite collaboration avec les présidents et le personnel des tribunaux pour nous assurer de bien répondre à leurs besoins.

Le président : Est-ce que vous nous avez dit combien de tribunaux seront touchés?

Mme Pégeot : Onze.

Le président : Je savais que vous l'aviez dit, mais je croyais qu'il y en avait 14.

Mme Pégeot : Je n'ai pas donné la liste, mais je serais heureuse de le faire, si vous le voulez.

Le président : Si vous avez une liste, vous pouvez nous la fournir, parce qu'il y a un an, si je ne me trompe pas, divers tribunaux ont été consolidés.

Mme Pégeot : Il y en a eu deux, alors je pourrais vous l'expliquer. Voici donc la liste des tribunaux et des commissions visés : la Commission de révision agricole du Canada, le Conseil canadien des relations industrielles, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, le Tribunal canadien des droits de la personne, le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tribunal de la concurrence, le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles et la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique.

Je ne sais pas si c'est à cela que vous faisiez allusion, mais dans le budget de l'an dernier, on a réuni le Tribunal de la dotation de la fonction publique et la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Le président : C'est à cela que je pensais.

Mme Pégeot : Une fois que cette décision entrera en vigueur, cette nouvelle commission sera desservie par la nouvelle organisation que nous créons. On est en train de regrouper d'autres tribunaux, notamment le Tribunal des revendications particulières et le Tribunal de la sécurité sociale, dans le cadre d'une autre mesure budgétaire qui a permis de réunir de nombreux tribunaux qui traitent, par exemple, du régime de pensions et du régime d'assurance-emploi.

Le président : Je regarde à la page 362, et on m'a fait remarquer qu'il y en a seulement 10 sur la liste. En a-t-on oublié un ou sera-t-il ajouté plus tard?

Mme Pégeot : Non. Il fera partie d'une modification corrélative.

Ann Chaplin, avocate générale principale, Justice Canada : Les modifications corrélatives, techniquement appelées « dispositions de coordination », qui se rapportent à la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique se trouvent à l'article 481 du projet de loi.

The Chair: That's almost at the end.

Ms. Chaplin: One of the changes listed in that provision is that the Public Service Labour Relations and Employment Board are added to the schedule of the Administrative Tribunals Support Services Act.

The difference at schedule 6 of the bill is that those are the existing tribunals which will be added immediately on the enactment of Bill C-31. The Public Service Labour Relations and Employment Board will be added to the schedule when that act comes into force, which it has not yet.

The Chair: It's been passed by Parliament.

Ms. Chaplin: It has been passed by Parliament, but it has not yet come into force because the process of putting the two boards together is still continuing.

The Chair: That's helpful. Thank you.

Ms. Pégeot: You referred to lots of the clauses of the legislation. It's because essentially in order to create this new organization, legislation pertaining to the tribunal had to be changed to reflect this new organization. That's why.

The Chair: I see there are quite a few clauses that are indicated "transition clauses" here. This is a new act that we're creating, and it has 18 clauses in it, going up to page 266; and then after that, it's all transition and adjusting other acts to reflect this new act. That's the way I read it.

Ms. Pégeot: Exactly. That's it.

[*Translation*]

Senator L. Smith: Thank you for being with us this evening.

[*English*]

Could you give the committee just a little overview, if you would, of creating a centralized, coordinated service to oversee 11 tribunals? We are talking about how many people? What type of budget? How is this tied to Service Canada, which is a big group that was set up to provide IT services for many of the departments within the government? If you could give us a little overview of the scope, I think it would help us in our understanding.

Ms. Pégeot: Sure, absolutely. The 11 tribunals together have about 400, 450 employees and represents a budget of roughly $60 million. The largest organization is about 100 employees, and the smallest has three or four; quite a few have 10 to 20. I would say the largest of the organizations is a fairly small organization.

By putting it together with all these organizations it will help to make sure they have a stronger basis from which to be able to provide services and to modernize practices. For example, if they

Le président : C'est presque à la fin.

Mme Chaplin : L'une des modifications qu'énumère la disposition est le fait que la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique est ajoutée à l'annexe de la Loi sur le service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

À l'annexe 6, on y trouve les tribunaux existants qui seront ajoutés dès l'adoption du projet de loi C-31. La Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique sera ajoutée à l'annexe lorsque la loi entrera en vigueur, ce qui n'est pas encore le cas.

Le président : Elle a été adoptée par le Parlement.

Mme Chaplin : Elle a été adoptée, effectivement, mais elle n'est pas encore en vigueur, puisque le processus consistant à réunir les deux commissions est toujours en cours.

Le président : C'est très utile. Merci.

Mme Pégeot : Vous avez parlé d'un grand nombre d'articles. Cela s'explique par le fait qu'il faut modifier les mesures législatives se rapportant aux tribunaux afin de tenir compte de cette nouvelle organisation.

Le président : Je vois qu'un bon nombre d'articles sont considérés comme des « dispositions transitoires ». Nous établissons une nouvelle loi, qui renferme 18 articles qui vont jusqu'à la page 266; et ensuite, on retrouve toutes ces dispositions transitoires et ces modifications corrélatives à d'autres lois. C'est ce que je comprends.

Mme Pégeot : C'est exact.

[*Français*]

Le sénateur L. Smith : Merci pour votre participation ce soir.

[*Traduction*]

Pourriez-vous nous décrire comment on procède à la création d'un service centralisé visant à coordonner 11 tribunaux? De combien de personnes parle-t-on? Quel est le type de budget? Dans quelle mesure ce service est-il rattaché à Service Canada, qui est chargé de fournir des services de TI à de nombreux ministères gouvernementaux? Si vous pouviez nous donner un aperçu de l'ampleur de l'organisation, je pense que cela nous aiderait à comprendre.

Mme Pégeot : Absolument. Les 11 tribunaux réunis regroupent entre 400 et 450 employés et ont un budget d'environ 60 millions de dollars. La plus grande organisation compte près de 100 employés et la plus petite en a 3 ou 4; bon nombre en ont 10 à 20. Je dirais que même la plus grande organisation est relativement petite.

En réunissant toutes ces organisations, on s'assure qu'elles ont une base solide qui leur permettra de fournir des services et de moderniser leurs pratiques. Par exemple, les tribunaux pourraient

want to implement a new system to move toward electronic hearings or electronic filings, when you're a small organization you don't necessarily have that kind of capacity.

Senator L. Smith: Will they house all the tribunals in the same physical location for efficiency?

Ms. Pégeot: At some point, yes. Some tribunals are currently located in the same building, but depending on the leases and when they expire, we need to look into the financial consequences of that. We are working with Public Works and Government Services Canada, which is responsible for accommodations in the public service.

Senator L. Smith: When you hear of service and efficiencies, usually the next question asked is: Will there be downsizing or some form of economic benefit to realign these particular tribunals?

Ms. Pégeot: At some point, efficiencies are to be realized. There has not been a target identified at this point, because lots of the work we are doing currently, which is looking at analyzing the organization and looking at how many people would be providing human resources services now, for example, and how many we will need in the future, is still to be done.

At some point, there should be efficiencies, in terms of people, but it could be as well in terms of hearing rooms. Many of these tribunals or boards have their own hearing rooms. What we hope at some point is to be able to optimize the use of those facilities, which would generate efficiencies.

Senator L. Smith: How long has this been in place in terms of this plan to do this rationalization or this regrouping under one head?

Ms. Pégeot: It started when we started to develop the legislation a few months ago.

Senator L. Smith: When you put them all together, there are 450 employees and $60 million of costs; right? That's the present situation?

Ms. Pégeot: Yes, that's the current situation.

Senator L. Smith: It's too early to forecast what the future situation could look like; is that correct?

Ms. Pégeot: Yes.

Senator L. Smith: But you hope to have economy of scale?

Ms. Pégeot: That is for sure part of this initiative.

Senator Buth: You commented that some of the tribunals have indicated that they need additional services in order to support this. Did you consult with all of the tribunals?

Ms. Pégeot: Yes, we consulted and are currently working with all of the tribunals as we set up the organizations. We have a working group composed of all the chairs of the tribunals or their

vouloir instaurer un nouveau système d'audiences ou de demandes électroniques, mais lorsqu'on est une petite organisation, on n'a pas nécessairement cette capacité.

Le sénateur L. Smith : Pour plus d'efficacité, les tribunaux occuperont-ils les mêmes locaux?

Mme Pégeot : Dans une certaine mesure, oui. Certains tribunaux sont actuellement établis dans le même établissement, mais selon les baux et leur expiration, nous devons évaluer les conséquences financières potentielles. Nous collaborons avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable des locaux dans la fonction publique.

Le sénateur L. Smith : Lorsqu'on entend parler d'économies, on pose habituellement la question suivante : y aura-t-il une réduction des effectifs ou des avantages économiques liés à ce regroupement de tribunaux?

Mme Pégeot : Tôt ou tard, on réalisera des économies, mais ce n'est pas l'objectif pour l'instant, parce qu'il reste encore beaucoup de travail. Nous devons analyser l'organisation et déterminer le nombre de personnes qui fourniront des services de ressources humaines, par exemple, et combien seront nécessaires à l'avenir.

Éventuellement, cette mesure devrait entraîner des économies, non seulement sur le plan des effectifs, mais aussi sur le plan des salles d'audience. Bon nombre de ces tribunaux ou commissions ont leurs propres salles d'audience. Nous espérons donc pouvoir optimiser l'utilisation de ces installations afin de réaliser des gains d'efficacité.

Le sénateur L. Smith : À quel moment ce plan de rationalisation a-t-il été mis sur pied?

Mme Pégeot : Nous avons mis ce plan en place lorsque nous avons commencé à rédiger le projet de loi il y a quelques mois.

Le sénateur L. Smith : Lorsqu'on réunit toutes ces entités, on parle de 450 employés et d'un budget de 60 millions de dollars, c'est exact? C'est la situation actuelle?

Mme Pégeot : Tout à fait.

Le sénateur L. Smith : J'imagine qu'il est encore trop tôt pour prédire ce que nous réserve l'avenir?

Mme Pégeot : Oui.

Le sénateur L. Smith : Je suppose que vous espérez profiter d'une économie d'échelle?

Mme Pégeot : Cela fait sans aucun doute partie de cette initiative.

La sénatrice Buth : Vous avez indiqué que certains des tribunaux avaient dit avoir besoin de services d'appui additionnels. Avez-vous consulté tous les tribunaux?

Mme Pégeot : Oui, nous les avons consultés et, à l'heure actuelle, nous collaborons avec tous les tribunaux dans le cadre de l'établissement de l'organisation. Nous avons un groupe de travail

designated person. Actually, some of the tribunal staff are working with the small team that I lead in order to implement so that we understand their needs, and so they can be part of the implementation plan.

Senator Buth: Which minister will this act be under?

Ms. Pégeot: This new organization will be in the portfolio of the Minister of Justice, but each of the tribunals will remain in their current portfolio. For example, the Canadian International Trade Tribunal is in the portfolio of the Minister of Finance, so this will remain. The same thing, with the Social Security Tribunal. That tribunal is within the portfolio of the Minister of Employment and Social Development and will remain as such.

Senator Callbeck: Thank you. Are all of these tribunals supportive of setting up this new service?

Ms. Pégeot: I'd like to think so. I think all of the tribunals certainly want to make sure that they will continue to have access to the services they need in order to deliver on their mandates. They're working very closely with us. I think that question may be better answered by the chairs themselves, but I can certainly tell you that they've all been very collaborative with us since the outset, and we're working extremely closely.

For example, I have a weekly conference call with all the chairs where we report on the progress we've made and together we identify the types of actions that need to be taken in the implementation of this decision.

Senator Callbeck: So there are 11 tribunals. How many will not be involved in this new service?

Ms. Pégeot: I don't know, senator. I know that there are more tribunals than those 11, but I don't know how many there are.

Senator Callbeck: How was it decided which tribunals would be involved here?

Ms. Pégeot: That was the decision made by government. They were looking at some of the sizes, I suspect, taking smaller tribunals and putting them together. All of those tribunals are also located in Ottawa, probably to facilitate that.

Senator Callbeck: You said the largest was 300.

Ms. Pégeot: No, about 100.

Senator Callbeck: Okay, and there are some tribunals here that have three or four people?

Ms. Pégeot: One is actually very small, three or four people. Some of them have 20 to 25, so the size varies.

Senator Callbeck: Are all the large ones involved here, or are there other tribunals involved?

composé des présidents de tous les tribunaux ou de leur mandataire. En fait, une partie du personnel des tribunaux collabore avec ma petite équipe afin de mettre en œuvre cette initiative. Nous devons bien comprendre leurs besoins, alors ils font partie du processus.

La sénatrice Buth : De quel ministre cette loi relèvera-t-elle?

Mme Pégeot : Cette nouvelle organisation relèvera du portefeuille du ministre de la Justice, mais chacun des tribunaux demeurera au sein de son ministère actuel. Par exemple, le Tribunal canadien du commerce extérieur relève du portefeuille du ministre des Finances, et il continuera d'en être ainsi. C'est la même chose pour le Tribunal de la sécurité sociale, qui relève du portefeuille du ministre de l'Emploi et du Développement social.

La sénatrice Callbeck : Merci. Les tribunaux sont-ils tous en faveur de la création de ce nouveau service?

Mme Pégeot : J'espère que oui. Je crois que tous les tribunaux veulent s'assurer de continuer d'avoir accès aux services dont ils ont besoin pour remplir leur mandat. Nous collaborons très étroitement. Je pense que ce sont les présidents eux-mêmes qui pourraient répondre à cette question, mais je peux vous dire qu'ils collaborent tous beaucoup depuis le début du projet.

Par exemple, j'ai une téléconférence hebdomadaire avec tous les présidents au cours de laquelle nous faisons état des progrès réalisés et nous déterminons les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette initiative.

La sénatrice Callbeck : Il y a donc 11 tribunaux. Combien ne feront pas partie de ce nouveau service d'appui?

Mme Pégeot : Je l'ignore, madame la sénatrice. Je sais qu'il y a bien d'autres tribunaux que ceux-là, mais je ne connais pas le nombre exact.

La sénatrice Callbeck : De quelle façon a-t-on déterminé quels tribunaux participeraient à l'initiative?

Mme Pégeot : C'est la décision qui a été prise par le gouvernement, en fonction de la taille des tribunaux, j'imagine. On a regroupé les plus petits. De plus, tous ces tribunaux sont situés à Ottawa, ce qui va faciliter les choses.

La sénatrice Callbeck : Vous avez indiqué que la plus grande organisation comptait 300 employés.

Mme Pégeot : Non, plutôt une centaine.

La sénatrice Callbeck : D'accord, et il y a certains tribunaux qui comptent seulement trois ou quatre employés?

Mme Pégeot : Il y en a un qui est très petit, qui emploie trois ou quatre personnes. Dans certains cas, il y a 20 ou 25 employés; la taille des tribunaux varie.

La sénatrice Callbeck : Est-ce que tous les plus grands tribunaux participent à cette initiative?

Ms. Pégeot: Some tribunals are there. I'm not a specialist on all of these tribunals, but I think, for example, the Refugee Board is larger than that and is not part of that list.

The Chair: Veterans Affairs?

Ms. Pégeot: Veterans Affairs is based in P.E.I., so it was not included.

Senator Callbeck: Okay.

[*Translation*]

Senator Chaput: Along the same line of questioning as my colleagues, I would like to know whether the tribunals covered by the new organization had a choice in the matter. Could they have said no?

Ms. Pégeot: No. Administrative tribunals are part of the executive branch of government and, in that sense, the government decides how they are structured.

Senator Chaput: You talked about bringing together human resources, administrative support and research capacity. You also mentioned regional offices. What does that mean? How many are there?

Ms. Pégeot: One tribunal has regional offices, the Canada Industrial Relations Board. Existing regional offices will remain where they are. They will simply be transferred to the support service, like the other employees.

Senator Chaput: The regional offices will stay as they are. Are they all in the same place, or are they scattered across the country?

Ms. Pégeot: They are located in various capital cities. I do not have the exact list of cities with me. For the time being, only one of the tribunals has regional offices.

Senator Chaput: And they are going to stay right where they are, correct?

Ms. Pégeot: Exactly. In fact, in some cases, they may be able to provide assistance to the other tribunals. Those are aspects that will need to be worked out as the organization is set up. If other tribunals need those kinds of services, office space, for instance, they would have access to it.

Senator Chaput: What I gather is that they are not all grouped under a single department either.

Ms. Pégeot: No. Every tribunal is currently overseen by a specific department, and those same departments will continue to do that.

Senator Chaput: Will it be harder for them to function more efficiently given that they all fall under different departments, as opposed to a single authority like the Department of Justice? Will that not make it harder to operate efficiently?

Mme Pégeot : Il y en a quelques-uns. Je ne suis pas une spécialiste de tous ces tribunaux, mais ce que je sais, par exemple, c'est que la Commission du statut de réfugié est très importante et ne figure pas sur la liste.

Le président : Et le Tribunal des anciens combattants?

Mme Pégeot : Ce tribunal est établi à l'Île-du-Prince-Édouard, alors il n'en fait pas partie.

La sénatrice Callbeck : D'accord.

[*Français*]

La sénatrice Chaput : C'est dans le même ordre d'idées que les questions de mes collègues. Les tribunaux qui vont faire partie de cette nouvelle entité, ont-ils eu le choix? Auraient-ils pu refuser?

Mme Pégeot : Non. Les tribunaux administratifs font partie de l'exécutif du gouvernement et, en ce sens, c'est le gouvernement qui décide comment ils sont organisés.

La sénatrice Chaput : Vous avez parlé de regrouper les ressources humaines, le soutien administratif et les recherches. Vous avez parlé aussi de bureaux régionaux. Qu'est-ce que vous voulez dire par cela? Combien y en a-t-il?

Mme Pégeot : Un tribunal a des bureaux régionaux, c'est le Tribunal des relations industrielles. Les bureaux régionaux qui existent vont demeurer sur place. Ils vont simplement, comme les autres employés, être transférés au service d'appui.

La sénatrice Chaput : Les bureaux régionaux vont demeurer tels qu'ils sont. Sont-ils tous au même endroit ou sont-ils répartis à travers le Canada?

Mme Pégeot : Ils sont répartis dans certaines capitales. Je n'ai pas la liste exacte. Pour l'instant, il y a seulement un tribunal qui administre ces bureaux régionaux.

La sénatrice Chaput : Et ils vont demeurer là où ils sont?

Mme Pégeot : Exactement. En fait, ils vont pouvoir maintenant être utiles aux autres tribunaux dans certains cas. Ce sont des choses qui vont devoir être mises en œuvre au fur et à mesure que l'organisation sera créée. Si les autres tribunaux ont besoin de leurs services, de leur espace par exemple, cela pourrait donner accès à cet espace aux autres tribunaux.

La sénatrice Chaput : Si j'ai bien compris, ils ne sont pas regroupés sous un ministère non plus.

Mme Pégeot : Non. Chaque tribunal est administré par un ministère particulier présentement, et les tribunaux vont continuer d'être administrés par leur ministère actuel.

La sénatrice Chaput : Sera-t-il plus compliqué d'assurer une plus grande efficacité s'il y en a plusieurs, s'il y a encore différents ministères, au lieu de les regrouper, par exemple, sous le ministère de la Justice? Ce ne sera pas plus difficile d'être efficace?

Ms. Pégeot: The mandates of the tribunals are quite varied. The international trade tribunal, for example, deals with trade agreements, dumping and other such matters. Another tribunal considers issues related to cultural property, assessing the value of cultural property belonging to public institutions for income tax purposes. Yet another tribunal examines issues pertaining to public service labour relations. So as you can see, they have very different mandates.

Senator Chaput: I read that some had concerns regarding the enforcement of two acts in particular: the Access to Information Act and the Privacy Act. Will it now be harder to enforce them?

Ms. Pégeot: It will be exactly the same. The new organization will indeed have to satisfy the obligations under both acts, like any other department.

Senator Chaput: There will not be any exemptions in that regard?

Ms. Pégeot: The organization will be subject to both pieces of legislation, as are all other public sector organizations.

Senator Bellemare: All of my questions have been answered.

The Chair: That is a fairly regular occurrence.

[*English*]

Well, that exhausts my list. Can you believe that? We have 10 minutes to go in our designated time. This is very good.

Thank you very much, Ms. Pégeot and Ms. Chaplin. Thank you for being here and explaining this. This will be an interesting initiative.

Ms. Pégeot: Absolutely.

The Chair: We will see how it goes and I'm sure you will be staying close to the implementation of this.

Ms. Pégeot: I look forward to it.

The Chair: Maybe we will have you back in due course to tell us how it's going.

Ms. Pégeot: That would be my pleasure.

The Chair: And ours. That concludes the formal part of this evening. I know we've all worked very hard on all of this. There is some edginess and we all understand that's part of the hard work you've been going through. I want to thank you all very much for getting this part of the job done.

We have only one other hearing planned for Bill C-31 on the portions that we've done. That can be next Tuesday morning. I can tell you who will be here: the Privacy Commissioner, who we couldn't get today; PSAC; the Canadian Bar Association; and the

Mme Pégeot : Les tribunaux ont des mandats très diversifiés. Nous avons le tribunal sur le commerce international qui se penche sur des questions d'échanges commerciaux, sur des questions de dumping, par exemple. Il y a un autre tribunal qui examine les questions des biens culturels et qui évalue la valeur des biens culturels donnés dans des institutions publiques aux fins d'impôt. En outre, il y a aussi un autre tribunal qui se penche sur les questions de relations de travail dans la fonction publique. Ce sont des mandats extrêmement diversifiés.

La sénatrice Chaput : J'ai lu que certains étaient inquiets de l'application de deux lois : la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Est-ce que ce sera plus difficile de les appliquer?

Mme Pégeot : Ce sera exactement la même chose. En fait, la nouvelle organisation qui est créée devra se conformer aux obligations de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la vie privée, comme tout autre ministère.

La sénatrice Chaput : Il n'y aura pas d'exemption à cet effet?

Mme Pégeot : Ces lois vont s'appliquer à cette organisation comme à toute autre organisation gouvernementale.

La sénatrice Bellemare : Les questions que j'avais ont été répondues.

Le président : Ça arrive assez souvent.

[*Traduction*]

J'ai épuisé ma liste. Pouvez-vous le croire? Il nous reste 10 minutes. C'est très bien.

Merci beaucoup, mesdames Pégeot et Chaplin. Merci de nous avoir expliqué cette initiative; ce sera une initiative très intéressante.

Mme Pégeot : Absolument.

Le président : Nous verrons comment les choses se passent, et je suis certain que vous surveillerez de près la mise en œuvre.

Mme Pégeot : Je le compte bien.

Le président : Vous reviendrez peut-être nous dire comment vont les choses.

Mme Pégeot : Ce serait pour moi un plaisir.

Le président : Pour nous aussi. C'est ce qui met fin à la partie officielle de cette séance. Nous avons tous travaillé très fort sur ce dossier. Nous sommes tous pressés par le temps, et nous comprenons que cela fait partie du travail acharné que vous accomplissez. Nous vous remercions énormément pour vos efforts soutenus.

Il ne nous reste qu'une autre séance, dans le cadre de notre étude du projet de loi C-31, sur les parties dont nous avons été saisis. Cela pourrait donc être mardi prochain. Je peux tout de suite vous dire qui témoignera : la commissaire à la protection de

Canadian Taxpayers Federation. We thought we would put the last three together and have one panel with the Privacy Commissioner.

That would be all of the work, unless we hear from you that you must hear on some other point. That's all the work we intended to do on Bill C-31 until we start receiving the reports filed in the Senate Chamber on the other committees. Then we will invite the chair and the deputy chair of each of the committees to come and explain their report.

Senator Bellemare: I have a question on the process.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Are we going to do a clause-by-clause study of every division in the bill?

The Chair: Yes.

Senator Bellemare: Even the ones we did not examine?

The Chair: Precisely. The committee is responsible for the full content of Bill C-31. That is why we have to hear from the chairs and deputy chairs of all the committees; they will be here to help us understand what their divisions cover.

[*English*]

That's just to edit another — it would be nice if each of us could do a clause-by-clause for the ones we've studied, but that's not the way the Senate Chamber has set it up at this particular time.

We have other things happening, and we want to give as much time next week to the Library of Parliament to prepare their reports for us.

Senator L. Smith: We would like to have this young man have his hair stand on edge. We're a little disappointed tonight.

The Chair: Well, he knew the minister was coming.

There is one other major thing happening: There will be the Supplementary Estimates (A), which we anticipate we will receive. Indications are that it's not going to be very long, but whenever you hear that, it's always very long.

Before we adjourn, I'd like to thank Heather Hickling, Kathleen Manion and Angèle St-Jean from Finance Canada for coordinating the appearance of all of those witnesses and officials on the various bills and parts. Thank you to each and all of you for the fine work you did in making our work flow smoothly. We will see you again for Budget Implementation Bill No. 2 after the summer break.

la vie privée, que nous n'avons pas pu recevoir aujourd'hui, ainsi que les représentants de l'AFPC, de l'Association du Barreau canadien et de la Fédération canadienne des contribuables. Nous avons pensé que nous pourrions, d'une part, regrouper les témoins des trois dernières organisations, puis d'autre part, entendre la commissaire à la protection de la vie privée.

C'est ce qui mettrait fin à nos travaux, à moins que vous souhaitiez que le comité se penche sur d'autres questions. C'est tout le travail que nous avions prévu de faire en ce qui a trait au projet de loi C-31, en attendant de recevoir les rapports que les autres comités ont déposés au Sénat. Nous inviterons ensuite le président et le vice-président de chacun des comités à venir nous expliquer leur rapport.

La sénatrice Bellemare : J'ai une question concernant le processus.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Est-ce qu'on va faire l'étude article par article de toutes les sections du projet de loi?

Le président : Oui.

La sénatrice Bellemare : Même de celles qu'on n'a pas étudiées?

Le président : Exactement. Le comité est responsable de tout le projet de loi C-31. C'est pour cette raison que l'on doit avoir les présidents et les vice-présidents de tous les comités devant nous pour comprendre ce qu'il y a dans leur section.

[*Traduction*]

C'est seulement pour modifier une autre... Ce serait bien si nous pouvions procéder à l'étude article par article des dispositions que nous avons examinées, mais ce n'est pas ce qu'a décidé le Sénat dans ce cas particulier.

Il y a d'autres choses qui s'en viennent, et nous voulons accorder le plus de temps possible la semaine prochaine à nos analystes de la Bibliothèque du Parlement pour qu'ils puissent rédiger leurs rapports.

Le sénateur L. Smith : Nous aimerions faire peur à ce jeune homme. Nous sommes un peu déçus ce soir.

Le président : Il savait que le ministre venait.

Nous entreprendrons bientôt une étude importante : le Budget supplémentaire des dépenses (A), que nous devrions recevoir sous peu. On nous dit que cela ne sera pas long, mais chaque fois qu'on nous dit cela, c'est toujours très long.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier Heather Hickling, Kathleen Manion et Angèle St-Jean, de Finances Canada, d'avoir coordonné la comparution de tous les témoins en fonction des diverses mesures législatives. Je vous remercie pour votre excellent travail qui a grandement facilité le déroulement de nos travaux. Nous vous reverrons dans le cadre de notre étude du projet de loi n° 2 d'exécution du budget, après le congé estival.

Colleagues, unless there are some questions, this meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

Chers collègues, à moins qu'il y ait d'autres questions, la séance est terminée.

(La séance est levée.)

Wednesday, May 7, 2014 (afternoon meeting)

Ontario Provincial Police:

Paul Beesley, Detective Inspector, Anti-Rackets Branch (by video conference).

Canadian Bankers Association:

Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations.

Wednesday, May 7, 2014 (evening meeting)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Manon Brassard, Assistant Deputy Minister, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector;

Dora Benbaruk, Director and General Counsel.

Department of Finance Canada:

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Nicolas Marion, Chief, Capital Markets and International Affairs;

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Atiq Rahman, Director, Operational Policy and Research.

Industry Canada:

Philip Morrison, Senior Analyst, Marketplace Framework and Policy Branch.

Justice Canada:

France Pégeot, Special Advisor to the Deputy Minister;

Ann Chaplin, Senior General Counsel.

Le mercredi 7 mai 2014 (séance de l'après-midi)

Police provinciale de l'Ontario:

Paul Beesley, inspecteur-détective, Direction de la lutte contre l'escroquerie (par vidéoconférence).

Association des banquiers canadiens:

Darren Hannah, vice-président par intérim, Politique et Opérations.

Le mercredi 7 mai 2014 (séance du soir)

Secrétariat du Conseil du Trésor:

Manon Brassard, sous-ministre adjointe, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, analyste principal de politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dora Benbaruk, directrice et avocate générale.

Ministère des Finances Canada:

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Nicolas Marion, chef, Marchés capitaux et relations internationales;

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier.

Emploi et Développement social Canada:

Atiq Rahman, directeur, Politique opérationnelle et recherches.

Industrie Canada:

Philip Morrison, analyste principal, Direction générale des politiques-cadres du marché.

Justice Canada:

France Pégeot, conseillère spéciale du sous-ministre;

Ann Chaplin, avocate générale principale.

APPEARING

Wednesday, May 7, 2014 (evening meeting)

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES

Tuesday, May 6, 2014 (morning meeting)

Treasury Board of Canada Secretariat:

Rosalba L'Orfano, Senior Director, Pension Policy and Stakeholder Relations;

Bayla Kolk, Assistant Deputy Minister, Pensions and Benefits Sector;

Deborah Weekes, Pension Policy Officer, Pension Policy and Programs;

Don Graham, Executive Director, Compensation and Labour Relations Sector;

Drew Heavens, Senior Director, Compensation and Labour Relations Sector;

Dennis Duggan, Senior Policy Analyst, Compensation and Labour Relations Sector.

Atlantic Canada Opportunities Agency:

Denise Frenette, Vice President, Finance and Corporate Services.

Finance Canada:

Soren Halverson, Senior Chief, Corporate Finance and Asset Management.

Canadian Food Inspection Agency:

Tony Ritchie, Executive Director, Strategic Policy and International Affairs;

Nicolas McCandie Glustien, Manager, Legislative Affairs.

Tuesday, May 6, 2014 (afternoon meeting)

Canadian Federation of Independent Business:

Monique Moreau, Director, National Affairs.

As an individual:

Ian Lee, Associate Professor, Sprott School of Business, Carleton University.

(*Continued on previous page*)

COMPARAÎT

Le mercredi 7 mai 2014 (séance du soir)

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 6 mai 2014 (séance du matin)

Secrétariat du Conseil du Trésor:

Rosalba L'Orfano, directrice principale, Politique sur les pensions et relations avec des intervenants;

Bayla Kolk, sous-ministre adjointe, Secteur des pensions et avantages sociaux;

Deborah Weekes, agente de politique de pension, Politiques et programmes sur les pensions;

Don Graham, directeur exécutif, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Drew Heavens, directeur principal, Secteur de la rémunération et des relations de travail;

Dennis Duggan, analyste principal de politique, Secteur de la rémunération et des relations de travail.

Agence de promotion économique du Canada atlantique:

Denise Frenette, vice-présidente, Finances et Services corporatifs.

Finances Canada:

Soren Halverson, chef principal, Finances intégrées et Gestion des biens.

Agence canadienne d'inspection des aliments:

Tony Ritchie, directeur exécutif, Politiques stratégiques et Affaires internationales;

Nicolas McCandie Glustien, gestionnaire, Affaires législatives.

Le mardi 6 mai 2014 (séance de l'après-midi)

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

Monique Moreau, directrice, Affaires nationales.

À titre personnel:

Ian Lee, professeur adjoint, Sprott School of Business, Université Carleton.

(*Suite à la page précédente*)